M. 044/C

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR وزارة التعليم العالى

épau Ecole Polytechnique d'Architecture & d'Urbanisme مدرسة علوم الهندسة المعمارية والتمدين

UNE METHODE POUR LA PLANIFICATION DES AIRES A DEVELOPPEMENT INTEGRE

Le cas de Oued_Touil

These de Magister en Urbanisme

par SIGUERDIDJANE Abderrahmane

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME EL-HARRACH

BIBLIOTHEQUE

El_Harrach, Alger

AVRIL 1984

T. 044/C

J U R Y :

Sari Djilali , President

Professeur à l'U.S.T.H.B. Alger

Karlowicz Rysard ,Examinateur

Professeur à l'E.P.A.U. Alger

Mihosek Miroslav ,Examinateur

Maitre de conférence à l'E.P.A.U. Alger

S. Dierna ,Rapporteur

Professeur à l'université de Rome

A. Clementi ,Rapporteur

Professeur à l'université de Rome

J. Cretella , Co-rapporteur

Maitre assistant à l'E.P.A.U. Alger

P. Colarossi, Co-rapporteur

Chercheur à l'université de Rome

ECOLE POLYTECHNIQUE
D'ARCHITECTURE ET
D'URBANISME
EL-HARRACH
BIBLIOTHEQUE

Je remercie ,

tous ceux qui ont permis et participé

à l'élaboration et à la finalisation de

ce travail .

Merci à tous

a ma fille yesrine

T A B L E D E S M A T I E R E S

Introduction

Première partie : PROCESSUS DE FORMULATION DU PLAN

Chapitre I -	Les déterminantes du contexte	I
I.I	Caractères de l'aire de Oued-Toui1	I
I.I.I	Le cadre physique	I
I.I.2	Le cadre démographique	IO
I.I.3	Le cadre économique	I4
I.2	Délimitation de l'aire d'étude	24
Chapitre II -	Prise en charge des objectifs de développement	29
2.I	Identification des objectifs prioritaires	29
2.I.I	Les orientations de la politique nationale de développement	29
2.I.2	Les objectifs retenus à l'intérieur de la recherche	3I
2.2	Les implications des objectifs	32
2.2.I	Intégration de la zone à sa région	34
2.2.2	Développement rural équilibré par rapport à la structure éxistante	43
2.2.3	Relever le niveau urbain	63
2.2.4	Utilisation rationnelle des ressources	78

Chapitre III - Hypothéses d'aménagement et politiques sectorielles 89

3.I Vérification de la délimitation de l'aire d'étude 89

3.I.I Identification des caractères homogénes 89

3.I.2 Les aires d'intervention 9I

3.2 Déterminantes pour la formulation des hypothéses 92

3.3 Politiques sectorielles de développement 95

3.3.I L'activité et l'emploi agricole 97

3.3.2 Les activités et l'emplois non agricole I0I

Chapitre IV - Elaboration des alternatives et des variantes I04

4.I Quantification et articulation des hypotheses de bases I04

4.I.I La mise en valeur des terres agricoles I04

4.I.2 Hypothéses démographiques I05

4.I.3 Hypothése d'évolution du taux d'activité I09

4.I.4 Articulation des hypothéses de bases III

4.2 Les quatres schémas de bases issus des hypothéses II2

4.2.I Alternative "A.I" la croissance urbaine II4

4.2.2 Alternative "A.2" la croissance à développement équilibré II7

4.2.3 Alternative "A.3" le maintient de l'équilibre éxistant I20

4.2.4 Alternative "A.4" le développement rural I23

المعهد الوطني للهندسة المعمارية والتعمير
مركز التوثيق
عابو - سوج

4.3 Facteurs et contraintes d'aménagement I26

4.3.I Les éléments invariants I27

4.3.2 Les facteurs et les contraintes de localisation I30

4.4 Les variantes aux schémas de bases I34

4.4.I La croissance urbaine diffusée I35

4.4.2 La croissance urbaine concentrée I38

4.4.3 Le développement équilibré : diffusion de l'urbanisation I4I

4.4.4 Le développement équilibré I44

4.4.5 Le maintient de l'équilibre existant : renforcement des centres ruraux I47

4.4.6 Maintient de l'équilibre existant I50

4.4.7 Développement rural: diffusion de l'urbanisation I53

4.4.8 Développement rural: équilibre des centres I56

4.5 Choix des variantes possibles I59

4.6 Quantification des variantes choisies I65

4.6.I Eléments de quantification des variantes I65

4.6.I.I Besoins en terrain : la consommation du sol I65

4.6.I.2 Les infrastructures techniques I70

4.6.I.3 Utilisation des ressources hydraulique et coûts d'utilisation I72

4.6.I.4 Coûts d'urbanisation I74

Chapitre V - Evaluation des variantes :choix du plan de la zone de Oued-Touil I75

5.I Evaluation des variantes par rapport aux objectifs I76

5.2 Evaluation par rapport aux coûts d'utilisation des ressources et aux coûts d'urbanisation I80

5.3 Evaluation globale I8I

3.3 Les structures de gestion 228

Chapitre IV - Les trois étpaes du plan de structure 230

4.I La première étape I985 à I990 232

4.I.I Les actions prioritaires 232

4.I.2 Les actions de la première étape 236

4.2 La deuxième étape I990 à I995 25I

4.3 La troisième étape I995 à 2000 255

Chapitre V - Les implications du plan de structure dans le développement des plans de détail 259

5.I Le plan de Ksar-Chellala 260

5.2 Le plan de Z'Malet Emir abdelkader 270

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES FIGURES

ANNEXES

"La stratégie d'application de la Charte nationale en matière d'aménagement du territoire doit être appréhendée à l'horizon 2.000 dans lequel I990 doit être considéré comme étape transitoire mais charnière, de mise en oeuvre de trois objectifs fondamentaux :

I°) une meilleur répartition du peuplement

2°) une réduction des écarts de revenus

3°) un déploiement des activités . " (I)

L'aménagement de la zone de Oued-Touil qui fait partie de ce vaste territoire , se présente comme une alternative complémentaire à la création de la ceinture industrielle Est-Ouest, il vise le développement de l'arrière pays de cette ceinture industrielle suivant les spécifités de la zone .

Les désiquilibres qui caractérise la zone de Oued-Touil s'expriment à travers :

- le phénoméne de l'éxode rural
- la faiblesse de l'armature urbaine qui n'arrive pas a maintenir le flux de population qui quitte la zone
- l'isolement de la zone par rapport aux centres principaux de la région déterminé par la faiblesse des infrastructures routières et de transport .

Les villes de la zone , plutot de gros bourgs jouant plus un rôle de centres ruraux àtravers leur souks que celui des villes centre tel que Tiaret, Djelfa et Médéa ; leur fonction administrative (ACL) est souvant à la base de leur croissance et de leur promotion à la strate d'agglomération semi-urbaine .

Les zones rurales caractérisées par les cultures aléatoires (instabilité de la production) ce qui n'a pas permis une occupatiòn du sol de manière intensive (zones éparses) . L'adaptation de l'homme a donnée une situation d'équilibre précaire , par une auto-régulation au niveau du mode de vie , et de production .

(I) Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (préparation du plan quinquennal I980-I984 séminaires régionaux)

Cet équilibre s'effectue à travers trois formes d'utilisation du territoire : sédentaire , semi- nomade , et nomade .
La forme sédentaire qui le plus marque le territoire par l'établissement humain , où l'occupation du sol est régie par les ressources et les possibilités de leur exploitation .
Les autres formes se caractérisent par les parcours , exploitant souvant les mêmes axes , conditionnés par les points d'eau ,la richesse des pâturages et l'exploitation périodique et partielle de terres en cultures céréalières ,aprés un défrichement sur les pâturages .
La première forme a succitée le principal intérêt dans notre étude: la structure des zones rurales du point de vue de l'établissement humain est trés forte puisque ce dernier s'articule en étroite relation avec son environnement (physique-économique- et humain) .

> "Le projet intégré de mise en valeur agro-industrielle et socio-économique .
> Dans les conditions actuelles ,le développement agricole de ces régions (Hauts-Plateaux) pose des problémes complexes et ardus qui ne peuvent trouver leur solution que dans un cadre intégré .
> Le choix de ce périmétre (Oued-Touil) ... permet de reprendre dans un cadre plus élaboré,le projet de développement du seul secteur agricole établi en I966.
> La finalité du projet s'incére dans le cadre des objectifs assignés au principe de l'équilibre régional .
> ... Le préjet intégré de mise en valeur agro-industrielle et socio-économique de la région de Oued-Touil Nahr-Ouassel sera élaboré sur la base d'un plan intégré d'utilisation des terres . " (I)

(I) Ministère de la mise en valeur des terres et de l'hydraulique I978 (rapport de présentation du projet) .

La zone de Oued-Touil qui pose la problématique du développement d'une zone périphérique à l'échelle régionale et suppose une croissance du territoire à partir du développement agricole ; celui-ci ne peut se faire que dans un cadre de développement intégré qui est déterminé au niveau de l'équilibre régional à l'échelle de la région et de la zone elle même .

L'aménagement de cette zone ,déterminé dans cette problématique ne peut se faire qu'à travers des concepts d'aménagement qui concernent :

- l'équilibre régional (et la lutte contre les disparités régionales)
- la valorisation des ressources et leur utilisation
- le développement intégré .

La dimension complexe de la planification et du fait même que celle - ci ne peut être envisagée et déterminée que dans un cadre national où le choix du type de planication et des implications qui decoulent de ce choix (structures d'élaborayion et de gestion du plan ; son contemu législatif et opérationnel ; les moyens d'information et de formation liés à ce choix) déterminent une volonté de gerer et de controler la transformation et le développement du territoire .
Nous soulignons particulièrement dans ce cas la déterminante politique du développement de cette région (Hauts-Plateaux) .
Bien que l'aspect politique de l'aménagement régional ou urbain est fondamental il n'est pas souvant mis en évidence dans la formulation du plan ;conséquence qui découle directement des instruments de planification . Donc cette déterminante politique se situe à deux niveaux stratégiques du processus de formulation du plan :

- détermination des buts
- prise de la décision,choix de l'alternative .

Notre but principal est d'examiner les conditions optimales qui permettent un développement intégré : agro-urbain ; dans ce cas d'étude ;et en considérant un intérêt particulier au niveau de la méthode d'approche .

La méthode d'approche à la planification des aires à développement intégré à travers le cas de Oued-Touil qui présente une complexité moindre par rapport à sa dimension mais néanmoins garde toute la valeur des éléments clefs qui interviennent dans la planification physique .

Cette approche est considérée à l'interieur du principe de la planification déterminé en tant que processus cyclique qui articule les points suivants : (I)

I) la décision de planifier . . (MPAT : Option Hauts-Plateaux)

2) la formulation des buts et la définition des objectifs

3) l'étude des programmes possible (actions)

4) l'évaluation de ces programmes d'action

5) la gestion de l'éxécution du plan

6) la révision du plan et de ses mécanismes de controle .

La méthode d'approche qui a structurée ce travail figure au tableau - A - et présente les principaux moments du processus de formulation du plan .

La formulation du sujet nous a permis d'incister sur les aspects que l'on considére fondamentaux pas rapport au développement d'une zone agricole .

La politique nationale d'aménagement du territoire(option-Hauts-Plateaux) définit les points sensibles du développement de ces régions .

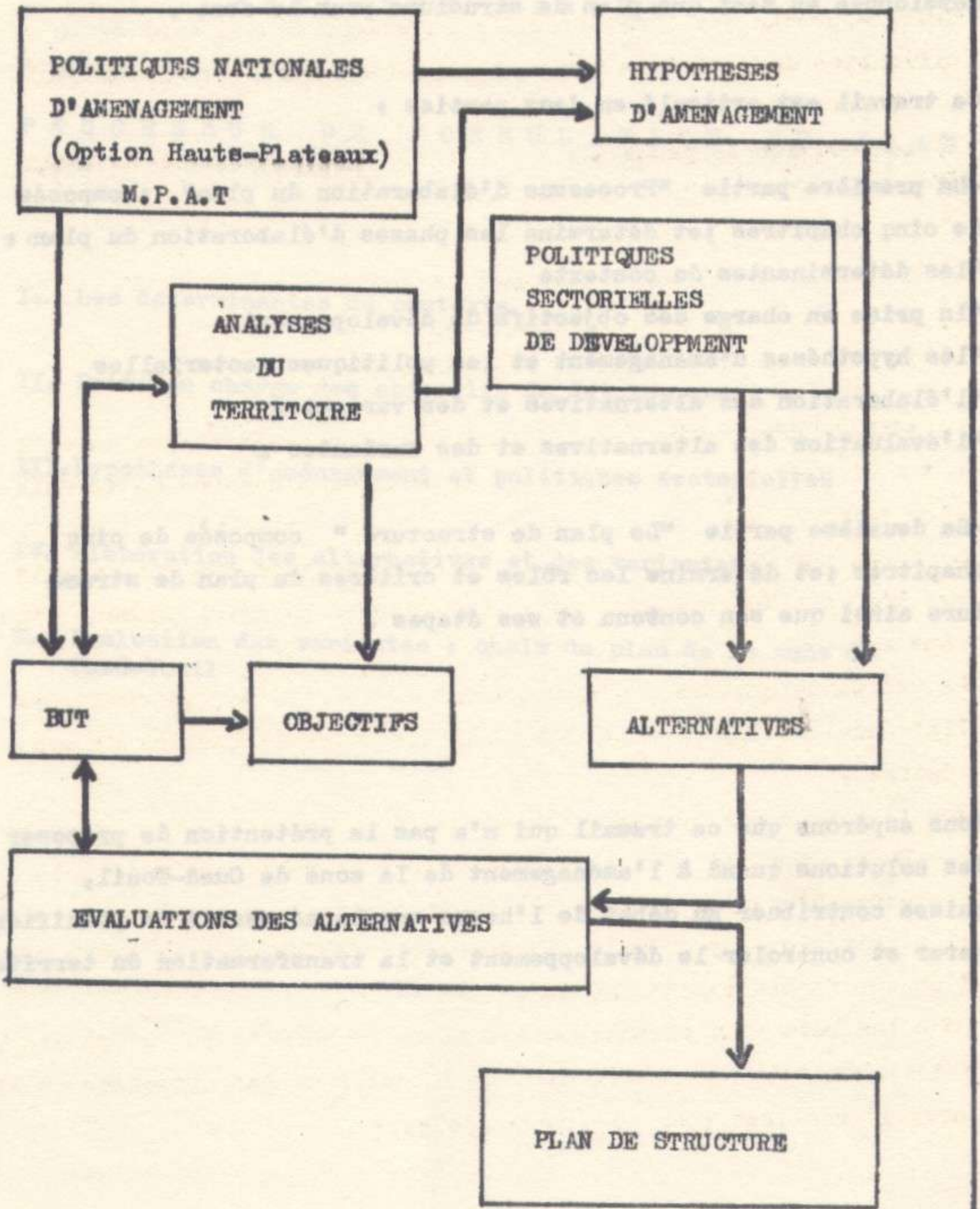
Sur la base d'une connaissance générale du territoire ,on formule les buts , ceux ci sont aussi dictés par la pàlitique nationale en termes d'orientations générales et d'objectifs fondementaux .

Il s'agit alors de définir les spécifités de la zone en terme d'objectifs claires et précis .

Donc les buts vont sicciter une analyse du territoire qui va aboutir à l'explicitation des buts et à la formulation des objectifs qu'il faudrait réaliser pour atteindre les buts .

(I) J.Brian Mc Loughlin 'Planification urbaine et régionale '

METHODE D'APPROCHE



Sur ces considérations on élabore les alternatives (et les variantes) possibles .

On évalue ces alternatives (et variantes)par rapports aux objectifs.

Si le choix est fixé sur une alternative(ou variante) qui donne un résultat répondant de façon optimum aux objectifs ;elle est alors développée en tant que plan de structure pour la zone .

Ce travail est articulé en deux parties :

-La première partie "Processus d'élaboration du plan" ;composée de cinq chapitres ;et détermine les phases d'élaboration du plan :

°les déterminantes du contexte

°la prise en charge des objectifs de développement

°les hypothéses d'aménagement et les politiques sectorielles

°l'élaboration des alternatives et des variantes

°l'évaluation des alternatives et des variantes .

-La deuxième partie "Le plan de structure " composée de cinq chapitres ;et détermine les rôles et critères du plan de structure ainsi que son contenu et ses étapes .

Nous espérons que ce travail qui n'a pas la prétention de proposer des solutions quand à l'aménagement de la zone de Oued-Touil, puisse contribuer au débat de l'heure sur la nécessité de planifier gerer et controler le développement et la transformation du territoire .

P R E M I E R E P A R T I E

P R O C E S S U S D E F O R M U L A T I O N D U P L A N

I. Les déterminantes du contexte

II. Prise en charge des objectifs de développement

III. Hypothéses d'aménagement et politiques sectorielles

IV. Elaboration des alternatives et des variantes

V. Evaluation des variantes : choix du plan de la zone de Oued-Touil .

1.1. CARACTERES DE L'AIRE DE OUED TOUIL .

1.1.1. Le Cadre Physique .

La Zone de Oued Touil se trouve incluse dans la steppe , qui est une zone de contact et d'échange entre le Tell et le Sahara.

La steppe qui s'étend sur vingt millions d'hectares, est le pays des grands espaces arides à relief peu marque , c'est une région caracterisée par les fayeds (lits d'oueds), et les dayas ou dépressions généralement fertiles .

La zone est située à 250 Km d'Alger (Ksar Chellala), et est comprise à l'interieur du systeme d'infrastructure routière, compose par les routes Nationales suivantes :

- N° I à L'est (Ksar Boukhari , Ain Oussera, Djelfa, Laghouat).
- N° 40 au Nord (Tiaret - Ksar Boukhari).
- N° 23 au Sud - Est (Tiaret - Aflou - Laghouat).

Le relief (I)

Le territoire presente trois grandes regions :

- L'Atlas Tellien .
- Les Hautes Plaines .
- L'Atlas Saharien .

L'Atlas Tellien par ses hauteurs meridionales(dj Rehoum, Dj Gourine , Dj Guettar , avec une altitude de 900 à 1000 m), apparait faiblement plissé , et presente des formes asymétriques du type monoclinale , s'étendant en latitude et bouynant ses pentes raides au Sud , et ses pentes douces au Nord .

Les surfaces d'érosions recouverte de croûtes calcaires ne constituent que des reliefs résiduels dans les bassins d'entr-emonts et ne s'adossent jamais aux versants des montagnes .

Les formes du relief , à la fois sculpturales et structurales sont le reflet de mouvements tectoniques et de l'acivité contemporaines d'agents météoriques .

(1) Etudes Geobotaniques des paturages du secteur Ouest de Medea(1970).

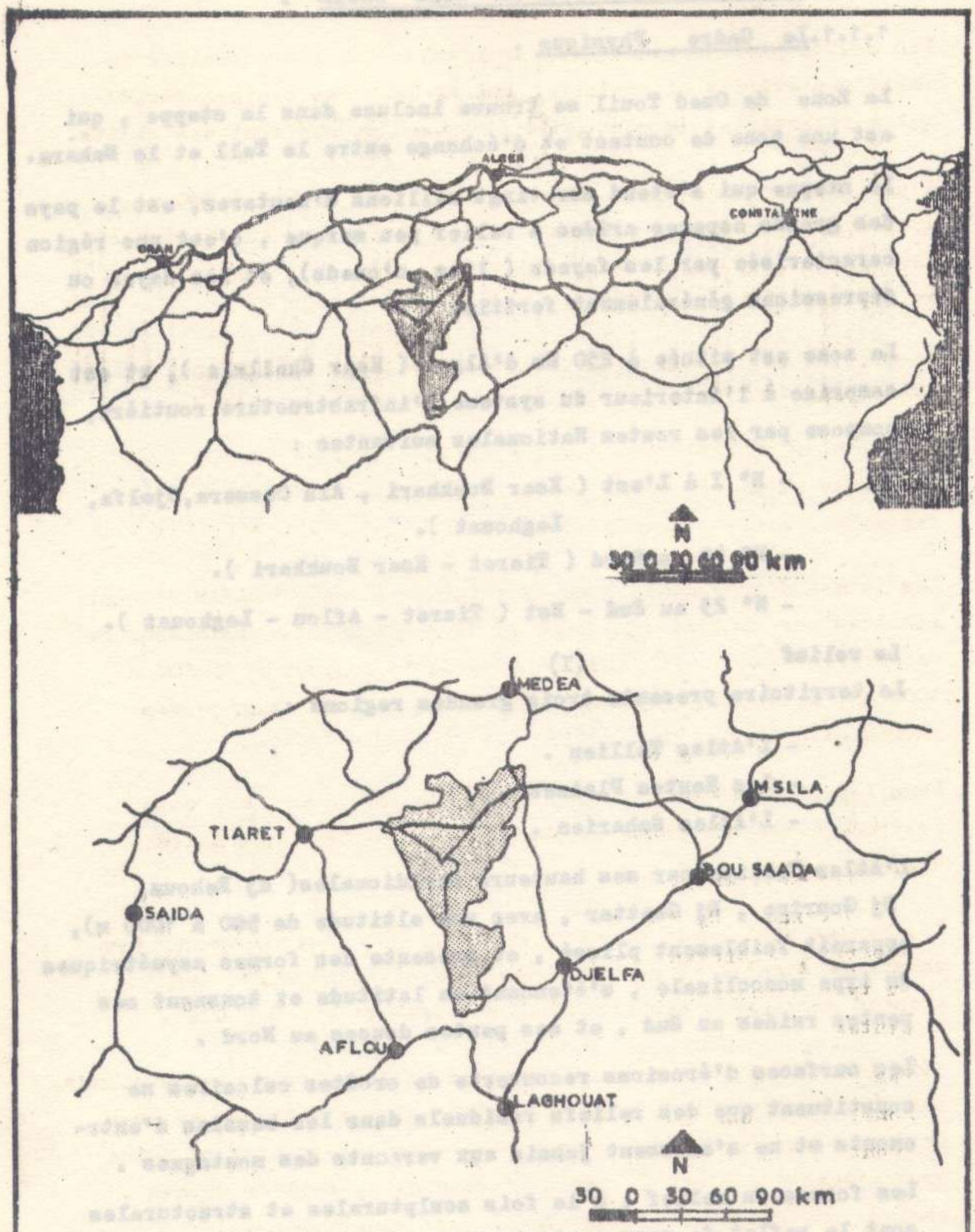


FIG. 1 SITUATION DE LA ZONE D ETUDE

Les hautes plaines pénétrées par l'Atlas qui les morcelles en reliefs s'etirant en chaines , qui isolent des plaines résiduelles recouvertes de croûtes et des bassins abritant des chotts.

L'altitude moyenne des hautes plaines , est de 700 à 900 m , au dessus du niveau de la mer , elles se distinguent nettement par leur structure et leur relief des chaines de l'atlas Tellien et de l'Atlas Saharien .

Les surfaces d'érosion quaternaires avec leur croûtes superficielles sont l'element le plus interessant de ces plateaux .

Les croûtes apparaissent à des niveaux variant , de 700 à 800 m , au dessus du niveau de la mer , l'epaisseur des croûtes est variable , arrive jusqu'à 10 ou 16 m .

Les formes d'érosion de sous écoulement du type " DAYAS ", sont limitées aux plaines recouvertes de croûtes , la profondeur de ces dépressions varie de 0,2 à 2 m, et leur largeur de 100 à 1000 m , elles se présentent sous forme de cuve aux pentes raides et à fond plat .

Dans les dépressions de type " DAYAS ", se forment des sols profonds à horizon illuvial humifères , qui portent souvent des emblavures .

Les hautes plaines de peneplaine " DRAA " , développes sur des calcaires massifs et des grés néogènes s'étendent sur des grandes surfaces á des altitudes variant de 700 à 900 m .

Sur les hautes plaines on trouves des sols pièrreux peu profonds. Des chaines d'altitude moyennes entourent les plaines ondulées et inclinées formées dans des roches massives et plus ou moins profondément disloquées par un réseau de la vallées,séches , quoique par en droits ces surfaces sont couvertes .

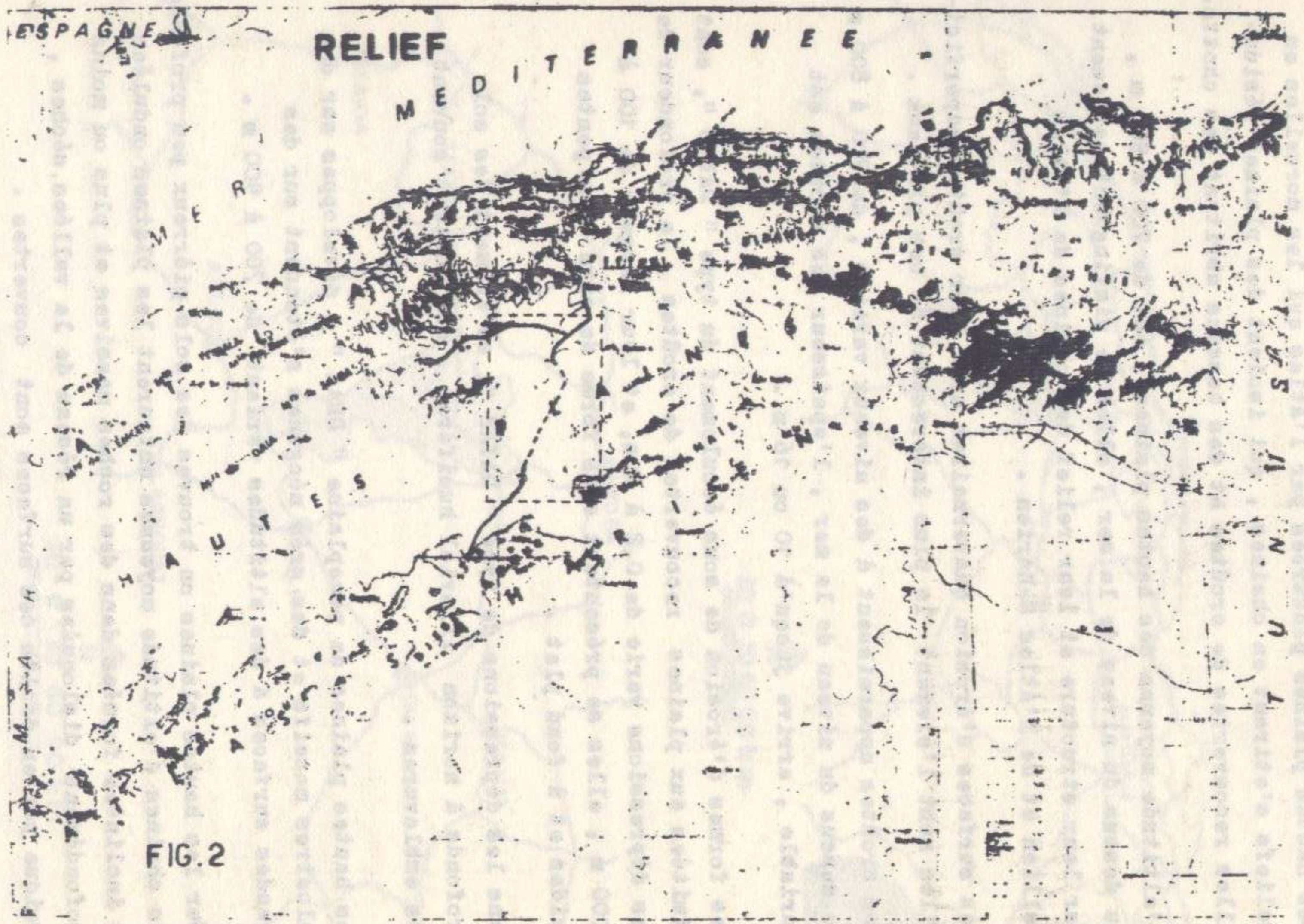


FIG.2

de graviers et cailloux et constituent ce qu'on appel des " REGS " .

Une zonalite verticale apparait sur les plaines inclinées de même qu'une dépendance de la nature des roches composant les montagnes .

Les dépôts de pentes clastiques dominent au bas des versants, tout en laissant de vastes étendues à des affleurement rocheux. Plus bas , apparaissent des placages plus ou moins épais de dépôts de graviers limoneux . Les hauts niveaux des champs d'épandage, ou la profondeur du manteau de débris ne dépasse pas 0,5 ou 0,6 m , portent une végètation , en bordure des montagnes en roches tendres s'étendent des plaines de remblaiement à sols graveleux , peu épais , qui portent des emblavures ou sont abondonnées à des friches .

Les grandes dépressions des " solonchaks", argileux ont des origines variées , certaines dépressions sont en rapport avec des mouvements tectoniques de signe negatif (Chott Zahrez Kharbi) , d'autres épousent le tracé de l'écoulement superficiel ou souterrain protegé par des montagnes (Daiet el Kiari),enfin, un troisième groupe est constitué par des restes de vallées élargies par la déflation saline (Daiet el Oud).

Les formes éoliennes sont représentées par des massifs de chaines de dunes mobiles, de cordons et monticules de dunes faiblement fixées, de montbcule de dunes semi-fixées et de champs de dunes fixées , les formes d'accumulation éolienne sont redevables au procéssus de dissémination d'alluvions fluviatile et deltaique.

Les monticules sableux se forment au dépens des remblaiements colluviaux et des dépôts fluviatiles et deltaiques , au voisinage même de la zone de déflation de ces derniers , ils portent une végétation buissonnante .

Les formes d'érosion n'apparaissent que dans les vallées de profil, d'âge et d'origine varies , Oued Touil constitué le systeme hydrographique le plus ancien, sa vallée de nature composite se subdivise en trois tronçons :

B) Zone à pluviosité insuffisante , des hautes plaines.
Les précipitations n'y dépassent pas 300mm , même dans l'avant pays , dans les régions de plaines elles n'atteignent pas 250mm ou même 200mm, dans les hauteur de faible altitude les préciptations sont plus abondantes que dans la plaine (Ksar Chellala 291 mm , Ain Oussera 263 mm) .
Les précipitations s'y répartissent de la même façon que dans la zone (A) , avec un minimum dans la deuxième moitié de l'été , d'importantes variations se manifestent dans la somme annuelle des précipitations ce qui provoque certaines années de grandes sécheresses , de même , il arrive que des pluies en averse tombent , en été , mais elles ne sont d'aucune utilité aussi bien pour la végétationspontanée que pour les emblavures.
La moyenne annuelle de température est de 16,2° (Ksar Chellala).
La durée des moyennes mensuelles supérieures à 10° est plus longue que dans la zone (A), jusqu'à 9 mois , le minimum absolu est de - 6° et il n'est atteint , qu'une fois en plusieur décades (à K . Chellala en 1933 et 1968).
Le climat de la zone (B) , est plus chaud et plus sec, cette zone appartient a la variante chaude et aride de climat subtropical.

A cause de l'insuffisance des précipitations , les terres cultivées se rencontrent essentiellement , dans les oueds , les ravins, et les dépressions , ou l'humidité est plus grande du fait du ruisselement superficiel , cela se manifeste particulièrement dans la partie Sud de la zone où les champs ne se rencontrent que dans les vallées des cours d'eau éphémères, le reste Hautes plaines bosselées, versants rocailleux, sommet rocheux, et escarpements abrupts , n'est utilise que comme terre de pâture .

C) Zone de faible pluviosité , de la marge septentrionale de l'Atlas Saharien, les précipitations y dépassent 300mm, et dans les régions de montagnes il semble qu'elles sont encore plus élevées , (la présence de forêts de chênes et de pins, et même d'association clairsemée de gênets, semble le confirmer), la distribution de la somme des précipitations est à peu prés la même que dans les zones précédentes , il est toutefois à noter que les mois les plus pauvres en pluies sont plus humides que dans la zone (B), durant la même période .

La période avec moyennes mensuelles de température supperieure à 10° est réduite à 4 mois et le minimum absolu atteint -12°, comme dans les autres zones les grands froids ne s'observent que trés rarement (Djelfa 1935 , 1967).

Notons également que pendant deux mois d'été soufle le "SIROCO", les moyennes mensuelles de température montent alors jusqu'à 25° et le maximum absolu atteint dans les zones (A) et (C) plus de 40° et dans la zone (B) 47° , (ces température s'observent tres rarement K.Chellala 1929).

La neige ne tombe que dans les montagnes de 1300m, et plus elle se conserve prés de vingt jours , sur les hauts plateaux , elle ne demeure que quelques jours jusqu'à quinze jours par temps nuageux, et fond rapidement durant les jour ensoleillés, les vents souflent du Nord-Ouest , en hiver et du Sud-Ouest en été,

1.1.2. Le Cadre Démographique :

Au niveau régionale (1) la population totale en 1977 était de :

651.225 Habitants et se répartissait suit,
291.225 (44,7%) Agglomérations Chefs-Lieux.
31.545 (4,84%) Agglomérations Secondaires .
328.753 (50,46%) Zones Eparses .

Cette répartition de la population entre , les Chefs-lieux, et les zones éparses , caracterise la faible présence des agglomérations secondaires , 19 communes sur les 37 composant la region n'ont pas d'agglomérations secondaires , par ailleur la population agglomérée est concentrée au niveau de 9 agglomerations, chef-lieu.

Ces 9 premieres villes , ont une taille qui dépasse 10.000 habitants et elles concentrent les 66,54 % de la population agglomérée de la region .

TABLEAU N ° 1 / : Classification des agglomeration chef-lieu
(Selon la taille)

Plus de 50.000 Hab	1 (Tiaret).
De 40 à 50.000 Hab	1 (Djelfa).
de 20 à 25.000 Hab	1 (Sougueur).
De 15 à 20.000 Hab	4 (Ksar-Chellala 15.000).
De 10 à 15.000 Hab	2
De 5 à 10.000 Hab	6
De 3 à 5.000 Hab	5
De 1 à 3.000 Hab	9
Moins de 1.000 Hab	5

Il en résulte que plus de 50 % , des agglomérations chef-lieu, ont moins de 5.000 habitants , et que 7 agglomérations seulement dépassent 15.000 habitants .

(1) périmétre défini par le M.A.R.A , il englobe les superficies versantes du haut Chelif , il se compose de 44 communes , faisant partie des Wilayates , de M'Sila , Djelfa , Tiaret , et Médea .
(Les élaborations ont été effectuées sur 37 communes).

Voir amenagement des Hauts- Plateaux EPAU .



Figure nº 3 : Répartition de la densité de population .

Cette carte montre trois zones de forte densité :

- la commune de Ksar-Boukhari au Nord
- la commune de Djelfa au Sud
- et la zone de Tiaret constituée par les communes de Tiaret, de Sougueur, de Frenda , de Tissemsilt .

Par ailleur deux zones de densité plus ou moins homogénes , l'une à l'Est et l'autre Ouest .

Les densités représentées varient de 100 à 4.000 habitants par 25 km^2 .

Population et établissements humain .
des communes intérréssant l'aire d'étude.

En 1977 la population totale des communes de : KSAR-CHELLALA, Z'MALET EAK , de Sidi-Ladjel , et de l'Idrissia ; était de:

71.080 habitants , se repartissant comme suit :
2.869 habitants en agglomérations secondaires.
25.844 habitants en agglomérations Chefs-Lieux .
42.367 habitants zones éparses .

Un faible pourcentage de la population réside dans les agglomérations , secondaires et chefs-lieux , soit 40 % de la population totale , alors que les 60 % se situent dans les zones éparses; néanmoins , une tendance accusée , vers la concentration de la population , dans les agglomérations et particulièrement dans les chefs-lieux , ces derniers connaissent des taux d'accroissements annuels qui se situent entre 4,6 % à 7,2 % , par contre les zones éparses ont des taux annuels tres faibles , voir même négatifs , et se situent entre 1,5% et - 2,6 % .

Au niveau de chaque commune , mise à part celle de Ksar-Chellala, dont le taux est de 3,2 % , les autres communes marquent un réel déficit au niveau de la croissance de leur population , les taux varient de 2,8 % à 1,2 % .

TABLEAU N° 2 /

REPARTITION DE LA POPULATION ET TAUX D'ACCROISSEMENT .

	A C L		A S		Z E		T O T A L	
	abs	taux	abs	taux	abs	taux	abs	taux
Ksar-Chellala	15.152	4,6	1.275	4,6	11.241	1,5	27.668	3,2
Sidi-Ladjel	1.157	-	-	-	18.699	-	13.856	-
Z'Malet EAK	3.586	6,7	-	-	8,624	1,6	12.210	2,8
Idrissia	5.949	7,2	1.594	-	9,803	2,6	17.080	1,2
TOTAL	25.844		2.869	-	42.367		71.080	

L'examen des taux d'accroissement , par répartition , montre une forte immigration des zones eparses , vers leur chef-lieu respectif, la commune de Ksar-Chellala, dont le chef-lieu arrive a contenir cette immigration , puisque l'équilibre, au niveau du taux d'accroissement de la commune , se maintient à 3 ,2 %, par contre , les communes de Z'Malet EAK , et de l'IDRISSIA , qui ont un trés faible taux d'accroissement (2,8 % et 1,2 %) , dénote une forte immigration vers les chefs-lieux (concentration) et une trés forte émigration vers l'exterieur de leur commune .

A ces rythmes de croissance de la population , et suivant sa répartition et sa dynamique dans le territoire , forte imigration des population des zones éparses , vers les chefs-lieux, et vers l'exterieur de la zone les désiquilibre qu'entrainnent ces mouvements de la population par rapport à la zone sont :

- Un déficit de la population de la zone .
- Une répartition désquilibrée, dont l'impacte se situe:

*Au niveau des agglomerations , par leur gonflement au delà de leur potentialités actuelles , qui risque de destructurer les tissus urbains existants , par l'urbanisation anarchique, de surcharger l'utilisation des équipements et des services dont les capacites sont déja insuffisantes pour la population actuelle , a cela s'ajoutent des problèmes socio-économiques (emplois , logement).

* L'exode rural, qui entraine , l'abondant des terres (faible revenus , conditions aleatoire de l'agriculture), et la destructuration des zones rurales , par la perte du patrimoine des terres agricoles et des actifs dans l'agriculture .

Par ailleur , la sédentarisation des nomades est un fait,dont la progression semble s'accélérer .

En 1968 la Wilaya de Tiaret abritait 5 % de la population (I) nomade et du Nord du Sahara , en 1977 elle n'en abritait plus que 2 % (avec moins de8.000 personnes), la sédentarisation a donc était forte, la population nomade ne représente plus que 1% de la population totale de la Wilaya de Tiaret en 1880

(1) MPAT .

1.1.3. Le Cadre Economique .

La population active résidente regionale (37 communes (1)), en 1977 était de 99.044 actifs , soit un taux de 125 actifs pour 1.000 hab.

La répartition par secteur d'activité , montre une prédominance du secteur primaire , et une faiblesse du secondaire .

Primaire	55.230	Actifs	56,90 %
Secondaire	18.915	Actifs	19,50 %
Tertiaire	22.899	Actifs	23,60 %

La répartition territoriale reste en faveur du secteur primaire, ou 29 communes ont plus de 50 % d'actifs , et seulement 8 communes ont moins de 50 % , (Tiaret , 5,6 % . Ksar(Chellala, 43,20 %), le secteur secondaire , reste concontré au niveau de 8 commune qui totalisent 66,95 % , du total des actifs de la region .

Avec 9 communes seulement qui ont plus de 20 % (Tiaret 39,73%, Sougueur 35,34 % , Djelfa 33,72 % , Ksar-Chellala 21,63 %), le tertiaire est concentré dans les plus grandes agglomerations, et 10 communes seulement ont plus de 20 % (Tiaret 52,12 % , Tissemsilt 48,11 % , Djelfa 42,56 % , Ksar-chellala 33,08%).

Au niveau des quatres communes intéressant la zone , d'intervention , le secteur primaire (66,65 %), domine les autres secteurs , il est l'un des plus importante au niveau régional , Z'Malet EAK , Sidi-Ladjel , et l'Idrissia , sontdes communes pricipalement agricoles , avec plus de 50 % des actifs dans le secteur (68,26 , 79,16 % , 82,09 %); alors que Ksar-Chellala , avec moins de 50 % elle reste une commune rurale , son chef lieu étant classé comme agglomération semi-urbaine .

Mise à part Ksar-chellala, les autres communes accusent une nette faiblesse dans les secteurs , actuellement l'activité dans le secondaire ne représente que 14,33 % des actifs totale de la zone , ainsi que le tertiaire qui n'arrive qu'à 19 % d'actifs du total .

En matière de production , l'agriculture reste l'unique branche représentative dans la zone , relativement à la production agricole principale de la Wilaya de Tiaret, (les céréales), dont elle fournie 12,97 % de la production nationnale, la daira de Ksar-Chellala y participe avec 1,7 % à 2,05 % (Ksar chellala 23 à 19,83 % , Z'Malet 1,05 %).

Par contre l'élevage ovin , est principalement développé dans la commune de Z'Malet , qui déteint entre 30 % à 40 % du cheptel de la daira , elle compte entre 20 % à 25 % du cheptel ovin et 7% à 12 % des bovins , de la Wilaya de TIARET .

TABLEAU N° 3 /

POPULATION ACTIVE RESIDENTE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

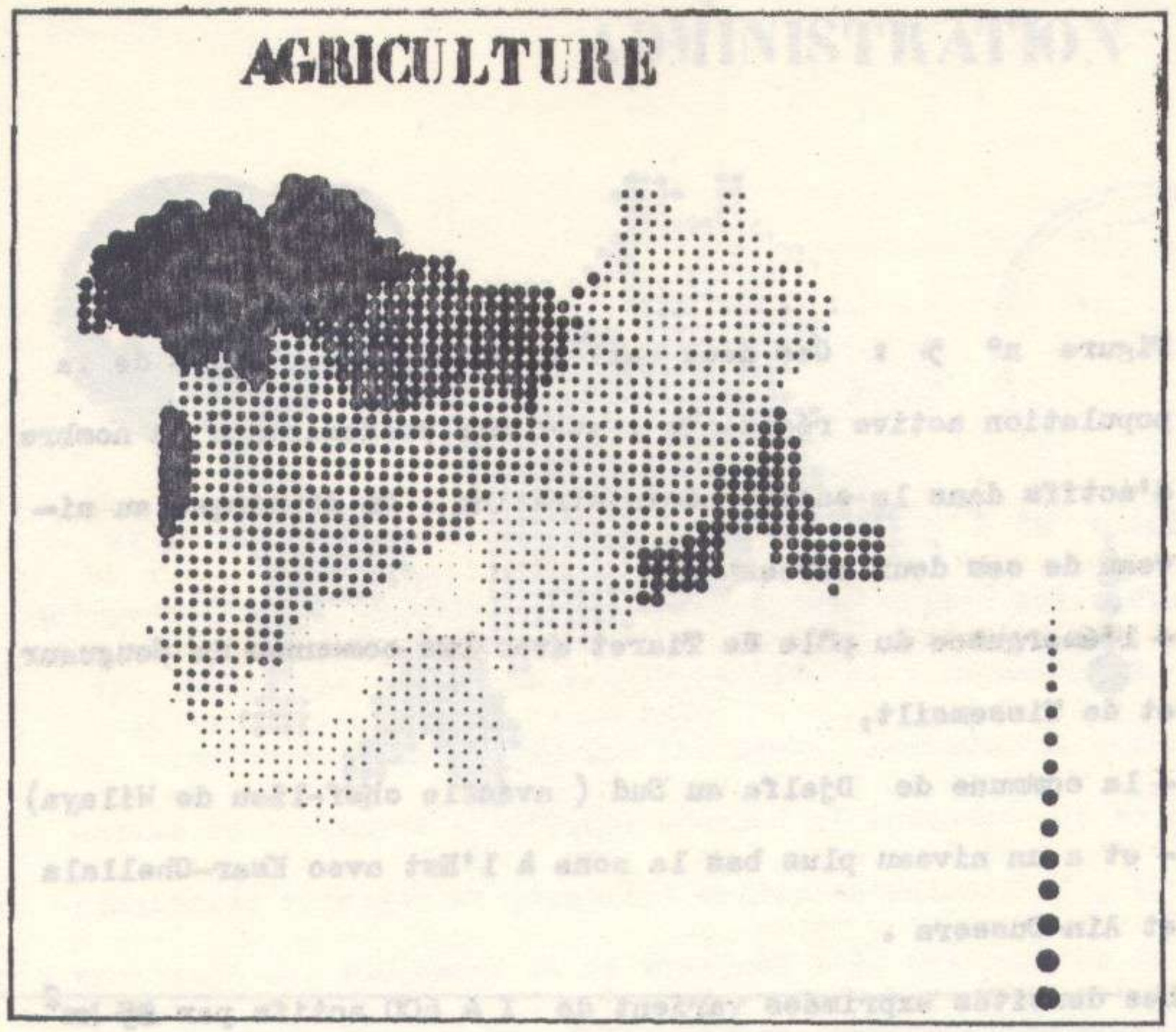
	Primaire		Secondaire		Tertiaire	
	abc	%	abs	%	abs	%
Ksar - Chellala	1.678	43,2	839	21,6	1.283	33,0
Z'Malet EAK	1.067	68,5	201	12,9	259	16,6
Sidi Ladjel	1.787	82,0	183	8,4	160	7,3
Idrissia	2.762	79,1	346	9,9	378	10,8
TOTAL	7.294	66,6	1.564	14,3	2.080	19,0

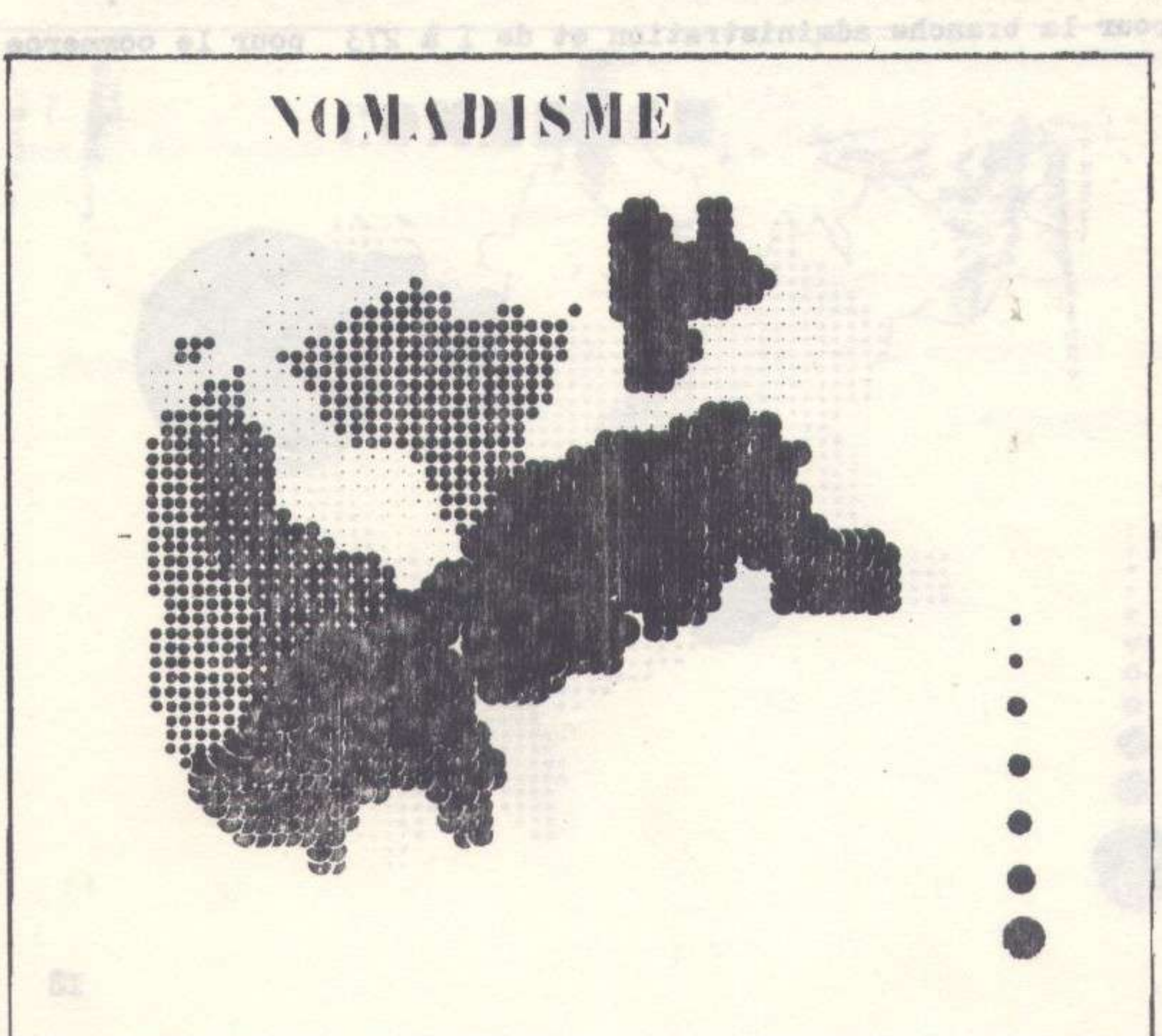
(1) perimetre MARA .

ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME EL-HARRACH BIBLIOTHEQUE

Figure n° 4 : Au niveau des deux cartes on remarque deux grandes zones principales où se répartissent les actifs du secteur primaire . La supperposition des cartes délimite trois zones homogénes du point de vu de répartition de la population active résidente : au Nord la zone agricole de Tiaret et la plaine du Sersou , au Sud la zone d'élevage et au centre une zone mixte .

Les densités exprimées varient de 2 à I30 actifs par 25 km^2 pour l'agriculture et de 5 à 80 pour le nomadisme .





gure n° 4 : Population active résidente dans les branches Agriculture et nomadisme .

Figure n° 5 : Ces deux cartes la même répartition de la population active résidente , avec une prédominance du nombre d'actifs dans la carte 'administration . On distingue au niveau de ces deux cartes :

- l'émergence du pôle de Tiaret avec les communes de Sougueur et de Tissemsilt,
- la commune de Djelfa au Sud (avec le chef-lieu de Wilaya)
- et a un niveau plus bas la zone à l'Est avec Ksar-Chellala et Ain-Oussera .

Les densités exprimées varient de I à 600 actifs par 25 km^2 pour la branche administration et de I à 273 pour le commerce .



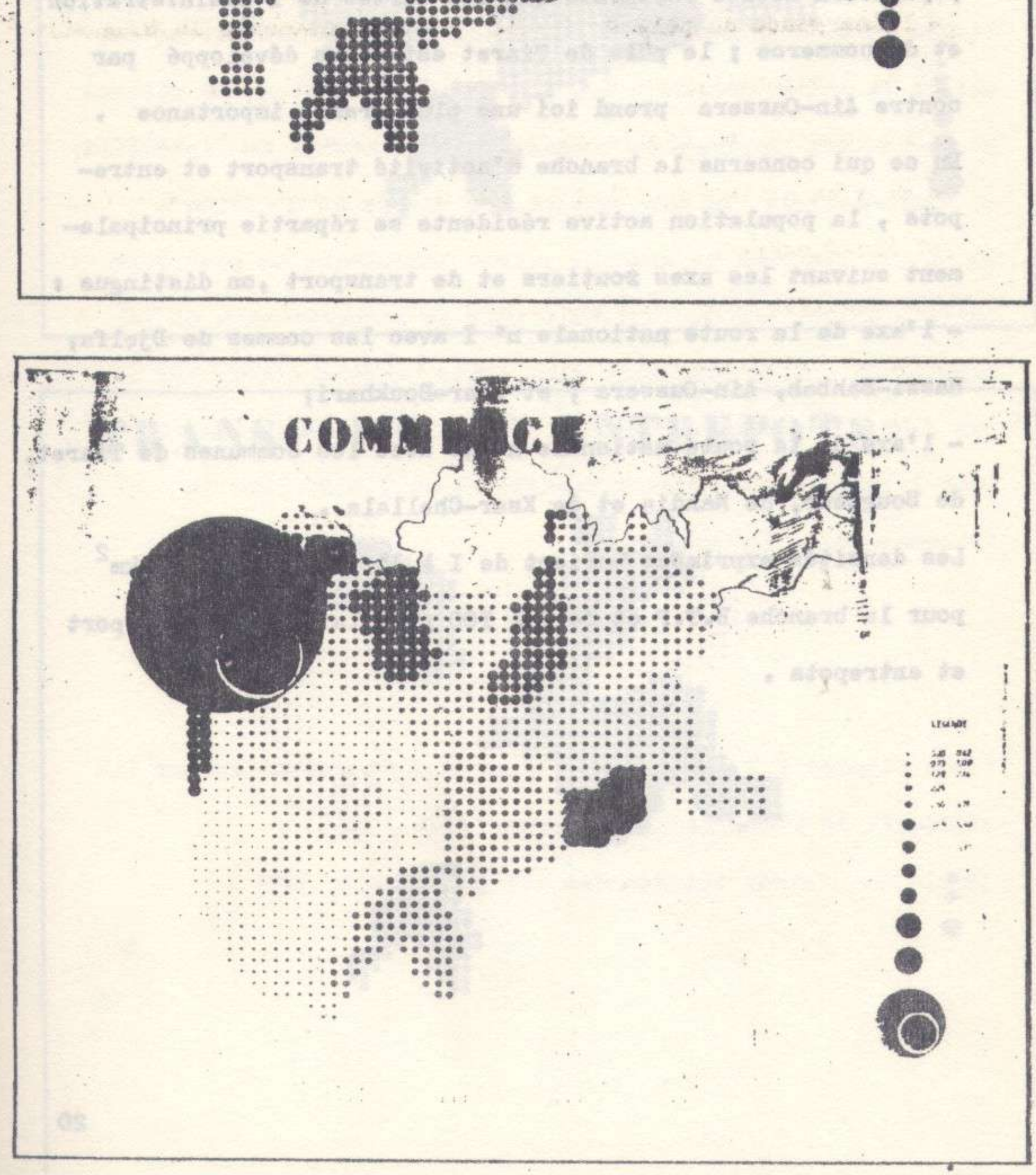


Figure n° 5 : Population active résidente dans les branches Administration et commerce .

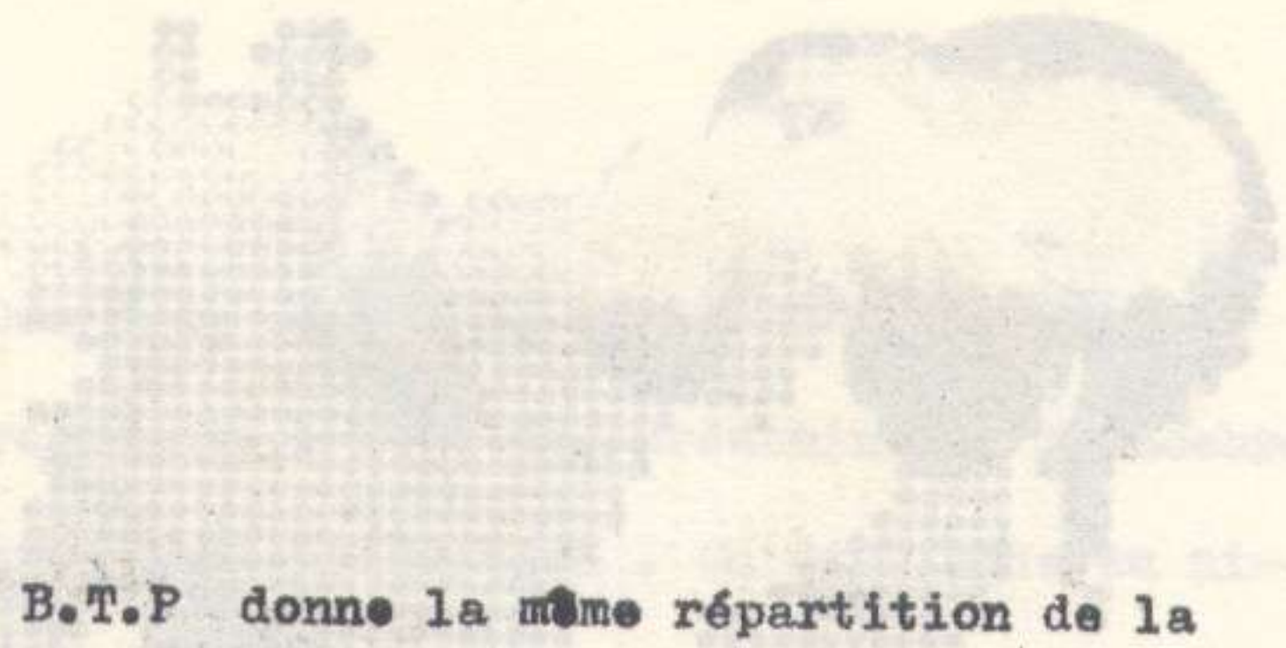


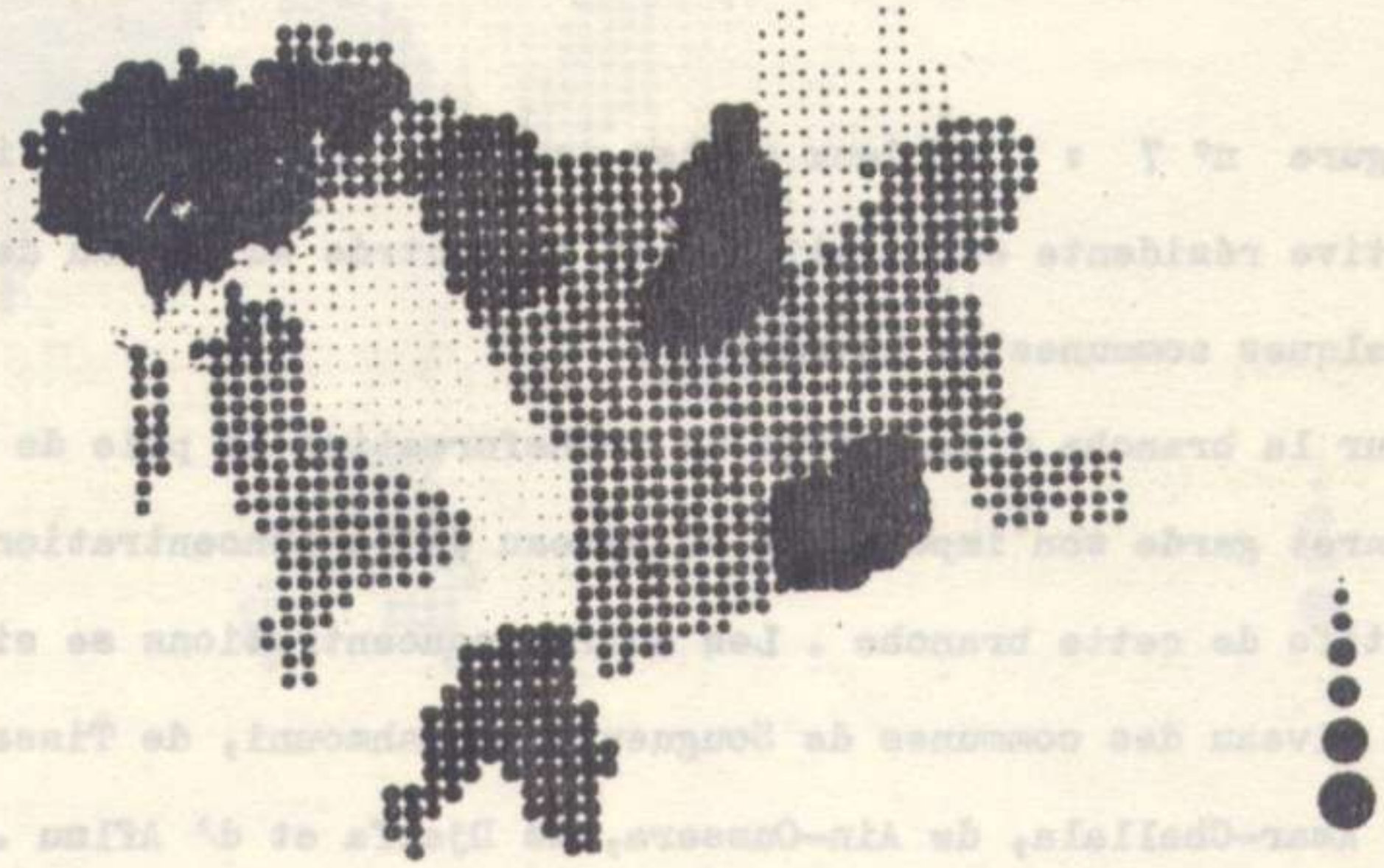
Figure n° 6 : Le B.T.P donne la même répartition de la population active résidente que les cartes de l'administration et du commerce ; le pôle de Tiaret est moins développé par contre Ain-Oussera prend ici une plus grande importance .

En ce qui concerne la branche d'activité transport et entrepots , la population active résidente se répartie principalement suivant les axes routiers et de transport ,on distingue :

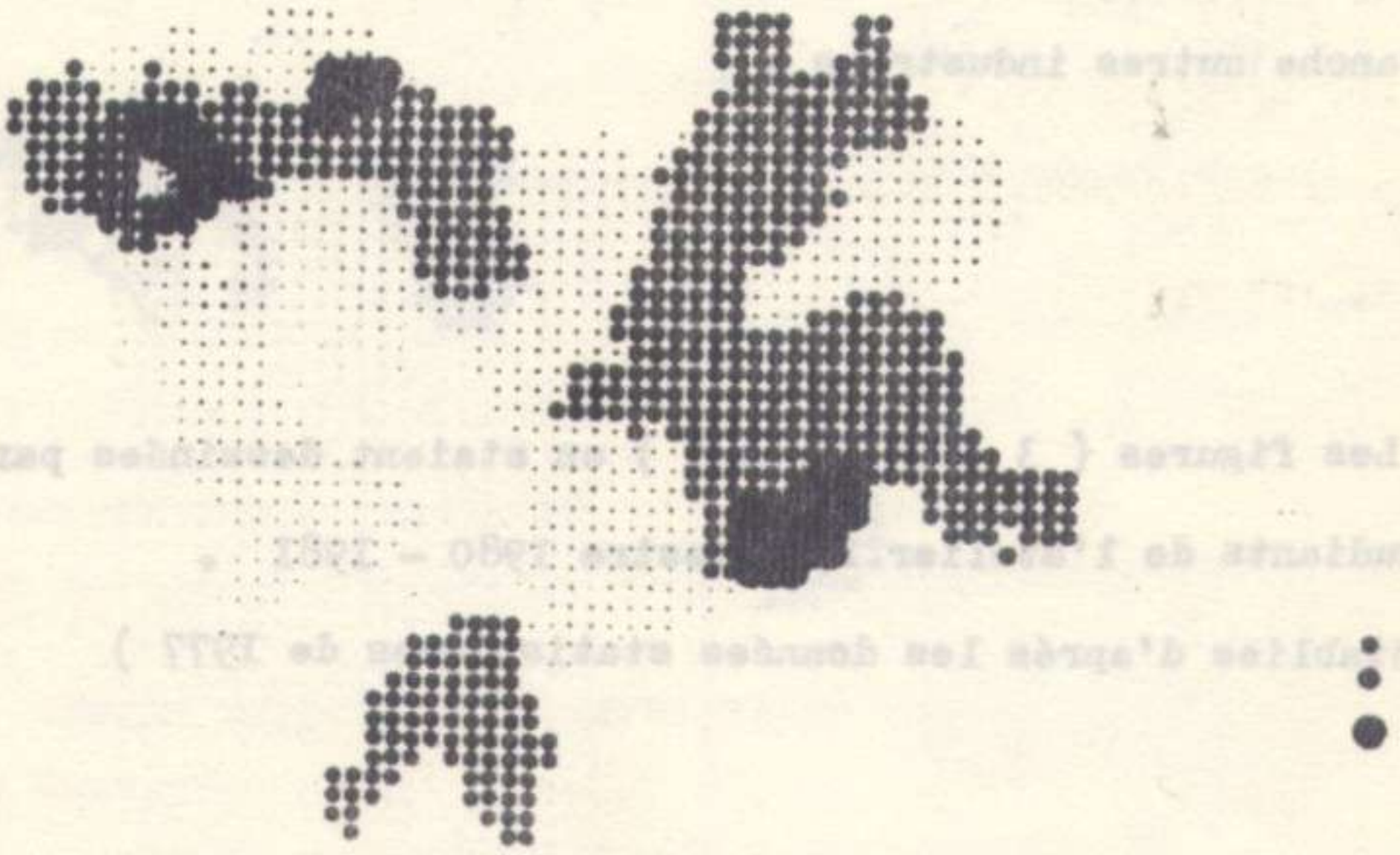
- l'axe de la route nationale n° I avec les commes de Djelfa, Hassi-Bahbah, Ain-Oussera , et Ksar-Boukhari;
- l'axe de la route nationale n° 40 avec les communes de Tiaret, de Sougueur, de Mahdia et de Ksar-Chellala .

Les densités exprimées varient de I à 380 actifs par 25 km^2 pour la branche B.T.P et de I à I00 pour la branche transport et entrepots .

B T P



TRANSPORT ET ENTREPOTS



igure n° 6 : Population active résidente dans les branches B.T.P et Transport- entrepots .

Figure n° 7 : Ces deux cartes montrent que la population active résidente est pratiquement concentrée au niveau de quelques communes de la région .

Pour la branche d'industrie de transformation le pôle de Tiaret garde son importance au niveau de la concentration des actifs de cette branche . Les autres concentrations se situent au niveau des communes de Sougueur, de Dahmouni, de Tissemsilt, de Ksar-Chellala, de Ain-Oussera, de Djelfa et d' Aflou .

En ce qui concerne la branche autres industries on peut dire qu'il n'existe pas de véritable pôle de concentration de la population active résidente dans cette branche d'activité .

Les densités exprimées varient de I à 3.900 actifs par 25 km^2 pour l'industrie de transformation et de I à 80 pour la branche autres industries .

° Les figures (3 ,4,5,6, et 7) en etaient dessinées par les etudiants de l'atelier A7 semestre I980 - I98I .
(établies d'aprés les données statistiques de I977)

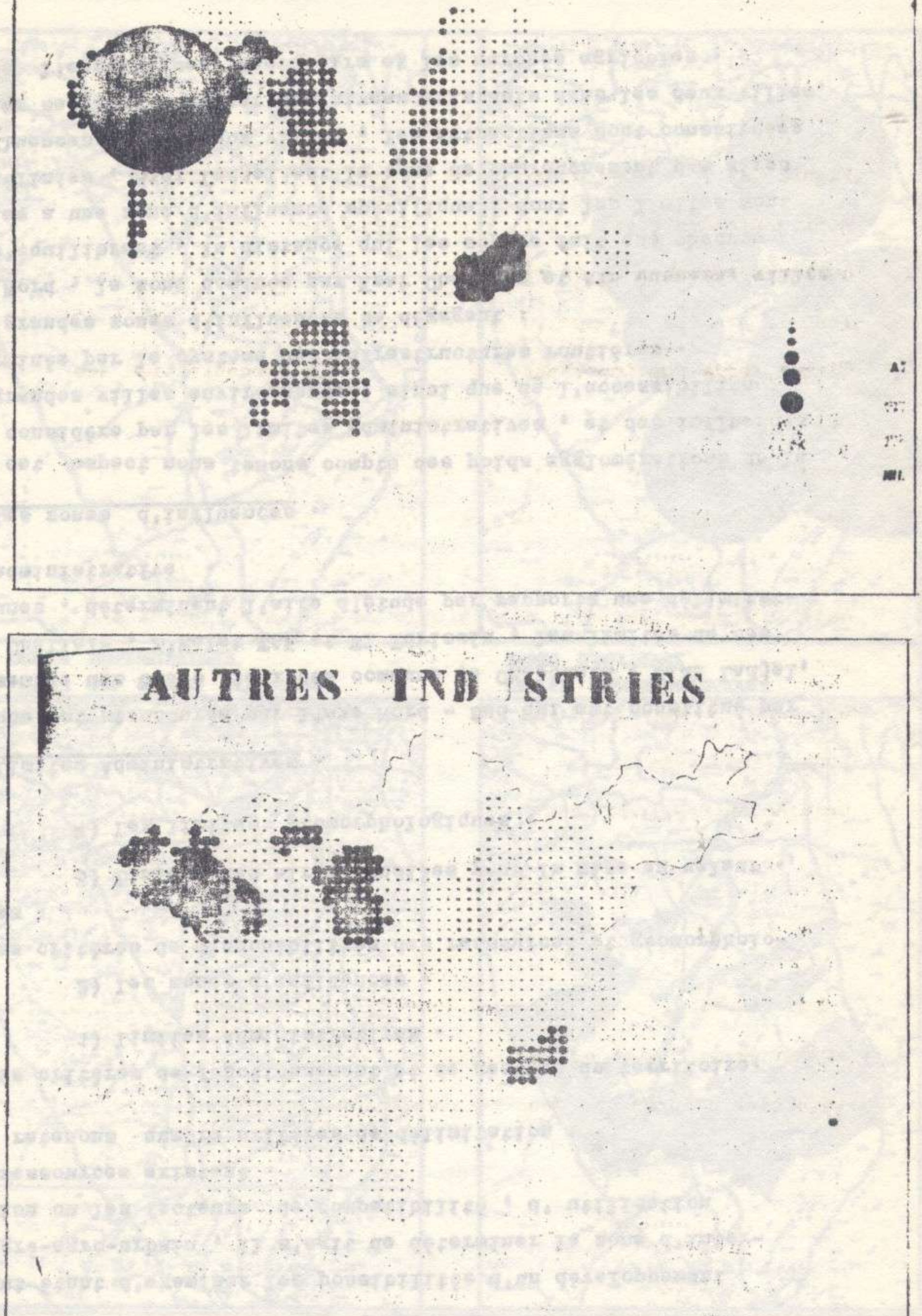


Figure n° 7 : Population active résidente dans les branches
Industrie de transformation et autres industries .

1.2. DELIMITATION DE L'AIRE D'ETUDE .

Critères de délimitation préliminaire de l'aire d'étude .

Le but étant d'examiner les possibilités d'un développement intégré-agro-urbain , il s'agit de déterminer la zone d'intervention ou les facteurs de compatibilité , d' utilisation des ressources existent .
Nous retenons quatre critères de délimitation :

A) Les critères de fonctionnement et de gestion du territoire.

1) Limites Administratives .

2) Les zones d'influences .

B) Les critères de disponibilités des ressources et géomorphologiques .

3) Limites des aires étudiées pour la mise en valeur .

4) Les limites géomorphologiques .

1 - Limites Administratives .

La zone est structurée par l'axe Nord - Sud qui est constitué par l'ensemble des chefs lieux des commune de Chabounia , Sidi Ladjel, Ksar Chellala , Z'Malet EAK et El Idrissia , les limites de ces communes , déterminent l'aire d'étude par rapporta une délimitation administrative .

2 - Les zones d'influences .

Pour cet aspect nous tenons compte des poids agglomérations de la zone considére par les limites administratives , et des influences des grandes villes environnantes, ainsi que de l'accessibilite déterminée par le systeme des infrastructures routières .
Deux grandes zones d'influences se dégagent :
- Au Nord , la zone dominée par Ksar Chellala et Ain Oussera, villes qui s'équilibrent , la distance qui les sépare fait que chacune d'elles a une zone d'influence spécifique , dont les limites sont mal définies , Sidi Ladjel est la zone de chevauchement des aires d'influences de ces deux villes , les attractions sont constituées par les services d'un certain niveau existants dans les deux villes, telque l'enseignement secondaire et les marchés agricoles .

1.2. DELIMITATION DE L'AIRE D'ETUDE .

Critères de délimitation préliminaire de l'aire d'étude .

Le but étant d'examiner les possibilités d'un développement intégré-agro-urbain , il s'agit de déterminer la zone d'intervention ou les facteurs de compatibilité , d' utilisation des ressources existent .
Nous retenons quatre critères de délimitation :

A) Les critères de fonctionnement et de gestion du territoire.

1) Limites Administratives .

2) Les zones d'influences .

B) Les critères de disponibilités des ressources et géomorphologiques .

3) Limites des aires étudiées pour la mise en valeur .

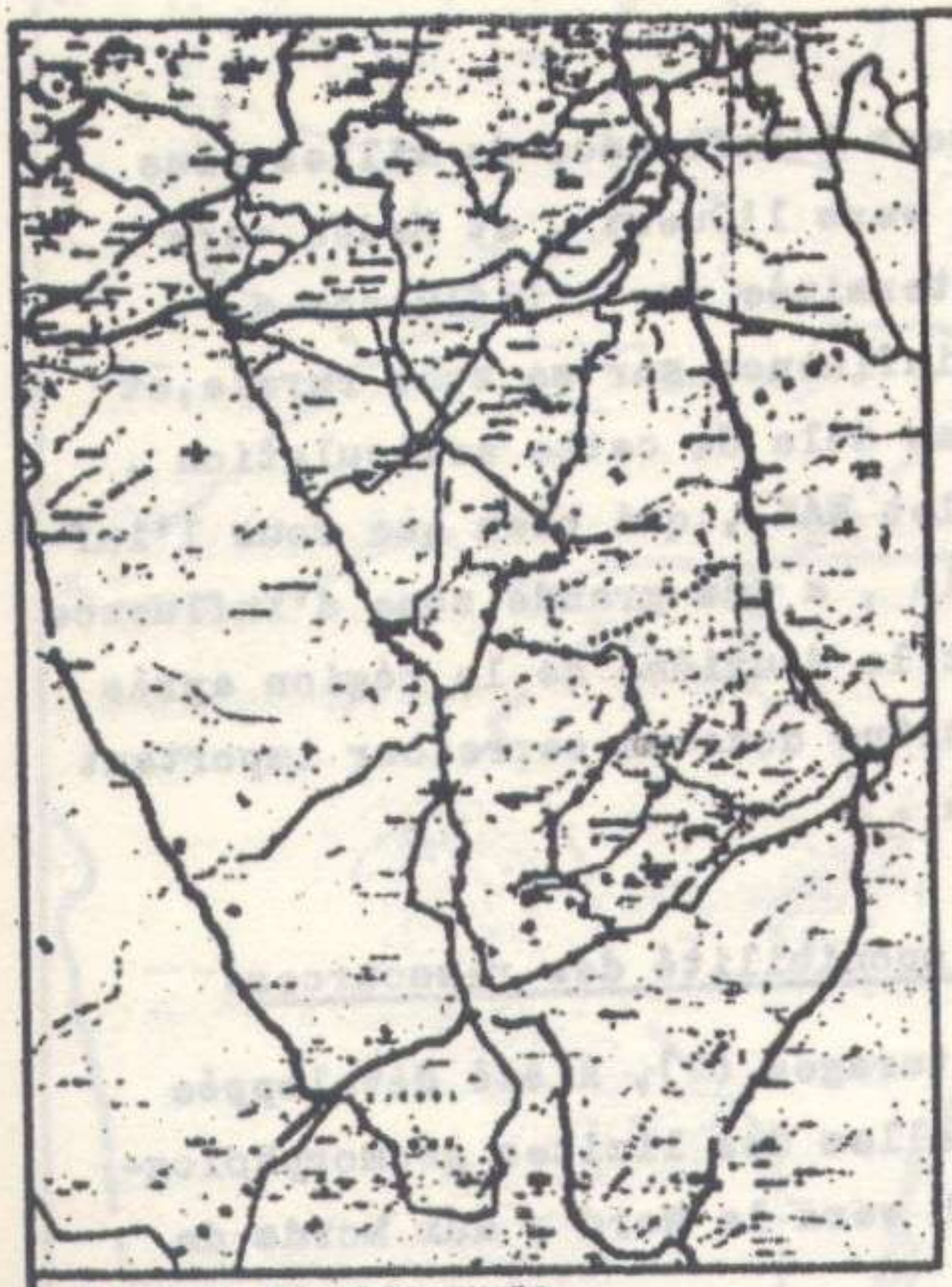
4) Les limites géomorphologiques .

1 - Limites Administratives .

La zone est structurée par l'axe Nord - Sud qui est constitué par l'ensemble des chefs lieux des commune de Chabounia , Sidi Ladjel, Ksar Chellala , Z'Malet EAK et El Idrissia , les limites de ces communes , déterminent l'aire d'étude par rapporta une délimitation administrative .

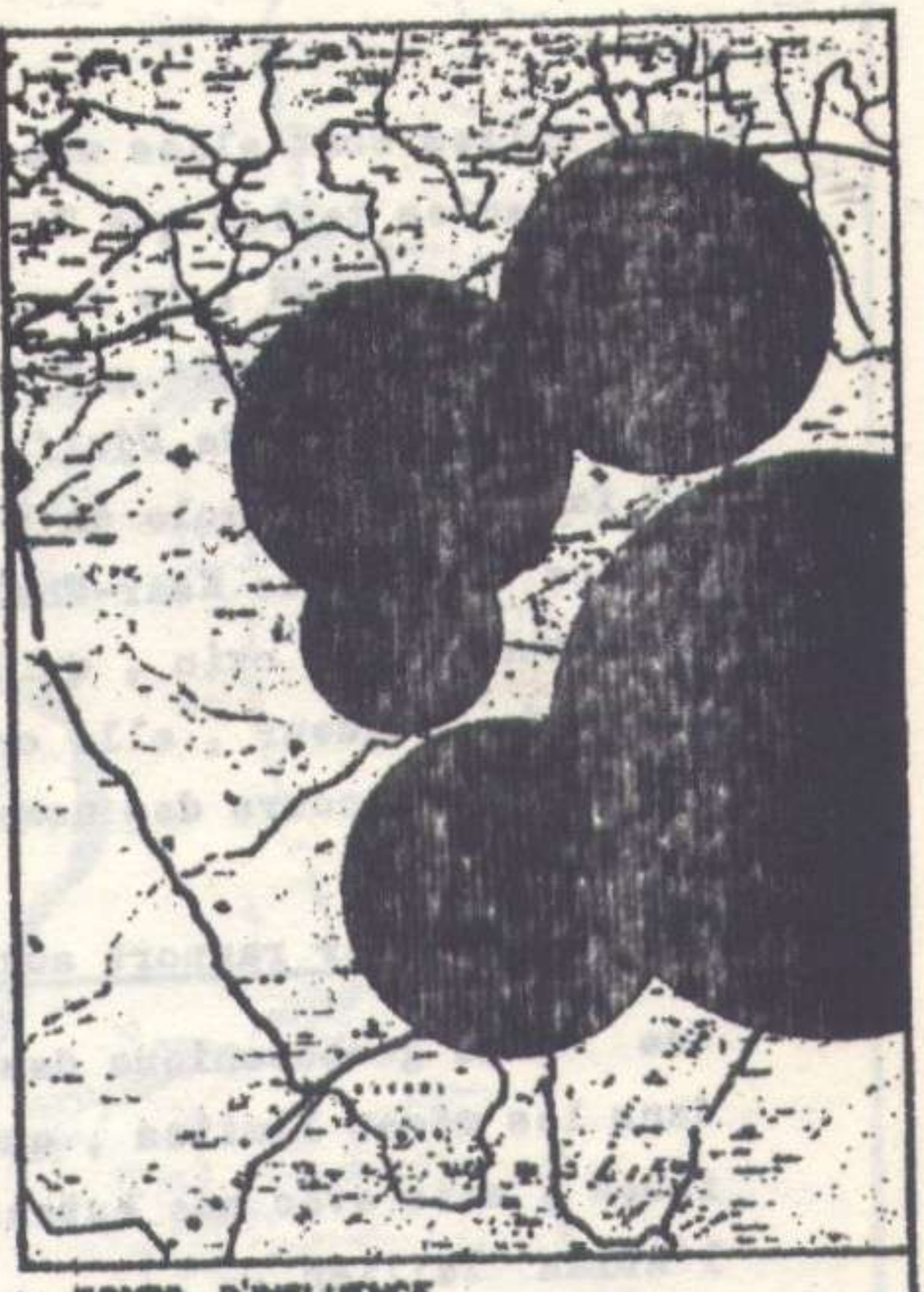
2 - Les zones d'influences .

Pour cet aspect nous tenons compte des poids agglomérations de la zone considére par les limites administratives , et des influences des grandes villes environnantes, ainsi que de l'accessibilite déterminée par le systeme des infrastructures routières .
Deux grandes zones d'influences se dégagent :
- Au Nord , la zone dominée par Ksar Chellala et Ain Oussera, villes qui s'équilibrent , la distance qui les sépare fait que chacune d'elles a une zone d'influence spécifique , dont les limites sont mal définies , Sidi Ladjel est la zone de chevauchement des aires d'influences de ces deux villes , les attractions sont constituées par les services d'un certain niveau existants dans les deux villes, telque l'enseignement secondaire et les marchés agricoles .



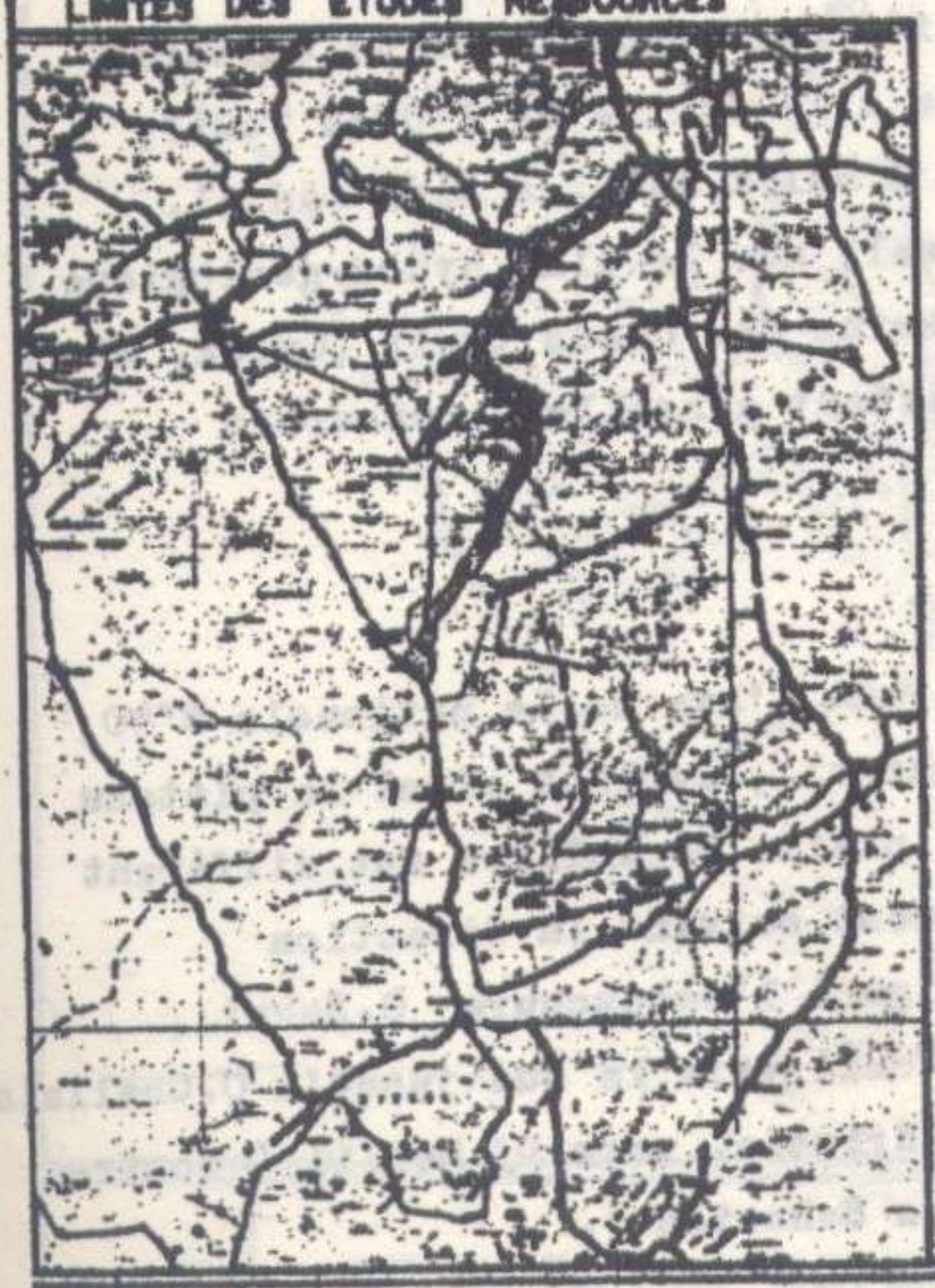
LIMITES ADMINISTRATIVES.

LIMITES DES ETUDES RESSOURCES



ZONES D'INFLUENCE

LIMITES GEOMORPHOLOGIQUES



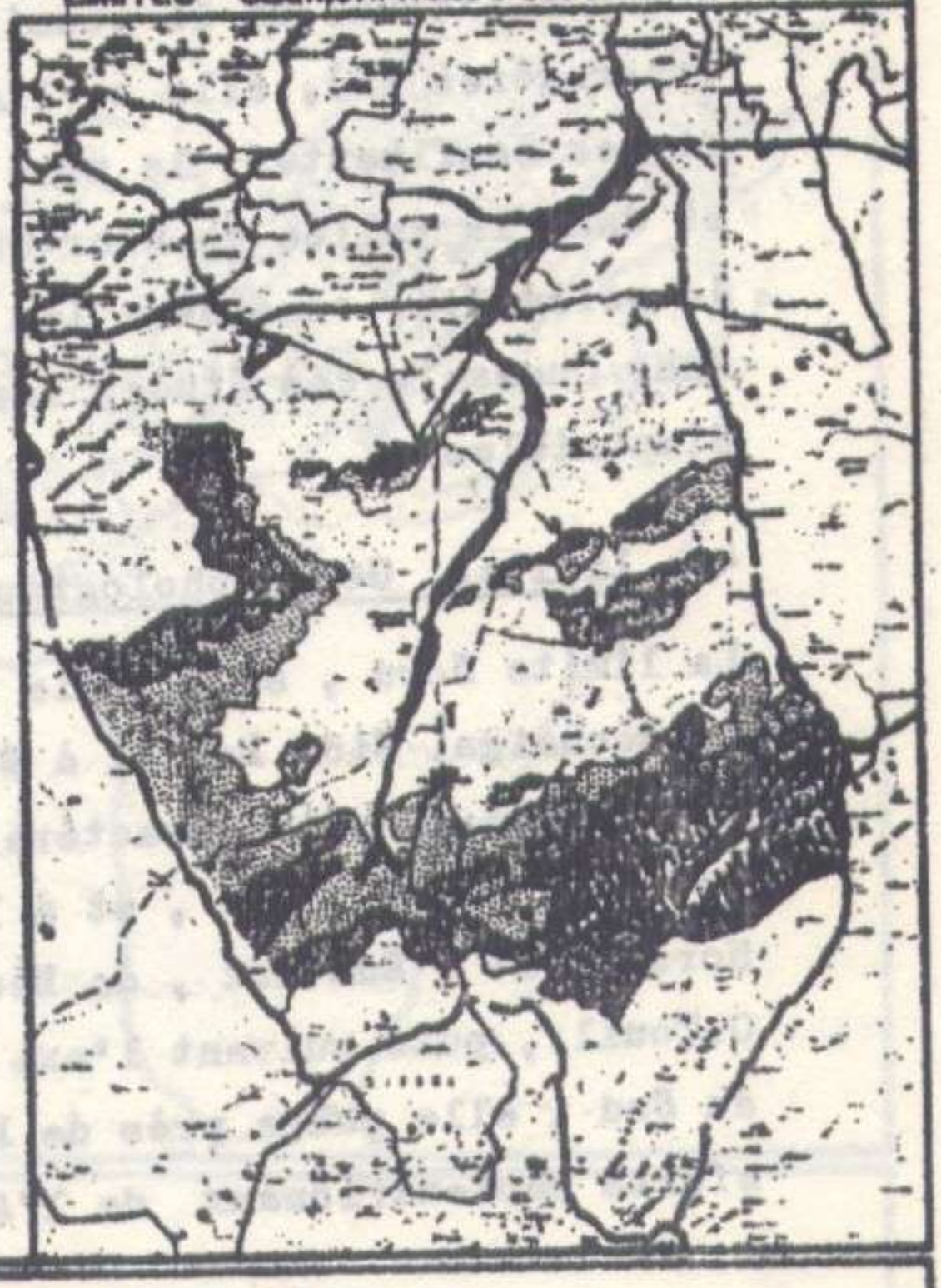


FIG.8 CRITERES DE DELIMITATION DE L'AIRE D'ETUDE

Ces villes sont elles mêmes sous l'influence de villes plus importantes telles que Tiaret vers l'Ouest , et Medea vers le Nord , au Sud , la zone déterminée par l'influence de Djelfa , où Idrissia , a une influence sur sa zone rurale,et dépend elle même de Djelfa , au déla de cette articulation , il faut noter le role de Z'Malet EAK , qui bien que sous l'influence directe de Ksar-Chellala , a une grande zone d'influence avec son marché ovin , qui est le deuxième de la région aprés celui de Sougueur , elle constitue donc un carrefour important dans les parcours des nomades .

3 . <u>Limites par rapport aux disponibilité des ressources</u>.

Une étude géobotanique des paturages (1), à été développée dans les mêmes limites , que celles des limites géomorphologiques , mais avec une extension vers le Nord , aux bords de l'Atlas Tellien .

Quand a l'étude de la possibilité des productions de cultures fourragères (2), elle se limite à la vallée de l'Oued Touil, et ses confluentes, la zone de Z'Malet EAK , à Sidi Ladjel, et dans la vallée de Nahr-Ouassel, sur le plan hydro-géologique le perimètre, considère les bassins des Oueds touil ,Ouerk, et Nahr Ouassel, ces études identifient ainsi les ressources disponibles .

4 . <u>Limites Géomorphologiques</u> .

La limite Nord , se définie suivant l'axe de la nationale N°40, de Réchaïga, Sidi Ladjel à Boughzoul , isolant ainsi le plateau du Sersou , dontle caractère de pleine cerealière est différent du reste de la zone , et à l'Ouest suivant la direction Nord-Ouest , Sud-Est , de Réchaiga à l'embouchure O.Sakni , O.Touil , puis suivant l'axe O.Touil vers le Sud jusqà'a O.Chellal au Sud , elle passe près de El Idrissia, vers Dj Mellil (contr-eforts septentrionaux de l'Atlas Saharien).

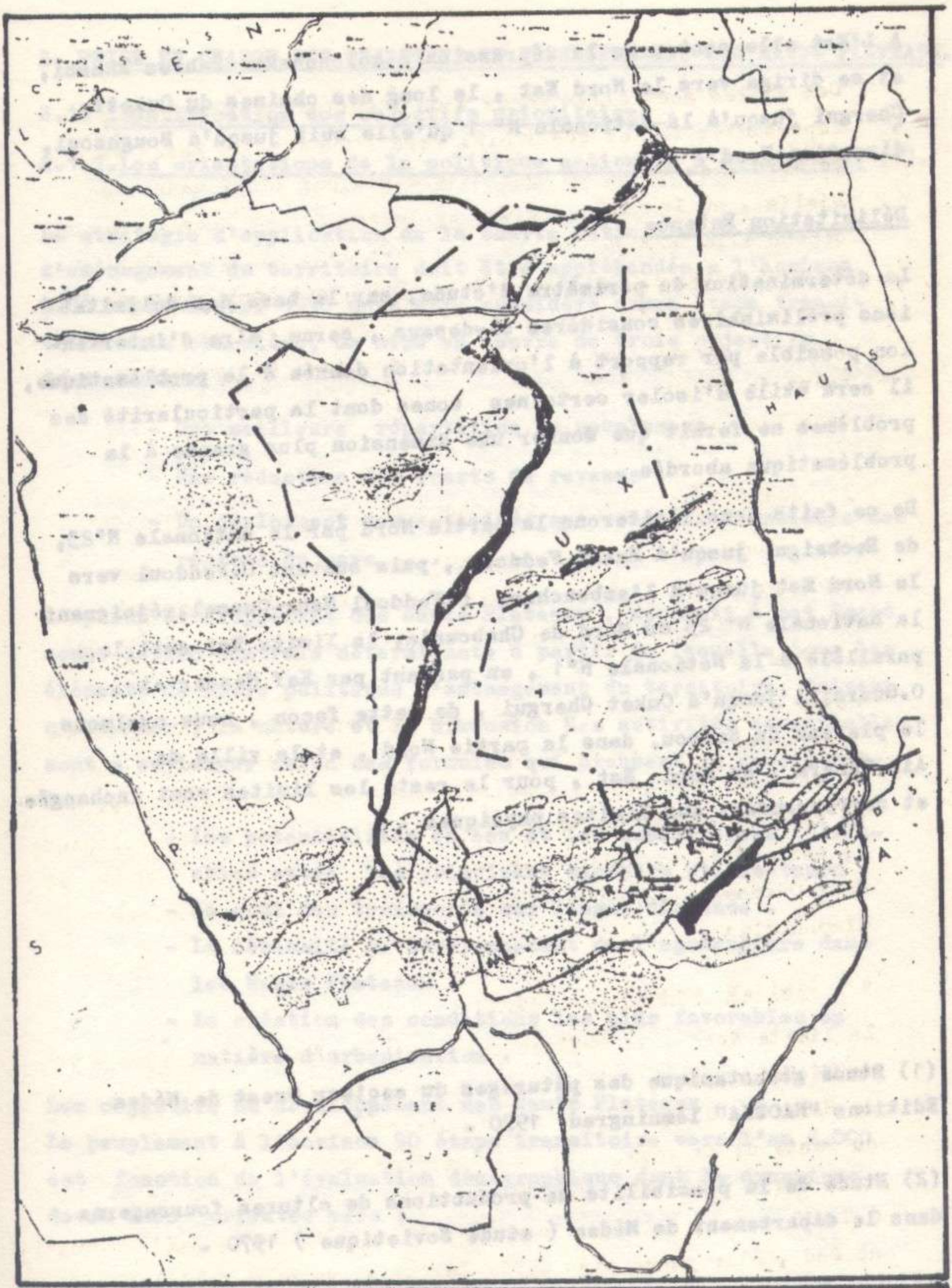


FIG. 9 · DELIMITATION RETENUE

A l'Est elle contourne la dépression à solonchaks' Zahrez Rharbi, et se dirige vers le Nord Est , le long des chaines du Oukette Chergui jusqu'à la nationale N° 1 qu'elle suit jusqu'à Boughzoul, direction Nord .

Délimitation Retenue .

La détermination du périmètre d'étude, sur la base des délimitations préliminaires considères ci-dessus , cerne aire d'intervention possible par rapport à l'orientation donnée à la problématique, il sera utile d'isoler certaines zones dont la particularité des problèmes ne ferait que donner une dimension plus grande à la problématique abordée .

De ce faits nous limiterons la partie Nord par la nationale N°23, de Rechaiga jusqu'à Hassi Feddoul , puis suivant O.Feddoul vers le Nord Est jusqu'à l'embouchure O.Feddoul Nahr-Oussel,réjoignant la Nationale N° 23 au Nord de Chabounia, la limite Est suit la parallèle à la Nationale N°1 , en passant par Kef Nesser et O.Guernini jusqu'à Ouket Chergui , de cette façon , nous excluons le plateau du Sersou, dans la partie Nord , et la ville de Ain Ousera , au Nord Est , pour le reste les limites sont inchangée. et correspondent aux limites physiques .

(1) Etude géobotanique des pâturages du secteur Ouest de Médea Editions "NAOUKA" lémningrad 1970 .

(2) Etude de la possibilite de productions de cltures fourrageres dans le département de Médea (etude Sovietique) 1970 .

2. PRISE EN CHARGE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS PLATEAUX.

2.1. Identification des objectifs prioritaires .

2.1.1. Les orientations de la politique nationale d'aménagement (1).

La stratégie d'application de la charte nationale en matière d'aménagement du territoire doit être appréhendée a l'horizon 2.000 dans lequel 1990 doit être considéré comme étape transitoire mais charnière, de mise en oeuvre de trois objectifs fondamentaux :

- Une meilleure répartition du peuplement .
- Une réduction des écarts de revenus .
- Un déploiment des activités qui concerne l'ensemble des régions du pays ....

L'option développement des Hauts Plateaux , apparait à cet égard comme action centrale déterminante à partir de laquelle tous les éléments de notre politique d'aménagement du territoire, doivent s'ordonner , la nature et la dimension des activités essentielles sont à envisager selon des formules qui prennent en considération :

- Les potentialités en eau et les concurrences inévitables entre les principaux secteurs utilisateurs .
- Le coût des transports sur longue distance .
- La nécessité du développement de l'agriculture dans les Hauts Plateaux .
- La création des conditions les plus favorables en matière d'urbanisation .

Les objectifs du développement des Hauts Plateaux .
Le peuplement à l'horizon 90 étape transitoire vers l'an 2.000 est fonction de l'évaluation démographique dont la dynamique devra être orientée vers :

- La limitation à la croissance des grandes agglomérations à leur croissance propre et à leur capacités réellés .

- Le maintien et la stabilisation de la population agricole au niveau de la nécéssaire mise en valeur de toutes nos potentialités naturelles , par la réorientation de l'appareil productif vers les zones défavorisées.

Ces différentes options nous imposent , pour les dix à quinze procaines années , à accueillir sur les Haut Plateaux , une population suplémentaire de 1,5 à 2 millions d'habitants en villes nouvelles ou centres existants à développer,autrement dit , il s'agit de préparer des conditions d'urbanisation totalement intégrées pour pouvoir permettre une croissance de la population urbaine de prés de 20 % , par an au lieu de 5,7 % tendance actuelle .

(1) Extrait du discours du ministre de la planification et de l'aménagement du territoire (Séminaire régional de Djalfa Mars 1980).

2.1.2. Les objectifs retenus à l'interieur de la recherche .

1) Intégration de la zone à sa région .

L'isolement de la zone par rapport au reste de la région est déterminé par une faiblesse des infrastructures, une absence quasiment totale d'accéssibilité aux services et aux équipements de haut niveau de la région .

L'intégration au niveau régionale , doit permettre de définir le rôle , et le poids de la zone par rapport à sa région de rentabiliser les services et les équipements régionaux de haut niveau et de les rendre accéssibles à la zone .

2) Développement rurale équilibré par rapport à la structure actuelle du territoire .

Le développement de la zone , en fonction des potentialités agricoles , necéssite une transformation intégrale , en ce qui concerne le système et le mode de production agricole, pour réaliser le passage d'une structure traditionnelle , à une structure compatible avec les nouvelles exigences,l'experiences des villages socialistes , démontre que la connaissance des structures : rurales existantes est nécessaire , avant de faire des propsitions de nouvelles structures (concentration d'habitat , les nouveaux rapports sociaux , systeme de production , ...).

3) Relever le niveau urbain .

Les villes de la zone gardent un caractère rural, elles sont principalement de gros bourgs , à fonction essentiellement administrative , avec la présence de quelques activites artisanales , les relations avec leur territoire sont aujourd'hui restreintes au marchés périodiques (Souks), d'échange pour les agriculteurs et éleveurs de la zone .

Les centres décisionnels (Daira , Chef-Lieu de commune) doivent au contraire être les elements dynamiques du développement de la zone , leur influence doit s'étendre sur un territoire assez large, des qu'elles regrouperont des services et des équipements pour la satisfaction des besoins d'une large population installée dans l'amélioration du niveau urbain dépend de plusieurs facteurs : recalification de l'espace urbain (organisation et restructuration), définition du rôle de la ville et de ces fonctions .

4- <u>Utilisation rationnelle des ressources agricoles et Hydrauliques</u> .

La disponibilité des ressources mises en évidance doit être le support à l'urbanisation particulièrement dans les zones rurales , dont la priorite d'utilisation reste liée à la mise en valeur des terres , et aux ressources hydrauliques indispenssables au développement de l'agriculture .

2.2. <u>Les implications des objectifs</u> .

La formulation du sujet de recherche nous a permis d'insister sur les aspects fondamentaux par rapport au developpement intégré , d'une zone agricole caracteristique (ressources , et aspects humain).
La politique nationale de l'amenagement du territoire à travers " l'option hauts plateaux " , définie les points sensibles du developpement de ces regions .

En tenant compte des considerations de la politique nationale, et sur la base d'une connaissance générale du territoire, on a formulé les objectifs qui soutiendront le developpement de cette recherche .

L'explicitation des objectifs va impliquer la necessite d'une connaissance du territoire plus precise , et un approfondissement de l'analyse pour arriver à déterminer les politiques d'intervention , et les actions qui en decoulent .

L'Objectif N° 1 : Implique l'analyse de deux points essentiels:

a) L'accessibilité de la zone par rapport à sa région (infrastructure routière et transports).

b) La hierarchie des centres (le poids de la zone par rapport à sa region).

L'Objectif N° 2 : Va orienter les investigations vers une connaissance des zones rurales à travers deux aspects fondamentaux :

a) L'espace agricole .
b) L'habitat rural .

L'Objectif N° 3 : L'analyse de Ksar-Chellala , nous permettra de définir des indicateurs d'interventions , cet objectif implique l'étude de deux facteurs déterminants pour évaluer le niveau urbain actuel, et pour nous permettre d'estimer les actions qui tendent à ameliorer ce niveau:
a) La distribution des services .
b) Les infrastructures techniques .

L'Objectif N° 4 : Implique l'évaluation des ressources du territoire dans le processus de formulation du plan , les ressources considères sont ;

a) Les terres agricoles .
b) Les ressources hydrauliques .

2.2.1. Integration de la zone à sa région .

La situation d'enclave dans laquelle se trouve la zone de Oued-Touil par rapport au reste du territoire , se caracterise par une faible accessibilité aux services et aux équipements de haut niveau de la région , cela est due aux insuffisances en infrastructures routières et de transport public .

Cette situation est accentuée par un niveau d'équipement assez bas dans la zone , et une absence quasiment totale d'armature urbaine , malgré l'existance d'agglomérations chef-lieu de Dáira , et de commune , située à l'interieur des grands axes routières , Nord-Sud et Est -Ouest , sans y participer pleinnement , la ville principale de la zone (Ksar Chellala , est fortement handicapée par sa position à l'ecart de ces grands axes routier .

Le réseau interieur de la zone , la découpe en deux parties :
- Une première avec une assez bonne distribution du réseau routier dans la partie Nord , traversée par la route nationale N° 40 (Tiaret , M'Sila), à laquelle sont reliées les routes de Wilaya , N° 77 et 137 , ce reseau assure les liaisons , entre Ksar Chellala , et les villes et villages environnants , et permet une ouverture sur les grands axes routiers .
Une route secondaire relie Z'Malet E.A.K ; à Ksar Chellala .
- Une deuxième partie , au Sud ne comprend que la route, de Wilaya N° 136 reliant Idrissia et Charef à Djelfa , le reste du réseau est constitué par des pistes , qui forment un systeme de liáisons trés dense à l'interieur de la zone , et même au niveau régional,

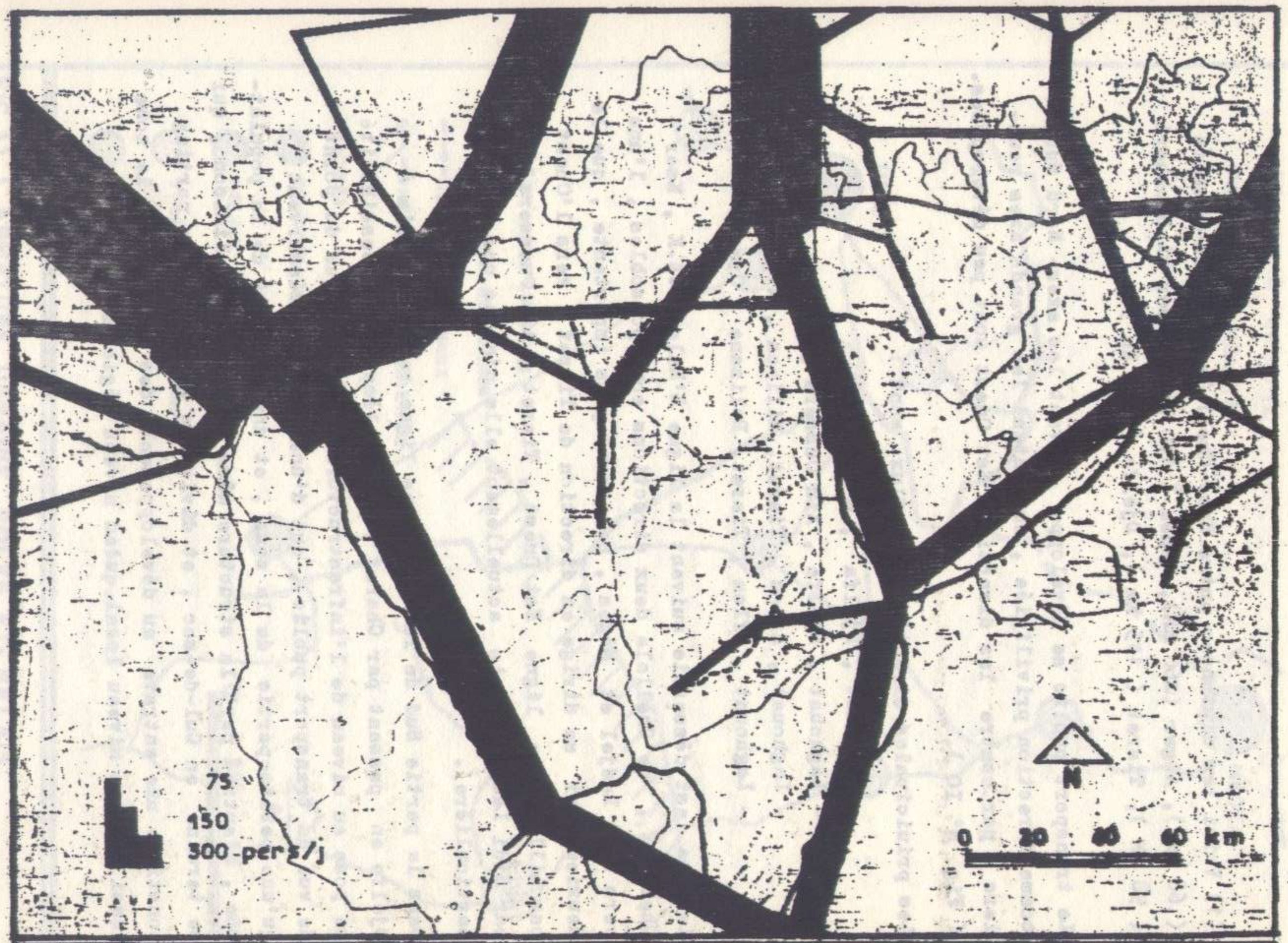


FIG.18 FLUX DU TRANSPORT PUBLIC (SNTV) ET INFRASTRUCTURE ROUTIERE

(1) Voici les distances entre Ksar-Chellala , et Ain-Oussera (68 Km), Alger (260 KM), Médea (170 Km), Ksar EL Boukhari (98 KM), Tiaret (115 Km), Djelfa (171 Km).

Le transport public se développe suivant les axes- Nord Sud, comme direction priviligiée , empruntant les grands axes routiers , par contre les directions Est Ouest sont peu développées. (Fig N° IO).

Les prinicipales directions de flux sont :

- Laghouat , Djelfa , M'Sila .
- Laghouat , Djelfa , Ain Oussera , Médea , Alger .
- Laghouat , Aflou , Tiaret, Miliana , Alger .
- Laghouat , Aflou , Tiaret, Relizane , Oran .

La zone est désservie suivant la ligne E'Malet E.A.K , Ksar - Chellala , de Chellala deux directions sont possobles , l'une vers Sidi Ladjel et Médea , nettement plus importante , que la deuxieme qui se dirige en direction de Tiaret , vers l'Ouest par ailleur une ligne Est Ouest , Tiaret , Ain Oussera , passe par Sidi Ladjel , mais actuellement elle n'a pas une importance particulière .

Dans la partie Sud de la zone , une ligne relie Idrissia à Djelfa en passant par Charef , le problème de l'accessibilité se pose au niveau de l'infrastructure routière , que du point de vue du transport public , qui d'une part ne désservent qu'une petite partie de la zone , et une minorité de la population , d'autres part la structure même du systéme de liaison , qui se termine en Cul-de-sac , et divise la zone en deux parties constitue une entrave au développement des échanges de la zone aussi bien au niveau local qu'au niveau régional .

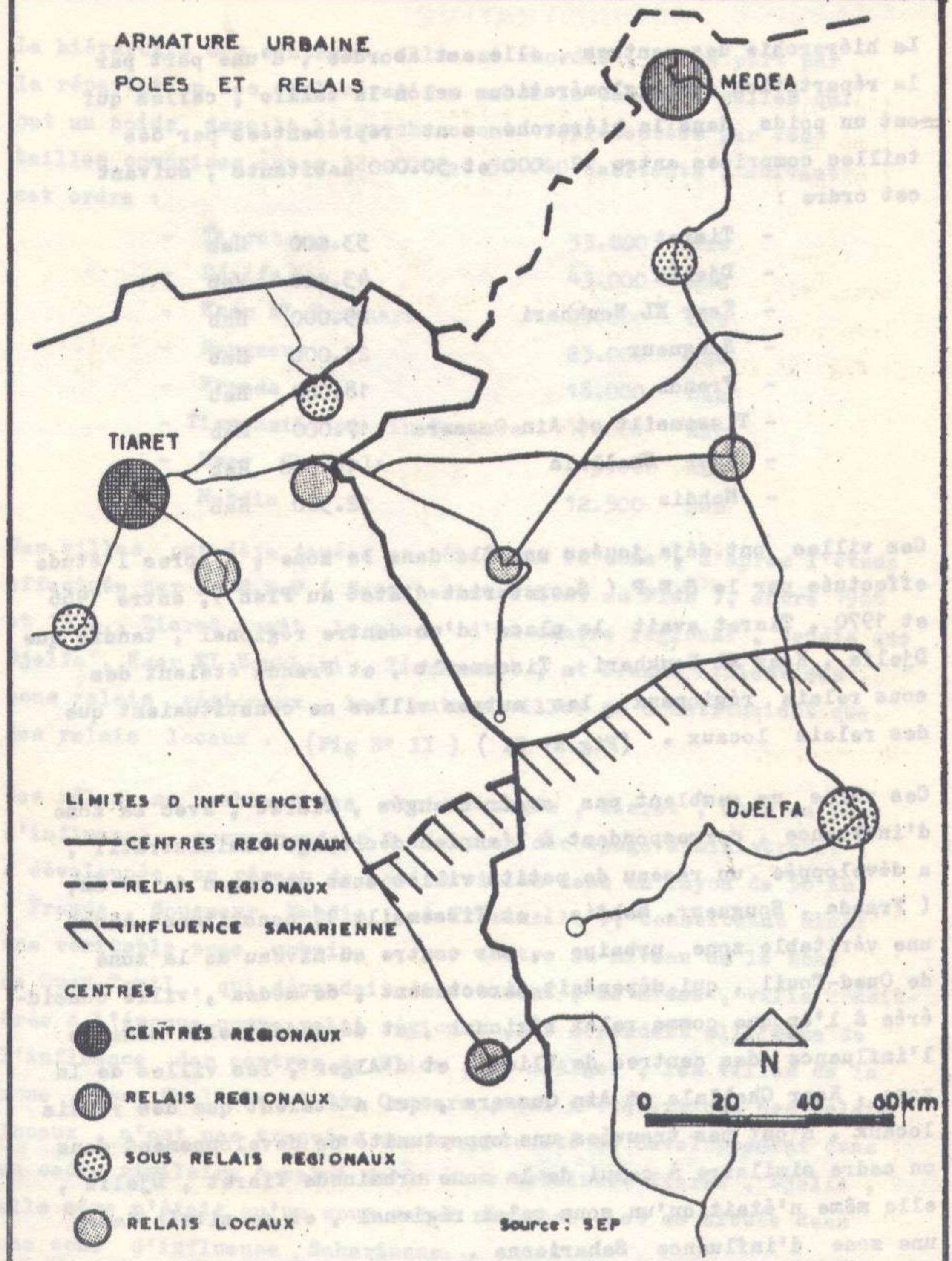


FIG.11 ARMATURE URBAINE POLES ET RELAIS

La hiérarchie des centres , elle est abordée , d'une part par la répartition des agglomérations selon la taille , celles qui ont un poids dans la hiérarche sont représentées par des tailles comprises entre 12 .000 et 50.000 habitants , suivant cet ordre :

- Tiaret 53.000 Hab
- Djelfa 43.000 Hab
- Ksar EL Boukhari 25.000 Hab
- Sougueur 23.000 Hab
- Frenda 18.000 Hab
- Tissemsilt et Ain Oussera 17.000 Hab
- Ksar Chellala 15.000 Hab
- Mahdia 12.500 Hab

Ces villes ont déja jouées un rôle dans la zone , d'apres l'étude effectuée par le S.E.P (Secretariat d'Etat au Plan), entre 1966 et 1970 , Tiaret avait la place d'un centre régional , tandis que Djelfa , Ksar EL Boukhari , Tissemsilt , et Franda étaient des sous relais régionaux , les autres villes ne constituaient que des relais locaux . (Fig N° II)

Ces rôles ne semblent pas avoir changés , Tiaret , avec sa zone d'influence , correspondant à l'ancien découpage administratif , a développée un réseau de petits villes dans un rayon de 50 Km, (Franda , Sougueur, Mahdia , et Tissemsilt), constituant ainsi une véritable zone urbaine , par contre au niveau de la zone de Oued-Touil , qui dépendait directement , de médea , ville considérée à l'époque comme relai régional , et dépendait elle même de l'influence des centres de Blida , et d'Alger , les villes de la zone , Ksar Chellala et Ain Oussera , qui n'étaient que des relais locaux , n'ont pas trouvées une opportunité de developpement dans un cadre similaire à celui de la zone urbainede Tiaret , Djelfa , elle même n'était qu'un sous relai régional , et se située dans une zone d'influence Saharienne .

La hiérarchie des centres , elle est abordée , d'une part par la répartition des agglomérations selon la taille , celles qui ont un poids dans la hiérarche sont représentées par des tailles comprises entre 12 .000 et 50.000 habitants , suivant cet ordre :

- Tiaret	53.000	Hab
- Djelfa	43.000	Hab
- Ksar EL Boukhari	25.000	Hab
- Sougueur	23.000	Hab
- Frenda	18.000	Hab
- Tissemsilt et Ain Oussera	17.000	Hab
- Ksar Chellala	15.000	Hab
- Mahdia	12.500	Hab

Ces villes ont déja jouées un rôle dans la zone , d'apres l'étude effectuée par le S.E.P (Secretariat d'Etat au Plan), entre 1966 et 1970 , Tiaret avait la place d'un centre régional , tandis que Djelfa , Ksar EL Boukhari , Tissemsilt , et Franda étaient des sous relais régionaux , les autres villes ne constituaient que des relais locaux . (Fig N° II)

Ces rôles ne semblent pas avoir changés , Tiaret , avec sa zone d'influence , correspondant à l'ancien découpage administratif , a développée un réseau de petits villes dans un rayon de 50 Km, (Franda , Sougueur, Mahdia , et Tissemsilt), constituant ainsi une véritable zone urbaine , par contre au niveau de la zone de Oued-Touil , qui dépendait directement , de médea , ville considérée à l'époque comme relai régional , et dépendait elle même de l'influence des centres de Blida , et d'Alger , les villes de la zone , Ksar Chellala et Ain Oussera , qui n'étaient que des relais locaux , n'ont pas trouvées une opportunité de developpement dans un cadre similaire à celui de la zone urbainede Tiaret , Djelfa , elle même n'était qu'un sous relai régional , et se située dans une zone d'influence Saharienne .

HIERARCHIE ADMINISTRATIVE

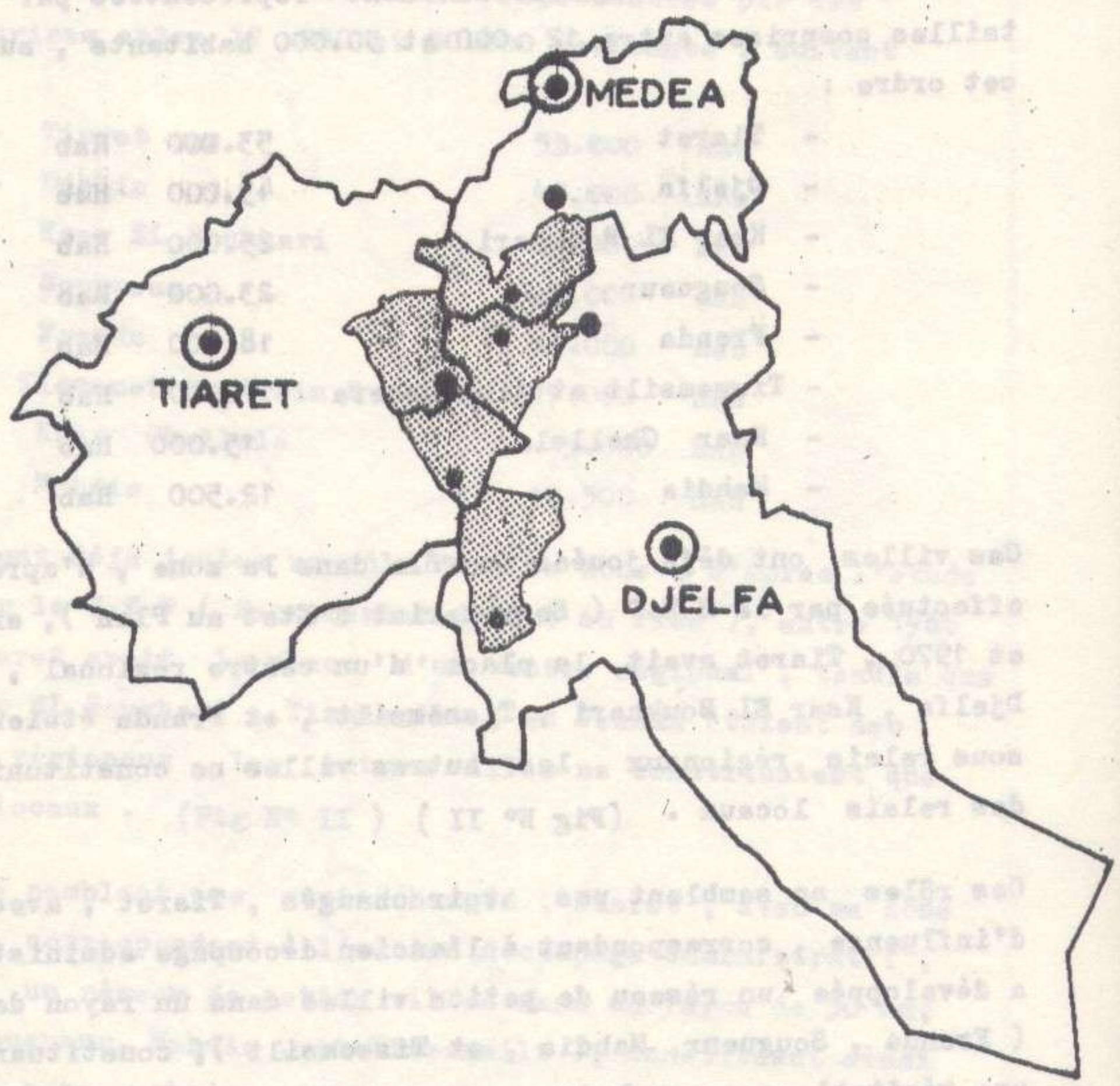


FIG.12 HIERARCHIE ADMINISTRATIVE

Sur le plan de la dépendance admnistrative de la zone (Fig N° I2) uniquement Ksar-Chellala est chef-lieu de Daira , et a sous sa dépendance directe Z'Malet EAK , et se rattache à la Wilaya de Tiaret , Idrissia fait partie de la Wilaya de Djelfa , et depend de la Daira de cette dernière, de même que Sidi Ladjel , mais celle-ci depend de la Daira de Ain-Oussera , pour Chabounia, elle fait partie de la Wilaya de Médea , et depend de la Daira de Ksar El Boukhari , l'ensemble des agglomerations de la zone sont des chef-lieux de commune .

La réponse à l'objectif , intégrer la zone à sa région doit être considère au niveau des actions qui vont contribuer a lever la situation l'enclave que connait la zone d'intervention, dans le cadre de la politique d'équilibre régionale .

L'amélioration de l'accessibilité doit être caracterisée par la création de liaisons éfficaces , entre la zone et le reste de la région , il faut mêttre à profit l'infrastructure , routière et ferrovière nationale et régionale en prévoyant des raccordements , qui doivent être stratégiques par rapport à l'aménagement de la zone , il faut équilibrer les centres , de la zone par rapport aux centres régionaux et rechercher des spécificités, au niveau des fonctions des centres de la zone par rapport au developpement future .

Et encore déterminer les dégrés d'autonomie et de dépendance par rapport à la gestion du territoire ,particulièrement en ce qui concerne la prise de décision liée au plan de structure , enfin il est nécessaire de développer les transports publiques , particulièrement les dessertes inter-urbaines , avec une large diffusion dans la zone .

Taux de centralité . Les résultats deéterminées par l'application de la méthode du taux de centralité (centralité) (I); montrent le poid de chaque commune dans l'aire de la Wilaya de Tiaret . On peut généralement assimiler ce poid au niveau des agglomérations chef-lieu de ces communes (inéxistance d'équipement hors des agglomérations) .

La méthode du taux de centralité était basée sur les données disponibles , (statistiques I977) et était appliquée en considérant le nombre d'établissements commerciaux par branche .

Les résultats les plus significatifs se situent au niveau des communes de : (Fig. I3)

- Tiaret avec un taux de 2I,87
- Tissemsilt , Frenda , Sougueur , (taux de 9,I2 à I4,69)
- Ksar-chellala et Hamadia (taux de 3,65 à 7,45)

Les fourchettes des taux varient de 0,II à 2I,87 .

La figure n° montre une forte concentration d'établissements de commerces au niveau de l'ensemble urbain constitué par Tiaret et les villes avoisinantes .

Remarques : L'application d'une telle méthode implique :

- la détermination d'un périmétre homogéne et particulièrement par rapport à l'accessibilité et aux rayons d'influences .
- la pondération des données par rapport à l'importance des établissements (surface de commerce , chiffre d'affaire) .
- l'évaluation du niveau de satisfaction des besoins par l'autoconsommation ,en considération du context rural .

(I) The location of service towns .
an approch to the analysis of central place systéms
by John V. Marshall .

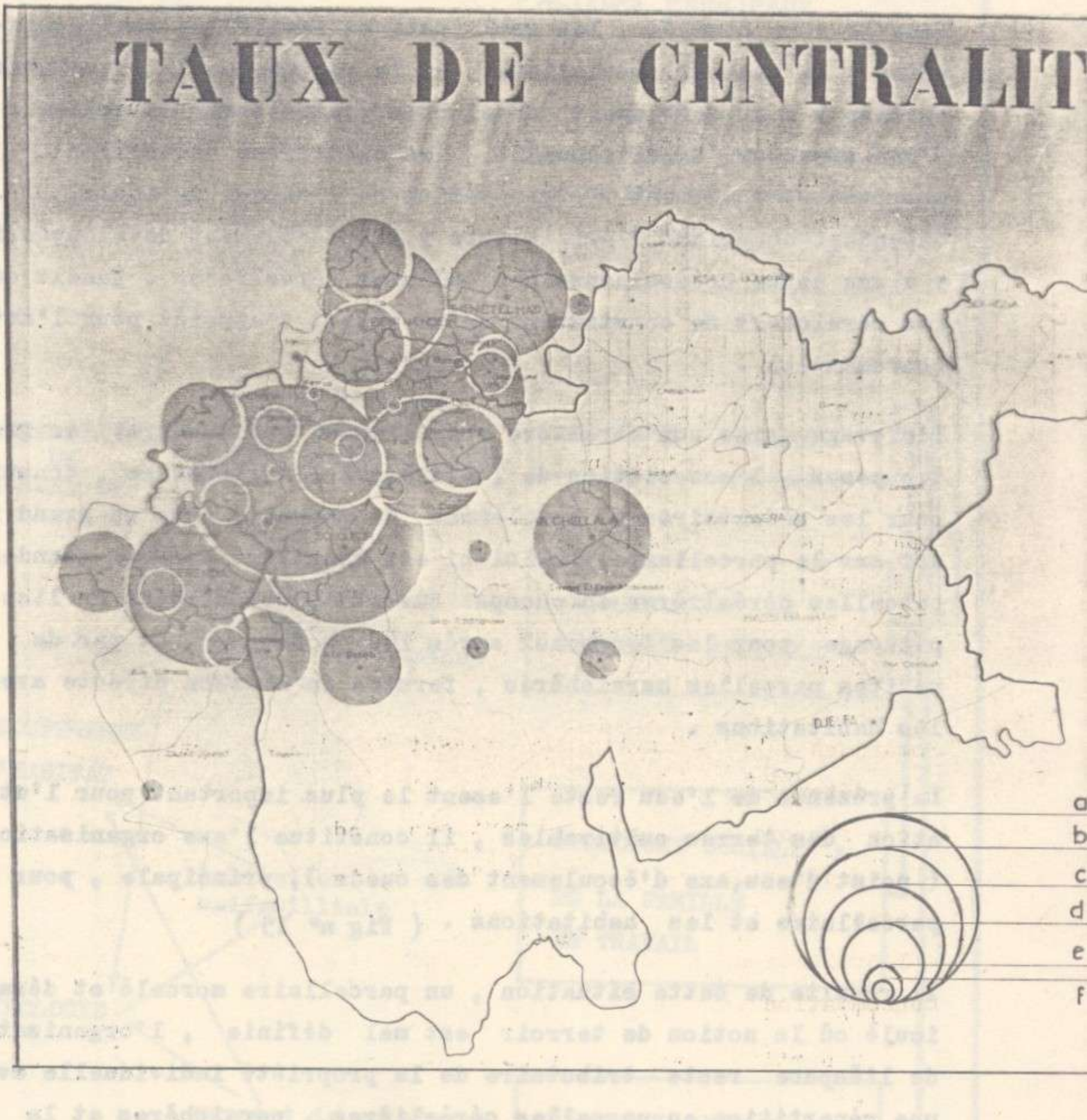


Figure n° I3 : Taux de centralité dans la Wilaya de Tiaret .

2.2.2. Développement rural équilibre par rapport à la structure existante .

L'Espace Agricole .

Dans la zone étudiée , les exploitations familiales sont dominantes , le secteur socialiste , et le secteur de la prevolution agraire y sont faiblement développes , nous somme en présence d'une structure traditionnelle , les conditions naturelles marquent profondement l'organisation de l'espace agricole, dependant du climat l'agriculture y est faiblement developpée,il y a une nette prédominance des cultures céréaliéres , tandis que les maraichers ne constituent qu'un apport d'appoint pour l'autoconsommation .

L'élevage garde son caractère nomade en ce qui concerne les grands troupeaux , l'association de l'élevage à l'agriculture , constitue pour les sédentaires un complément de revenu , et a un grand impact sur le parcellaire , celui-ci est constitué par les grandes parcelles céréalières en champs ouverts , qui servent de lieu de pâturage pour les troupeaux aprés les moissons , et par de petites parcelles maraichères , fermées en liaison directe avec les habitations .

La présence de l'eau reste l'asect le plus important pour l'utilisation des terres cultivables , il constitue l'axe organisation (point d'eau,axe d'écoulement des oueds), principale , pour le parcellaire et les habitations . (Fig n° I5)

Il résulte de cette situation , un parcellaire morcelé et désarticulé où la notion de terroir est mal définie , l'organisation de l'éspace reste tributaire de la propriété individuelle avec une répartition en parcelles céréalières , paraichères et la jachère .

FACTEURS INFLUANTS

L'ORGANISATION DE L'HABITAT RURAL

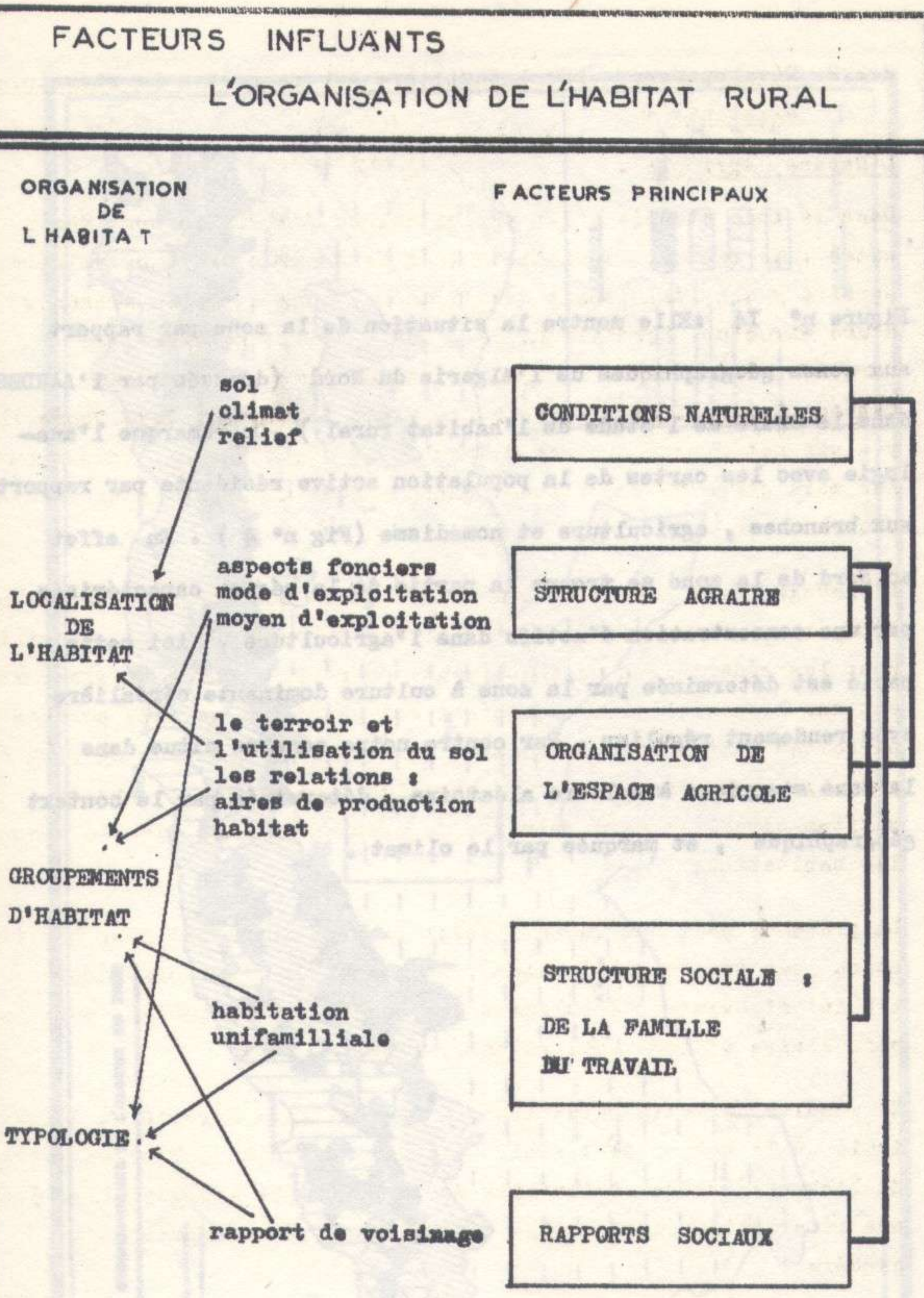


Figure n° I4 :Elle montre la situation de la zone par rapport aux zones géographiques de l'Algerie du Nord (dressée par l'AARDES , dans le cadre de l'étude de l'habitat rural) .On remarque l'analogie avec les cartes de la population active résidente par rapport aux branches , agriculture et nomadisme (Fig n° 4) . En effet au Nord de la zone se trouve la partie de la région caractérisée par une concentration d'actifs dans l'agriculture , ici cette parie est déterminée par la zone à culture dominante céréalière avec rendement régulier . Par contre notre zone se situe dans la zone steppique à oulture aléatoire , déterminée par le contexte géographique , et marquée par le climat .

ZONES GEOGRAPHIQUES DE L'ALGERIE DU NORD

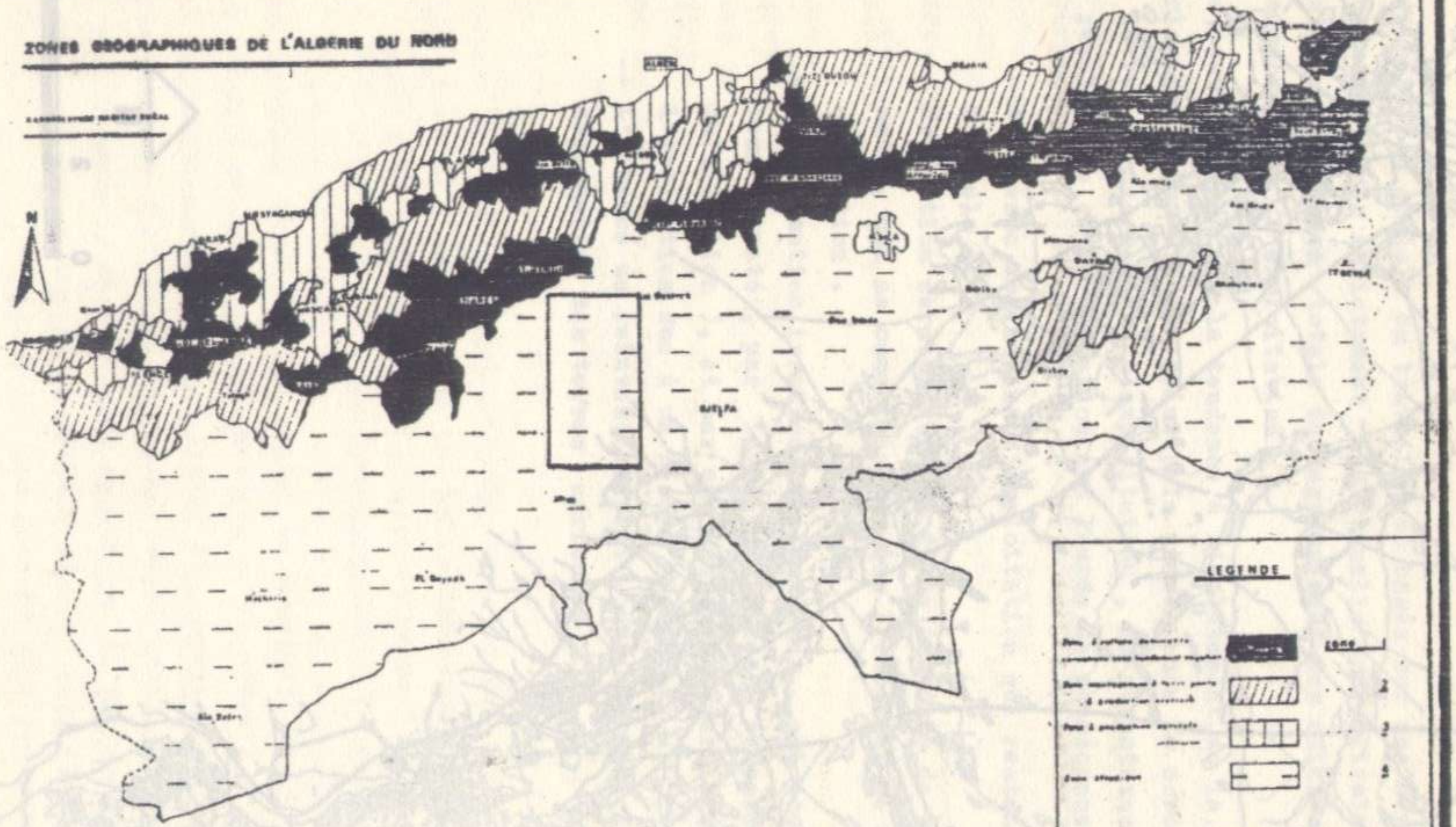


FIG.14



FIG.15 PLAN PARCELLAIRE ET HABITAT (Z'MALET. EAK)

(photo interpretation)

L'organisation sociale du travail, est basée sur une exploitation des terres strictement individuelle ou familiale , on constate une absence totale de regroupement des cultivateurs en coopératives d'exploitation .

Cela est accentué par la tendance à l'éclatement de la famille patriarcale , qui a comme principale conséquence le morcellement des terres et des moyens d'exploitation , la structures agraire qui résulte de cette situation est lourde de conséquences :

- Faiblesse des moyens d'exploitation qui restent traditionels .
- Production caracteristique d'une économie de subsistance , qui ne commercialise que l'excédent de l'autocosomation .
- L'utilisation irrationnelle des eaux , qui accentue, leur rareté , par les déperditions (évaporation, infiltration), et par une mauvaise répartition de l'irrigation due à un réseau anarchique .
- L'Absence de reinvestissement , qui entraine la dégradation des terres agricoles .

L'élevage des ovins domine (90 % du cheptel), il est à la charge des pâturages naturels qui demeurent sous la dépendance des conditions climatiques , qui varient d'une année à l'autre .

En période de disette , les réserves fourragères manquent , l'effectif des troupeaux est alors trés fluctuant et varie suivant l'année (la baisse des effectifs atteint les 50%), par la longue utilisation des pâturages(les parcours sont conditionnes par les points d'eau), et l'absence de sa réversibilité on ne peut obtenir des pâturages la quantité de fourrages nécessaire au bétail, les cultures sont d'un tres faible appoint pour l'élevage , en permettant le pâturage sur le chaume et la paille aprés les récolte.

L'insuffisance des fourrages ne permet pas de prévoir l'amélioration des races , et l'accroissement des troupeaux , ce qui est une des causes principales de la basse productivité,et de l'épizootie pendant les années arides , l'absence d'une base fourragère constante conditionne le caractère nomade de l'élevage .

Le territoire est traversé par plusieurs parcours par lesquels les troupeaux sont ammenes en été du Sud , vers le Nord, sur le plateau du Sersou et vers le Sud en Hiver , il y passe ainsi jusqu'a 300.000 têtes d'ovins .

Une partie des troupeaux ne pâture sur les hauts plateaux que six mois de l'année et se déplace pour le reste de l'année vers le Sud , au printemps , le bétail broûte sur les pâturages des hauts plateaux, avec la saison chaude de l'été lorsque la végetation se déchesse il se dérige vers le Nord , où se trouve la zone des culture , dans le plateau du Sersou , et pâture aux alentours jusqu'à la moisson des céréales .

Pour l'aide apportée aux travaux des champs , les bergers acquierent en plus d'une faible rémunération le droit de faire pêtre leur troupeaux sur le chaume et la jachère, le troupeau y demeure jusqu'à la saison des pluies , quand commence les semailles des blés d'automne , aprés cette période le troupeau est enmené de nouveau sur les hauts plateaux qui aprés les pluies se couvre de plantes pastorales .

Pour l'hiver une partie des troupeaux passe dans le Sahara, où ils s'alimentent jusqu'au printemps , bien que les parcours des differents troupeaux diffèrent suivant les tribus tous se rassemblent en été sur le plateau du Sahara .

Les principaux itinéraires des parcours sont : (Fig N° I6).

1-Du Sud d'Idrissia par le Djebel, en coupant l'Oued-Touil prés de Z'Lalet EAK , en direction de Ksar-Chellala .

2-C'est l'itinéraire (1) qui est suivi jusqu'à Z'Malet EAK, d'où il se dirige vers Sidi-Ladjel pour déboucher sur le plateau du Sersou .

3-Contournant par le Nord-Est Laghouat, il se dirige vers l'Ouest en longeant l'Atlas Saharien , puis il passe à l'Est d'Idrissia et de Z'Malet EAK , pour déboucher sur Chabounia , et le plateau du Sersou .

4-Il passe par Djelfa en longeant au Nord la route nationale N° 1 puis avant d'atteindre Ain-Oussera , il se dirige vers l'Ouest et passe au Sud de Chabounia pour rejoindre l'itinéraire (3).

5-Il travers Bou Saada en se dirigeant vers l'Ouest ,puis recoupe la route nationale N° 1 , au Sud de Ain Oussera et passe au Sud de Chabounia pour débouche sur le plateau du Sersou .

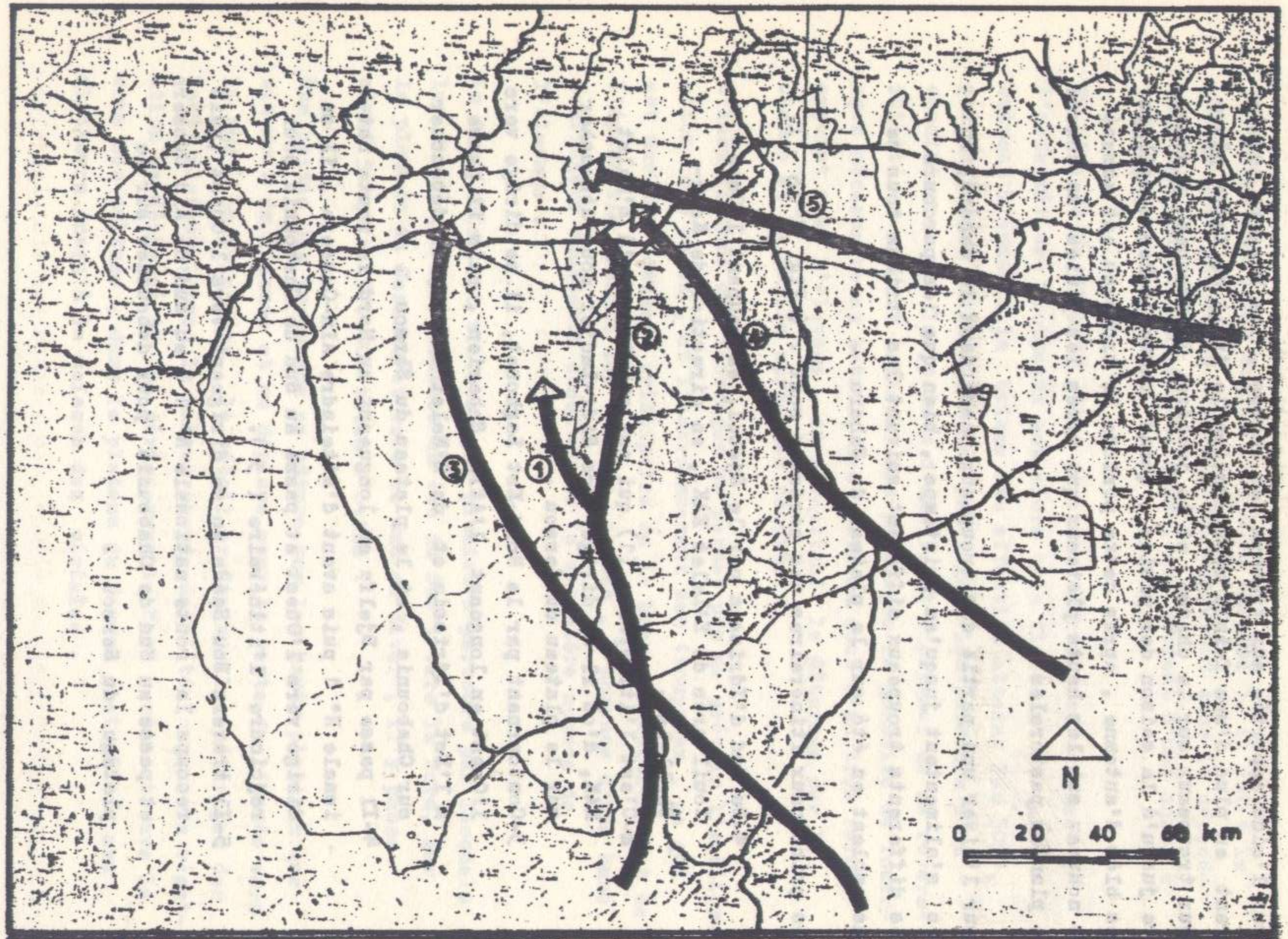


FIG.16 PARCOURS DES TROUPEAUX NOMADES

Ces itinéraires varient selon l'état des pâturages et de l'abondance de la pâture , mais les directions sont généralement maintenues , par conséquent sur les pâturages de la zone le bétail y-est conduit en été et en automne , de la mi-octobre , jusqu'à l'hiver , les dates peuvent varier suivant l'état du tapis végetale des pâturages , quand au bétail local il y pait toute l'année.

<u>L'Habitat Rural</u> .

Les facteurs déterminants pour l'organisation de l'habitat rural, sont :

- Les facteurs naturels (la nature du Sol , le relief, l'eau et le climat) .
- Les facteurs humains (la structure sociale et économique et la structure agraire).

Nous situons leurs influences à trois niveaux de l'organisation de l'habitat rural :

- Au niveau de la localisation de l'habitat .
- Au niveau de la dispersion et de la concentration de l'habitat .
- Et au niveau des types de groupement de l'habitat.

La localisation de l'habitat rural (Fig N° I7 °)

La localisation de l'habitat rural dans la zone étudiée reste principalement liée aux ressources exploitables , en zone semi-aride , les sols propices aux cultures se trouvent autour des lits d'Oueds , sur les piémont des chaines de montagnes et dans les dépressions ou " Dayas " .

De l'existance de l'eau et des terres cultivables , et surtout suivant leur importance il résulte deux types d'habitat, groupé ou dispersé, dans la zone en distingue trois de localisation principales :

- Le long des Oueds , et principalement de l'Oued Touil au Nord Est de Z'Malet EAK , et au Sud Sidi-Ladjel.

(Fig n° I7 bis)

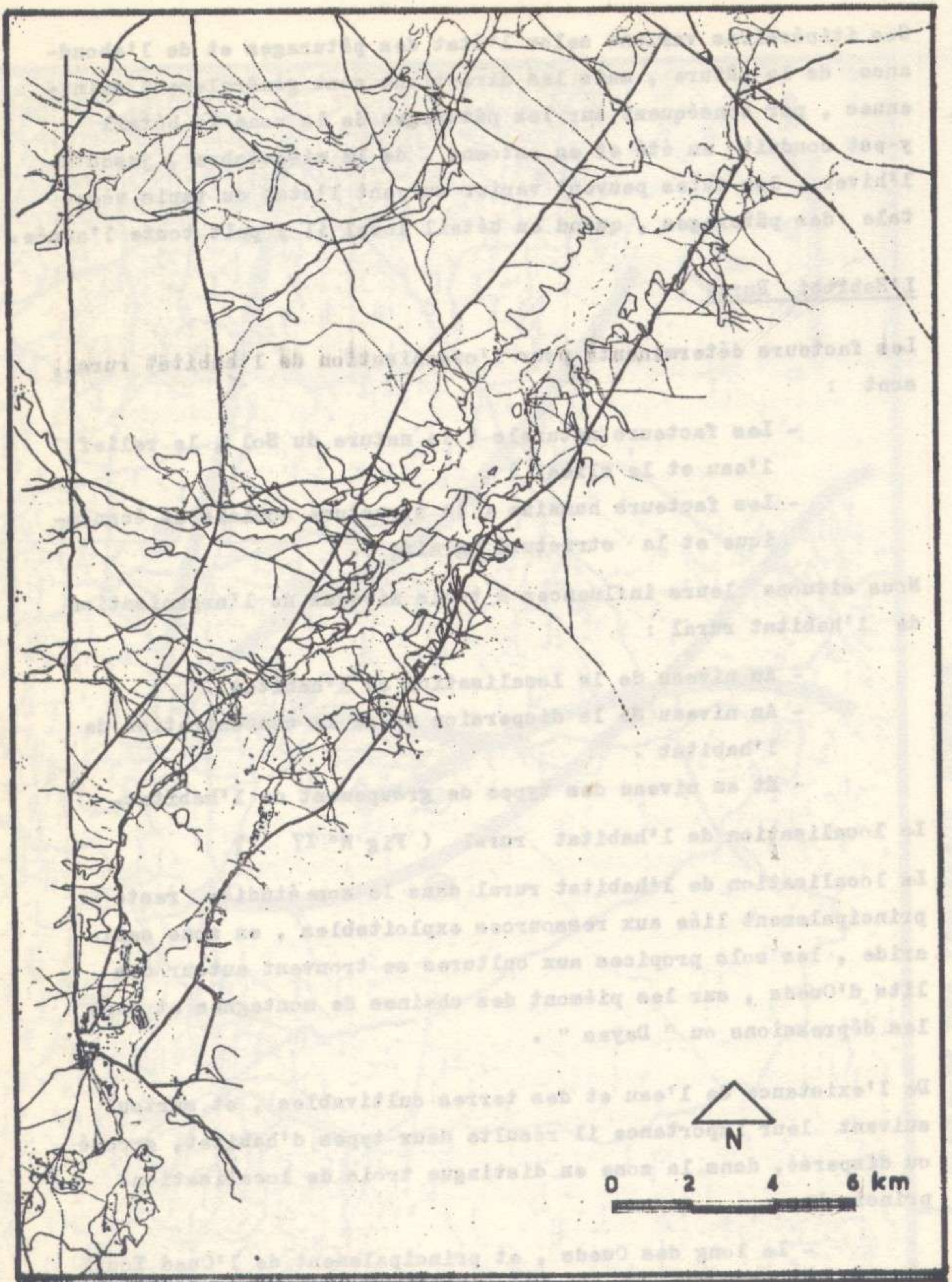


FIG.17 REPARTITION DE L'HABITAT RURALE (Z'MALET. EAK)

(photo interpretation)

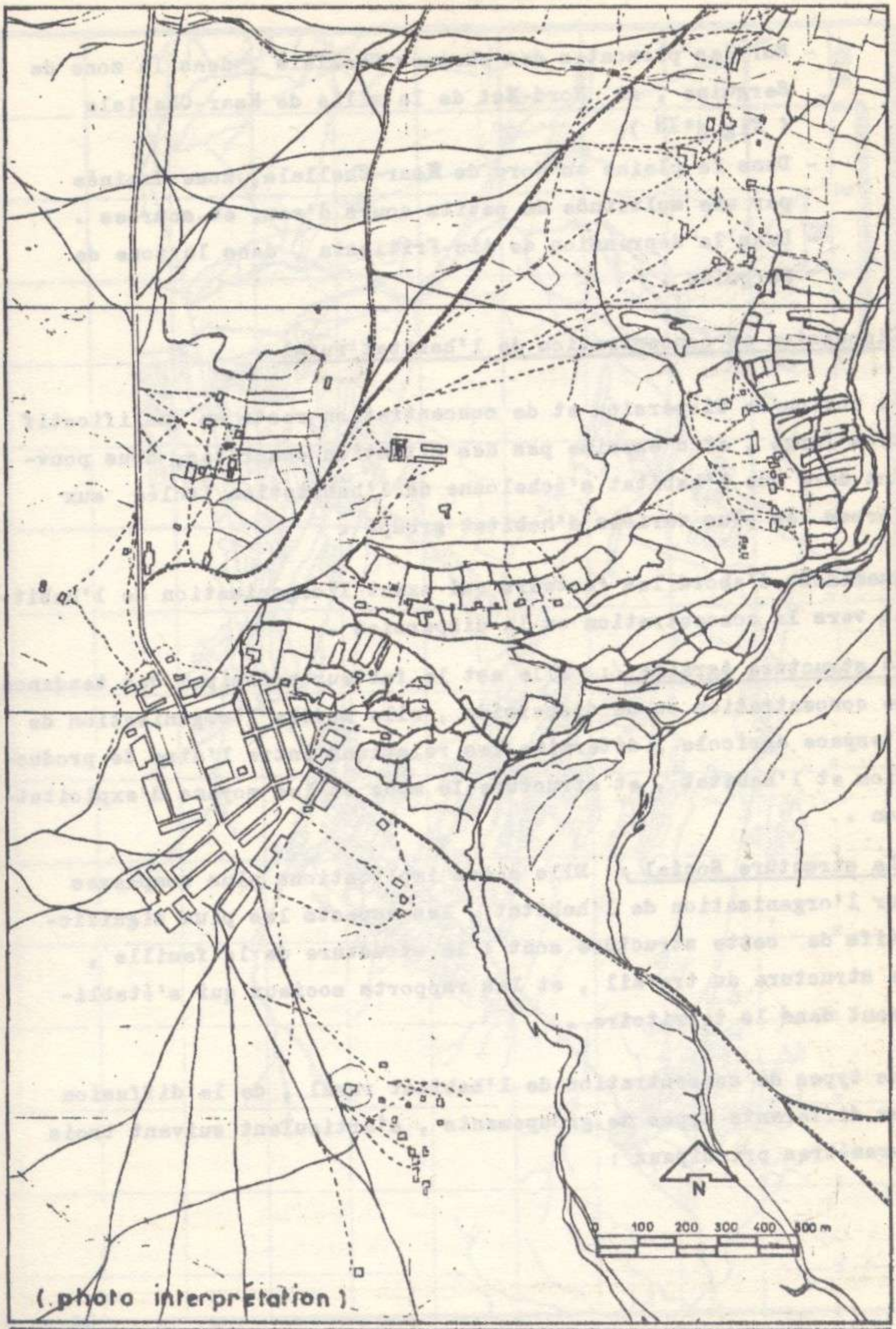


FIG.17 bis — HABITAT ET PACELLAIRE AUX ENVIRONS DU VILLAGE 'DE ZMALET. EAK .

- Sur les piémontes des chaines Chellala , dans la zone de Serguine , au Nord-Est de la ville de Ksar-Chellala (Fig N°I8).
- Dans la plaine au Nord de Ksar-Chellala, zone drainée par une multitude de petits cours d'eau, et sources .
- Dans la dépression de Ain-Fritissia , dans la zone de Serguine .

Dispersion et concentration de l'habitat rural .

La notion de dispersion et de concentration reste un qualificatif trés large , et d'exprime pas des situation concrêtes, nous pouvant dire que l'habitat s'échelonne de l'habitation isolée aux formes les plus variées d'habitat groupé .

Examinons d'abord les facteurs qui axent l'organisation de l'habitat vers la concentration ou la dispersion .

La structure Agraire /: Elle est le facteur principal des tendance de concentration ou de dispersion , elle modèle l'organisation de l'espace agricole , détermine les relations entre l'aire de production et l'habitat , et structure le mode et les moyens d'exploitation .

La structure Social /: Elle a des implications plus complexes sur l'organisation de l'habitat , les aspects les plus significatifs de cette structure sont : le structure de la famille , la structure du travail , et les rapports sociaux qui s'établissent dans le territoire .

Les types de concentration de l'habitat rural , de la diffusion aux differents types de groupements , s'articulent suivant trois paramétres principaux :

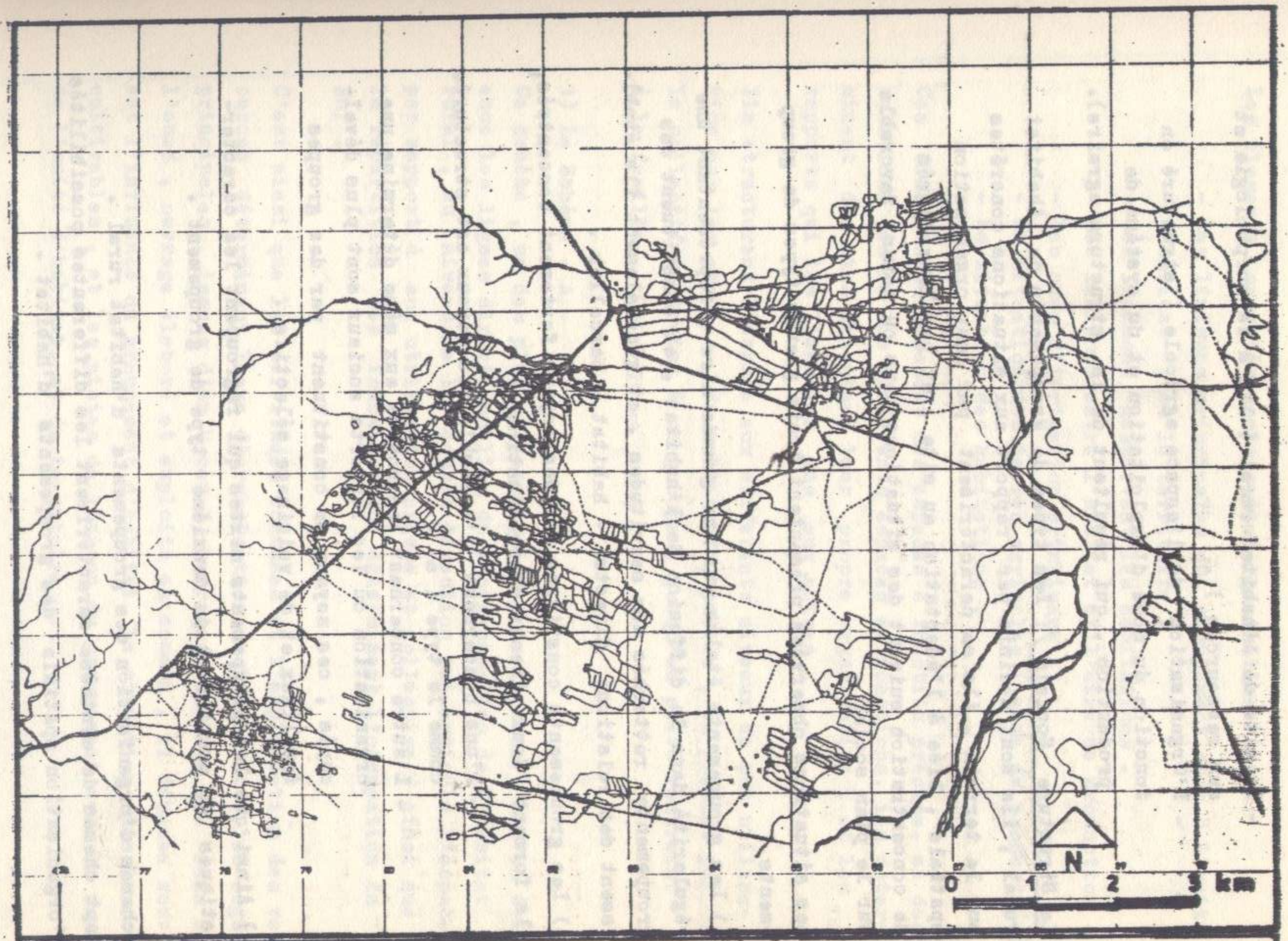


FIG.18 - PLAN PARCELLAIRE ET HABITAT (SERGUINE)
(photo interpretation)

- Le site de l'habitat rural (lié à la morphologie et aux ressources) .
- L'Organisation de l'espace agricole (structuré en fonction du mode d'exploitation et du systéme de production , qui résultent de la structure agraire).

La Structure Sociale /: Les types de groupements de l'habitat rural , ils sont définis par rapport aux situations concrêtes sur le terrain , ils se caractérisent par leur organisation spatiale , liée à l'adaptation au site , et par leur degrés de concentration suivant des situations plus ou moins favorable sur le plan social .

Les situations observées présentent trois grands types de groupements :

a) Les groupements étalés sur une grande aire , représentant une régularité dans la diffusion de l'habitat , et constituent des groupements rattachés aux servitudes , et généralement ils établissent des relations directs - habitat - parcelles .

b) Les groupements constitués par des noyaux fortement concentrés, ils forment deux niveaux d'organisation :

- l'une concernant l'ensemble des noyaux est structurée comme le type (a) .
- L'autre concernant les noyaux eux même détermine une organisation où les rapports sociaux sont plus développés , ces noyaux se constituent par des groupes familiaux et de voisinage sélectifs .

c) Ainsi que les groupements mixtes qui regroupent les caracteristiques du premier et du deuxième type de groupement .

Schemas d'organisation des groupements d'habitat rural .
Sept chemas de synthèse caractérisent les differentes possibilités d'organisation spatiale des groupements d'habitat .

Les élements caractérisants cette organisation sont :

- Les liaisons principales du, groupement avec " l'unité d'habitat ", et le territoire .
- Les liaisons desservant les habitations .
- Les liaisons entre l'habitat et l'aire de production .
- Les axes d'irrigation principaux .
- La situation des terres agricoles (aire de production).
- La situation des habitations .

Ces élements définissent des espaces à fonction précise, et des relations entre les differents espaces et fonctions, ils déterminent des axes orientant leur propre organisation , et les rapports qui les lient les uns aux autres .

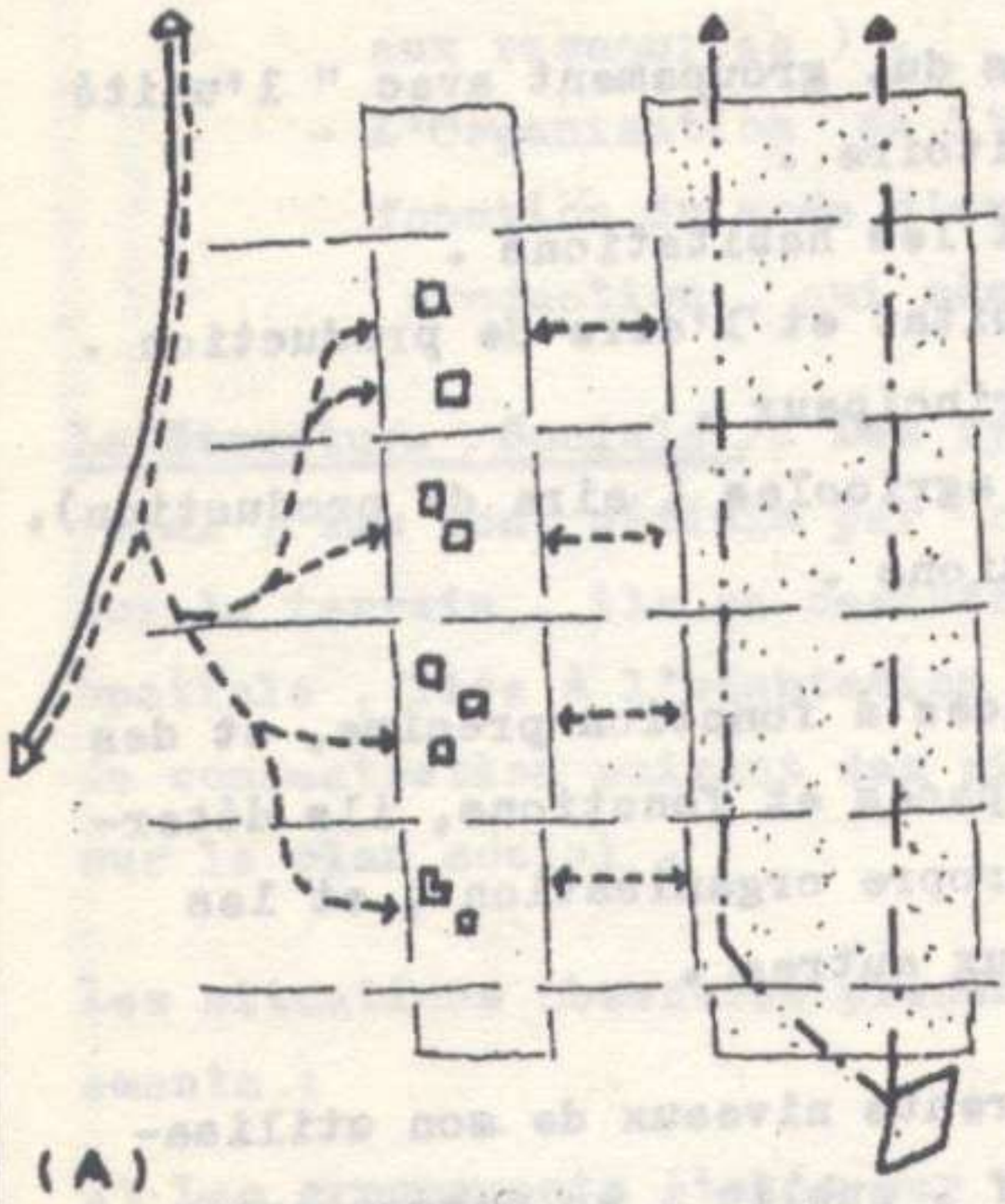
Ils structurent l'espace aux differents niveaux de son utilisation par les groupes , du collectif , public , en passant par le collectif restreint à un groupe , jusqu'au privé restreint à la famille . (Fig I9 et 20)

1) Le Schéma - A -

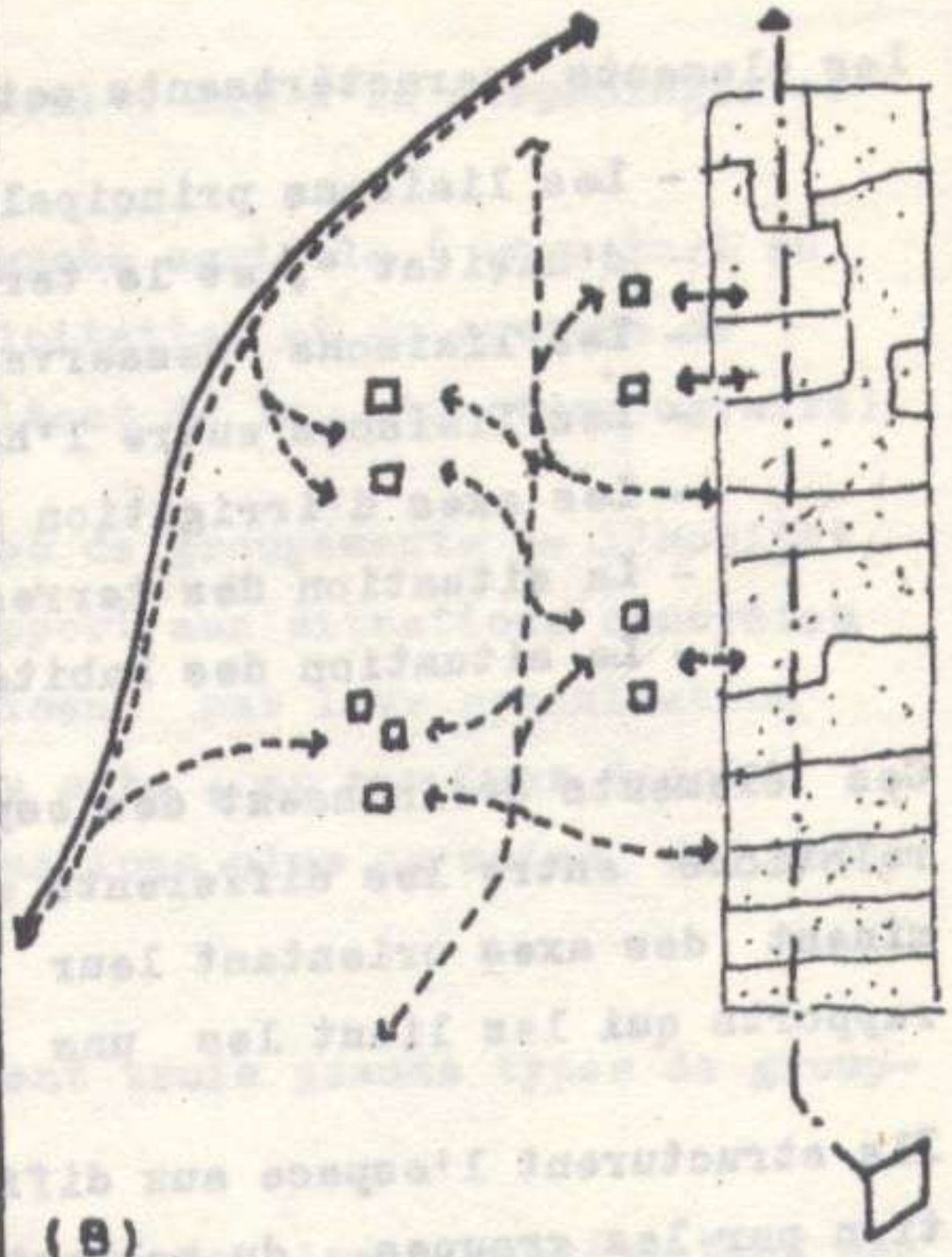
Ce schéma , un des plus caractéristiques de la zone , met en évidence les lignes directionnelles de l'organisation de l'habitat rural , au niveau de la double direction qui articule l'espace par rapport à son utilisation privée et collective , ainsi que la répartition des fonctions qui déterminent l'occupation du sol .

C'est ainsi que les servitudes communes et l'exploitation des ressources déterminent l'axe d'organisation de l'habitat , les séguias principales , issues d'un " ced ", barrage de retenu des eaux de l'oued , ouvrage élaboré et exploité en commun , il dépasse souvent l'influence du groupement d'habitat, la situation des terres cultivables , et les pistes de liaison du groupement avec le reste de l'unité d'habitat, et du territoire .

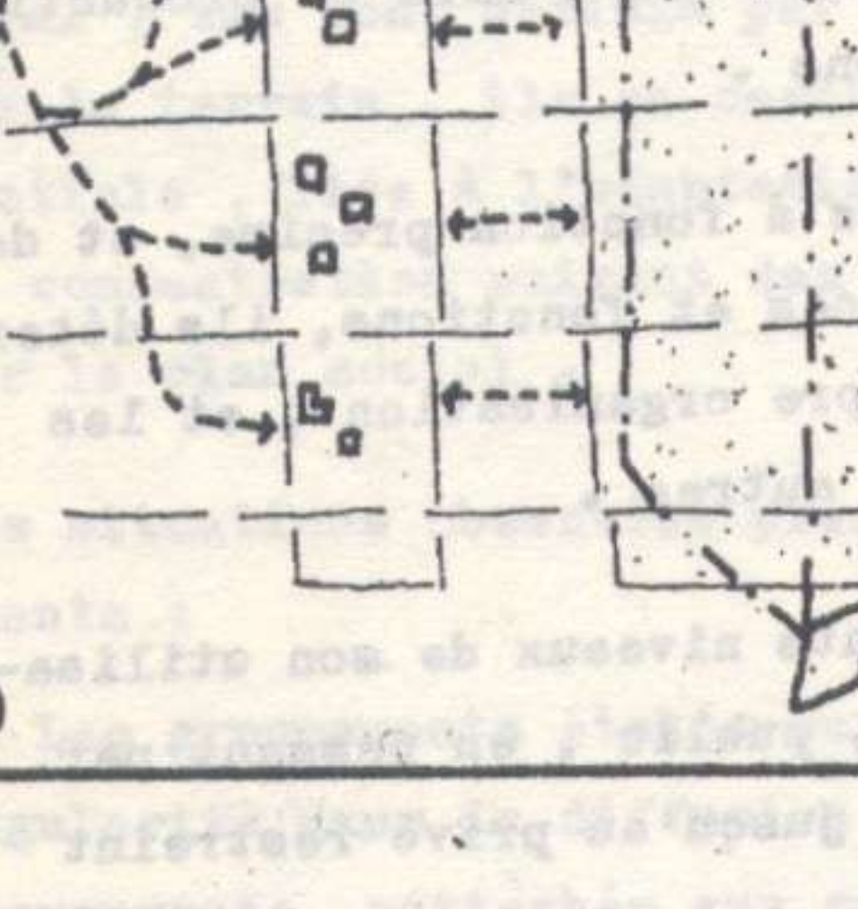
ECOLE POLYTECHNIQUE
D'ARCHITECTURE ET
D'URBANISME
EL-HARRACH
BIBLIOTHEQUE



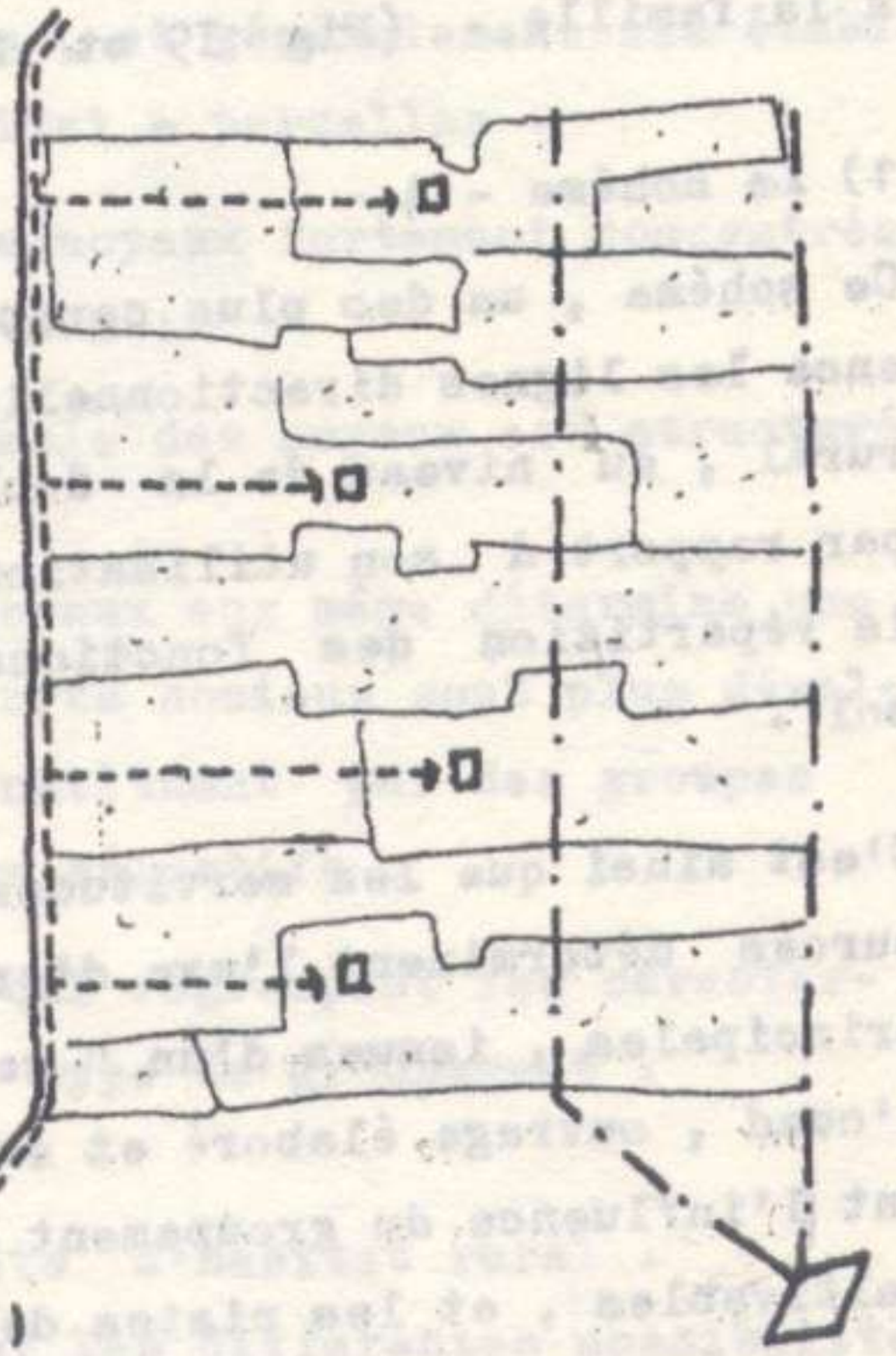
(A)



(B)



(C)



(D)

FIG. 19 — SCHEMAS D'ORGANISATION DE L'HABITAT RURAL.

Déterminent les axes principaux de l'organisation , ils ont un caractère d'intéret collectif , les lignes transversales, donnent un découpage en espaces privés, qui s'articulent suivant des fonctions précises :

- Liaison Principale .
- Liaison Habitat .
- Habitat plus Dépendances .
- Liaison habitat parcelle .

2) Le Schéma - B -

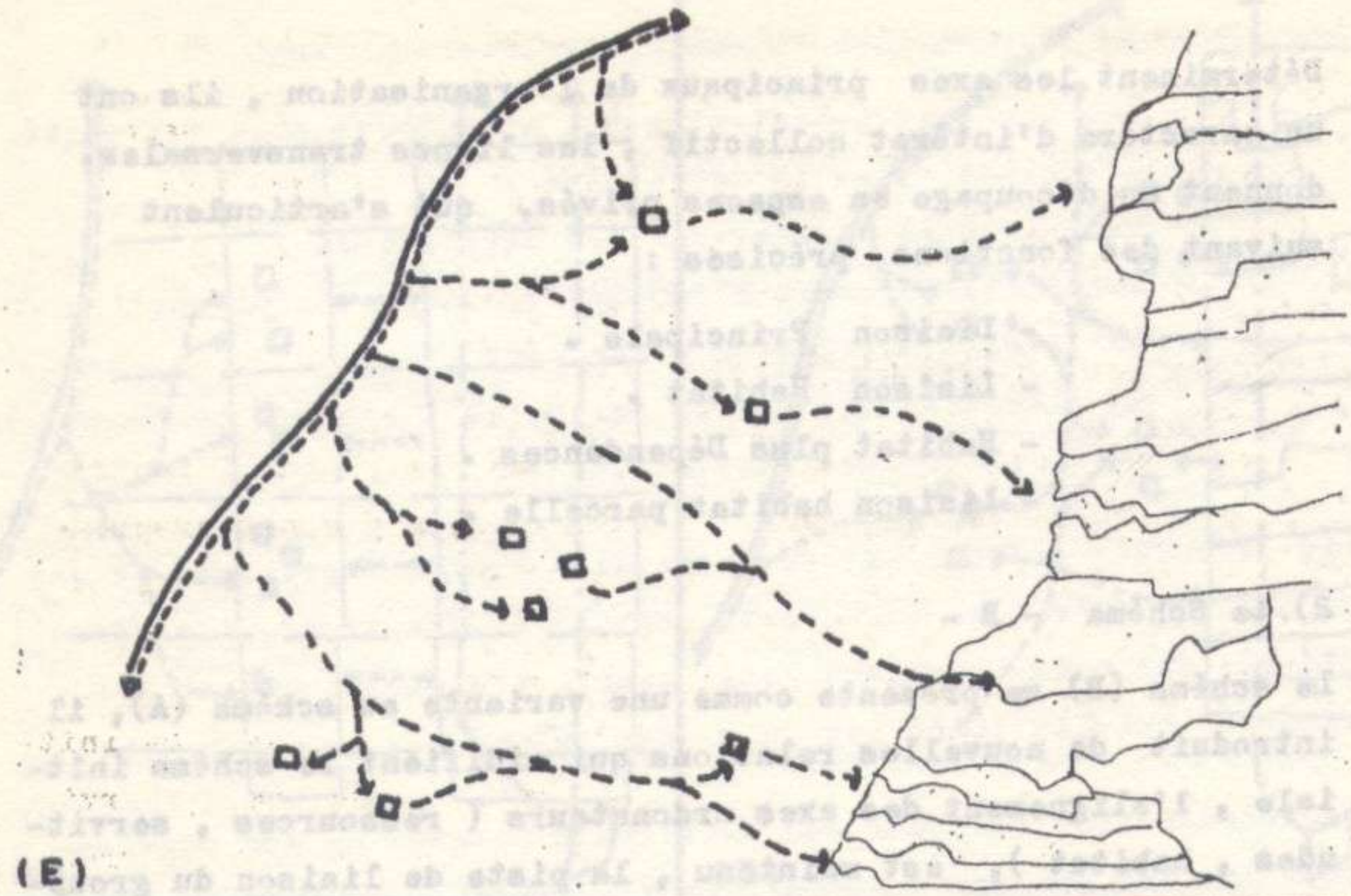
Le schéma (B) se présente comme une variante au schéma (A), il introduit de nouvelles relations qui midifient le schéma initiale , l'alignement des axes ordonateurs (ressources , servitudes , habitat), est maintenu , la piste de liaison du groupement à l'unité est interne occupe l'espace centrale par rapport à l'habitat ,

Cette distribution intro-vertie n'est pas exclusive , puisque certaines habitations sont reliées à l'unité par des pistes extérieur au groupement , si ce schéma garde les mêmes principes que le schéma (A), la délimitation des espaces privés et collectifs reste relative , et non systématique par ailleur des liaisons , habitat - aire de production , communes apparissent , et les liaisons directes habitation , parcelle ne sont pas fondementales .

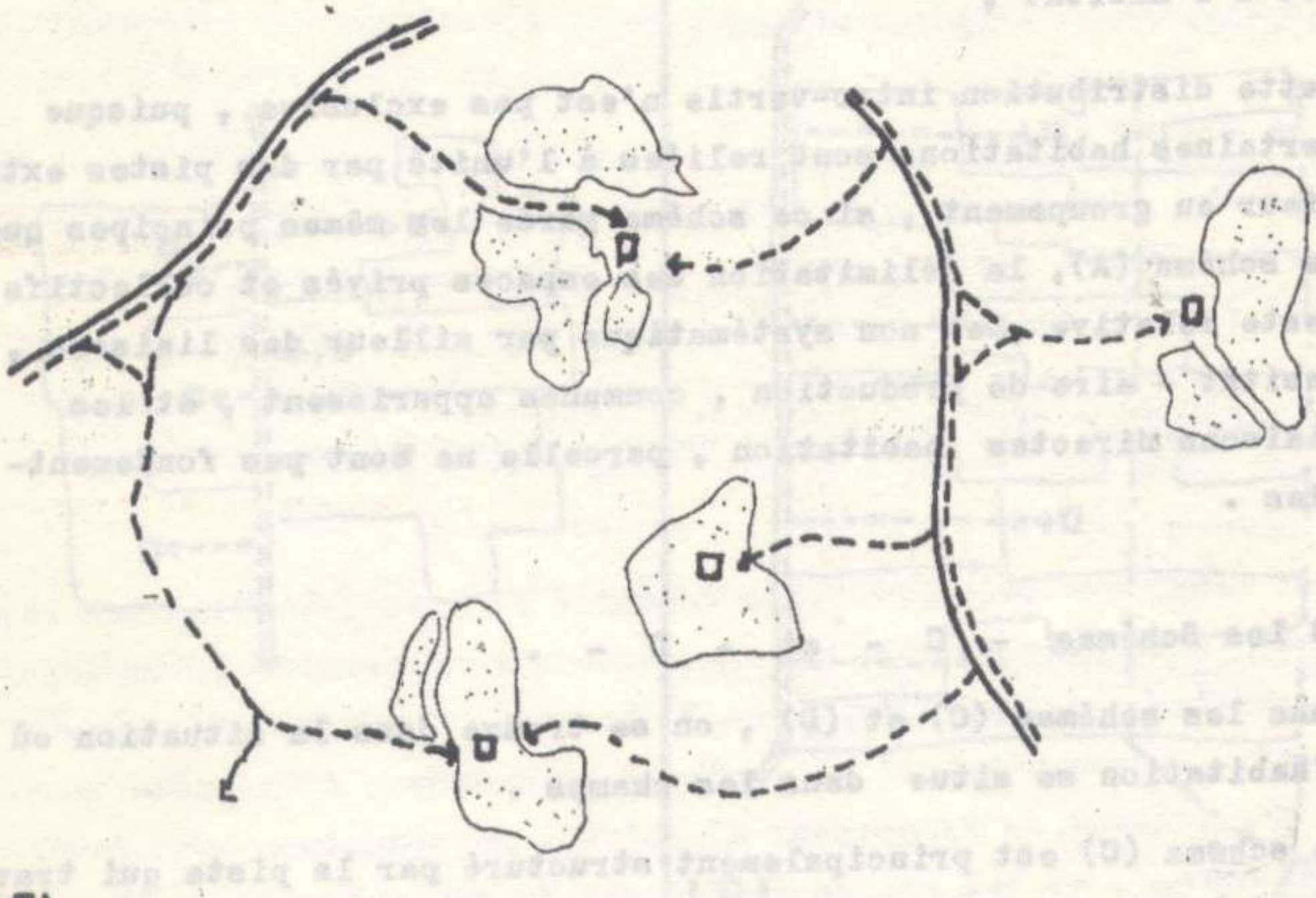
3) Les Schémas - C - et - D - .

Dans les schémas (C) et (D) , on se trouve dans la situation où l'habitation se situe dans les champs .

Le schema (C) est principalement structuré par la piste qui traverse le groupement , chaque habitation est distribuée directement de cette piste , avec une libre implantation des habitations dans les parcelles sans d'autres contraintes .



(E)



(F)

FIG.20 SCHEMAS D ORGANISATION DE L HABITAT RURAL .

Par contre le schéma (D), est principalement déterminé par le systéme qui combine l'axe d'irrigation et le parcellaire , les habitations s'implantent librement dans cette trame, chaque habitation est reliée directement à la piste principales de l'unité .

4) Le Schéma - E - .

Le groupement est relié directement à une piste dont l'importance se situe au niveau du territoire , il n'y a pas proprement dit une organisation de groupement , chaque habitation ou groupe dé deux à trois habitations est lié directement à la voie principale , de la même manière la relation de l'habitat avec l'aire de production se fait par des chemins d'exploitations , individuels , ou communs à plusieurs habitations .

Des chemins reliant la voie principale à l'aire de production, montrent l'existance de servitude communes (pâturages, point d'eau).

5) Le Schéma - F - .

C'est une variante du schéma (E), ici l'habitat est plus dispersé où chaque habitation est implantée dans la parcelle ou à proximité de celle-ci , ce schéma se caractèérise particulièrement par la discontinuité des terres cultivées .

Les schémas (E) et (F) présentent une organisation caractéristique de l'habitat éparse .

Le développement équilibre , par rapport aux zones rurales, doit articuler les éléments positifs et caractéristiques de la structures actuelle , en s'insérrant dans un cadre objectifs qui tient compte des imératifs de dévéloppement et des aspirations des populations .

L'organisation de l'habitat doit être basée , sur les élements caractéristiques , acceptés actuellement , qui définissent le groupe social de base , par rapport aux relations de voisinage, et par consequence le groupement d'habitat de base , les relations allant en s'élargissant , et deviennent de plus en plus complexes , sur la base des mêmes éléments significatifs ,du groupement d'habitat à l'unité d'habitat " le Village ".

Que la transformation du systéme , et du mode de production , ne sera pas suivi immédiatement par une structure d'habitat finie (modele) ou trop avancée dans la conception de la forme et de l'organisation du village ,mais doit être conçu de manière à permettre une évolution dans le temps , et intégrer l'habitat existant à la nouvelle structure .

Les localisations nouvelles d'habitat, doivent être liée à l'aire de production , dans le rapport distance , temps défini dans le cadre des villages socialistes , et doit vent être conditionnées par l'érganisation glebale de la zone (infrastructures , transports).

Le modèle de l'habitat, doit être conçu sur une base qui doit articuler les differents éléments de la structure actuelle , en méttant en valeur les differentes situations possibles en tenant compte des facteurs , sociaux , économiques , et physiques , ainsi que su développement dans le temps , par rapport au programme de la mise en valeur , et des phases d'élaboration , ce qui permettra d'orienter l'évalution del'habitat, et de pouvoir satisfaire les nouveaux besoins de la population .

2.2.3. Relever le niveau urbain .

Cette approche s'oriente vers l'appréhension du cadre morphologique de la ville , qui se caractérise par des quartiers trés differenciés , et refléte un mode de production de l'espace urbain, caractéristique des villes coloniales et de leur croissance spatiale .

Par ailleur les aspects liés au " niveau urbain", qui doit caracteriser l'intensité de l'activité humaine dans un espace donné, la ville , les indicateurs retenus pour évaluer ce " niveau",sont liés aux aspects suivants :

- La distribution des services .
- Les infrastructures techniques .

GENERALITES /

La construction d'une caserne en 1894 donne naissance au quartier colonial, a cette époque la fonction de Ksar- Chellala était principalement stratégique , par sa situation géographique qui permettait le controle de l'arrière pays , elle avait aussi une activité comerciale importante , son souk se trouvait sur les axes de parcours de plusieurs tribus nomades .

En 1954 et 1962 se sont ajoutées les fonctions admnistrative et sanitaire , la surface de la ville a doublée entre 1954 et 1974, ayant bénéficiée d'un plan d'urbanisme (tracé des voies , et détermination des ilots), la croissance de la ville s'est effectuée prinicpalement à l'intérieur de ce tracé regulateur, qui correspond aux limites de la ville des années 60 .

Une tendance vers l'optimisation de l'utilisation du sol se traduit par une croissance de la densité , brute qui arrive à 126 hab/ha, en 1977 (elle était de 78 hab/ha en 1966 et de 94 hab/ha en 1974), cela est due à l'utilisation des terrains interstitiels des ilots, de la même manière la densité nette residentielle, passe de 160 hab/ha en 1966 à 244 hab/ha en 1977 (194 hab/ha en 1974).

Fig N° 2I
(la source des données : ex CADAT PUD Ksar-Chellala)

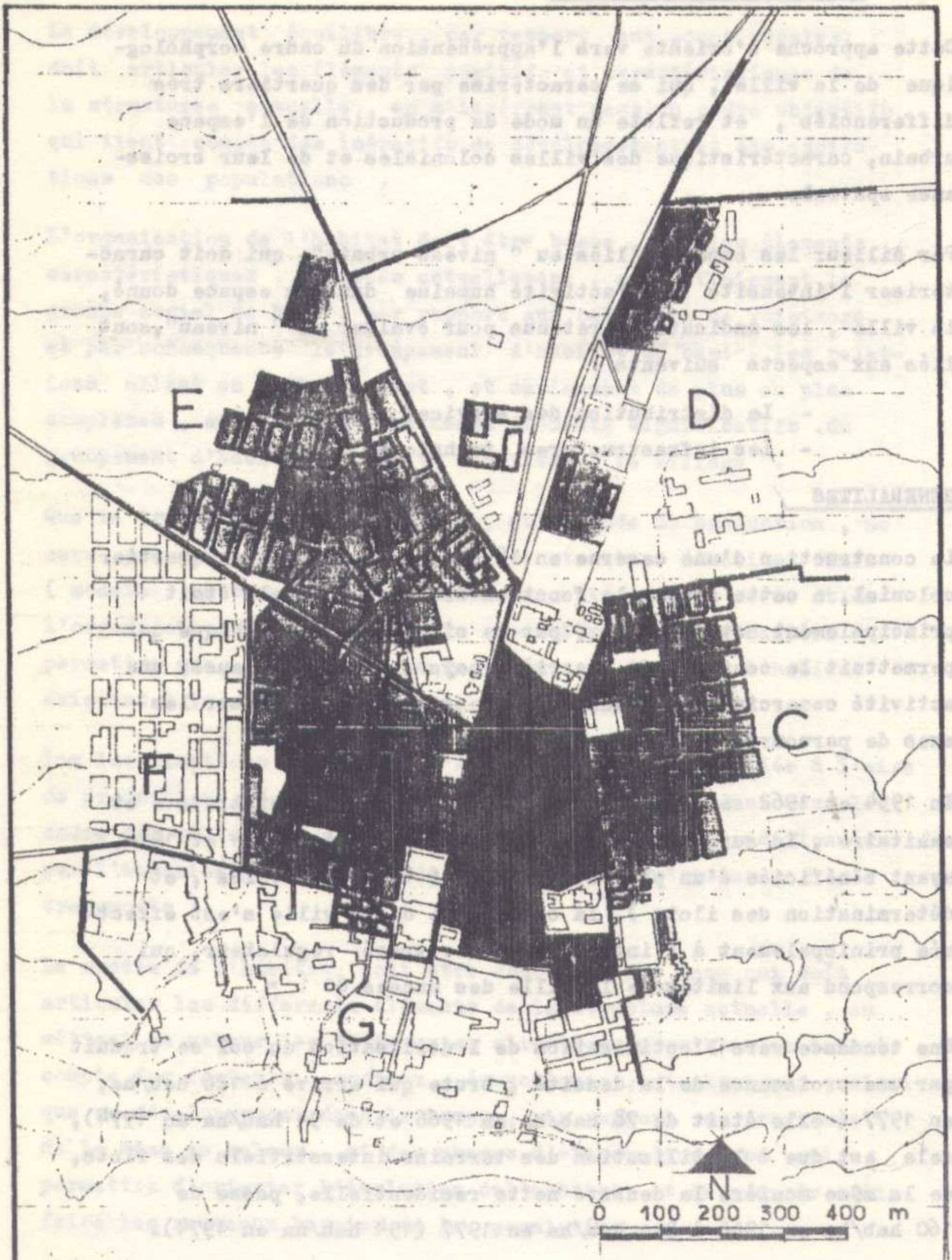


FIG.21 — REPARTITION DE LA DENSITE NETTE (1974)

100-150 HAB/HA

150-200 HAB/HA

200-300 HAB/HA

Néanmoins si par rapport à l'ensemble de la ville ces aspects peuvent être positif , au niveau des quartiers cela se traduit par une devalorisation des secteurs urbains les plus dense , qui sont caractérisés par un environnement immédiat apprauvri , par l'absence d'équipements et d'espace vert .

Les densites brutes des secteurs urbains varient en moyenne de 50 hab/ha à 236 hab/ha .

DENSITES CARATERISTIQUES DES QUARTIERS DE LA VILLE .

Tableau N° 4

TISSUS URBAIN	DAMIER COLONIAL	HABITAT TRADITIONNE	IOTISSEMENT	HABITAT PERIPHERIQUE		MOYENNE VILLE
Densite brute en 1966 hab/ha	100	215	236	49	60	28	38	78
Surface foncière Ha	3,68	3,36	2,68	9,28	8,08	20,06	16,12	118,48
Habitants en 1966	366	724	632	452	484	456	778	9.263
Ratio M2/hab	100	46,4	42,4	205	167	440	207	128

Tableau élaboré d'aprés les données des districts urbains , du recensement de 1966 , qui correspondent aux tissus urbains , homogenes .

Les quartiers de la ville . (Fig n° 22)

- L'ancien quartier colonial .

Implanté au Nord de la caserne qui devient le siège de la mairie, son centre est décentré par rapport au reste du quartier, le quartier s'inscrit dans une trame régulaire du damier, avec un alignement des maisons basses de un à deux niveaux , la place surélevée , constituée par l'ancienne place d'arme , réunie la mairie, l'école et l'église, sa formation s'est effectuée entre 1894 et 1945 .

" C'est le quartier le plus actif , le plus animé où se concentrent des presque tous les commerces et les cafés , il concerve bien des aspects du bourg colonial " .

Il constitue le " centre ville ", actuel avec une concentration des commerces , quotidiens et anomaux , des services , ainsi que des petits activités .

- Les quartiers d'habitat tradionnel .

Les origines rurales qui ont influencées l'organisation de ces tissus marquent encore le caractères morphologique du cadre , bati, l'occupation du sol reste tributaire de la structure du parcellaire antécédent et systéme foncier .

a) La partie Sud de la ville , qui a gardée des formes d'occupation du sol caractéristiques des zones rurales , illustre l'évalution des formes d'habitats du contexte rural à celui de l'urbain.

La conservation de certains vergers et jardins , restent les seuls vestiges de l'organisation pré-urbaine , l'habitat a tendance a se regrouper prinicipalement le long des axes qui débouchent sur les rues et artères de la ville , formant ainsi des noyaux,qui sont des préludes à des ilots potentiels .

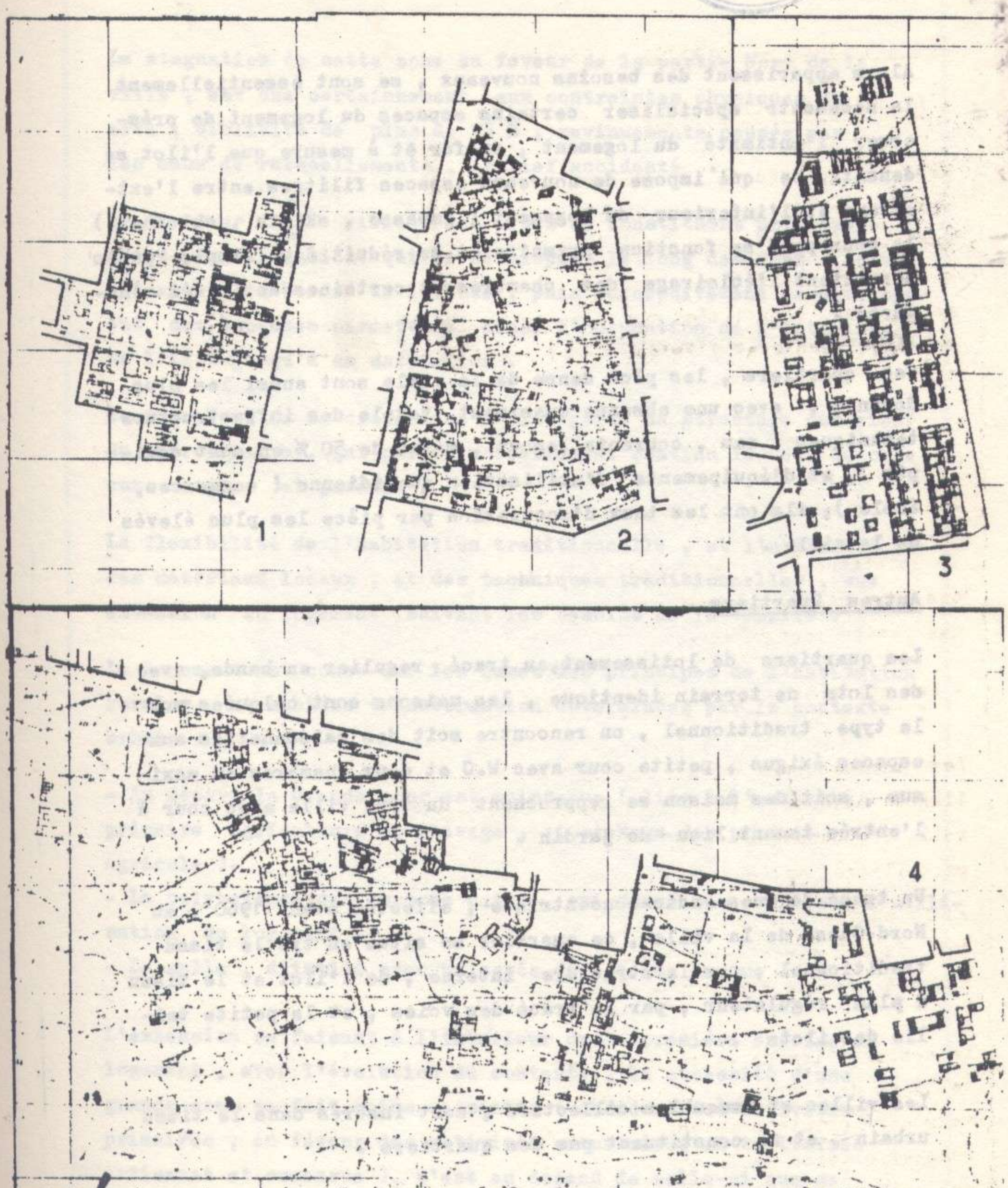


fig 22

CARACTERES DES QUARTIERS DE LA VILLE

1. LE NOYAU COLONIALE
2. ILOTS D HABITAT TRADITIONNEL
3. LOTISSEMENTS
4. HABITAT TRADITIONNEL A CARACTERE RURAL

Alors apparissent des besoins nouveaux , se sont essentiellement la necessité spécialiser certains espaces du logement,de préserver l'intimité du logement , au fur ęt à mesure que l'ilot se densifi, ce qui impose de nouveaux espaces filitres entre l'extérieur et l'interieur du logement (impasse , skiffa , chicane..) la cour perd sa fonction primaire et se réduit à un simple "patio' permettant l'éclairage des chambres et certaines activitéd ménagères .

Ces quartiers , les plus dense de la ville sont aussi les plus démunis , avec une absence quasiment totale des infrastructure techniques (eau , courante ,egout , moins de 50 % en sont équipés), et d'équipements d'utilisation quotidienne (commerces, école), ils ont les taux d'occupation par pièce les plus élevés de la ville .

<u>Autres Quartiers</u> .

Les quartiers de lotissement,au tracé regulier en bande, avec des lots de terrain identique , les maisons sont calquées sur le type traditionnel , on rencontre soit des maisonnettes aux espaces éxigus , petite cour avec W.C et deux chambres au maximum , soit des maison se repprochant du type villa avec cour à l'entrée tenant lieu de jardin .

Un tracé de rues radio-concentrique , effectué avant 1960 , au Nord-Ouest de la ville , ce quartier se situe en tre le tissu traditionnel , par la structure interne , de l'ilot et le tissu à plan régulateur , par le tracé des voies , et la petite taille des ilots .

Les villes et immeubles cŏllectifs , sont insérés dans le tissu urbain , et ne constituent pas des quartiers .

La stagnation de cette zone en faveur de la partie Nord de la ville , est due certainnement aux contraintes physiques du site , déclivité de plus de 15 % , ravinnements causés par les eaux de ruissellements , relief accidenté .

b) Au ceeur de la ville , les ilots se constituent principalement par l'habitat qui se développe le long des rues , occupant ainsi les bords de l'ilots , puis successivement se développent des impasses permettant ainsi l'occupation de l'interieur de l'ilot jusqu'à sa saturation .

Tout au,long de sa croissance l'ilot garde sa structure antérieur du parcellaire , qui par un morcellement continu le bati succede aux vergers et jardins .

La flexibilité de l'habitation traditionnelle , et l'utilisation des matériaux locaux , et des techniques traditionnelles , une extension du logement suivant les besoins de la famille .

Le logement est consu sur les bases des principes de l'habitation rurales , et subides transformation déterminées par le contexte urbain .

- Au départ la Grande cour est maintenue (liée à l'activité primaire agriculture et élevage , et stekage des produit agricole).
- La polyvalence des espaces batis , qui donne une souplesse d'utilisation du logement .
- La salle , d'invité avec un accés directe de la rue .

L'extension se faisant à l'interieur de la première enprise du logement , avec l'évolution du contexte , la nécessité d'une grande cour se fait moins ressentir (abondant des activités primaires , en faveur des activités secondaires et tertiaires artisanat et commerce), c'est au depend de celle-ci que se fait l'extension du logement .

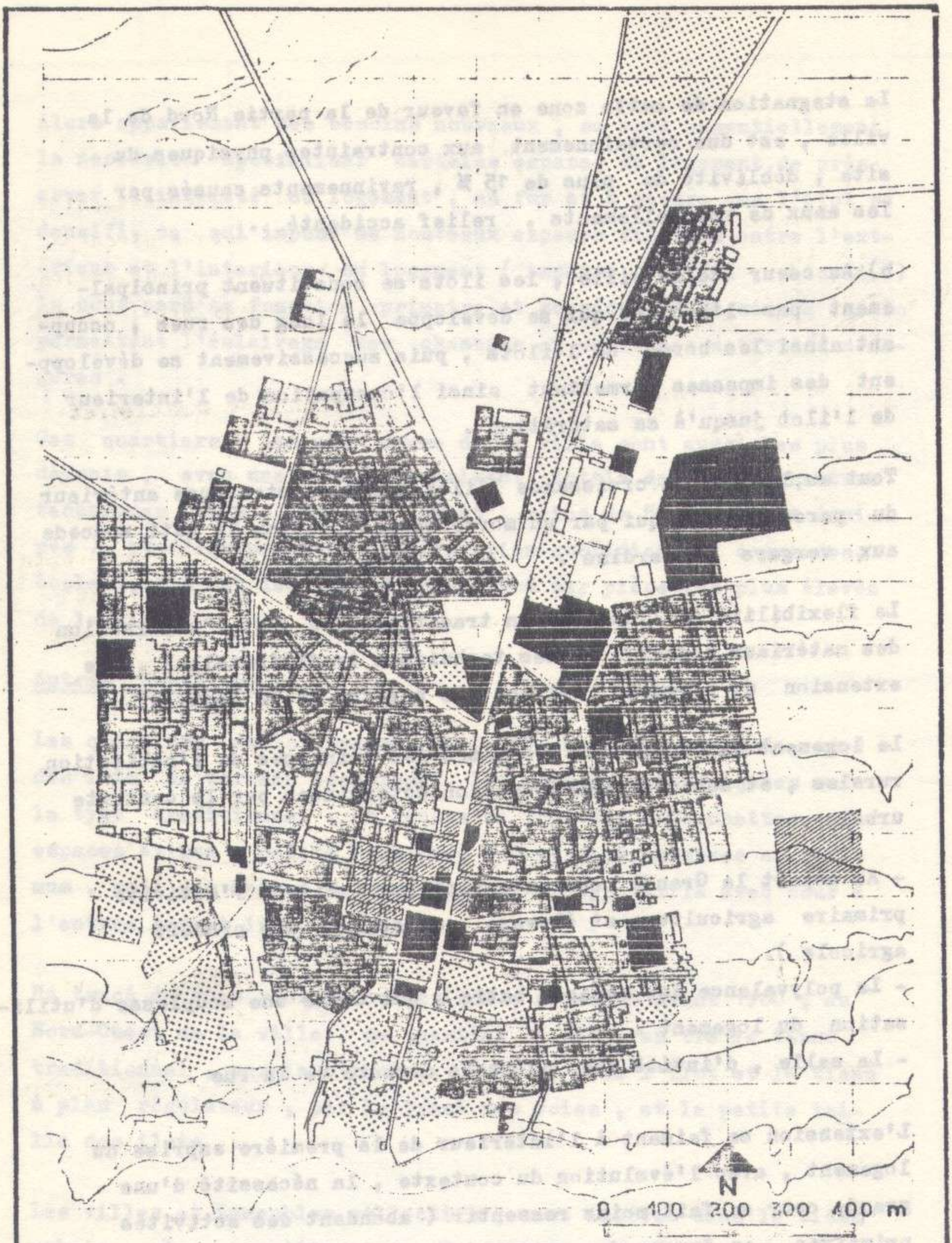


FIG.23

OCCUPATION DU SOL

EQUIPEMENTS

COMMERCES

HABITAT

ESPACES VERT

La distribution des équipements et des services .

Les équipements qui ont une influence régionale , consituent un évantail assez large , qui s'impose par le manque d'équipements dans la zone , il s'agit principalement des équipements liés à la taille de l'agglomération et à sa place dans la hiérarchie administrative .

En effet Ksar-Chellala est dotée d'une structure administrative politique , économique , et juridique , qui est un potentiel réel pour le développement de la zone de Oued-Touil ,néanmoins un déséquilibre existe entre ce niveau d'équipement, et la satisfaction des besoins de la population par des équipements de première nécessité , ou d'utilisation péricdique , il faut noter qu'actuellement même ces équipements , d'utilisation directe par la population , ont une influence qui dépasse la ville .

Au niveau de l'organisation de l'espace , il n'y a pas de dicternement dans la distribution des équipements , en fonction de leur utilisation journalière ou périodique , et de leur importance par rapport à leur zone d'influence , quartier , ville , région . (Fig n° 23)

L'implantation de la plupart des équipements c'est faite , suivant la disponibilité des terrains libres dans la ville , plusieurs équipements occupent des locaux anciens, construits en 1945 , dont certains ont subi un changement de fonction (Fig N° 24).

Les équipements et particulièrement certains activités, qui devaient occuper la périphérie de la ville se trouvent englobés dans son périmétre , se sont les dépots , les abattoirs.

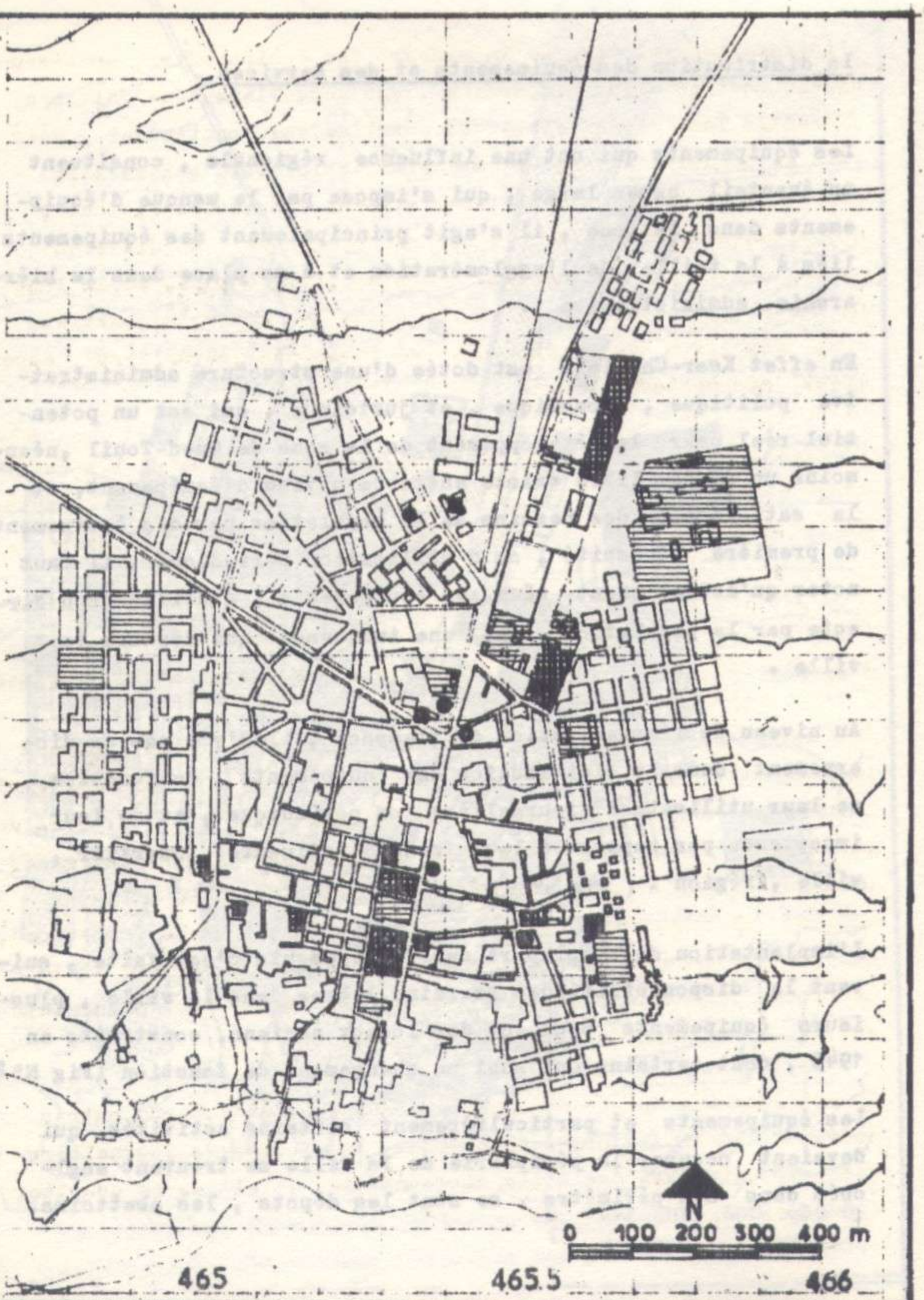


FIG. 24

EQUIPEMENTS

- administration
- enseignement
- sanitaire
- culture et culte

L'intégration relative de la plupart des équipements , au tissu urbain soulage leur dispersion , qui actuellement ne fait pas ressentir les déséquilibre du point de vue fonctionnel , mais cela se produirait avec l'extension de la ville qui se fait dans toutes les directions , par ailleur des concentrations , d'équipements , de service ; et des commerces , de different niveau dans l'ancien quartier colonial ,(Fig N°25), et le long de l'axe principale de la ville, alors que certains quartiers sont dépourvus d'équipements et de commerces journaliers , accentuent ces déséquilibres .

Le centre ville , il correspond au noyau colonial , où les commerces , les services , et les activités artisanales se sont accumulés , ainsi que quelque équipements administratifs (Dâira).

Sa désignation en tant que " centre ville" ne peut être considérée que par l'attraction qu'il exerce qur toute la ville, il regroupe un grand nombre d'activités et de fonctions héterogénes.

Les activités centrales sont éparpillées dans la ville , mise à part le siège de la Daira , qui se trouve dans le centre (Fig N° celui-ci à donc 0,4 ha occupés par l'administration (1.450m2 de plancher), alors que l'ensemble des équipements administratifs occupent 2,9 Ha et une surface de plancher de 8.160 m2 ; par ailleur il comprend 0,692 ha d'équipements (école , mosquée), et 1,84 ha de commerces , (19 commerces anomaux sur 20, et 29 commerces journaliers sur 50), ainsi que 16 services personnels sur 22 et 20 établissements d'artisanat sur 27 .

Il est donc surchargé d'activités , qui font defaut aux autres secteurs urbains , particulièrement les commerces journaliers (1) , la faiblesse des activités centrales , fait de ce quartier un simple centre d'animation .

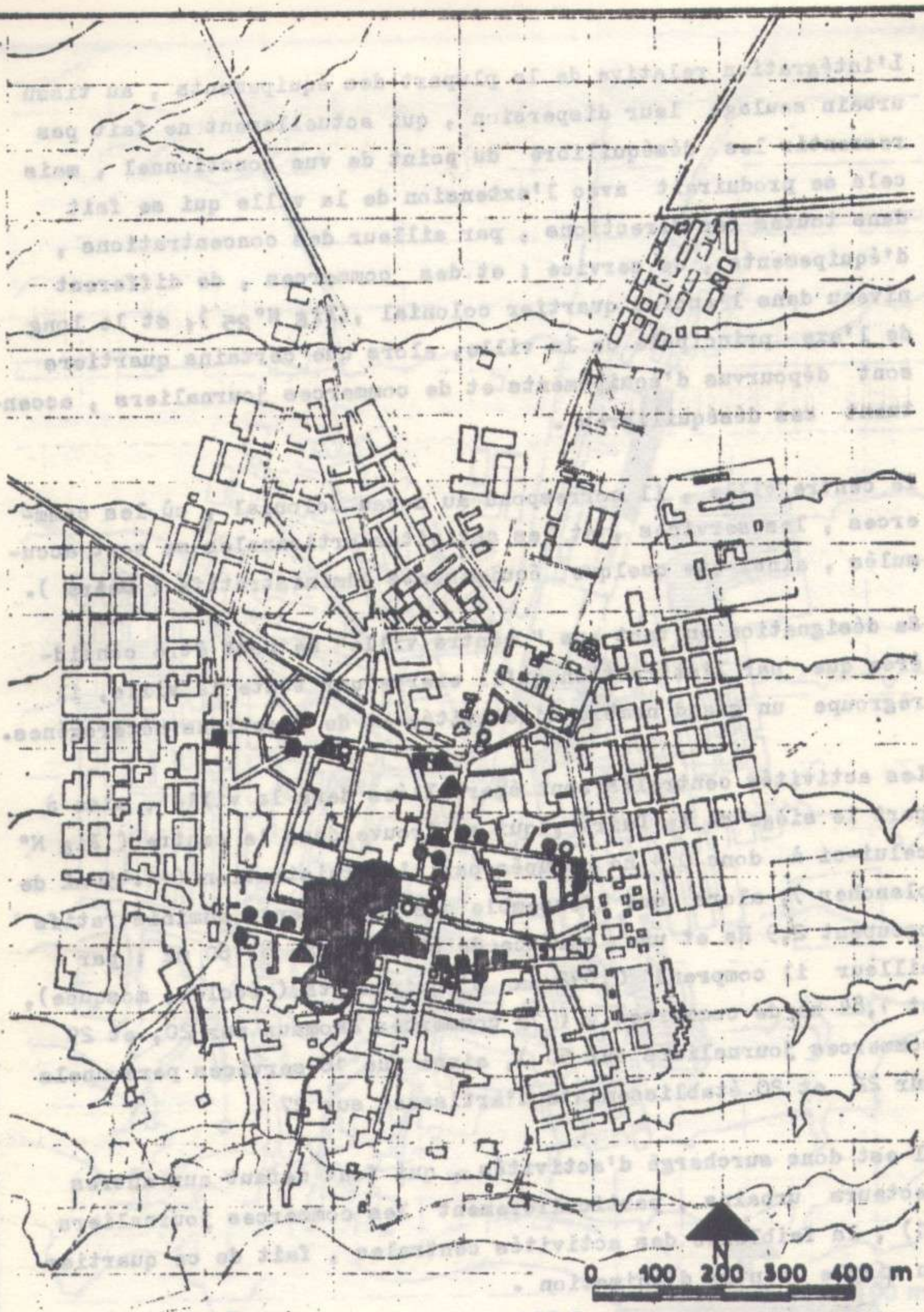


FIG. 25

COMMERCES - SERVICES ET ARTISANAT

● commerces journaliers ▲ services personnels

■ commerces anomaux O artisanat

(1) on remarque une grande insuffisance des commerces, 1 commerce pour 84 hab , (1 pour 60 hab hautes plaine de l'Est , et 1 pour 30 hab pour la Mitidja) , Marc Cote , G. Mutin .

Les Infratructures Techniques (Fig N° 26 °).

Ils ne sont pas développés , de manière homogéne dans toute la ville , les réseaux d'électricité et d'eau ne couvrent effiicassement que 43,4 % des logements de la ville , et 35,7 % sont sous équipés , ils ont au moins l'électricité , et quand au réséau d'eau il est inéxistant (alimentation par puits), 20,9 % des logements ne sont alimentés ni en eau (fontaine publique), ni en électricité ; le réseau d'égout est incomplet pour toute la ville , les rejets d'égout et éxutoires se trouvent dans les terrains libres , aussi bien à l'interieur de la ville qu'en périphérie , en conclusion on peut considérer la répartition suivante , par rapport à la desserte en réseau , d'eau , d'égoût , et d'électricité :

% des logements	Eau Potable	Electricité	Egout
43	Réseau complet	réseau complet	réseau incomplet
36	Sans réseau	réseau complet	Réseau incomplet
21	Sans réseau	Inexistant	Sans Réseau

Sur cette base nous pouvant évaluer le niveau de standard de la ville par rapport aux infrastructures techniques .
(Tableau N° 5).

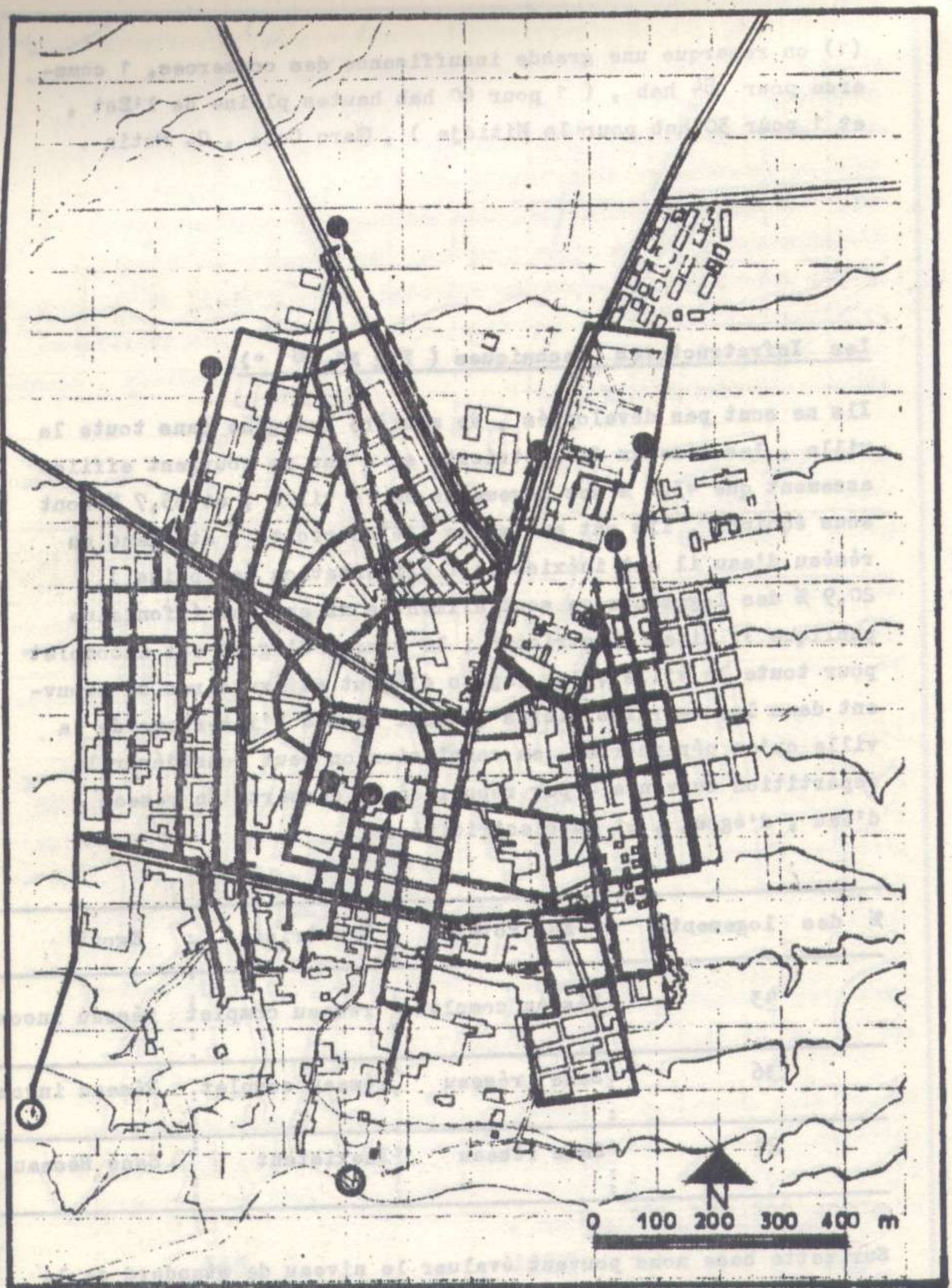


FIG.26

RESEAUX D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

CHATEAU D'EAU

REJET D' EGOUT

EAU

EGOUT

-OoO- COMPOSITION D'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE -OoO-

(PAR RAPPORT AUX NIVEAUX D'ACTIVITE HUMAINE)

Tableau n° 5

Sub-systéme d'infrastructure technique	Group	Trans	SERVICES								Protection			Recyclage		
	N°	I	2	3	4	5	6	7	8	9	IO	II	12	13	14
	Designation	T	EA	E	G	CU	ES	EE	EGT	EP	EG	DS	(R) (eg)	(R) (ds)	(R) (ds)
	Objets	Infor	eau		Mode d'Energie					nature			Residues		
Niveaux d'activite	(43 %) 3	/	.	.	O	SR	SR	/	/	O	O	O	/	/	/
	(36 %) 2	/	O	.	O	SR	SR	/	/	SR	O	O	/	/	/
	(21 %) I	/	SR	SR	O	SR	SR	/	/	SR	/	O	/	/	/

-OcO- CARACTERISTIQUES DES SUBSYSTEMES -OoO-

I - T = Telephone
2 - EA = Eau
3 - E = Electricité
4 - G = Gaz
5 - CU = Chauffage Urbain
6 - EE = Energie Ecliene
7 -EGT = Energie Geothermique
8 - ES = Energie Solaire
9 - EP = Eau Pluviale .

IO - EG = Egout
II - DS = Dechets Solides
12 - $R_{(eg)}$ = Recyclage Egout
13 - $R_{(ds)}$ = Recyclage dechets solides
14 - $R_{(ds)}$ = Recyclage déchets solides pour production d'énergie .
/ = Inexistant
. = Complet
O = Incomplet
SR = Sans réseau .

2.2.4. Utilisation rationnelle des ressources .

Les ressources considérées sont constituées , par les terres bonnes pour l'agriculture avec un total de 66 . 950 ha approximativement dont 12.050 ha peuvent être irriguées ainsi que les pâturages , les zones boisées et les ressources hydrauliques , cet ensemble détermine les possibilites de développement de l'agriculture et de l'élevage (Fig N°27) .

Les terres agricoles irrigables , l'étude effectuée entre 1966 et 1970 (I) a dégagée 20.716 ha de terres bonnes pour l'irrigation (Tableau N° 6) , mais 12.050 ha seulement peuvent être irriguées par rapport à la disponibilité des ressources hydrauliques . (Fig n° 28)

Donc les 12.050 ha dont l'irrigation est possible constituent les terres de mise en valeur (Tableau N°), on distingue:

a) Les terres d'irrigation régulière , elles sont destinées pour la production des plantes fourragères pour l'élevage ovin et bovin , et pour la production des céréales et des maraichers.

Les terres irriguées par les eaux souterraines sont de 6.750ha, les terres irrigées par les réservoirs sont de 1.750ha , au total on a 8.500 ha .

b) Les terres irriguées par les eaux de crue , elles sont destinées pour la production des plantes fourragères pour alimenter les troupeaux des nomades pendant la période des transhumances, les terres irriguées par les eaux de crue sont de 3.550 Ha .

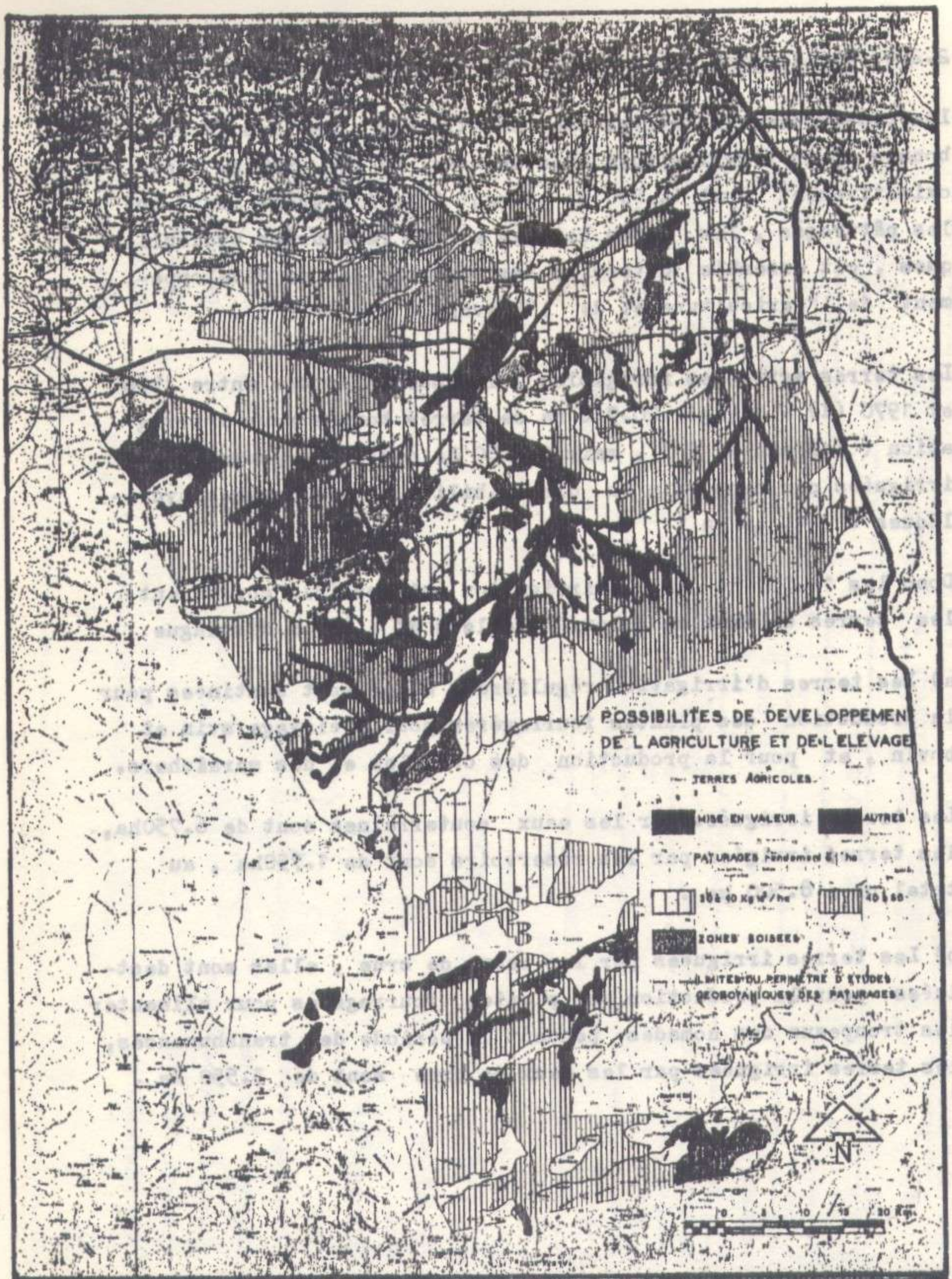


FIG.27	POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT DE L AGRICULTURE ET DE L ELEVAGE

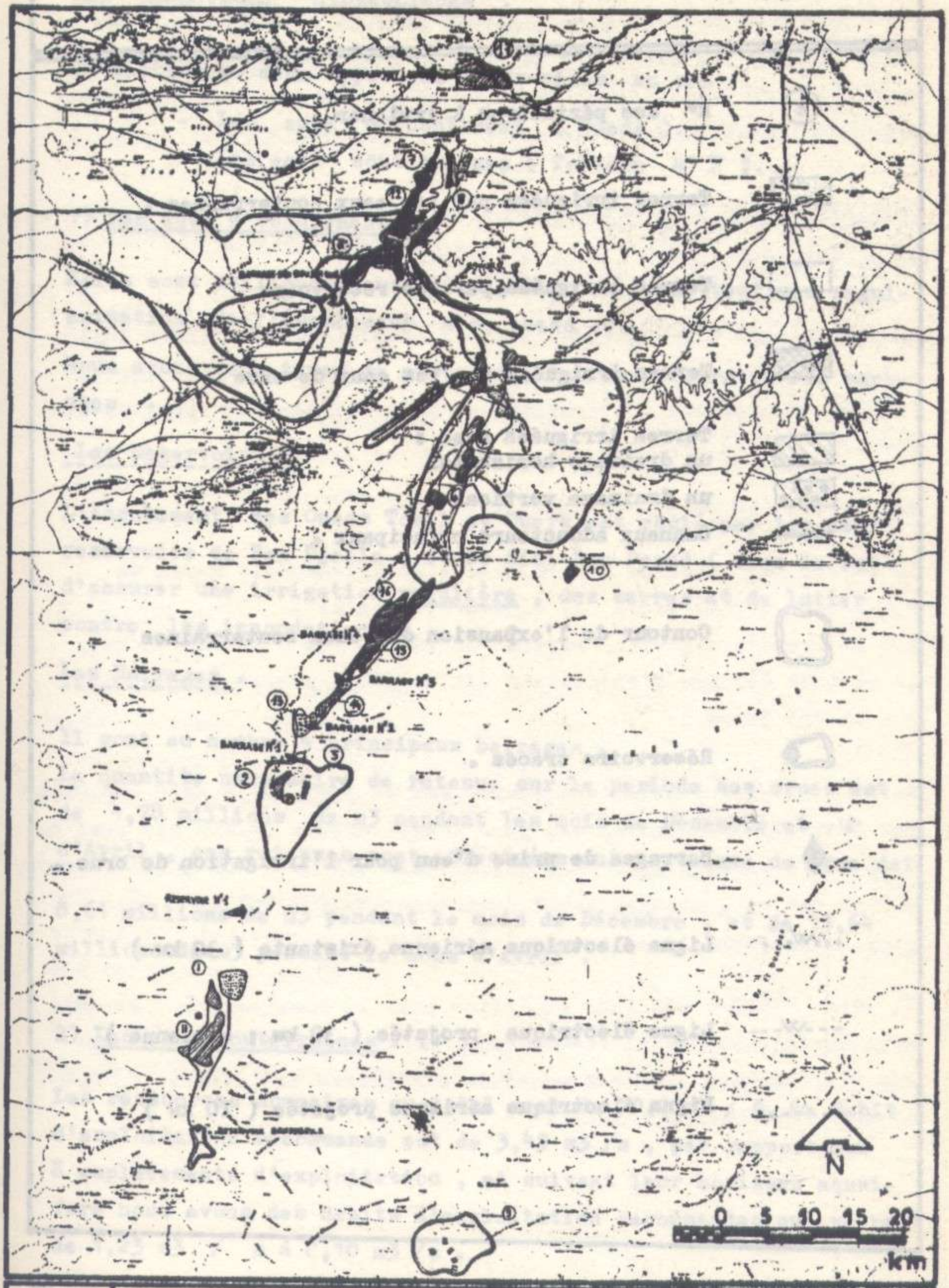


FIG.28 LES TERRES DE MISE EN VALEUR ET LES HORIZONS AQUIFERES (DMRH)

Légende de la figure n° 28 .

(2) N° des périmétres à irriguer .

Terres irriguées par les eaux souterraines .

Terres irriguées par les réservoirs .

Terres irriguées par les eaux de crue .

Terres irriguées avec :
un drainage horizental

un drainage vertical .

Cannaux adducteurs principaux .

Contour de l'expansion des eaux souterraines

Réservoirs tracés .

Barrages de prise d'eau pour l'irrigation de crue .

Ligne électrique aérienne éxistante (30 kw)

Ligne électrique projetée (30 kw ; aérienne)

Ligne électrique aérienne projetée (IO kw)

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES .

Cn distingue deux types de ressources en eau :

- Les eaux d'écoulement (Oueds).
- Les eaux souterraines (Tableau N° 7).

1) Les eaux d'écoulement .

Elles sont utilisées pour l'irrigation et permettent une regularisation de l'écoulement des oueds .

Nous avons deux types de captages , les recervoirs et les barrages .

Les Reservoirs .

L'écoulement des Oueds Touil et Ouerk est réglé par les deux reservoirs de Ben Djeila , et de Sidi Bou Daoud (dans le but d'assurer une irrigation régulière , des terres et de lutter contre les innondations .

Les Barrages .

Il sont au nombre 4 principaux barrages .

La quantite necessaire de retenue sur la periode des crues est de 4,78 millions de m3 pendant les mois de Décembre et d'Avril , ces retenues sont effectuées sur un volume de crue de:

8,61 millions de m3 pendant le mois de Décembre , et de 15,64 millions de m3 pendant le mois d'Avril .

2) Les eaux souterraines . (1)

Les ressources sommaires au total sont de 10,20m3 / S, le debit d'exploitation recommande est de 3,45 m3 /s , par rapport aux 8 emplacements d'exploitation , et suivant leur horizons aquuifere nous avons des debits d'exploitation recommandes qui vairent de 1,23 m3 / s à 0,10 m3 /s .

(1) Ces eaux peuvent être utiliser pour la consomation apres avoir établi les qunatites necessaire pour l'agriculture , la variation du debit d'exploitation recommande , est un obstacle pour l'utilisation des eaux autre que l'agriculture .

UTILISATION DES EAUX SOUTERRAINES .

Pour l'irrigation et autres consomations .

Le calcul pour l'irrigation ne tient compte que des terres irriguées par les eaux souterraines , soit au total 6.750 ha ,pour le reste des terres , l'irrigation leur est assurees par les reservoirs et les barrages .

Besoins en eau pour l'irrigation .

Le calcul est effectue sur la base d'un hydromodule moyen de 0,4/1/s/ha , (il varie de 0,35 à 0,481/s/ha).
Les normes d'irrigation varient de 700 m3 /ha à 10.000 m3/ha , la periode moyenne d'irrigation est de 210 jourspar an (entre 202 et 235 jours).

Le debit d'exploitation recommandé est de 3,45 m3/ s soit 298.000m3 par jour ,les besoins en eau pour l'agriculture (6.750 ha) sont de 60,3 millions de m3 par an , sur la base de 202 à 235 jours d'irrigation par an , avec un debit journalier de 280.000 m3 / jour , pour l'ensemble des terres .

Il reste 18.000 m3/ jour exploiter pour la consomation , et cela sans changer le debit recommande , en dehors des 235 jour maximum d'irrigation , il est possible d'utiliser la totalite du debit soit 298.000 m3 / jour .

Autres Utilisation des Eaux .

L'examen à partir des standards de consomation d'eau , en m3/ j/hab , selon 4 tranches correspendantes aux tailles d'établ-ssements humains pouvant être atteind dans la zone :

Moins de 5.000 hab	100	l / j / hab
De 5 à 10.000 hab	150	l / J / hab
De 60 à 100.000 hab	200 à 250	l / j / Hab
Plus de 200.000 hab	300 à 350	l / j / hab

Il serait possible d'installer une population agglomeree entre 180.000 et 60.000 hab selon les standards de consomation choisi, en prenant un standard de 150 l / j / hab , on peut installer 120.000 habitants dans les établissemente humains de 5.000 à 10.000 hab .

Le Recyclage .

L'introduction du recyclage , permettra d'exploiter des quantitées plus grandes , sur les ressources potentielles de 10,20 m3/s on pourra exploiter 7 à 8 en se basant sur la reconstitution des nappes , qui peuvent se renouveller entre 10 à 20 ans .

Il sera possible de recycler entre 50 % à 60 % des eaux utilisées, outre le renouvellement des nappes le systeme permettra une extension des terres pouvent être cultivées , par l'élargissement des vallées des oueds .

Il s'agit de pomper d'eau a un point bas , de la recycler aprés utilisation et de l'évacuer en pente naturelles vers sa source.

AMENAGEMENT AGRICOLE ET HYDRAULIQUE PREVUS .

On prevoit le developpement intensif des plantes fourrageres à la base de l'irrigation et de l'accroissement de la fertilite naturelle des sols , on se propose de creer des exploitstions d'état cooperatives qui s'occuperont de l'élevage des ovins et de la production de reserves garanties de fourrages.

Pour assurer la prise de la quantite necessaire , d'eaux souterraines on prevoit 136 forrages :

130 équipes de stations de pompages et
6 forrages artesiens .

Dans le but de regler les crues des oueds et accumuler la quantite necessaire d'eau d'irrigation , on projets 3 reservoirs et des barrages en terre avec des ouvrages de prise d'eau et de decharge en beton .

Pour l'irrigation par les eaux de crues , on prevoit l'installation de 6 barrages de prise d'eau et l'utilisation du barrage existant sur l'oued Nahr Ouassel ,on à 202 Km de cannaux adducteurs amenant l'eau des sources aux parcelles ,

On prevoit = 85 Km de cannaux dans un lit de terre
94 Km de cannaux dans des radiers de beton arme
23 Km en conduites de ciment .

Pour l'alimentation en energie électrique , on prevoit des lignes de transmission pour la plupart des parcelles et des centrales électriques à diesel pour les parcelles isolees.
Les besoins sommaire en energie électrique sont de 6.880 mille kw/h on doit construire des ligne de 30 kv sur 80 Km
de 10 kv sur 115 Km .

130 poste de transformation et 3 centrales à diesel d'une puissance de 75 kw chacune avec 2 sous centrale d'élevation .

3. Hypothèses d'amenagement et politique sectorielles .

3.1. Vérification de la délimitation de l'aire d'étude .

3.1.1. Identification des caractères homogène (Fig N° 29)

Deux zones principales se dégagent :

- Celle de Ksar chellala au Nord .
- Et celle de l'Idrissia au Sud de la zone .

Elle se distingues du point de vue , physique par rapport à la structure porphologique du site et du climat , de même que sur le plan fonctionnel , par rapport au zones d'influences et du système des infrastructures routière .

La partie Nord est encore plus diversifiée , et s'articule à travers , la structure territoriale des établissements humains en rapport avec la morphologie du site , et se décompose en trois sou-zones :

- Celle de la vallée de Oued-Touil , avec sa structure linéaire de l'habitat rurale .
- Les zones de piémont avec habitat en noyau de divers concentration .

El celle de la plaine au Nord de Ksar-Chellala où l'habitat est éparpillé est structuré par les cours d'eau.
Les ressources hydraulique , par rapport aux nappes aquifères présentent des zones qui dans l'ensemble sont superposables à ceux qu'ont vient de déterminer .

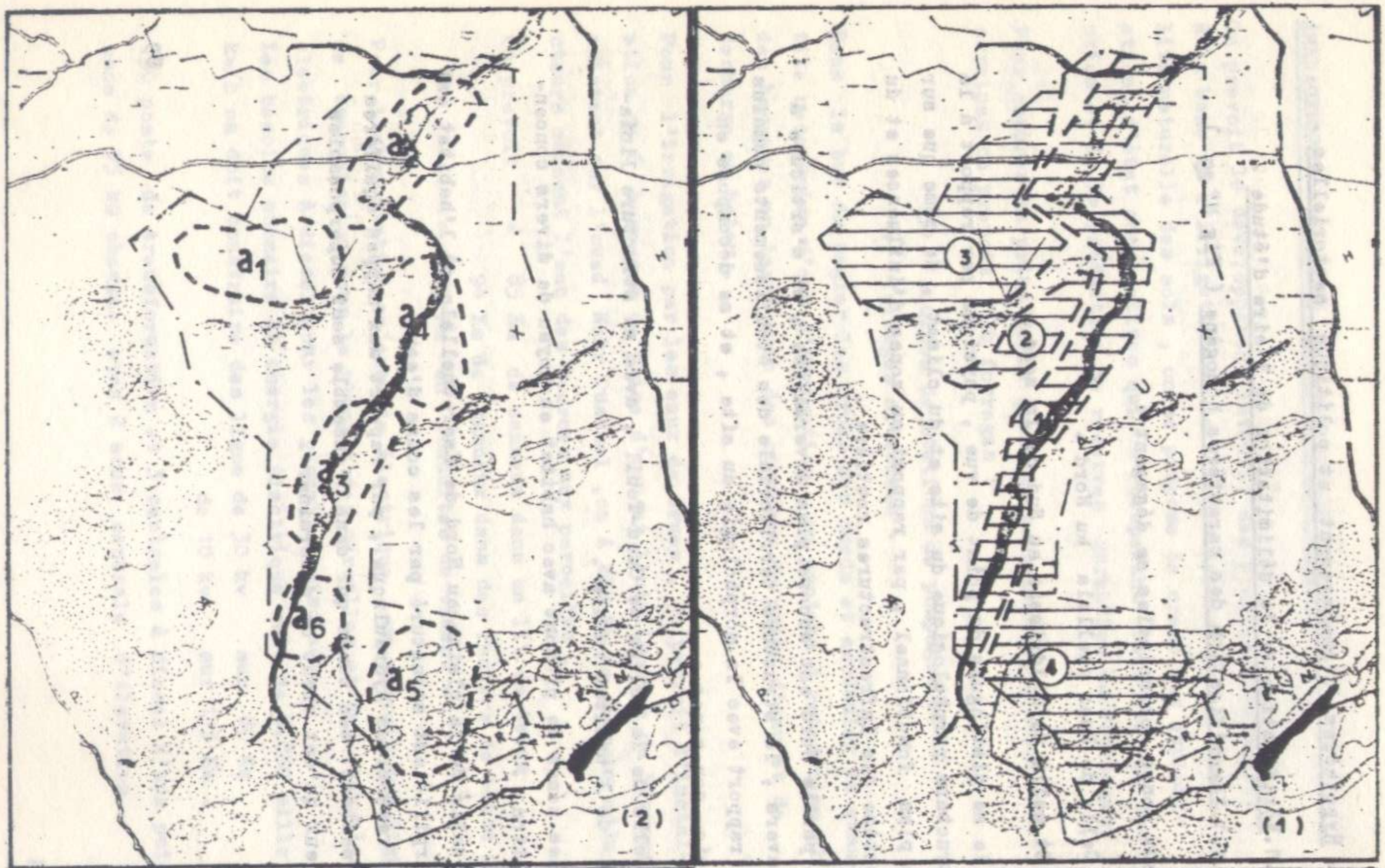


FIG.29 LES ZONES HOMOGENES (1)
ET LES AIRES D INTERVENTION (2)

3.1.2. Les aires d'intervention (Fig N° 29)

On dégage six (6), aires d'intervention en considèrant le paramétre d'utilisation des ressources hydrauliques comme facteur déterminant , lié au developpement rural , par rapport à la mise en valeur des terres agricoles , et au développement urbain .

La partie Nord se découpe en quatre (4) aires :

1) L'aire de Ksar-Chellala , englobant la zone Nord , caractérisée par un développement urbain et la restructuration des zones rurales de la plaine .

2) L'aire de Sidi-Ladjel , avec une concentration de la mise en valeur des terres agicoles , et du développement des établissements humains , (urbain et ruraux).

3) L'aire de Z'Malet EAK , développement stratégique par rapport à l'élevage (nomades) production du fourrage d'appoint , et développement des établissement humains .

4) L'aire de Serguine, intervention essentiellement sur la structure rurale , actuelle par la mise en valeur des ressources .

Dans la partie Sud .

5) L'aire de l'Idrissia , englobant la zone rurale immédiate, est caracterisée par des interventions de stabilisation de la population rurale .

6) L'aire de Ben-Djeila (P.11), intervention de peuplement par la mise en valeur des ressources agricoles et hydrauliques .

3.2. Déterminantes pour la formulation des hypothèses . (Fig n° 30)

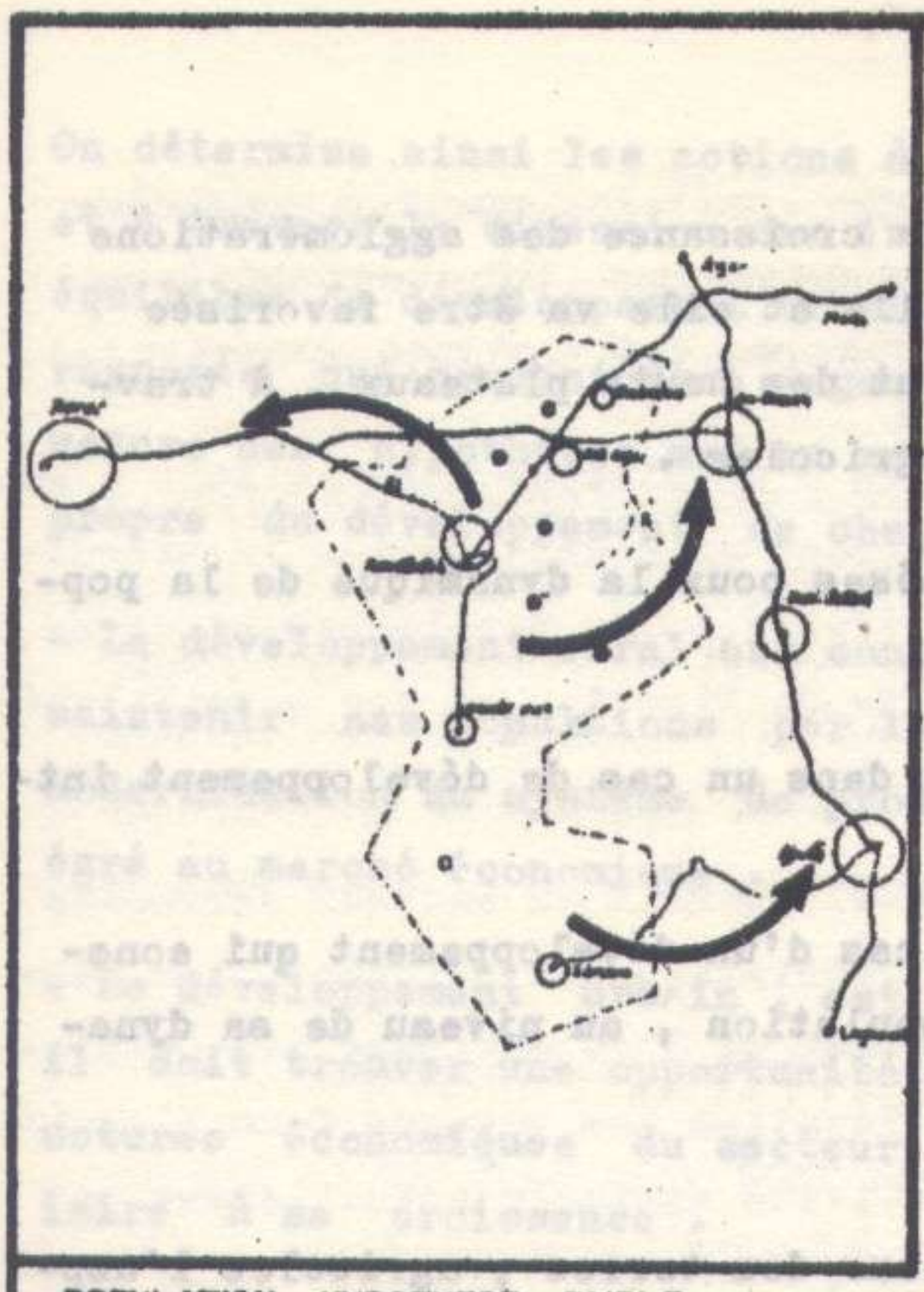
La formulation des alternatives d'aménagement va être sur des hypothèses déterminées par des aspects que l'on considère fondementaux par rapport au developpement de la zone , ces aspects (population et mise en valeur des terres agricoles), sont sujets à des variations du fait même de leur caractère prévisionnel ou expérimental , il va de soit qu'ils auraient pu être déterminés en tant qu'objectifs à atteindre , or la démarche suivie met l'accent sur les caractéristiques de la zone :

- L'aspect aléatoire de l'agriculture , et développement de cette activité par la mise en valeur des terres agricoles .
- La dynamique de la population avec son déficit actuel, et la politique favorable à sa croissance .

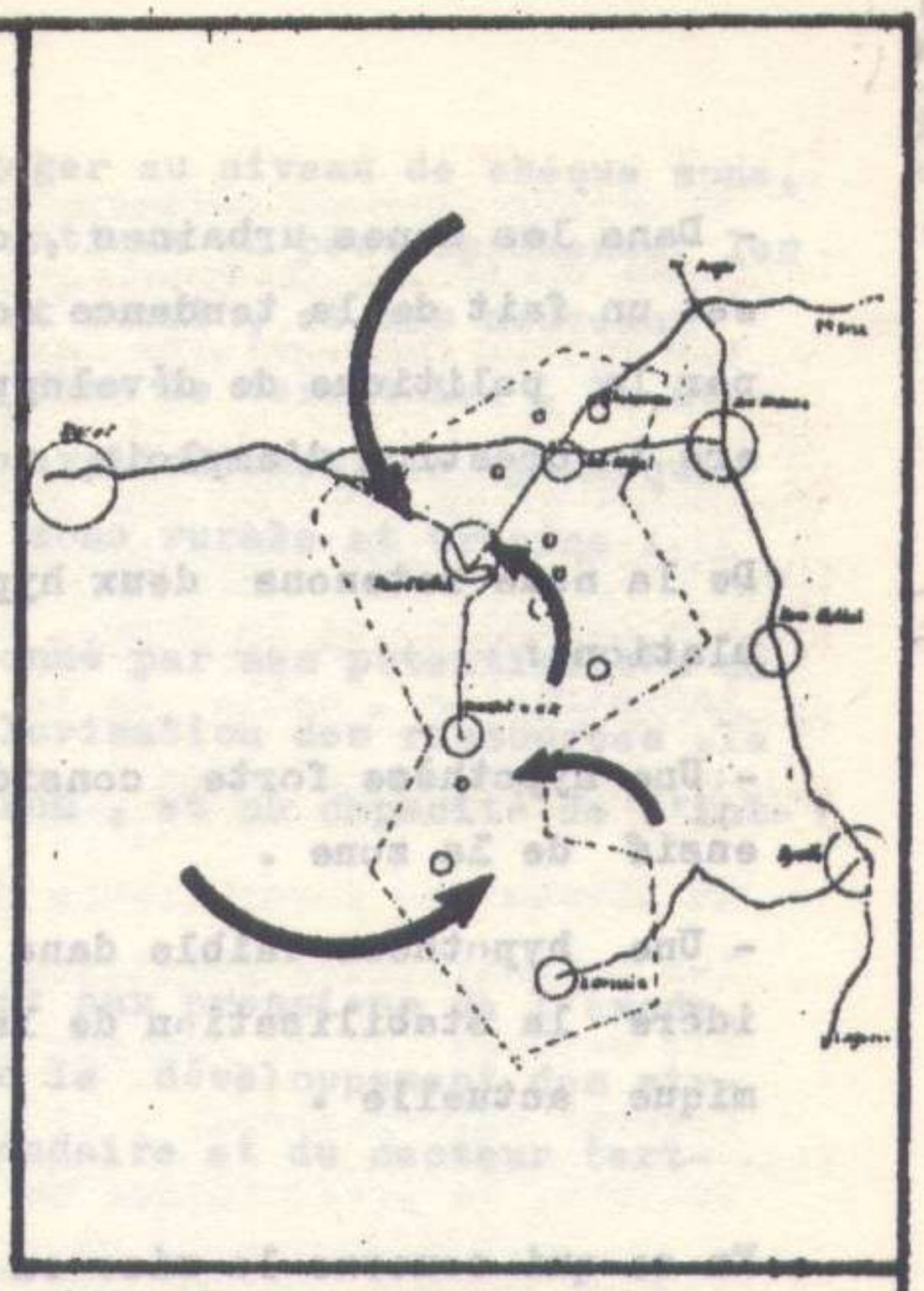
Cette démarche a été conditionnée d'une part par l'absence d'orientations précise concernant la zone d'intervention, principalement en matière de prévision de la population et de l'emplois, mais néanmoins concernée par les orientations de la politique de développement des hauts platraux ,d'autre part le "but" principal étant d'examiner les conditions d'un développement intégré agro-urbain , qui doit traduire les conditions d'équilibre au niveau des deux aspects du déevloppement : rural et urbain .

En partant donc d'une stratégie de développement équilibré entre les zones rurales et urbaines où les rapports de cet équilibré sont éxamines à travers la dimension des interventions:

- Dans les zones rurales en fonction de la mise en valeur des terres agricoles , qui implicitement nous détermine le potentiel des activites agricoles , et de l'emploi agricole de base et son induit , et de la possibilité de déterminer la capacité de ces zones d'abriter une population donnée .



POPULATION HYPOTHESE FAIBLE
MISE EN VALEUR DES TERRES MINIMUM



POPULATION HYPOTHESE FORTE
MISE EN VALEUR DES TERRES MAXIMUM





fig 30 LES HYPOTHESES DE BASES

- Dans les zones urbaines , où la croissance des agglomérations est un fait de la tendance actuelle et elle va être favorisée par la politique de développement des hauts plateaux , à travers la création d'emplois non agricoles .

De la nous retenons deux hypothèses pour la dynamique de la population :

- Une hypothèse forte considère dans un cas de développement intensif de la zone .

- Une hypothèse faible dans le cas d'un développement qui considére la stabilisation de la population , au niveau de sa dynamique actuelle .

En ce qui conerne la mise en valeur des terres , agricoles l'aspect expérimentale de cette dernière et le problème de la rentabilité des pétimétres à mettre en valeur nous permet de retenir deux hypothèse, dont lzq incidences auront plus d'effets sur l'aménagement des zones rurales que sur la restructuration du système de production agricole .

- UNe hypothèse maximum , considérée dans le cas d'une reussite de la mise en valeur , celle ci concernera l'ensemble des périmétres de la zone .

- Une hypothèse minimum , dans le cas où la mise en valeur pose des problème - techniques , humains , financiers), on reteint alors les périmétres garantissant une certaine rentabilité .

Ces considérations vont nous,permettre à travers la répartition de la population entre les zones rurales et urbaines sur la base des ressources à mettre en valeur ; les implications de cette population au niveau de la demande , en emplois , logements , services .....

On détermine ainsi les actions à engager au niveau de chaque zone, et à travers la dimension des interventions on peut apréhender les équilibre du développement urbain , et rural , et les nouveaux rapports qui peuvent être engendrés dans le territoire , la structure des hypothèses met en valeur explicitement la dynamique propre du développement de chaque zone rurale et urbaine :

- Le développement rural est conditionné par ses potentialités de maintenir ses populations par la valorisation des ressources ,la modernisation du système de production , et sa capacité de s'intégré au marché économique .

- Le développement urbain , est sujet aux pressions de l'éxode, il doit trouver une opportunité dans le développement des structures économiques du secteur secondaire et du secteur tertiaire à sa croissance .

La recherche de l'optimisation des buts doit se faire par le développement des facteurs implicites contenus dans les hypothéses, il s'agit de donner une orientation plus précise aux implications des hypothéses à travers les politiques de secteurs concernant particulièrement les secteurs d'avtivités et l'emlpois.

3.3. Politiques sectorielles de développement .

Les politiques sectorielles constituent une orientation pour les programmes d'intervention des alternatives que nous proposants, elles prennent comme base , soit des politique nationales determinées par les differents secteurs que le plan prend en charge soit des structures existantes qui nous sembles compatibles avec le caractère du developpement dela zone , on les considère comme des hypothèses invariables pour l'ensemble des alternatives .

Il s'agit donc de définir un cadre général , quel'on considère comme politique de bases , nous déterminons ici particulièrement celles des activités et de l'emlois (% par type d'activite).

Il faut donc cerner les activités à developper dans la zone , en déterminant une orientation qui prend en consideration la strcuture actuelle de la zone , une référence de developpement agro-industrielle , celle de la Wilaya de Tiaret , et des possibilités de ressources qu'offre le territoire .

Au niveau des possibilités de développement du secteur agricole, les potentialités existantes ne pourraient pas maintenir les actifs actuels de ce secteur , surtout si l'on envisage un developpement agro-pastoral , et une élévation des revenus dans l'agriculture, la prédominance de l'activité agricole actuellement par le potentiel d'emplois dans cette branche (66,65 %), ne détermine pas une véritable vocation pour la zone .
Neamoins la zone est caractérisée par l'élevage, est concernée par un developpement stratégique agro-pastoral , désignant ainsi la zone comme lieu préviligié pour cette branche d'activité.
Ce qui place l'agriculture dans une position importante et nous méne à considérer cette activite avec l'ensemble des activités à promouvoir dans la zone , notons particulièrement les industries de transformations des produits agricoles , qui dynamiseraient la production , et s'interresseraient à l'amélioration des produits agricoles , cela créerait des intérets convergents et menerait à la constitution de structures de recherche, et de support technique en faveur du développement agricole .

Cet aspect de l'industrie n'étant pas exclusif il faudrait créer des industries petites et moyennes qui resteront l'unique moyen d'absorption du chomage et de la demande future d'emplois .

Actuellement l'activité industrielle est presque inexistante (14,33 %) , elle va occuper une place importante dans la zone par rapport à la création d'emplois .

L'activité tertiaire est appréhendée sur le plan de la satsfaction des bescins de la poulation aussi bein urbaine que rurale ainsi que du point de vu du renforcement des structures de gestion du territoire , actuellement ce secteur compte 19 % d'actifs du total de la zone et accuse des faiblesse évidentes au niveau des services et du commerce .

3.3.1- <u>L'Activite et l'emplois agricole</u> .

Le but de la mise en valeur des terres vise à amèliorer les conditions de l'élévage dans la région de Ksar-Chellala (1).

Les problèmes posés par la rentabilité des périmètres de mise en valeur sont d'une part en ce qui conerne l'orientation de developper l'élevage ovin , sur la base des cultures fourrageres , qui n'arriveraient pas à donner une rentabilité optimum, relativement à l'amortissement des investissements à accorder .

D'autre part la réorientation des périmètres vers les cultures maraichères outre l'optimisation des investissements , sur le plan de la rentabilité, aura comme conséquence :

- La possibilité de création d'emploie agricoles en grands nombre voir même arriver au risque d'avoir une main d'oeuvre insuffisante .

- D'arriver aux problemes d'écoulement de la production , relativement aux récoltes prevus .

La question de la reconversion en marauchages des périmètres fourragers est d'ordre politique .

Vaut-il mieux faire des maraichages rentables financierement, alors que ceux de la Mitidja et du haut Chelif qui produisent bien sont relativement peu éloignés , ou bien faire des opérations qui aideront l'élvage ovin éxistant en le subventionnant en quelque sorte ?

De quoi-a-t-on le plus besoin :

- Developper notre élevage ovin à tout prix .

- Ou bien les culture maraichères ?

Le developpement de l'élevage reste la solution retenue pour ce territoire les superficies fourragères constituent entre 76 % et 86 % de la superficie totale a mettre en valeur .

Alors que les superficies maraichères prevus sont en moyennes pour les terres de l'irrigation reguliers de 14 % , de la superfivie totale , et vairent de 8 % à 24 % d'un perimetre à l'autre .

La détermination de l'emploi agricole est basée sur deux considérations :

- Les revenus nets annuels des périmètres de mise en valeur .

- Le rapport entre la superficie des terres et le nombre d'emploi ainsi que le rapport cheptel- eleveur .

(1) Direction de l'Hydraulique de la Wilaya de Tiaret .

I) les revenus nets annuels des périmètres de mise en valeur, varient de I,2 à 2,I 10^3 DA / HA / AN . (1).

On considérant une fourchette de salaires annuels de 3.000 à 9.000 DA / AN, ainsi que la prise en compte de la fourchette de limitation de la propriete concernant la Wilaya de Tiaret (Revolution agraire), fixée pour les terres irriguées (de 3 à 5 ha).

2) Sur la base de 2.000 heures de travail par emploi et par an, correspondant à une superficie de 7 ha répartie :

Un ha en maraicher et 6 ha en cereale et fourage , dans des conditions de faible mécanisation, en se qui concerne l'élevage , on considères 150 têtes d'ovins par emploi et 21 têtes de bovins par emploi .

Les reccupements pour la détermination du nombre d'emploi moyen exprimé dans un rapport superficie par emploi, se situe entre 2,5 à 5 ha par emploi , en ce qui concerne les terres d'irrigation regulière .

<u>Les terres d'irrigation de crue</u> .

Ces terres ont des revenue trés faibles , de 0,5 10^3 DA / An et par ha , la considération des salaires reste identique que -I- et le repport surperficie emploi est de IO ha / emploi .

<u>Pour les terres non irriguées</u> .

La fourchette de limitation de la propriété concernant la Wilaya de Tiaret pour les terres non irriguées varie de 24 à 90 ha, on considère un rapport de 35 ha par emploi , ces terres étant situées dans des Dayas bénéficient d'une irrigation partielle, est irrégulèire .

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
D'ARCHITECTURE ET
D'URBANISME
EL-HARRACH
BIBLIOTHEQUE

L'emploi induit dans l'agriculture .

Cet emploi est calcule sur la base des villages de la révolution agraire on prenant comme exemple , un village de 4.900 hab , avec 700 emplois dans l'agriculture , les emplois dans les services approximativement de 100 ; ce qui nous donne un rapport de 0,14 emploi dans les services pour un emploi dans l'agriculture .

Par ailleur les emplois dans les services liés à la production agricole sont estimés à 17 emplois par exploitation , soit 289 emplois pour l'ensemble des exploitations de la zone , ce qui donne un rapport de 0,11 emplois dans les services pour un emploi dans l'agriculture par rapport aux terres de mise en valeur , au total on a 0,25 emplois dans les services pour un emploi dans l'agriculture .

(1) Etudes Soviétique .

(2) Les estimations de revenus des perimètres étant effectues en 1966 , à defaut d'une réactualisation de ces données , on admet que les rapports , investissement , frais d'exploitation , ... ect se maintiennent , d'autre part les salaires moyen annuels compte , de l'objectif de reduire les ecart de salaire netre le secteur agricole et les autres secteurs , et des different réevaluations , 1976 - snmg 20 DA / Jour soit 5.000 Da / 250 Jours , 1978 28 Da / Jour , soit 7.000 Da / 250 Jour .

D'autre part une poncderation se fait par les superficies par emploi , sitons Abadla; 1.5 Ha par emplois avec avance de 800Da Mois (avec partage des bénifices).

3.3.2. <u>Les activités et l'emplois non agricole</u> .

Ne possédant pas les mêmes élements , que ceux qui en enmenés aux prévisions de l'emploi dans l'agriculture, les secteurs tertiaire et secondaire , reste essentiellement lies aux prévisions démographique de la zone .

"C'est dans l'emploi non agricole que l'on doit engager l'essentiel de nos efforts , puisque il faudrait le multiplier par 2,5 d'ici dix (10) ans " MPAT ".

<u>Le secondaire</u> .

Les branches de l'industrie que l'on peut developper dans un contexte agricole sont particulierement les industries textiles et alimentaires , l'exemple de la Wilaya de Tiaret, où ces branches de l'industries constituent 57 % de l'emplois dans l'industrie.

Ce qui nous permet de prendre comme hypothèse , de développer les industries textiles , alimentaires , et cuir (favorables avec une production agricole constituée par l'élevage , et céréaliere), avec une part de 45 % d'emplois du total du secondaire .

Et 45 % d'emplois dans les autres branches matéraux de construction eau , énergie , ... y compris le BTP , en ce qui concerne l'industrie locale , organisée en petits unites pouvent même se developper en zone rurale , elle constituera 10 % de l'emplois total , les possibilités existantes sont souligne par le MPAT (1).

" Les dairates de ..... et particulierement de Ksar Chellala qui possede des ressources non negligeables , platre n carrieres d'agregats , source thermale ".

Le Tertiaire .

Pour ce secteur il s'agit de réequilibrer le niveau de desserte de la zone comparativement à la moyenne nationale , l'indice de desserte de la zone est trés faible , puique'il ne depasse que de trés peu la moitie de la moyenne nationale, celui de la Wilaya de Tiaret se rapproche de cette moyenne ; en ce qui concerne l'indice de desserte de la population agglomerée.

Par contre au niveau de l'indice de desserte de la population totale , celui de la zone reste trés faible , par rapport à la moyenne nationale , et se rapproche à celui de la Wilaya de Tiaret , qui est trés faible lui aussi par rapport à la moyenne nati nale .

	Nationale	W.Tiaret	Zone
Desserte de la population agglomeree	0,135	0,124	0,072
Desserte de la population totale	0,055	0,033	0,029

Nous considerons que l'indice de desserte est lie au developpement urbain , et refléte donc un niveau de concentration des services , nous pouvant lier ce niveau directement à la taille des agglomerations , que nous considerons dans un cas de croissance liée à un developpement économique .

40.000 - 100.000 Hab	0,125	(Moyenne W. de Tiaret).
10.000 - 30.000 Hab	0;09	
5.000 - 10.000 Hab	0,07	
700 - 5.000 Hab	0,03	(zone rurale,EP-IN , moyenne totale W.Tiaret).

(1) Rapport 1980 , preparation du plan quinquienal .

Au niveau de la répartition par branche d'activité du tertiaire il s'agit d'équilibrer le pied de chaque activite par pappport à la cohérence du développement de la zone .

Le developpement du transport, sera oriente vers les transports inter-urbain et celui des marchandises , ce qui permet de considérer cette branche comme la faible 7 % du total par contre les insuffisances actuelles au niveau des commerces et des services vont succiter une intervention particulière, pour les commerces on prend en considération la moyenne de la Wilaya de Tiaret n et élever les services pour une méilleur distribution des zone rurales .

Pour l'admnistration , le renforcement des structures de gestion et surtout par rapport à la decentralisation au niveau des zone rurale , et des nouveaux établissements humains , celle-ci prendra 50 % des actifs du tertiaire .

	NATIONALE	W.TIARET	ZONE
Transport	15 %	10 %	7 %
Commerces	30 %	31 %	30 %
Services	7 %	8 %	13 %
Administration	48 %	51 %	50 %

4. Elaboration des alternatives et des variantes .

4.1. Quantification et articulation des hypothèses de bases .

4.1.1. La mise en valeur des terres agricoles.

Le developpement de l'agriculture , va être considere par rapport à la mise en valeur des terres , à irriguer et par les terres non irriguées .

Ia mise en valeur , des terres irrigables est la vertiable determinante pour le devèloppement de la zone , les autres terres seront remembres , pour homogeniser les revenus dans le secteur agricole .

La totalite des terres est de 66.450 Ha .

Hypothèse N° 1 : La mise en valeur minimum .
Elle comprend :

2.500 ha pour la mise en valeur	soit 2.073 emplois.
63.850 ha pour le remembrement	soit 1.827 emplois .
66.950 Ha au total	soit 3.900 emplois.

Hypthèses N° 2 : La mise en valeur maximum .

Elle comprend :

12.050 Ha pour la mise en valeur	soit 4.355 emplois
54.400 Ha pour le remembrement	soit 1.545 emplois
66.950 Ha au total	soit 5.900 emplois .

4.1.2. <u>Hypothèses démographiques</u> .

L'estimation de la population future de la zone, nous pose un diléme de part l'importance de cette donnée au niveau du plan et la difficulté d'aborder concrétement des études de projection de la population .

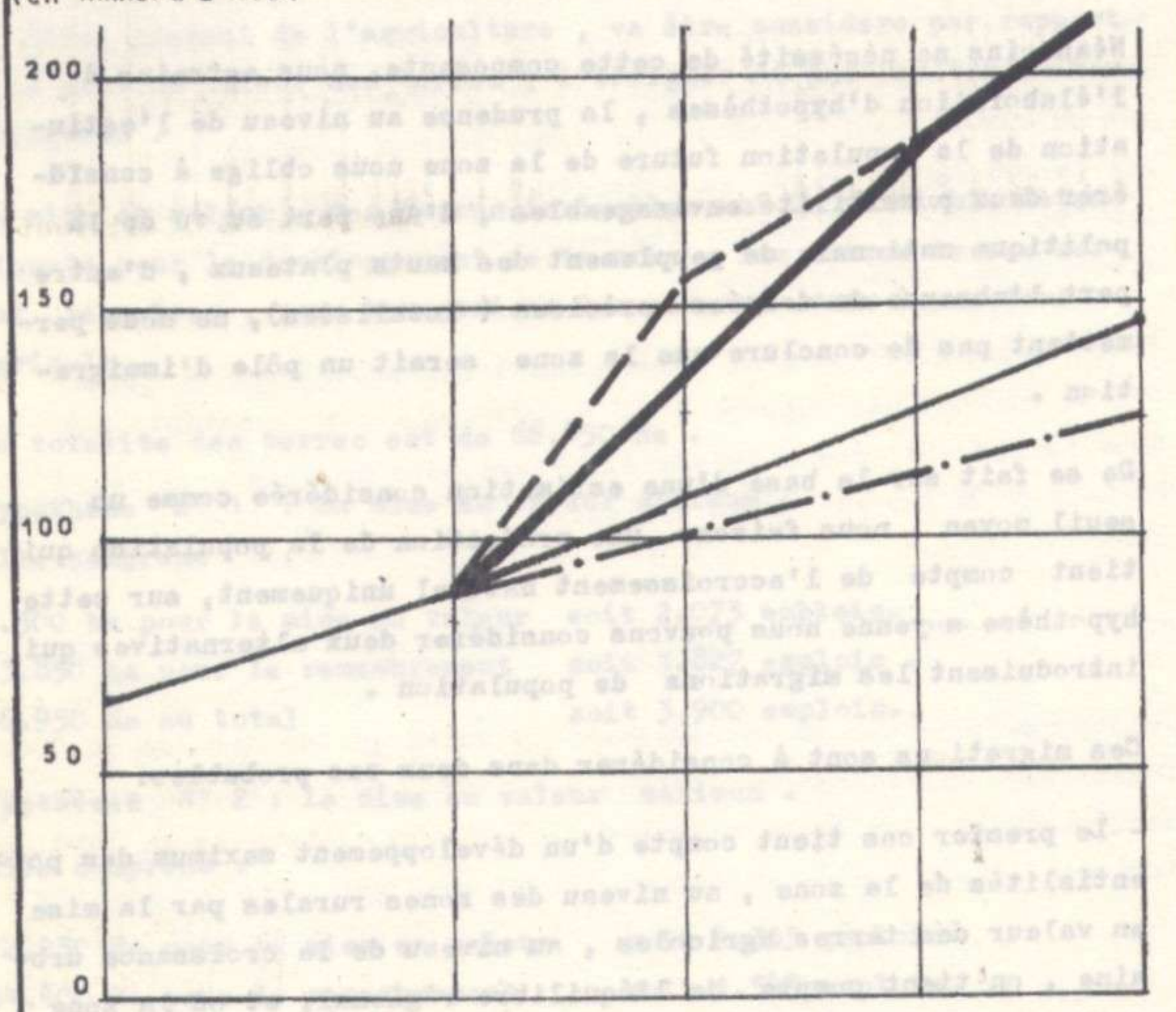
Néanmoins na nécéssité de cette composante, nous astreins à l'élaboration d'hypothèses , la prudence au niveau de l'estimation de la population future de la zone nous oblige à considérer deux possibilité envisageables , d'une part au vu de la politique nationale de peuplement des hauts plateaux , d'autre part l'absence de données précises (localisées), ne nous permettent pas de conclure que la zone serait un pôle d'immigration .

De se fait sur la base d'une estimation considérée comme un seuil moyen , nous faisons une projection de la population qui tient compte de l'accroissement naturel uniquement, sur cette hypothèse moyenne nous pouvons considèrer deux alternatives qui introduisent les migrations de population .

Ces migrations sont à considérer dans deux cas probables:

--Le premier cas tient compte d'un développement maximum des potentialités de la zone , au niveau des zones rurales par la mise en valeur des terres agricoles , au niveau de la croissance urbaine , on tient compte de l'équilibre régional, et où la zone doit avoir un répondant par rapport a sa structure urbaine , dans ce cas on considérer une immmigration vers la zone ce qui nous détermine l'alternative forte .

HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES



Accroissement naturel

Hypothése faible (tendance actuelle)

Hypothése forte (accr. à 20 % aggl. urb .)

(Courbe corrigée / Hypoth. forte)

- Deuxiéme cas considèrer que l'envergure de l'intervention n'aurait plus les mêmes justifications de l'alternative forte, et où on considèrer une immigration , et que l'axe de la ceinture industrielle a lui seul absorberait les mouvement de population diridés vers les hauts plateaux , cela se justifi par la concentration des investissements sur cet axe dans le cas d'une stratégie de developpement basée sur les pôles régionaux .

Les spéculations à envisager pour la détermination de l'alternative forte se basent sur l'opportunité offerte par la volonté de stimuler l'accroissement de la population des hauts plateaux en inversant les mouvements migratoires, cet accroissement dirigé vers les villes potentielles et d'éventuels établissements humains nouveaux .

Le taux d'accroissement évalué par le M.P.A.T est de 20% par an par rapport à la population urbaine .

De ce fait la période de 1985 à 1990 sera caractérisée par une croissance accélérée de la population urbaine qui passera de 40.000 habitants en 1985 à 99.000 habitants en 1990 , alors que la population totale de la zone passera de 92.000 à 155.000 habitants en 1990.

De 1990 à l'horizon 2.000 , la croissance de la population se stabilisera pour croitre à son taux naturel , dans cette période les migrations de la populations seront succité à l'interieur de la zone.

La population rurale sera estimée sur la base des potentialités agricoles en déterminant les emplois dans l'agriculture et son induit dans les services , en ce qui concerne l'alternative faible, on considére la tendance de l'état actuel au niveau de l'accroissement de la population .

La population totale des communes intéressées par le périmétre d'intervention , à l'ecception de cette de Ksar Chellala, ont un taux d'accroissement trés inférieur à la moyenne nationale (2,8 % , 1,2 %).

Les taux d'accroissement des zones éparses et des chef-lieu montrent des mouvements migratoires des zones éparses vers leur chef-lieux ainsi que les taux au niveau des commune montrent une emmigration vers l'exterieur de la zone .

Cela se traduit par un taux d'accroissement pout toute la zone de 2,65 % à 2,26 % , cette alternative tend vers la stabilisation des tendances actuelles , sur le plan de l'armature urbaine la croissance et le développement des agglomérations a leur rythme de croissance actuel en tenant compte des ressources et de la statégie de développement de la zone, les zones rurales seront développées par rapport aux ressources à exploiter .

Hypothèse N° 1 : /DEVELOPPEMENT /

On considere , la volonte politique de stimuler l'accroissement de la population des hauts plateaux , par le maintient de la population locale , et ne inversant les flux migratoire vers ces région .

On prend comme base , le taux d'accroissement , 20 % par an,determine par le M.P.A.T par rapport aux agglomerations urbaines, cet accroissement repercute sur la population totale nous donne une perspective de ; 212.000 habitants à l'an 2.000 .

Hypothèse N° 2 : / MAINTIENT ET STABILISATION /

Nous tenons compte , pour cette hypothèse l'éventialite où le developpement des hauts plateaux , serait base sur la croissance des pôles de la ceinture industrielle Est-Ouest .

Alors dans ce cas il s'agit de faire une projection en tenant compte des tendances actuelles de croissance dans la zone cette hypothèse.nous donne une perspective de : 125.000 Hab.

TABLEAU N°/ 8 CROISSANCE DE LA POPULATION DES AGGLOMERATIONS

Par rapport aux taux d'accroissement actuels .

	1977	1983	1985	1990	2.000	Taux d'accr.
Ksar Chellala	15.152	20.646	22.589	28.285	42.827	4,6 %
Z'Malet EAK	3.586	5.602	6.377	8.621	16.484	6,7 %
Idrissia	5.949	9.588	11.018	15.615	31.289	7,2 %

CROISSANCE AVEC UN TAUX DE 20 % .

	I985	I990	2.000
Ksar Chellala	22.589	73.900	184.000
Z'Malet E A K	6.377	20.000	49.900
Idrissia	11.018	34.000	85.400

4.1.3.Hypthèse d'évaluation taux d'activité .

Pour l'hypthèse d'évelution du teux d'activité , on considère le taux actuel de la zone , et les rapports avec , celui de la Wilaya de Tiaret et celui de la moyenne nationale.

NATIONAL 18,7 % (Masculin 0,3659).
TIARET 18,94% (Masculin 0,3625).
(Feminin 0,0157).

ZONE 19,93 %

En tenant compte de l'élargissement de la tranche d'age de 15 à 64 ans , évaluée à 53,6 % de la population totale pour l'an 2.000 (perspective UNESCO), on prend en consideration que les taux restent proportionnel à la tranche d'age (15 - 64), on deduit le taux d'activité de la zone .

	1977	1985	1990	1995	2000
Taux	0,1993	0,1990	0,1900	0,20	0,21
M	0,3625	0,3659	0,3659	0,3836	0,3993
F	-	0,0134	0,0134	0,0157	0,0200
Taux Cccp	0,75	0,80	0,85	0,90	0,95

Le tau actuel de la zone est superieur à celui de la moyenne nationale et a celui de la Wilaya de Tiaret (1) cela s'explique par le faible tau de scolarisation, et le fait que la structure des explcitations agricoles, reste principalement familiale ce qui elargi le nombre des occupes dans l'agriculture

Cette distorsion nous mene à considerer que du fait du developpement de la zone , le tau d'activité actuel connaitra une legere reduction , pendant la premiere periode du developpement.

Le taux d'occupation teint compte de la politique du plein emplois , determine à 95 % des actifs potentiel (MPAT).

(1) Les pourcentage actuel
Zone : 40 à 37 % .

4.1.4. Articulation des Hypothèses de bases /

L'articulation des hypothèses de bases va nous donner quatre hypothèses de plan, h.I.I , H.I.2 , h,2,1 , h,2,2;

Ces hypothèses mettent en rapport la demande d'emplois de la population totale de la zone , déterminée en fonction du taux d'activité, et le niveau de réponse que peut donner la mise en valeur des terres agricoles (emplois du secteur primaire), on introduit ici de manière directe l'impertance et l'impact de la:mise en valeur sur le devloppement des zones rurales, et implicitement le niveau de réponse des autres secteurs qui déterminent le developpement urbain par l'offre d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire .

	MISE EN VALEUR DES TERRES				
	h1 Maximum		h2 Minimum		
POPULATION	212.000	Hab	212.000	Hab	Population Totale
h1 Forte	3.900	Emp	5.900	Emp	Emplois agricole/MV
	42.294	Emp	42.294	Emp	Emplois Totale
	125.000	Hab	125.000	Hab	POP.Totale
h2 Faible	3.900	Emp	5.900	Emp	Emplois agricole/MV
	24.938	Emp	24.938	Emp	Emplois Totale

4.2. Les quatres schémas de bases issus des Hypothèses .

Ces schémas , issues directement des hypothèses sont formulés de manière purement mécanique , sans autres considérations que celles qui nous semblent évidentes , du point de vu l'établissement humain les villes potentielles dont l'attraction et la tendance de croissance qu'elles connaissent , ainsi que leur fonction actuelle, font d'elles les lieux de concentration de nouvelles populations et recevront le surplus des population des zones rurales , l'action de la mise en valeur va engendrer la création de villages agricoles qui la base de la restructuration des zones rurales .

Ces schémas sont considéres en tant que deux alternatives determinées en fonction des hypothèses de mise en valeur des terres agricoles , et deux grandes variantes par l'introduction de la variable , constituée par les deux hypthèses de la populations. (1).

Avant d'aborder l'élaboration de cas schémas nous devons fixer certains paramétres qui vont constituer la base de la structure de la zone , il s'agit de définir les fourchettes des tailles possibles pour les agglomérations urbaines en prenant comme support soit les tendances actuelles de croissance, soit les possibilités d'une croissance accélérée par rapport aux hypothèses démographiques .

Pour les villages agricoles nous considérons la structure des tailles déterminée pour les villages socialistes , de définir les élements dela structure de l'emploi par secteur suivant l'aire considérée , zone urbaine ou rurale .

Cette structure est définie par rapport aux établissements humains en tenant compte de leur taille et de leurs fonctions principales cela suppose la prise en charge de principes de départ qui seront maintrnus pour,l'ensemble des schémas à proposer :

- Ksar Chellala , ville principale de la zone va affirmer cette position en devenant la ville de services de la zone,par la concentration d'activités principalement tertiaire .

- Les agglomérations de Z'Malet EAK , de Sidi Ladjel, et de Idrissia ,de par leur situation geographique , vont devenir des centres secondaires avec des fonctions partagées entre le tertiaire et le secondaire .

- Les agglomérations rurales auront plus de 50 % d'emplois dans le primaire .

Fourchette de taille des agglomerations ruabines et rurales /

40.000 - 100.000 (Ksar Chellala).
10.000 - 30.000 (Z'Malet,Idrissia, Sidi Ladjel).
5.000 - 10.000 (Agglomerations semi-urbaine).
700 - 5.000 (Villages agricoles).

Pourcentage (%) d'emploi dans le primaire par rapport aux agglomerations urbaines /

55.000 - 100.000 3%
35.000 - 50.000 5%
10.000 - 30.000 10%

STRUCTURE D'EMPIOIS PROPOSEE /

Agglomerations	URBAINE		SEMI-URBAINE	RURALE
Taille	40.000-100.000	10 - 30.000	5-10.000	700 - 5.000
Primaire	3 % - 5 %	10 %	"	"
Secondaire	35 %	45 %	"	25 %
Tertiaire	60 %	45 %	"	15 %

(1) Nous presenterons les quatres schemas de bases sous l'appellation d'alternatives au vu de leur structure et de leur implication par rapport au But recherché : Le develcppement intégré agro-urbain .

4.2.1 Alternative A.I (Hypthèse h.I.I)/

Le Croissance Urbaine . (Fig n° 3I)

Du fait de la faible intervention dans les zones rurales, cette alternative présente un developpement maximum des agglomérations urbaines , cette croissance des villes de la zone va absorber 84,44 % de la population totale de la zone .

Quand aux zones rurales elles abriteront 15,56 % de la population totale qui va se concentrer principalement dans six villages dont la taille se situe entre 1.500 et 4.500 habitants , la majorité de ces villages sont implantés au Nord de la zone aux environs de Ksar Chellala et de Sidi Ladjel , pour le reste de la population rurale elle sera organisée en groupement d'habitat, autour des terres de remembrement .

L'incidence de cette répartition de la population sur la structure de l'emplois au niveau de la zone , par un faible pourcentage d'emplois dans le secteur primaire (14,73 %), et à une prédominance du secteur tertiaire avec 47,8 % de l'emplois total.

I'indice de desserte de la population totale du tertiaire est 0,095 , il est dû à la forte concentration de la population dans les agglomerations urbaine , au niveau de la desserte effective cet indice vari de 0,125 à 0,09 pour les agglomerations urbaines suivant leur fonction et leur taille , par contre les zones rurales ont un indice de 0,03 , du fait de la faiblesse en nombre et en poid des agglomerations rurales et particulièrement en ce qui concerne la partie Sud de la zone .

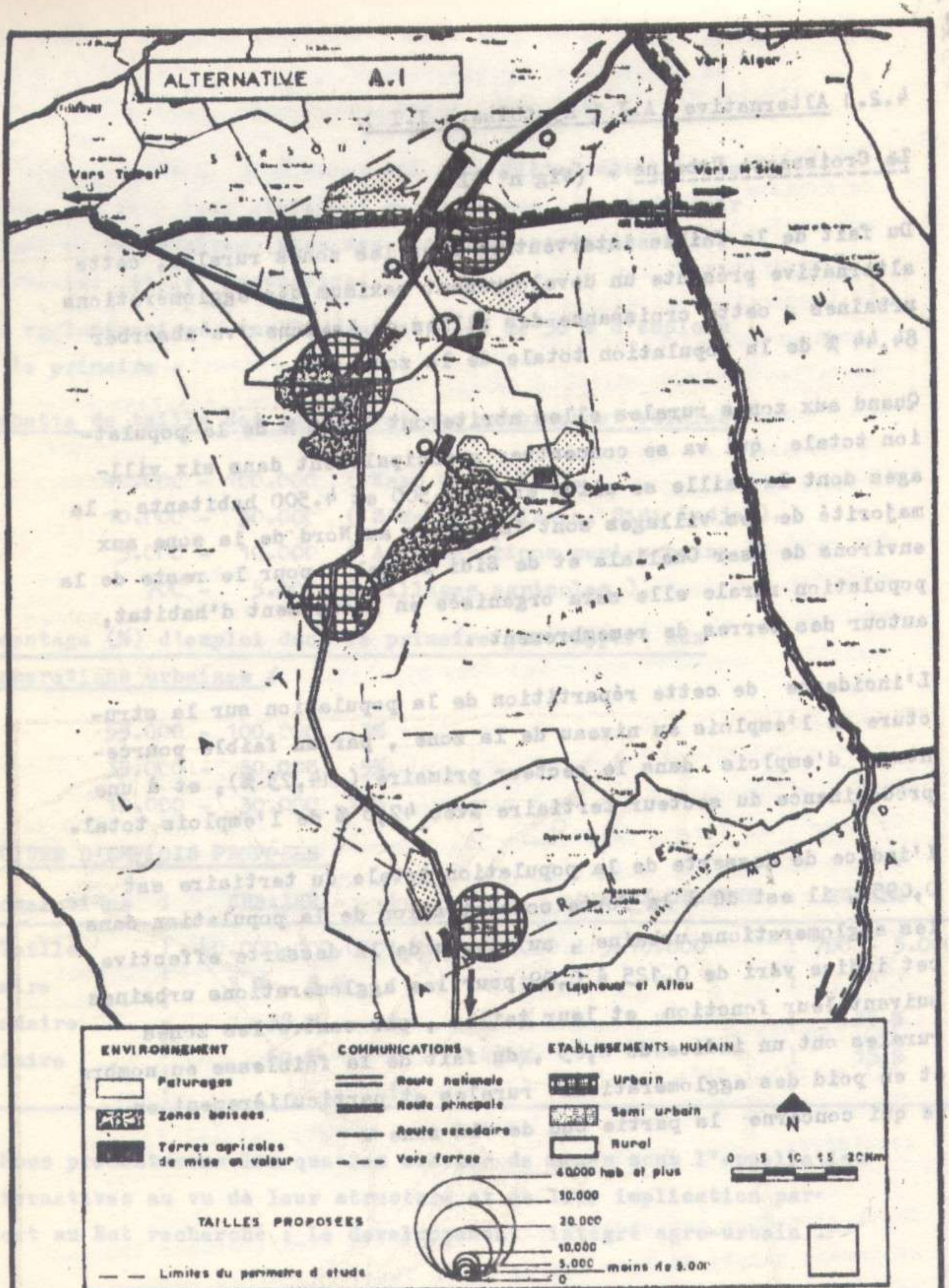


fig 31 — LA CROISSANCE URBAINE

4.2.2. Alternative A.2 (Hypothèse h.1.2.).

La Croissance à développement équilibre . (Fig n° 32)

Le developpement de l'agriculture par la mise en valeur de toutes les potentialités de la zone , a permis une large intervention dans les zones rurales, l'ensemble du territoire est structuré par les villages agricoles qui gravitent autour des centres urbains secondaires qui sont sous l'influence directe de la ville principale de la zone Ksar Chellala .

Cette structure permet une large distribution des services par une occupation homogéne du territoire .

La croissance démographique , succidtée par le developpement de la zone à travers des interventions au niveau du secteur primaire que dans les autres secteurs ,a permie le maintient des population rurales par la mise en valeur des terres agricoles , sans freiner la croissance des villes .

Ces villes abriteront 76 % de la population totale de la zone,alors que les zones rurales abriteront 24 % de la population totale au sein de 14 villages agricoles liés à la mise en valeur des terres et de 24 zones de groupement d'habitat organisés autour des terres de remembrements .

La structure d'emplois , montre que le devloppement de la zone, s'est effectué par la croissance , des secteurs primaire et secondaire,avec 56 % d'emplois pour ces deux secteurs ,cette structure d'emplois va tendre vers la prédominance du secteur tertiaire, la zone ayant réalisée sa base économique où le secteur primaire garde une place importante (19,21).

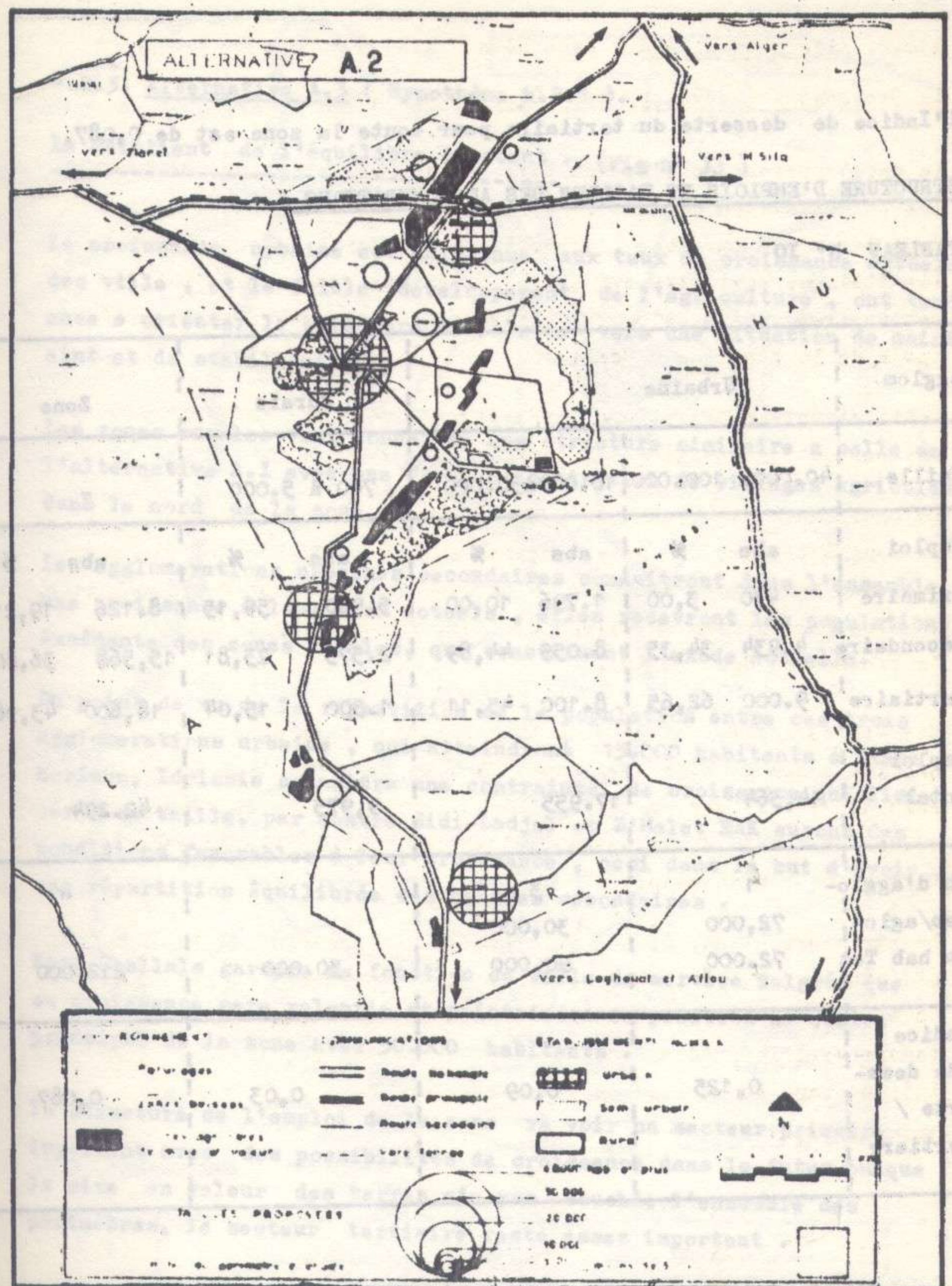


FIG. 32	CROISSANCE A DEVELOPPEMENT EQUILIBRE

L'Indice de desserte du tertiaire pour toute la zone est de 0,087.

STRUCTURE D'EMPLOIS ET TAILLES DES AGGLOMERATIONS /

TABLEAU N° IO

Agglom	Urbaine				Rurale		Zone	
Taille	40.000à 100.000		10.000à30.000		700 à 5.000		-	
Emploi	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
Primaire	430	3,00	1.796	10,00	5.900	59,15	8.126	19,21
Secondaire	4.934	34,35	8.059	44,89	2.575	25,81	15,568	36,80
Tertiaire	9.000	62,65	8.100	45,11	1.500	15,04	18,600	43,98
Emploi Total	14,364		17.955		9,975		42.294	
Nb d'agglo-	1		3				"	
Hab/aglo-	72,000		30,000				"	
Nb hab Tot	72.000		90.000		50.000		212.000	
Indice de dess- arte / tertiare	0,125		0,09		0,03		0,087	

4.2.3. Alternative A.3 (Hypothèse h.2.1).

Le Maintient de l'équilibre éxistant . (Fig nº 33)

Le croissance urbaine est maintenue aux taux de croissance actuels des ville , et le faible developpement de l'agriculture , ont tendance a orienter la structure de la zone vers une situation de maintein et de stabilisation .

Les zones rurales vont connaitre une structure similaire a celle de l'alternative A.I avec une forte concentration de villages agricoles dans le nord de la zone .

Les agglomerations urbaines secondaires connaitront dans l'ensemble une croissance à leur taux actuels , elles recevront les populations éxcédante des zones rurales, qui constituent l'exode actuelle.

Du point de vu de la répartition de la population entre ces trois agglomerations urbaine , qui atteindront 15.000 habitants à étape horizon, Idrissia connaitra une contrainte de croissance qui limitera sa taille, par contre Sidi-Ladjel et Z'Malet EAK auront des conditions favorables à leur croissance , ceci dans le but d'avoir une répartition équilibrée des centres secondaires .

Ksar Chellale gardera sa fonction de ville de service malgrés que sa croissance sera ralentie et mainteindra sa position de centre principal de la zone avec 50.000 habitants .

La structure de l'emploi de la zone va voir un secteur primaire important avec des possibilités de croissance dans le futur puique la mise en valeur des terres n'a pas touchée l'ensemble des périmétres, le secteur tertiaire reste assez important .

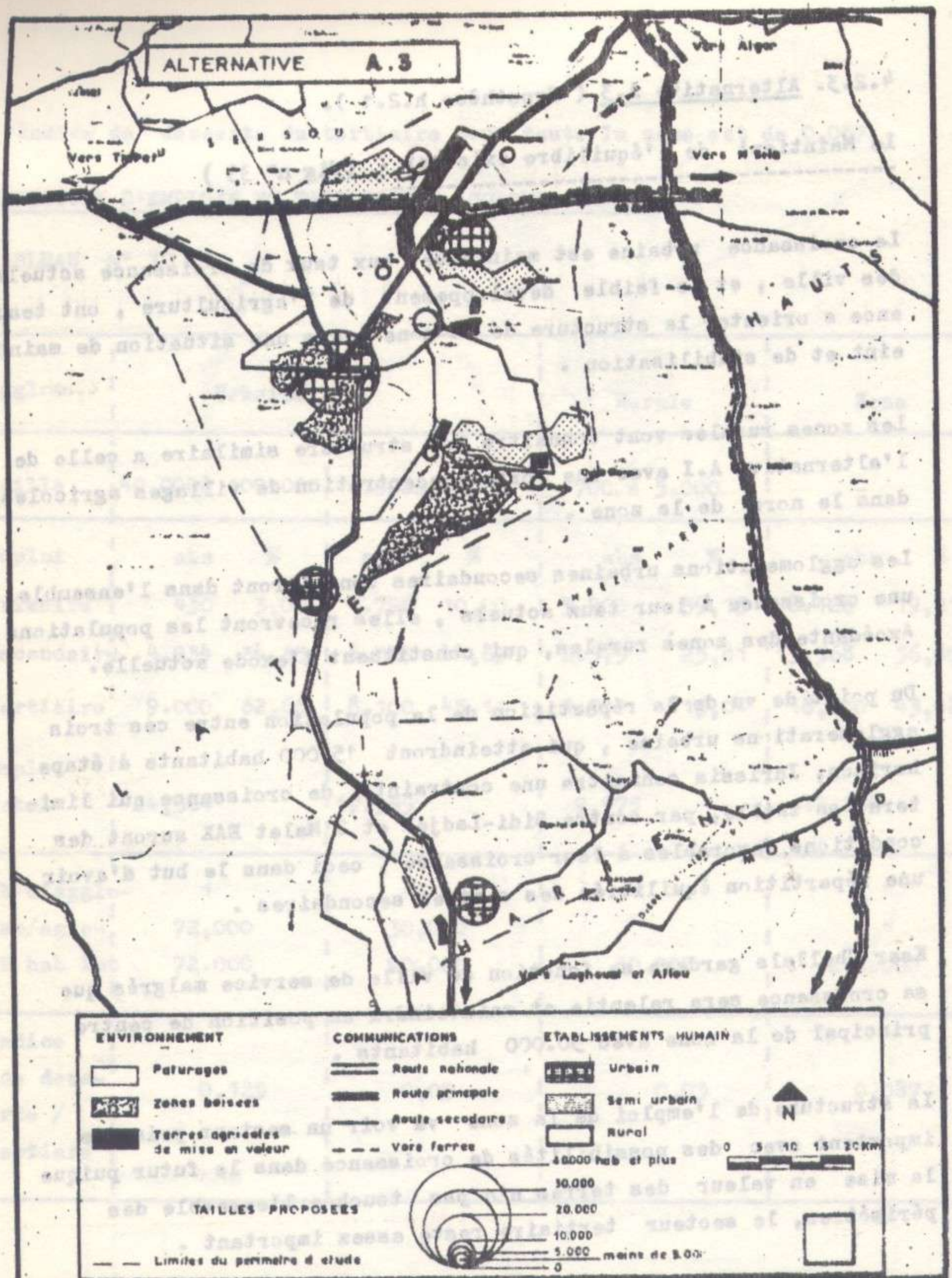


fig 33 — MAINTIEN DE L'EQUILIBRE EXISTANT

L'indice de desserte du tertiaire pour toute la zone est de 0,088.

STRUCTURE D'EMPLOIS ET TAILLES DES AGGLOMERATIONS /

TABLEAU . n° II

Agglom	URBAINE				RURALE		ZONE	
Taille	40.000à100.000		10.000à30.000		700 à 5.000		"	
Emploi	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
Primaire	499	5,00	838	10,00	3.900	59,23	5.237	21.00
Secondaire	3.226	32.35	3.761	44.89	1.694	25.73	8.681	34.80
Tertiaire	6.250	62.65	3.780	45.11	990	15.04	11.020	44.20
Emploi Total	9.975		8.379		6.584		24.938	
Nb d'agglom	1		3					
hab/agglom	50.000		15.000					
Nb d'hab tot	50.000		42.000		33.000		125.000	
Indice de desserte/ tertiaire.	0,125		0,09		0,03		0,088	

4.2.4. Alternative A.4 (Hypothèse h.2.2).

Le developpement rurale / (Fig nº 34)

Le dévloppement optimum des zones rurales , par l'exploitation maximum des ressources se fait au dépourvu de la croissance urbaine , en effet la limitation de la croissance urbaine, du fait de la fixation des populations autour de la mise en valeur des terres agricoles qui tend vers l'élimination de l'éxode rurale.

Malgres tout une certaine concentration de la population au niveau des agglomérations urbaines reste importante avec 60 % de la population totale , un ralentissement de croissance au dessous des taux actuels par rapoort aux agglomérations de Z'Malet EAK et Idrissia , qui n'atteindront qu'une taille de 10.000 habitants à l'étape horizon du plan .

L'agglomération de Sidi Ladjel et l'unique ville a connaitre une forte croissance et passera de 1.500 à 10.000 habitants ,Ksar-chellala va croitre à son taux actuel pour atteindre 45.000 habitants .

La structure d'emplois de la zone se caractérise par une part impertante au niveau du secteur primaire (27,86 %) et une faiblesse du secteur tertiaire comparativement aux autres alternatives, l'indice de desserte du tertiaire pout toute la zone est de 0,078, c'est le plus par rapport aux autres alternatives .

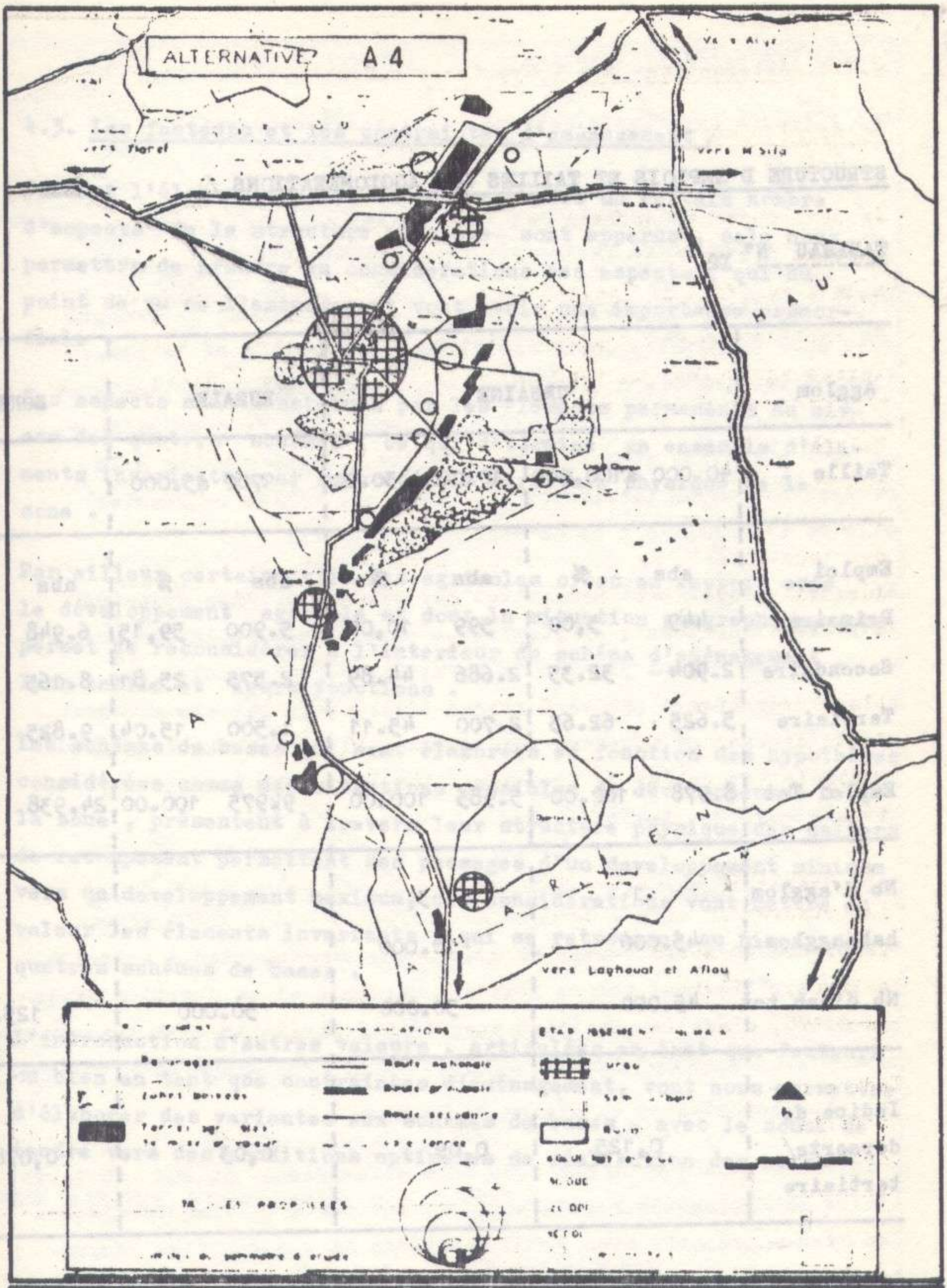


FIG 34	LE DEVELOPPEMENT RURAL

STRUCTURE D'EMPLOIS ET TAILLES DES AGGLOMERATIONS /

TABLEAU N° I2

Agglom	URBAINE				RURALE		ZONE	
Taille	40.000 à100.000		10.000à 30.000		700 à5.000			
Emploi	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
Primaire	449	5,00	599	10,00	5.900	59,15	6.948	27.86
Secondaire	2.904	32.35	2.686	44.89	2.575	25.81	8.165	32.74
Tertiaire	5.625	62.65	2.700	45.11	1.500	15.04	9.825	39.40
Emploi Tot	8.978	100.00	5.985	100.00	9.975	100.00	24.938	100.00
Nb d'agglom	1		3					
hab/agglom	45.000		10.000					
Nb d'hab tot	45.000		30.000		50.000		125.000	
Indice de dereerte/ tertiaire	0,125		0,09		0,03		0,0786	

4.3. Les facteurs et les contraintes d'aménagement

Pendant l'élaboration des schémas de bases un certain nombre d'aspects de la structure physique sont apparus , cela nous permettra de prendre en considerations ces aspects , qui du point de vu de l'aménagement vont avoir une importance prémordiale .

Ces aspects sont constitués par les élements permanents au niveau des quatres schémas , ce qui détermine un ensemble d'élements invariants par rapport à la structure physique de la zone .

Par ailleur certains villages agricoles crées en rapport avec le développement agricole et dont la situation géographique nous permet de reconsidérer à l'interieur du schéma d'aménagement , leur taille et leurs fonctions .

Les schémas de bases qui sont élaborées en fonction des hypothéses considérées comme des situations possibles du développement de la zone , présentent à travers leur structure physique des paliers de recoupement permettant des passages d'un developpement minimum vers un developpement maximum, ces considérations vont mettre en valeur les élements invariants , qui se retrouvent au niveau des quatres schémas de bases .

L'introduction d'autres valeurs , articulées en tant que facteurs ou bien en tant que contraintes d'aménagement, vont nous permettre d'élaborer des variantes aux schémas de bases , avec le souci de tandre vers des conditions optimales de réalisation des buts.

FIG.35	LES ELEMENTS INVARIANTS

4.3.1. Les élements Invariants / (Figure nº 35)

Les élements invariants retenus sont ccnstitués par :

- Les villes potentielles de la zone .
- Les infrastructure routières.
- Les zones vertes et les aires de loisirs .

1) Les villes potentielles , ces villes constituent l'élements fort pour le devèloppement et la restructuration de la zone, leur attraction vis à vis leur zone rurale respective, malgrés qu'actuellement elle apparait sous conditions de déséquilibre, et leur situation géographique déterminante par rapport à la réorganisation du territoire , placent ces villes au premier plan de l'aménagement de la zone.

En effet , elles sont articulées par rapport à l'axe Nord-Sud intérieur à la zòne , et localisées suivant une équidistance (30 à 40 Km), qui ponctue le territoire , et délimite des zones d'influence propre à chaque ville, donc cet axe urbaine est l'élement structurant de la zone , il est par ailleur dét-erminé par la vallée de Cued-Touil, où se trcuve la majeur partie des ressources (terres et eau).

Les villes considérées comme potentielles sont les suivantes:

- Kéar-Chellala qui émerge du groupe par son importance actuelle et particulièrement par sa position centrale et sa fonction admin-strative , chef-lieu de Dáira avec 15.000 habitants elle concentre des activités administratives (politique, économique et'techniques) les plus importantes au niveau de la zone .
- Idrissia située dans une sous-zone défavorisée au Sud du terr-itoire sa croissance rapide actuelle est due à l'éxode rurale,son importance actuelle avec 5.000 habitants et une fonction admins-trative de chef lieu de commune lui confèrent un role important dans le devèloppement de sa sous-zone .

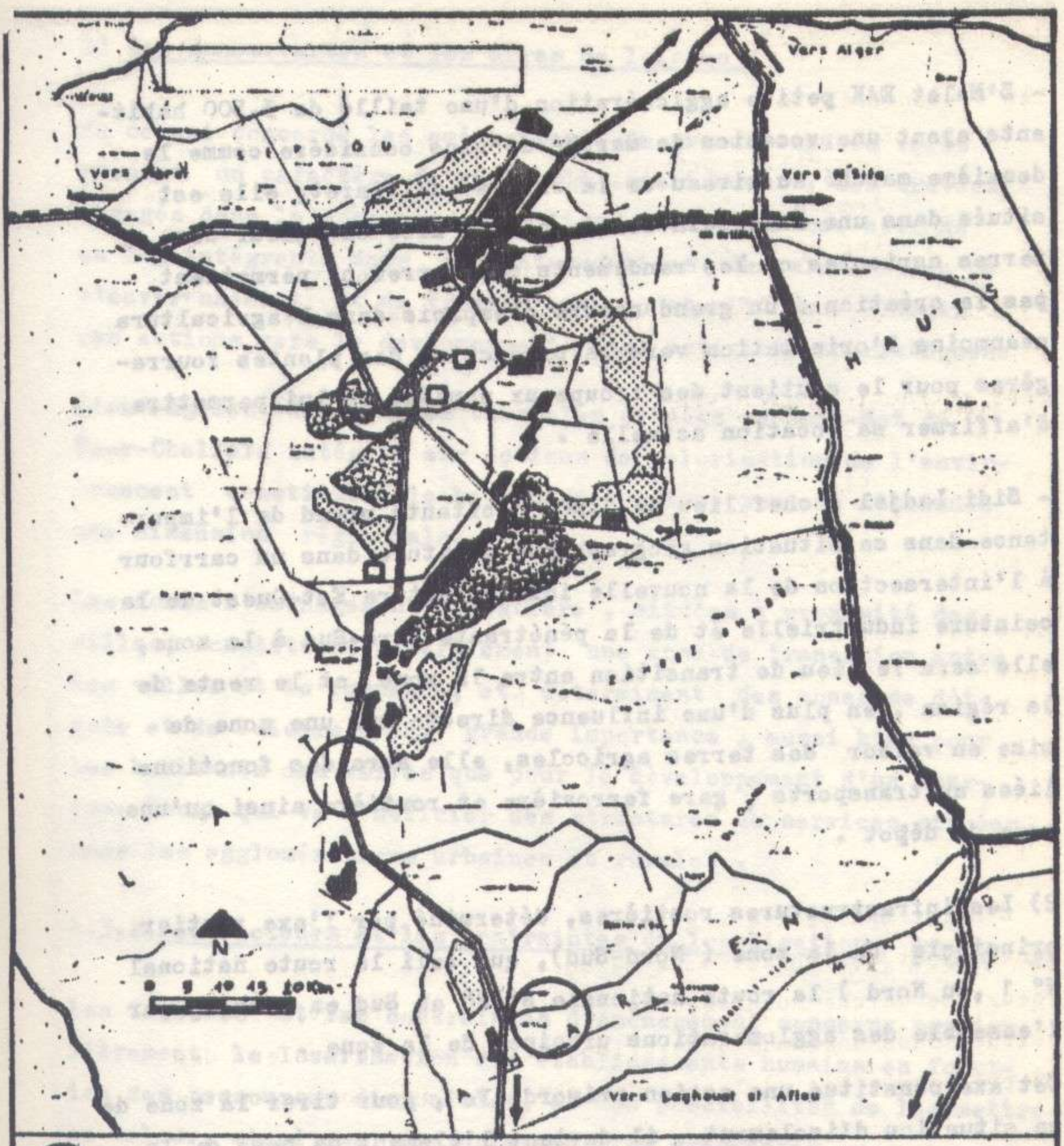


FIG.35 LES ELEMENTS INVARIANTS

- Z'Malet EAK petite agglcmération d'une taille de 3.500 habitants ayant une vocation de marché d'ovins considére comme le deuxième marché au niveau de la Wilaya de Tiaret, elle est située dans une zone défavorisée par la mise en valeur des terres agricoles où les rendements des terres ne permettent pas la création d'un grand nombre d'emplois dans l'agriculture néanmoins l'orientation vers la production des plantes fourragères pour le scutient des troupeaux nomades va lui permettre d'affirmer sa vocation actuelle .

- Sidi Ladjel , chef lieu de 1.500 habitants prend de l'importance dans sa situation géographique , située dans un carrfour à l'intersection de la nouvelle infrastructure Est-Ouest de la ceinture industrielle et de la pénétrante Nord-Sud à la zone, elle sera le lieu de transition entre la zone et le reste de la région , en plus d'une influence directe sur une zone de mise en valeur des terres agricoles, elle aura des fonctions liées au transporte (gare ferrovière et routière ainsi qu'une zone de dépot .

2) Les infrastructures routières, déterminé par l'axe routier principale de la zone (Nord-Sud), qui reli la rcute national N° 1 ,ou Nord) la route nationale N° 28 au Sud en passant par l'ensemble des agglomerations urbaines de la zcne .

Cet axe constitue une action prémordiale , pour tirer la zone de sa situation d'isolement , il devient l'élement de base de la structure de la zone sur le plan des échanges aussi bien à l'intérieur de la zone , qu'avec la région .

Par ailleur le développement d'une infrastructure locele considérée comme seuil minimum prend un caractère de permanance au niveau de l'ensemble des schémas, l'augmentation de ces réseau se fera par rapport à l'importance des interventions dans la zone.

3) Les zones vertes et les aires de loisirs /

En ce qui concerne les aménagements de grands espaces verts prenant un caractère de véritable reboisement , des travaux engagés dans la zone nous permettent considèrer ces actions en les intégrants dans les interventions de valorisation de l'environnement et de trouver une opportunité pour élargir ces actions vers le devloppement des activités touristiques.

L'aménagement des sources thermales situées au Nord-Est de Ksar-Chellala intégrés aux acticns de valorisation de l'environnement constituent la base d'un tourisme pouvant atteindre une dimension régionnale.

Les zones d'aménagement forestière , situées à proximité des villes, constituent généralement une zone de transition entre les villes et la campagne, et déterminent des zones de détente et de loisirs d'une grande importance , aussi bien pour les habitants des villes que pour le développement d'un tourisme local qui va bénéficier des structures de services situées dans les agglomérations urbaines et rurales .

4.3.2. Les facteurs et les contraintes de localisation / (Fig nº 36)

Les facteurs et les contraintes d'aménagement concerne particulièrement la localisation des établissements humains en fonction des ressources disponibles, et des possibilités de les mettre en valeur, ainsi que des potentialités existantes .

De ce fait le développement des agglomérations urbaines teint compte particulièrement des pré-existance, même si parfois leur poids actuel ne justifie pas une telle considération (ex.Sidi Ladjel).

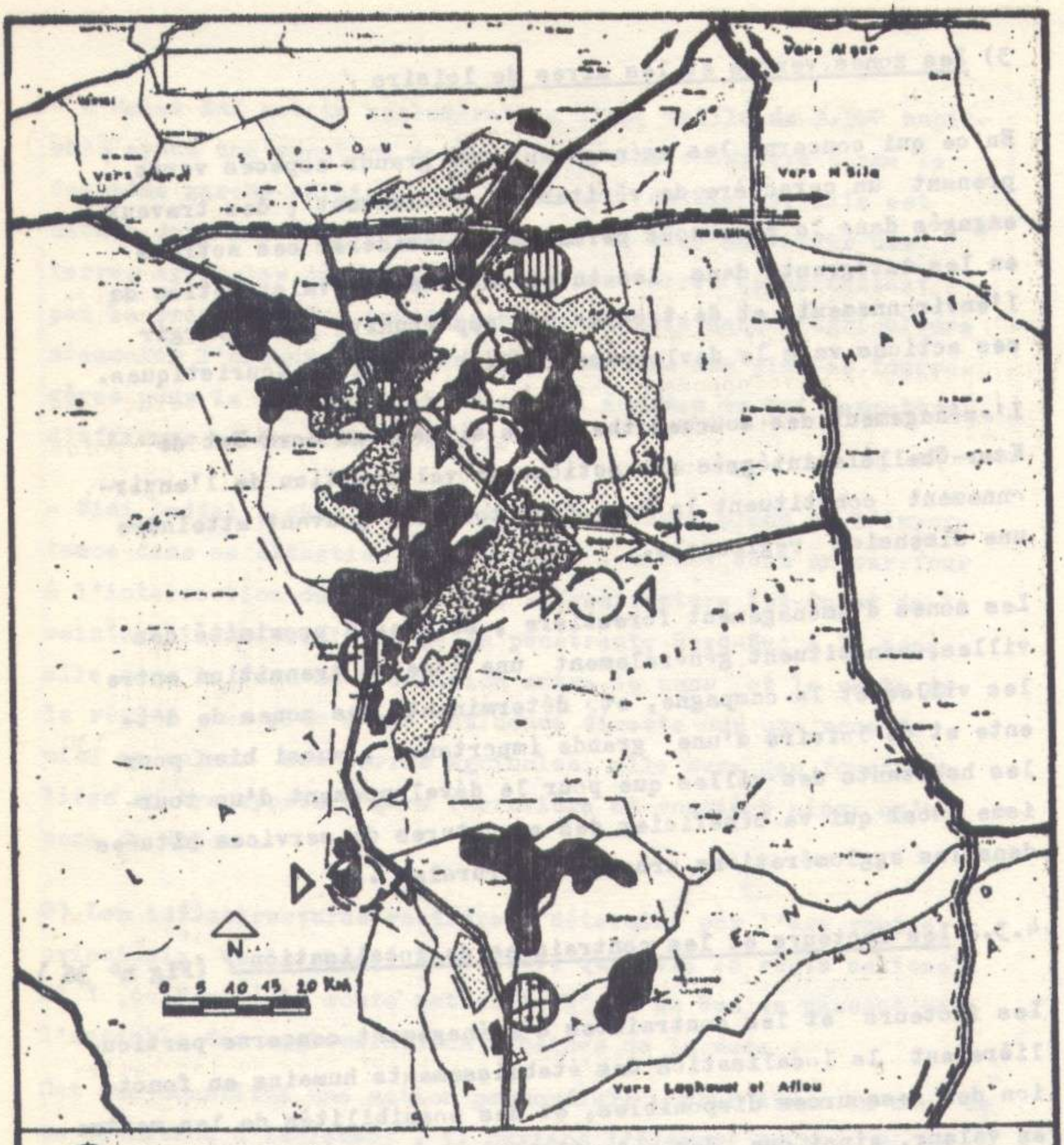


FIG.36 LES FACTEURS ET LES CONTRAINTES D AMENAGEMENT

Néanmoins un certain nombre de facteurs rendent favorable ce choix ; on retient particuliérement leur rôle actuel de chef-lieu de commune et de Daira, malgrés qu'aucune de ces agglomérations ne figure au rang d'agglomération urbaine, et que considérées comme de gros bourgs elles ont une attraction sur leur zone rurale respective , l'afflux des populations rurales dérigé vers ces agglomérations va prendre une dimension importante si les actions de développement urbain et rural ne seront pas coordonnées , leur situation strétégique, soit du point de vu de la mise en valeur des terres agricoles, que sur le plan de la restructuration de la zone, fait d'elles les principaux élements structurants du territoire .

Les agglomérations rurales sont liées à la mise en valeur des terres agricoles et sont localisées dans les limites des distances admissibles entre le lieu de travail, et le lieu de residence , elles ont un rôle prédominant dans la restructuration des zones, rurales qui connaitront de grands changements sur le plan écconomique et sociale, néanmoins elles restent tributaires de l'importance de la mise en valeur des terres agricoles, qui détermine l'importance de leur nombre et de leur localisation dans le territoire .

Les zones de groupements d'habitat, rural ces zones d'habitat, existantes ou crées en rapport avec les actions de remembrement des terres non touchées par la mise en valeur, dans un souci de réaliser une intégration de ces zones au reste du territoire , cette intégration se fait au niveau de la restructuration de ces zones par :

- L'amélioration des revenus dans l'agriculture en reconsidérant les rapport superficie , emplois .

Néanmoins un certain nombre de facteurs rendent favorable ce choix ; on retient particuliérement leur rôle actuel de chef-lieu de commune et de Daira, malgrés qu'aucune de ces agglomérations ne figure au rang d'agglomération urbaine, et que considérées comme de gros bourgs elles ont une attraction sur leur zone rurale respective , l'afflux des populations rurales dérigé vers ces agglomérations va prendre une dimension importante si les actions de développement urbain et rural ne seront pas coordonnées , leur situation strátégique, soit du point de vu de la mise en valeur des terres agricoles, que sur le plan de la restructuration de la zone, fait d'elles les principaux élements structurants du territoire .

Les agglomérations rurales sont liées à la mise en valeur des terres agricoles et sont localisées dans les limites des distances admissibles entre le lieu de travail, et le lieu de residence , elles ont un rôle prédominant dans la restructuration des zones, rurales qui connaitront de grands changements sur le plan économique et sociale, néanmoins elles restent tributaires de l'importance de la mise en valeur des terres agricoles, qui détermine l'importance de leur nombre et de leur localisation dans le territoire .

Les zones de groupements d'habitat, rural ces zones d'habitat, existantes ou crées en rapport avec les actions de remembrement des terres non touchées par la mise en valeur, dans un souci de réaliser une intégration de ces zones au reste du territoire , cette intégration se fait au niveau de la restructuration de ces zones par :

- L'amélioration des revenus dans l'agriculture en reconsidérant les rapport superficie , emplois .

- Favoriser le regroupement des agricultures pour une exploitation rationnelle des terres .

- Favoriser le regcupement de l'habitat, ce qui permettra d'implanter des équipements de première nécessité .

Ces groupements d'habitat graviteront généralement autour des agglomérations rurales, et ils constituent la plus petite unité de la structure hiérarchique du point de vu de la distribution des services .

La situation géographique de certain périmétres de mise en valeur entravée par des distances assez importantes, isolant ainsi les villages liés à ces périmétres, des agglomérations principales de la zone, par ailleur la taille de ces villages n'est pas suffisante pour justifier une structure de service équilibre par rapport à un seuil d'auto-suffisance .

Des groupements d'habitat rural qui gravitent autour de ces villages se trouve dans la même situation, de ce fait le develcppement de ces villages pour atteindre une taille compatible avec le seuil d'une auto-suffisance , doit se faire par la programmation d'activités dans les autres secteur que le primaire.

Ces villages tendent alors vers une structure d'agglomération semi-urbaine.

Cet aspect est aussi directement lié à la création de l'axe Est-Ouest qui relie la zone à la nationale N° 1 , de Ksar-Chellala, à Hassi Bahbah, cet axe ne se justifie que dans des conditions d'un developpement optimum, en créant une structure formée par l'ensemble des agglomérations urbaines et semi-urbaines situées sur cet axe .

4.4. Les variantes aux schémas de bases

L'élaboration des variantes aux quatres schémas initiaux, se base sur les considérations du sous-chapitre 4.3 et elle vise à :

- La recherche d'une meilleur répartition de la population, par la reconsidération des tailles des agglomérations .

- La redistribution des activités secondaire et tertiaire .

- L'amélioration de l'accessibilité des zones rurales aux équipements et services .

- L'amélioration du niveau de services dans les zones rurales .

- Donner une dynamique de développement et de croissance aux zones rurales, qui va au déla des potentialités réduites qu'offre l'agriculture ..

Cela se fera par l'introduction des agglomérations semi-urbaines à travers la création d'emplois non agricoles , dans les zones où, la nécessité d'otenir une taille d'établissement humain qui dépasserait le seuil déterminé par les potenialites agricoles, deviendrait un impératif du développement équilibré ...

Ainsi la structure à proposer dans l'ensemble , vise la stabilisation des populations rurales, et qui dans les limites des possibilités de développement des secteurs d'activités (en plus du primaire), donnera la préférence à l'éxode agricole planifié qu'à l'éxode rural qui tend à vider les zones rurales de leur potentialités humaine .

4.4.I. Alternative A.I (Hypothèse h.I.I) Variante I.I.

La Croissance urbaine diffusée . (Fig n° 37)

Dans le cas de l'hypothèse (H;I.I), où l'accroissement démographique va favoriser le développement urbain relativement à la faible intervention du développement agricole, Ksar Chellala gardera une attraction importante, qui mainteindra se croissance au niveau du seuil maximum.

Par contre les agglomérations urbaines secondaires, Idrissia, Z'Malet EAK et Sidi Ladjel , sans perdre de leur importance et leur role vont réduire leur croissance en faveur des agglomerations semi-urbaines situées au niveau des périmétres P.IO,P.4 et P.II qui a travers des actions de développement vont retenir une partie importante des populations rurales .

La structure d'emplois incidente de la nouvelle répartition de la population au niveau des differentes strates d'agglomérations, se traduit par une baisse d'emplois dans le secteur tertiaire, provoquée par la création de petites agglcmérations semi-urbaines qui vont inciter à une légere croissance du secteur secondaire.

I'indice de desserte du tertiaire pour toute la zone est de C,093, légerement plus faible que l'alternative de base .

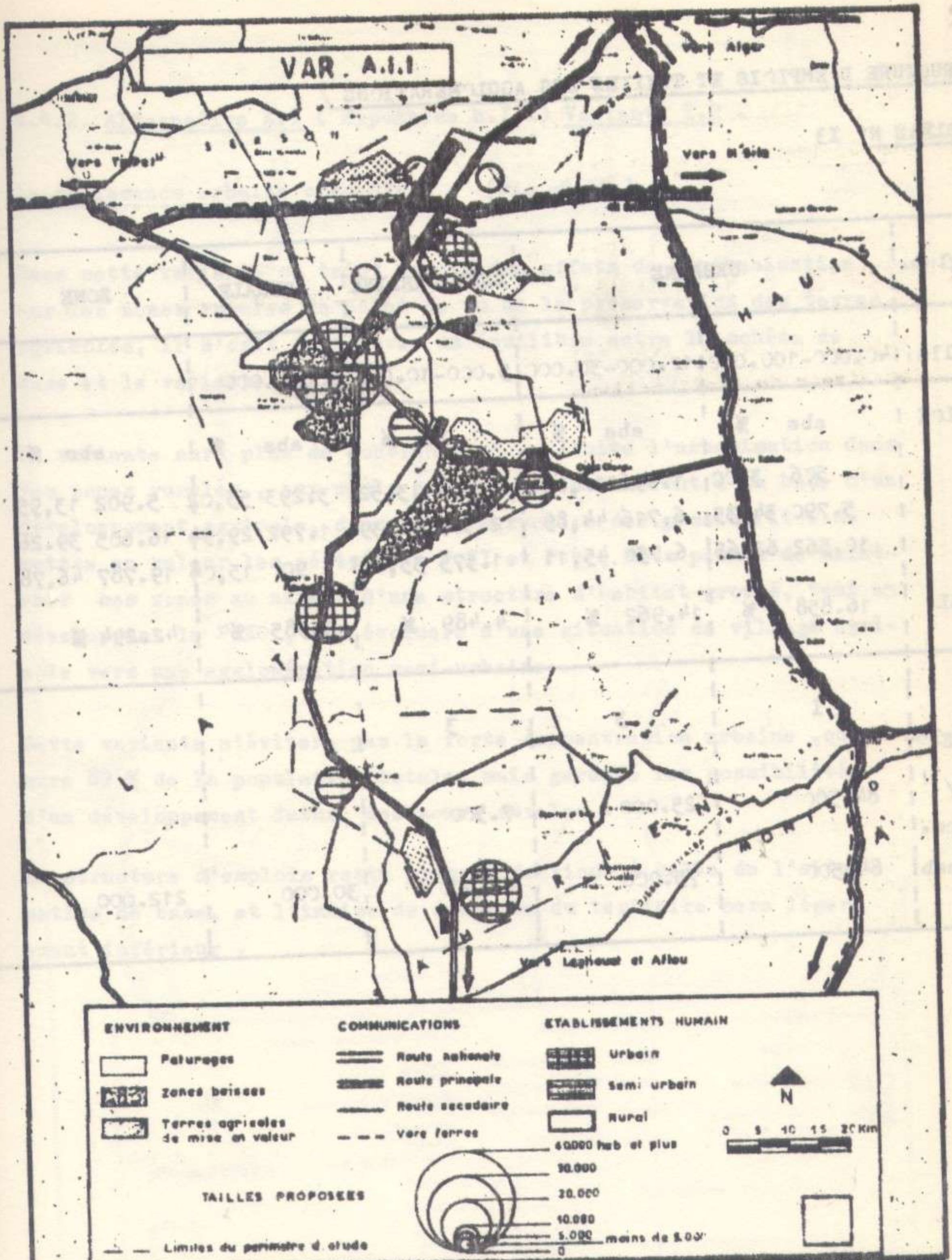


fig 37 — LA CROISSANCE URBAINE DIFFUSE

4.4.I. Alternative A.I (Hypothèse h.I.I) Variante I.I.

La Croissance urbaine diffusée . (Fig nº 37)

Dans le cas de l'hypothèse (H;I.I), où l'accroissement démographique va favoriser le développement urbain relativement à la faible intervention du développement agricole, Ksar Chellala gardera une attraction importante, qui mainteindra se croissance au niveau du seuil maximum.

Par contre les agglomérations urbaines secondaires, Idrissia, Z'Malet EAK et Sidi Ladjel , sans perdre de leur importance et leur role vont réduire leur croissance en faveur des agglomerations semi-urbaines situées au niveau des périmétres P.IO,P.4 et P.II qui a travers des actions de développement vont retenir une partie importante des populations rurales .

La structure d'emplois incidente de la nouvelle répartition de la population au niveau des differentes strates d'agglomérations, se traduit par une baisse d'emplois dans le secteur tertiaire, provoquée par la création de petites agglomérations semi-urbaines qui vont inciter à une légere croissance du secteur secondaire.

I'indice de desserte du tertiaire pour toute la zone est de C,093, légerement plus faible que l'alternative de base .

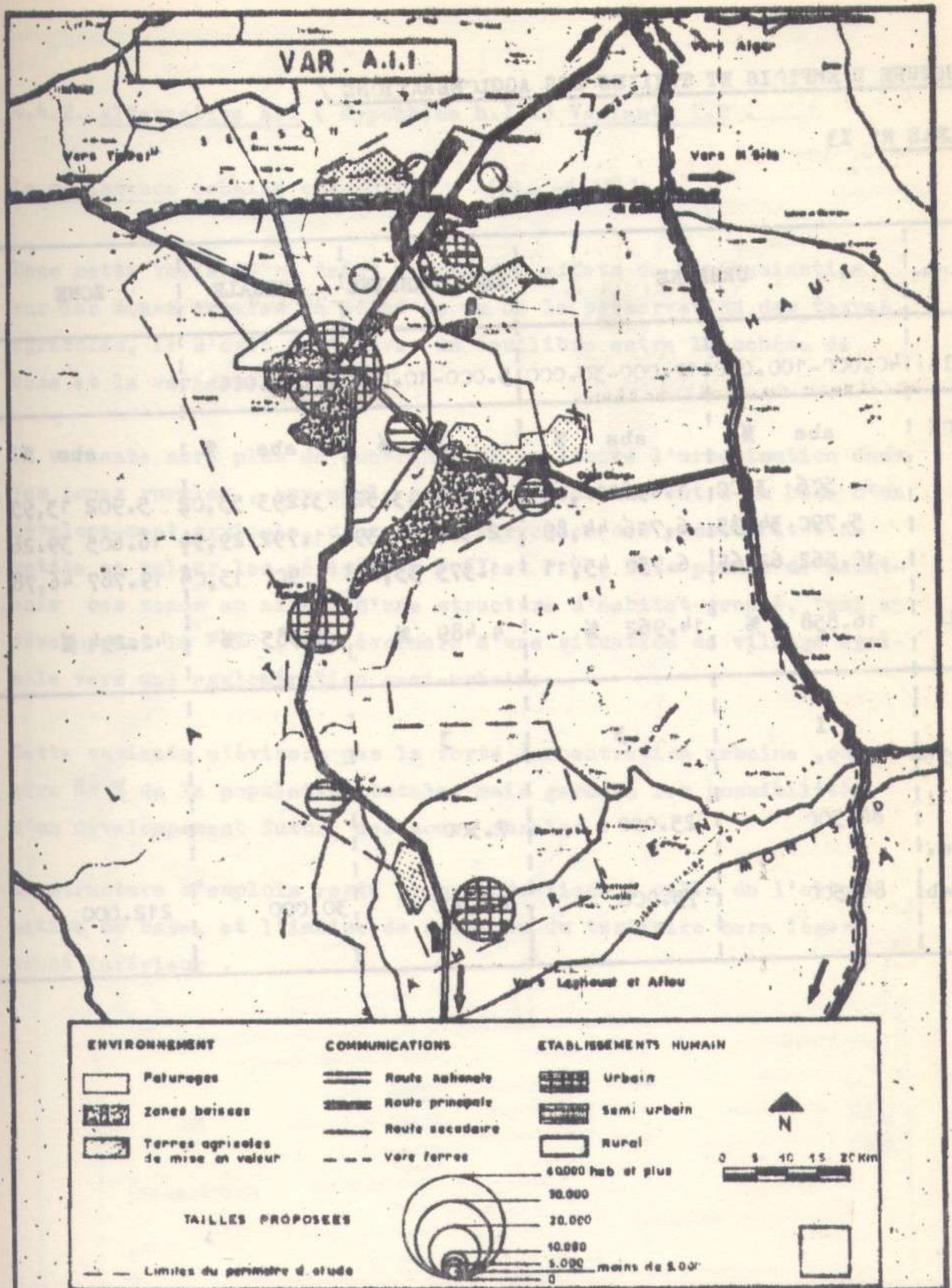


fig 37 — LA CROISSANCE URBAINE DIFFUSE

STRUCTURE D'EMPLOIS ET TAILLES DES AGGLOMERATIONS /

TABLEAU N° I3

Agglom.	URBAINE		SEMI-URBAINE		RURALE		ZONE	
Taille:	40.000-100.000		10.000-30.000		5.000-10.000		700-5.000	
EMPLOI	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
I	506	3,00	1.496	10,00	607	13,52	3.293	55,02	5.902	13,95
II	5.790	34,35	6.716	44,89	2.307	51,39	1.792	29,94	16.605	39.26
III	10.562	62,65	6.750	45,11	1.575	35,08	900	15,04	19.787	46,78
TOTAL	16.858	%	14.962	%	4.489	%	5.985	%	42.294	%
Nb d'agglo T	I		3		3					
hab / agglom.	84.500		25.000		7.500					
TOT.hab	84.500		75.000		22.500		30.000		212.000	

4.4.2. Alternative A.I (Hypothèse h.I.I) Variante I.2 .

La croissance urbaine concentrée / (Fig nº 38)

Dans cette variante on teint compte des effets de l'urbanisation sur les zones rurales du point de vu de la préservation des terres agricoles, il s'agit de trouver un équilibre entre le schéma de base et la variante I.I .

La variante aura plus de cohérence si on limite l'urbanisation dans les zones rurales , aux seuls parties qui évolueront à la base d'un développement agricole, donc la préservation des possibilités de mettre en valeur les périmétres P.II et P.4 , nous permet de maintenir ces zones au niveau d'une structure d'habitat groupé, tout en développant le P.IO , qui évoluera d'une situation de village agricole vers une agglomération semi-urbaine .

Cette variante n'évitera pas la forte concentration urbaine ,qui aura 82 % de la population totale, mais gardera les possibilité d'un développement futur des zones rurales .

La structure d'emplois reste presqu'identique à celle de l'alternative de base, et l'indice de desserte du tertiaire sera légerement inférieur .

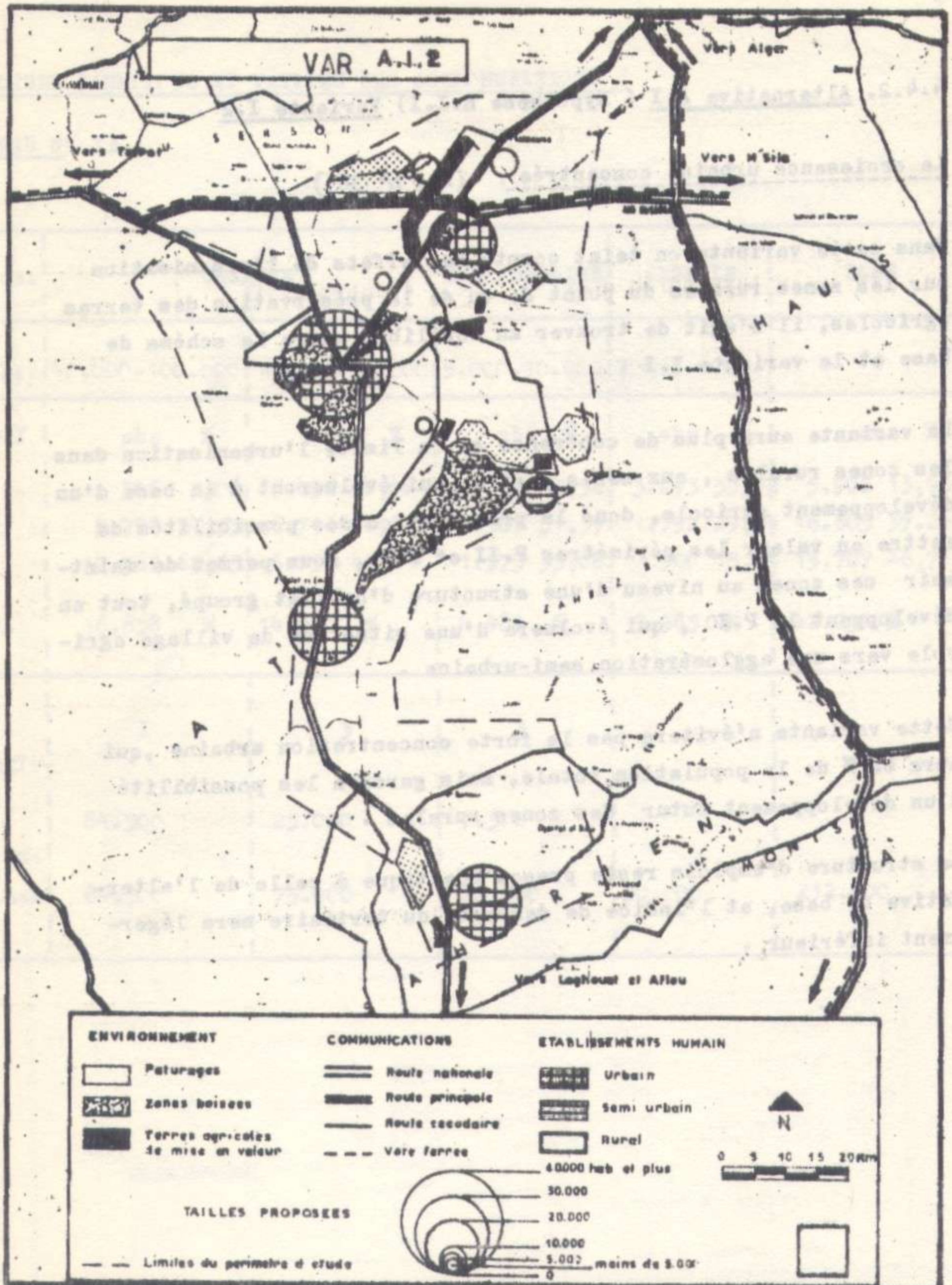


fig 38

LA CROISSANCE URBAINE CONCENTREE

STRUCTURE D'EMPLOIS ET TAILLES DES AGGLOMERATIONS /

TABLEAU N° D4

Aglom.	URBAINE				SEMI-URBAINE		RURALE		ZONE	
Taille	40.000-100.000		10.000-30.000		5.000-10.000		700-5.000			
Emploi	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
I	506	3,00	1.796	10.00	278	18,58	3.622	60,51	6.202	14.66
II	5.790	34,35	8.059	44,84	595	46.32	1.463	24.44	16.005	37.84
III	10.562	62.65	8.100	45.11	525	35.09	900	15.00	20.087	47.49
TOTAL	16.858	%.	17.955	%	1.496	%	5.985	%	42.294	%
Nombre d'agglo	I		3		I					
hab / d'agglo	84.500		30.000		7.500					
TOT.Hab	84.500		90.000		7.500		30.000		212.000	

4.4.3. Alternative A.2. (Hypothèse h.I.2.) Variante 2.I.

Le développement équilibré: Diffusion de l'urbanisation /(Fig n° 39)

Cette variante met en valeur toutes les possibilités d'aménagement de la zone , et trouve l'opportunité d'une répartition équilibrée de la population qui est caractérisée par une forte croissance .

Basée sur la mise en valeur des terres et des ressources du territoire elle maximise- les interventions en zones rurales.

De développement de l'axe Est-Ouest, de Ksar-Chellala à Hassi-Bahbah , est un élement de la structure du territoire particulier à cette variante , il se compose de l'agglomération urbaine , de Ksar Chellala et des agglomérations semi-urbaines , prés de Hassi El Mahaka (P.4); et aux environs de Ras Maklcufi (P.10).

Elle est caractérisée par un développement à large diffusion, et réalise une véritable structure d'agglomérations hiérarchisées , donnant ainsi une distribution homogéne des services .

L'indice de desserte du tertiaire pout toute la zone est plus faible qui celui de l'alternative de base (0,087), mais il est largement compansé par la niveau de décentralisation des services.

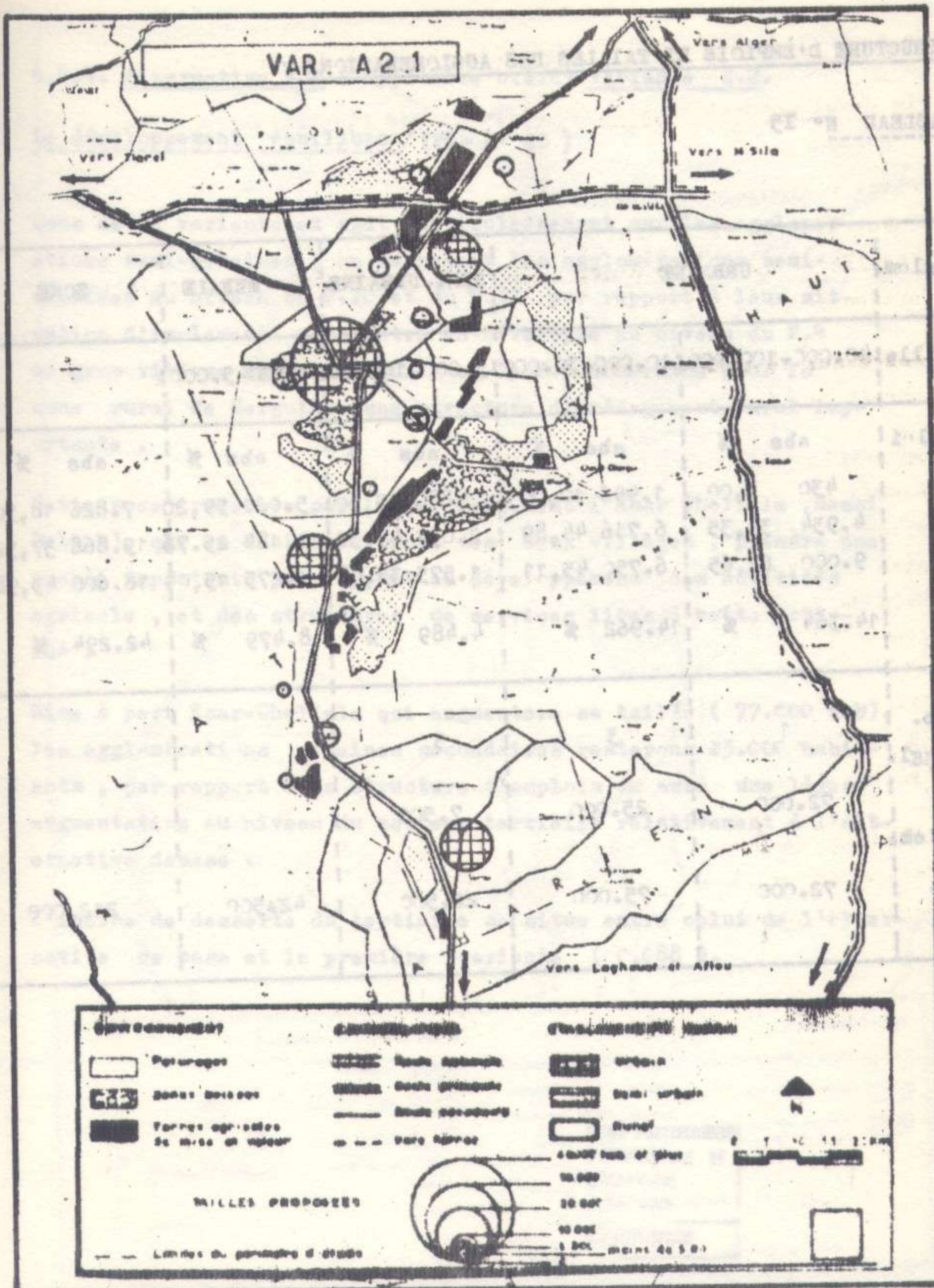


FIG.39 LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE. LA DIFFUSION DES CENTRES

STRUCTURE D'EMPLOIS ET TAILLES DES AGGLOMERATIONS /

TABLEAU N° I5

Agglom	URBAINE		SEMI-URBAINE		RURALE		ZONE	
Taille	40.000-100.000		10.000-30.000		15.000-10.000		700-5.000	
Empl i	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
I	430	3,00	1.496	10,00	880	19,60	5.020 59,20	7.826 18,50
II	4.934	34,35	6.716	44,89	2.034	45,32	2.184 25.76	15.868 37,52
III	9.000	62,65	6.750	45,11	1.575	35,08	1.275 15,04	18.600 43,98
TOT	14.364	%	14.962	%	4.489	%	8.479 %	42.294 %
Nomb. d'aggl	1		3		3			
hab/ agglom	72.000		25.000		7.500			
TOT. HAB.	72.000		75.000		22.500		424500	212.000

4.4.4. Alternative A.2 (Hypothèse h.I.2) Variante 2.2.

Le développement équilibré /(Fig nº 40)

Dans cette variante en agit particulièrement sur les agglomerations semi-urbaines , on maintient les agglomérations semi-urbaines au niveau du P.IC et du P.II par rapport à leur situation d'isolement par contre on développe au niveau du P.4 un gros village agricole, qui avec le P.5 détermine pour la zone rural de Serguine une structure d'aménagement rural importante .

Cette zone traversée par l'axe Est-Ouest (Ksar Chellala ,Hassi Bahbah), qui la liaison directe des deux villages , prendra une grande importante par rapport au développement des activités agricole , et des structures de services liées à cette activité .

Mise à part Ksar-Chellala qui augmentera sa taille (77.CCO hab), les agglomérations urbaines secondaires resterons 25.COC habitants , par rapport à la structure d'emplois on aura une légere augmentation au niveau du secteur tertiaire relativement à l'alternative debase .

L'indice de desserte du tertiaire se situe entre celui de l'alternative de base et la première variante (C,C88).

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
BIBLIOTHEQUE

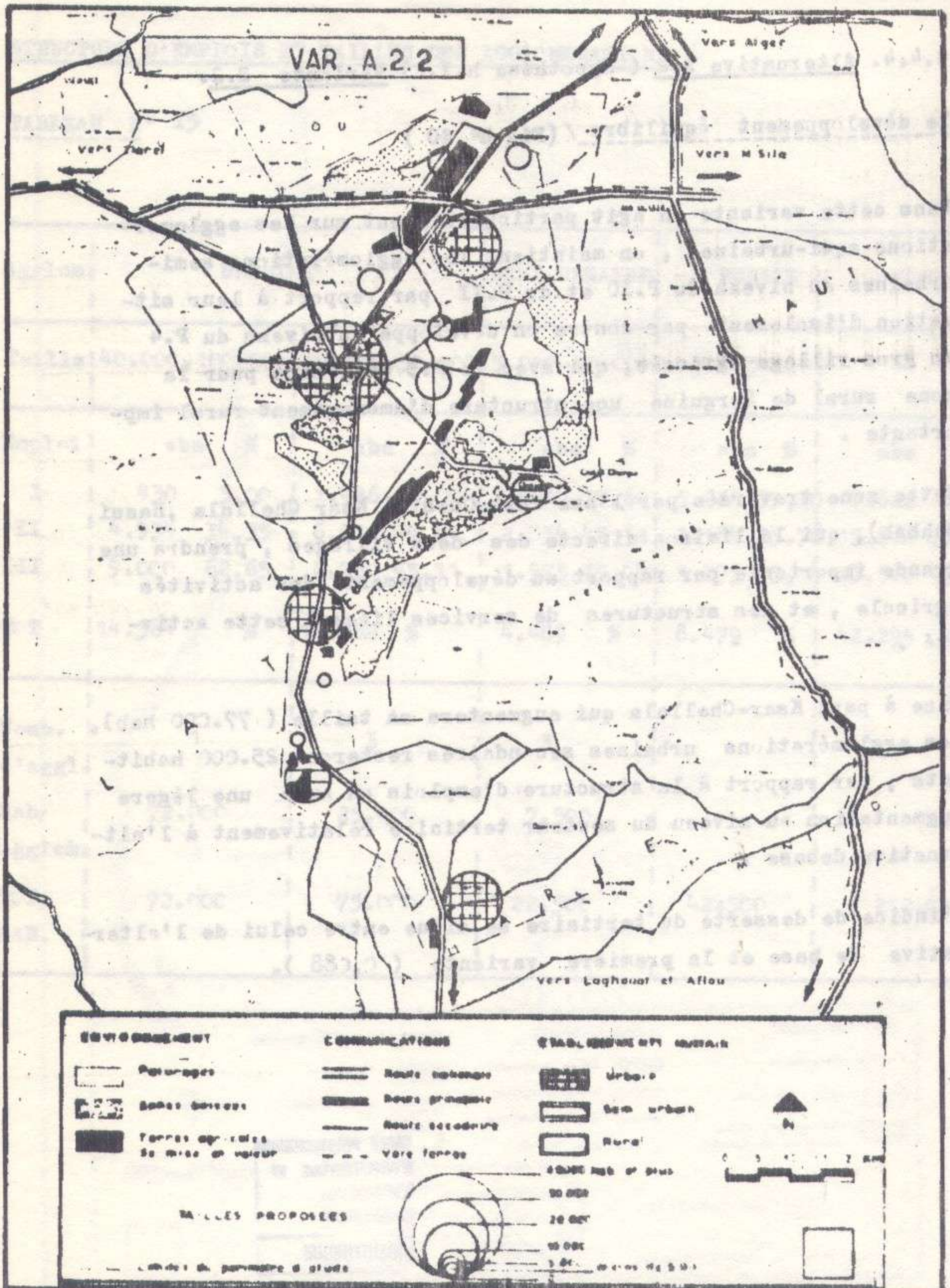


FIG.40	LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE . LA CONCENTRATION

STRUCTURE D'EMPLOIS ET TAILLE DES AGGLOMERATIONS

TABEAU N° 16

Agglom.	URBAINE		SEMI-URBAINE		RURALE		ZONE	
Taille	40.000-100.000		10.000-30.000		5.000-10.000		700-5.000	
Emploi	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
I	460	3,00	1.496	10,00	598	19,98	5.302 59,06	7.856 18,57
II	5.276	34.35	6.716	44.89	1.345	44.94	2.326 25.90	15.663 37.03
III	9.625	62.65	6.750	45.11.	1.050	35.08	1.350 15,04	18.775 44.40
TOT.	15.361		14.962		2.993		8.978	42.294
Nomb. d'aggl.	I		2		2			
hab. agglom.	77.000		25.000		7.500			
TOT. Hab.	77.000		75.000		15.000		45.000	212.000

4.4.5. Alternative A.3 (Hypothèse h.2.I) Variante 3.I .

Maintient de l'équilibre existant ,renforcement des centres ruraux/

(Fig n° 4I)

Dans cette variante, le renforcement des centres ruraux, se base sur les considérations de fixer les populations rurales et la recherche d'une meilleur occupation du territoire .

Malgrés une faible intervention au niveau de la mise en valeur, des terres agricoles, le développement d'agglomérations semi-urbaines n'est opportune qu'au niveau du P.IO et du P.4, qui connaitront au début du plan une mise en valeur partielle par rapport aux potentialités existantes .

Donc les agglomérations qui seront crées au niveau de ces périmétres, connaitront une évolution de village agricole vers une agglomérations , semi-urbaine , par contre l'agglomération crées au niveau du périmétre P.II échappe à cette régle, et sera localisée au environ de terres agricoles potentielles, qui à ce moment ne seront exploitées quand temps que terres non irriguées.

L'impact sur la croissance urbaine sera important puisque les villes de la zone croitront au dessous de leur rythème actuel, mise à part Ksar Chellala, qui gardera une croissance à son rythème actuel .

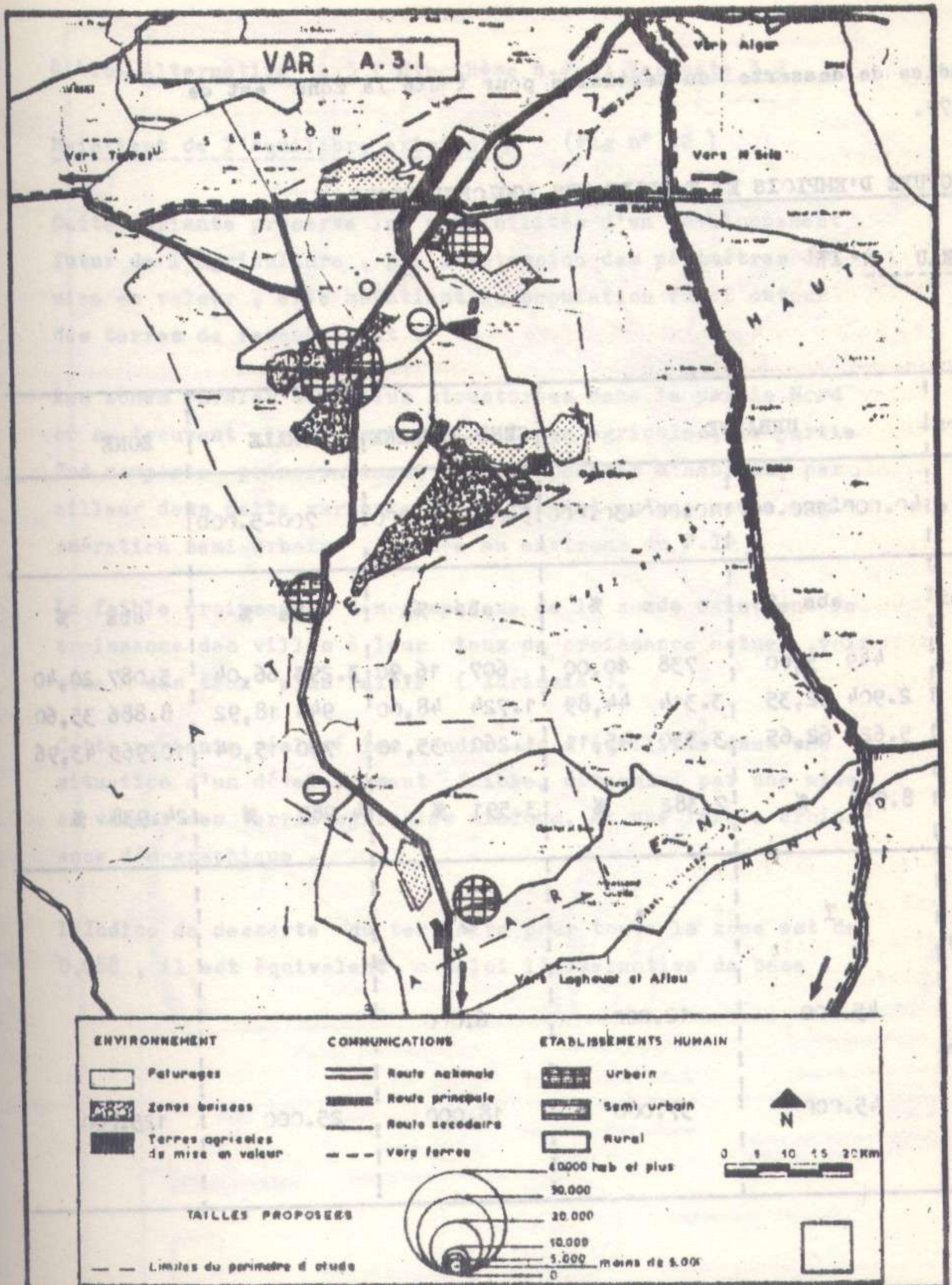


fig 41 **RENFORCEMENT DES CENTRES RURAUX**

L'indice de desserte du tertiaire pour toute la zone est de 0,0877.

STRUCTURE D'EMPLOIS ET TAILLES DES AGGLOMERATIONS

TABLEAU N° I7

Agglom	URBAINE				SEMI-URBAINE		RURALE		ZONE	
Taille	40.000-100.000		10.000-30.000		5.000-10.000		700-5.000			
Emploi	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
I	449	5,00	738	10,00	607	16,90	3.293	66,04	5.087	20,40
II	2.904	32,35	3.314	44,89	1.724	48,00	944	18,92	8.886	35,60
III	5.625	62,65	3.330	45,11	1.260	35,10	750	15,04	10.965	43,96
TOT.	8.978	%	7.382	%	3.591	%	4.987	%	24.938	%
Nomb. d'aggl	I		3		3					
hab . aggl	45.000		12.000		6.000					
TOT hab.	45.000		37.000		18.000		25.000		125.000	

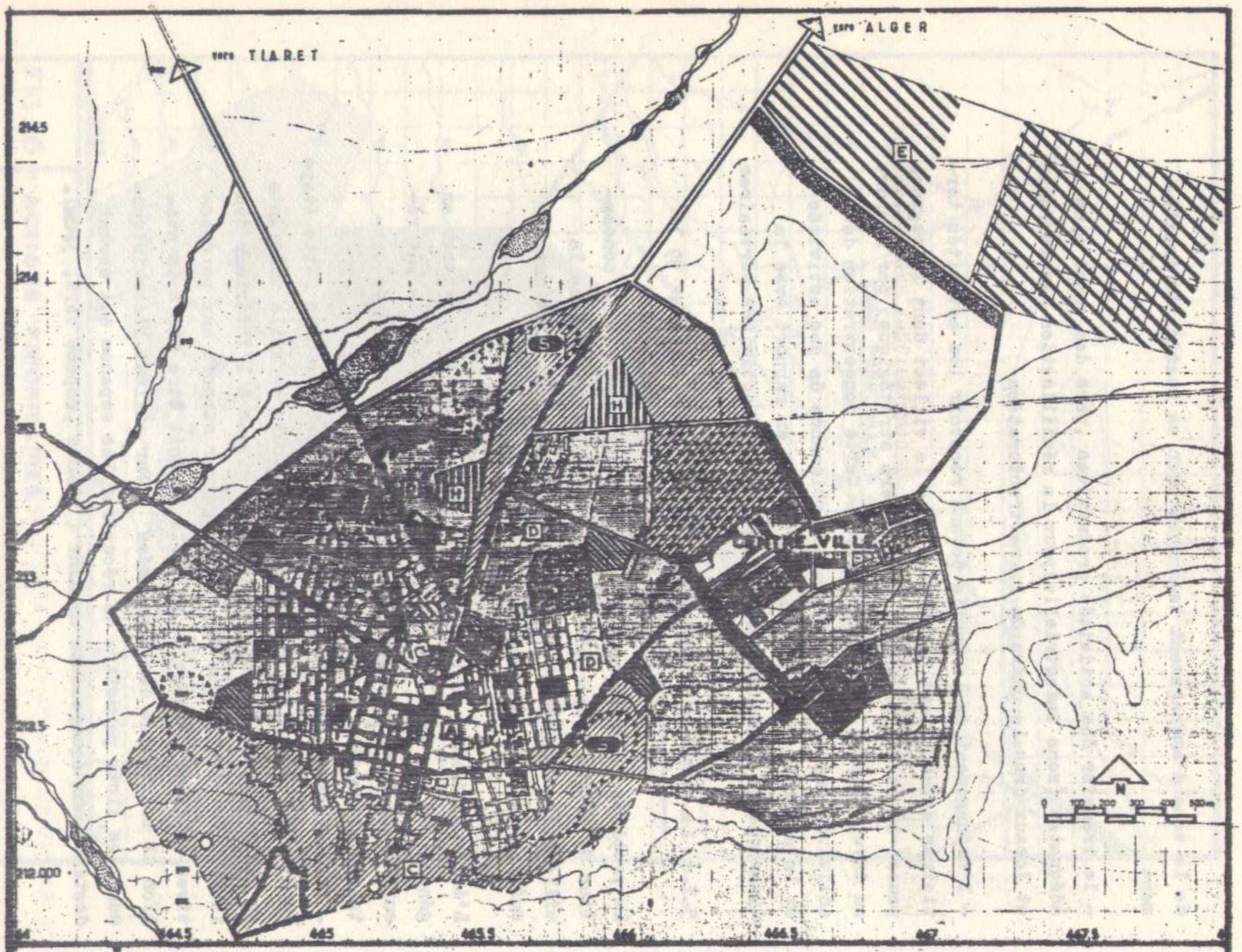


FIG 59 PREMIERE ETAPE : 1985 - 1990

- un programme d'intervention constitué de quatre petites opérations de logements avec équipements d'accampagnement. et la création de I04 emplois résidentiels dans les parties Nord et Ouest de la ville existante :
- La partie Ouest de la ville sera urbanisée dans son ensemble par des interventions privées ce qui réduira l'intervention de l'état à la mise en place des infrastructures ,des équipements et à la viabilisation des lotissements . Cette partie sera définitivement délimitée par le réseau d'infrastructure primaire et la rocade Nord . Elle ne comportera pas d'activités importantes donnant lieu à un contrôle stricte de son développement .
- la partie Nord à proximité du CEM ,abrite actuellement des dépots de la SAP et de l'ONAMA , elle sera l'objet d'une opération de I77 logements avec équipements dés le transfer des dépots dans la zone industrielle .

- la partie Sud de la ville gardera son caractère actuel,d'habitat de faible densité avec des vergers , en plus des difficultés de son urbanisation elle permettra à la ville de conserver une zone verte importante . Cette zone comporte aussi des servitudes qu'ilserait opportun de développer dans un environnement vert : chateau d'eau et le cimetière dont l'extension pourra se faire vers l'Est de cette partie .

- la partie centrale de la ville aura une intervention plus caractérisée .

Restructuration de la partie centrale (Fig n° 60)

La réorganisation de cette partie va consister en trois actions principales :
- la création d'un axe piéton
- reconversion de l'ancien centre ville en centre artisanal
- la création de deux rues commerciales .

L'axe piéton sera créé transversalement aux rues suivant la direction Est - Ouest reliant ainsi les deux zones d'extension

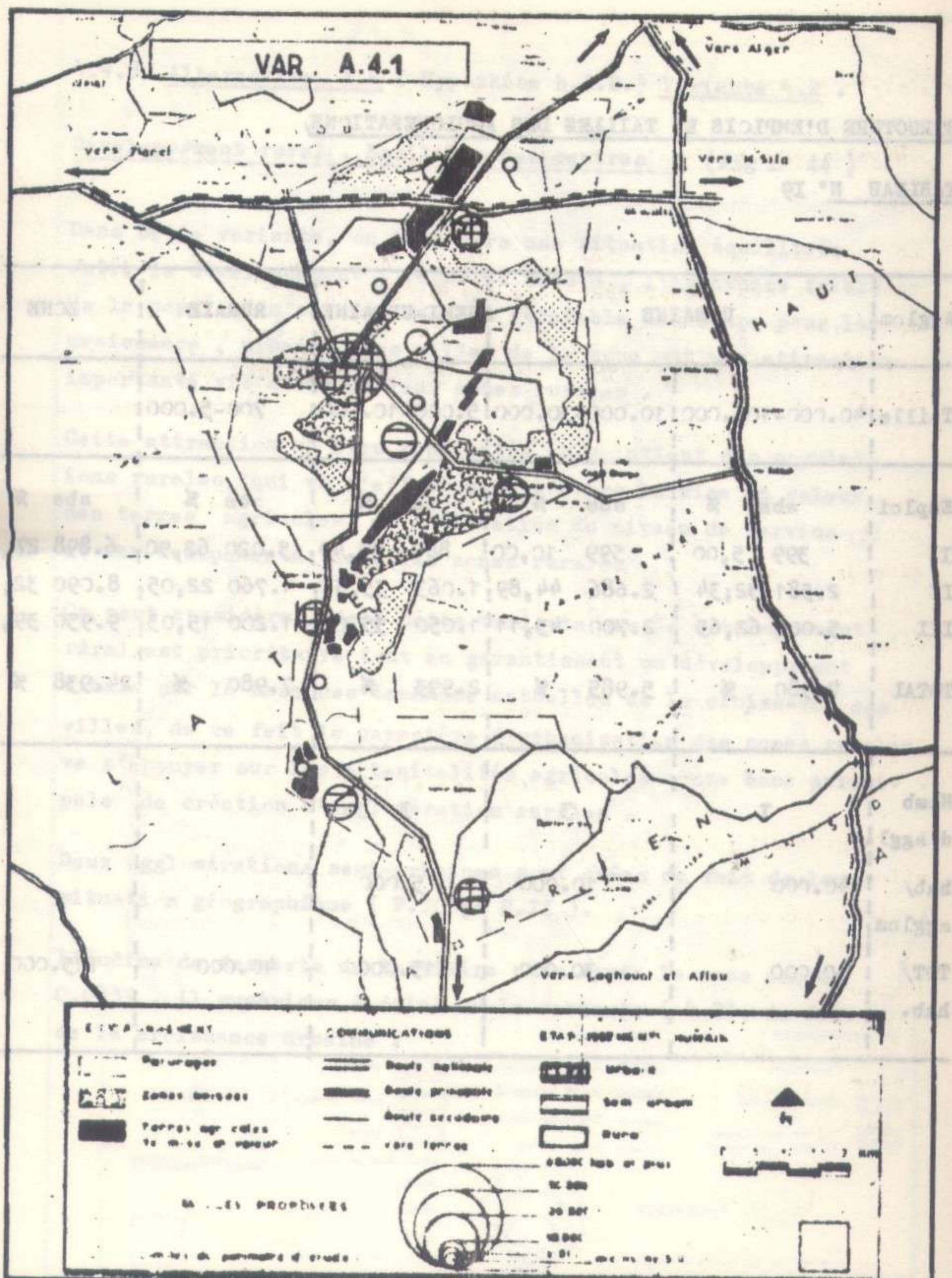


FIG 43 | LA DIFFUSION DE L'URBANISATION

STRUCTURE D'EMPLOIS ET TAILLES DES AGGLOMERATIONS

TABLEAU N° I9

Agglom	URBAINE				SEMI-URBAINE		RURALE		ZONE	
Taille	40.000-100.000		10.000-30.000		5.000-10.000		700-5.000			
Emploi	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
I	399	5,00	599	10,00	880	29,40	5.020	62,90	6.898	27,
II	2.581	32;34	2.686	44,89	1.063	35,51	1.760	22,05	8.090	32,
III	5.000	62,65	2.700	45,11	1.050	35,08	1.200	15,03	9.950	39,
TOTAL	7.980	%	5.985	%	2.993	%	7.980	%	24.938	%
Nomb d'aggl	I		3		3					
hab/ agglom	40.000		10.000		5.000					
TOT/ hab.	40.000		30.000		15.000		40.000		125.000	

4.4.8. Alternative A.4 (Hypothèse h.2.2.) Variante 4.2 .

Développement rural , Equilibre des centres / (Fig n° 44)

Dans cette variante, on tend vers une situation équilibrée entre le développement , rural et urbain , l'hypothèse faible de la population va consituer un véritable handicape pour la croissance , urbaine, les villes de la zone ont une attraction importante vis à vis de leur zones rurales .

Cette attraction va être confrontée au maintient des populations rurales, qui va s'effectuer à trevers la mise en valeur des terres agricoles, et l'élévation du niveau de service et des équipements dans les zones rurales .

On peut considèrer, dans cette variante que le développement rûral est prioritaire tout en garantissant un développement urbain sur la base des tendance actuelles de la croissance des villes, de ce fait le caractére d'urbanisation des zones rurales va s'appuyer sur les potenitalités agricoles comme base principale de création d'agglomération rurales .

Deux agglomérations semi-urbaines sont crées du fait de leur situation géographique (P.IC et P.II).

L'Indice de desserte du tertiaire pour toute la zone est de 0,0839 , il supérieur à celui de la variante (4.I), du fait de la croissance urbaine .

FIG.44 L'EQUILIBRE DES CENTRES URBAINS

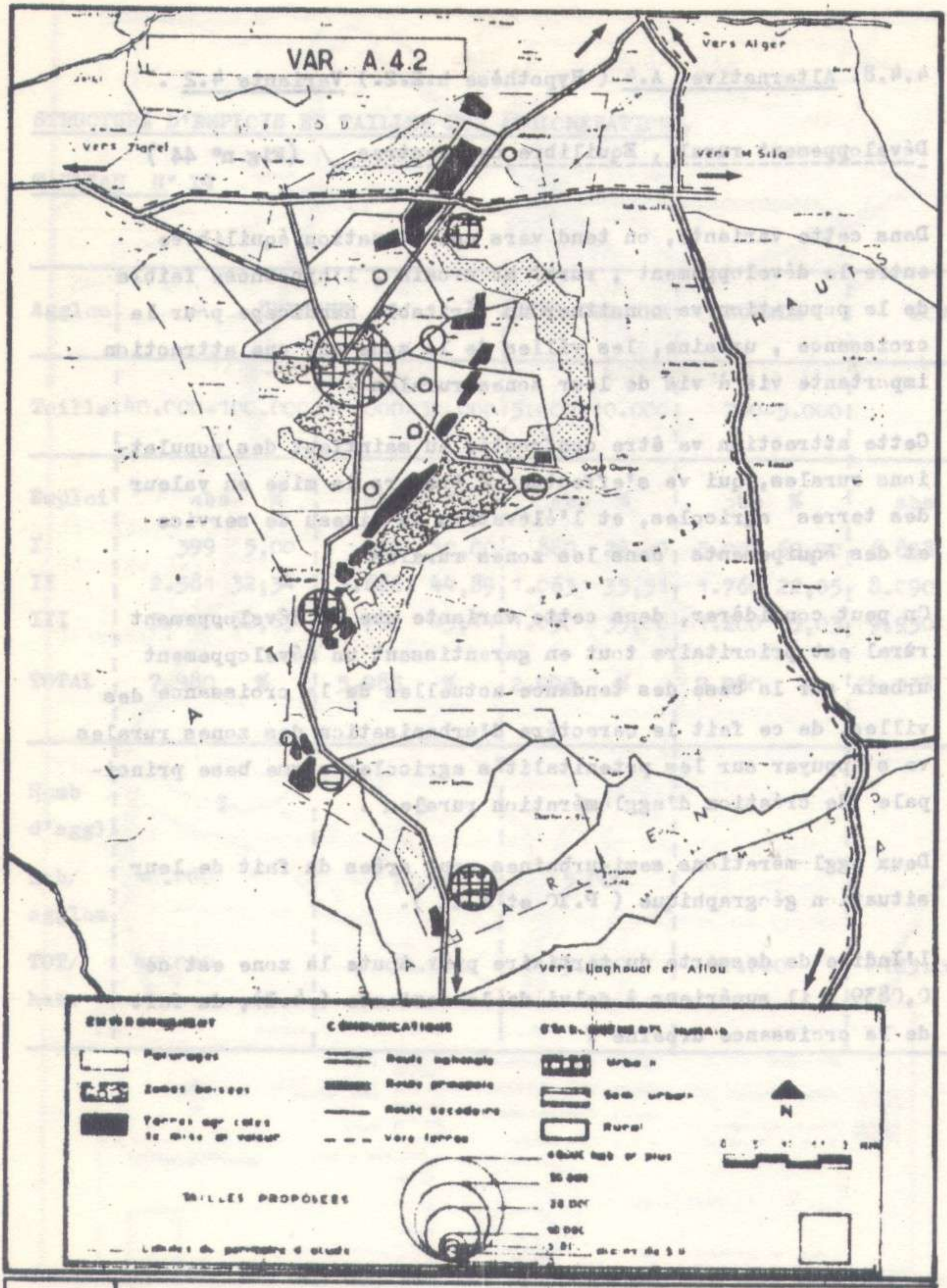


FIG.44 L'EQUILIBRE DES CENTRES URBAINS

STRUCTURE D'EMPIOIS ET TAILLES DES AGGLOMERATIONS /

TABLEAU N° 20

Agglcm	URBAINE				SEMI-URBAINE		RURALE		ZONE	
Taille	40.000-100.000		10.000-30.000		5.000-10.000		700-5.000			
Emploi	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
I	449	5,00	658	10,00	598	25,00	5.302	75,92	7.007	28,09
II	2.904	32,35	2.955	44,89	956	40,00	631	9,04	7.446	29,85
III	5.625	62,65	2.970	45,11	840	35,00	1.050	15,04	10.485	42,05
TOTAL	8.978	%	6.583	%	2.394	%	6.983	%	24.938	%
Nomb. d'aggl	I		3		2					
hab/ agglom.	45.000		10.000		6.000					
TOTAL hab.	45.000		33.000		12.000		35.000		125.000	

4.5. Choix des Variantes possibles

Sur les douze schémas (quatres de bases et huit variantes), on se propose de retenir quatre variantes , une pour chaque hypothèse.

Ces quatres variantes vont être développées et évaluées pour arriver à la proposition d'un schéma qui répond aux objectifs, ce premier choix va s'appuyer sur des considérations structurelles en ce qui concerne :

-La structure d'emplois obtenue au niveau de la zone .
-La répartition de la population .
-La structure physique par rapport à la localisation des établissements humains, et des effets de leur taille sur l'organisation du territoire , et de la structure des communications, ainsi que par rapport à la distribution des services dans le territoire .

En fait il s'agit d'examiner les cohérences et/ou , les incohérences des variantes, par rapport à la structure des hypothèses , aux ressources disponibles et à la logique de leur exploitation, en considérant les politique sectorielles de développement et l'optimisation des objectifs .

Néanmoins ce n'est pas le moment de faire un évaluation des variantes donc, en se maintient principalement à la logique, en prenant compte des aspects que l'on considère fondementaux.

Cela du fait même du contenu de ces variantes qui ne sont que des schémas, où ne sont représentées que quelques informations, cela nous permet en outre d'avoir un large évantail des possibilité d'aménagement de la zone, et d'éviter d'avoir préalablement des solutions préconçues sans avoir testés d'autres possibilités .

Les quatres schémas de bases ont servis principalement comme base de recherche à l'optimisation des potentialités du territoire,et aux investignation d'approche à l'aménagement de la zone,ces schémas sans prendre en considération un certain nombre d'espects important pour l'aménagement de la zone, de ce fait ces quatres schémas ('A.I', 'A,2' ,'A,3'- et 'A.4' ne seront pas retenus .

Le choix , donc de quatres variantes sur les huit restantes,depend essentiellement des logiques d'aménagement liées au contexte physique , économique et aux conditions de développement de la zone articulé à l'interieur des hypothèses retenus .

Dans la première série de variantes, caractérisées par une large diffusion des établissements humains, particulièrement par l'introduction des agglomérations semi-urbaines , qui en principe doivent leur création à la mise en valeur des terres agricoles.

Ces agglomérations sont conçues au départ en tant que villages agricoles, et connaitront une évolution vers une structure d'agglomérations semi-urbaines, justifiée par leur situation géographique, de cas soit d'isolement par rapport aux autres agglomérations , soit d'une situation leur donnant une attraction sur une zone immédiate .

Ces agglomérations sont situées aux environ de Ras Makloufi (P.IO); de Hassi El Mahaka (P.4), et de Ben Djbeila (P.II), et abriteront approximativement 7.000 habitants en considérant 880 emplois agricoles et 220 emplois dans les services (emplois induits), or avec la considération d'exploiter toutes les possibilits du territoire pour tendre vers un developpement équilibré , par une meilleur répartition de la population et des activités, ces agglomérations pourront abriter vers l'horizon du plan 22.500 habitants.

Par ailleur les agglomérations situées aux environs de Hassi-El Mahaka (P.4), et de Ras Makloufi (P.IO), participent à la création de l'axe Est-Ouest (Ksar Chellala à Hassi Bahbah), cet axe aura son importance dans le développement des relations Est-Ouest, et favorise une occupation homogéne du territoire.

Ainsi on peut développer une armature structurée suivant les axes Nord-Sud et Est-Ouest, sans donner l'exlusivité à la direction Nord-Sud .

De même , l'axe Est-Ouest ,qui relie Djelfa, Charef,Idrissia et Ben-Dbeila (P.II), peut être envisage suivant le même principe si l'opportunité serait offerte de lui trouver une continuité vers la route nationale N° 28 , le reliant ainsi à Ain Deheb.

Il faudrait considérer ce type de solution dans un cadre de developpement intensif qui engloberait une zone d'intervention plus grande , ces dispositions du plan prennent leur importance et se justifies dans le cas d'un developpement maximum des potentialités de la zone .

Dans le cas ou la population à une forte croissance,sa repartition au niveau des differents types d'établissements humains suivant le principe d'une distribution de centres hiérarchisés, est plus aisée que dans le cas d'une croissance faible de la population .

Néanmoins cet aspect est directement lié à la mise en valeur des ressources d'une part , d'autre part les impacts induits par l'urbanisation dans une zone agricole ou des possibilités de mise en valeur des terres existent , et que celle-ci n'a pas était engagée les difficultés de trouver plutard des actifs dans l'agriculture pourrait engandrer des problémes vis à vis du developpement du secteur agricole .

Dans la mise en valeur des terres agricoles est une condition principale pour la création des agglomération semi-urbaine dans la zone, on peut donc rejeter les variantes A.I.I' et A.3.I'.

Dans la deuxième serie de variantes le développement des agglomérations semi-urbaines tient compte des considérations qu'on vient de citer,ce qui fait que par rapport à la mise en valeur minimum, hypothèses (h.I.I) et h.2.I), seuls les périmétres P.4 et P.IO permettent la création d'agglomérations semi-urbaines .

Par contre dans le cas d'une mise en valeur maximum,hypothèses (h.I.2) et h.2.2.), on avu que trois agglomérations semi-urbaines peuvent être localisées aux environs du P.4 , P.IO , P.II, on peut considérer par rapport aux motivations de donner un pieds garantissant une auto-suffisance et une aire d'influence immédiate pour assurer un meilleur distribution des services dans les zones rurales .

ainsi que de remédier à la situation d'isolement de certaines agglomérations , que seules celles qui sont liées aux P.I et P.II répondent à ces critères , le périmétres P.4 quand à lui peut donner soit deux villages agricoles , l'un 3.IOO habitants avec 564 emplois,l'autre de I.950 habitants avec 352 emplois , soit un grand village de 5.IOO habitants avec 916 emplois, c'est sur cette base qu'on a introduit les variations dans les variantes , A.2.2' et A.4.2' , en se qui concerne le P..4.

Cette situation relative au P.4 est particulierment desavantageuse pour la variante A.2.2' qui est basée sur des hypothéses de développement maximum (h.I.2), il serait donc préférable dans ce cas de développer toutes les possibilités d'aménagement,de la zone et particulièrement par le renforcement de l'axe Est-Ouest .

Par contre pour les variantes ('A.4.I' et 'A.4.2') de l'alternative 'A.4', le choix va être déterminant par rapport à la répartition de la population entre les agglomérations , urbaines semi-urbaine et rurale , la faible croissance démographique et le développement ;maximum du secteur agricole vont déterminer d'une part l'attraction des villes par rapport aux zones rurales et le niveau de fixation des populations rurales par la mise en valeur des terres agricoles , ces dernières considérations vont nous permettre d'éleminer les variantes 'A.2.2' et A.4.2'.

Les variantes retenues sont les suivantes :

- 'A.I.2' la croissance urbaine concentrée .
- 'A.2.I' le développement équilibrée, diffusion de l'urbanisation .
- 'A.3.2' Maintient de l'équilibre existant, renforcement des centres ruraux .
-'A.4.I' développement rural, diffusion de l'urbanisation .

4.6. QUANTIFICATION DES VARIANTES CHOISIES / 4 (I)

4.6.1. Eléments de quantification des variantes .

Avant d'aborder l'évaluation des variantes, il est necessaire d'arriver à les quantifier, pour avoir des éléments d'apreciations et de comparaisons autres que ceux déja formules au niveau de la présentation précédante .

En effet les implications que comportent les variantes par rapport à leur structure, de distribution des agglomérations par strates et tailles , ainsi que par le volume d'emplois par secteur d'activité, et leur population vont se traduire en terme de besoins en se qui concerne particulierement la demande de terrain urbanisable, et des infrastructure techniques.

4.6.1.1. Besoins en Terrain : La consommation du Sol

Il y a lieu de faire une difference entre trois types de consommation de sol,la premiere concerne les agglomerations , dont il faut faire la distinction entre les strates, les agglomerations urbaines et les agglomerations rurales et semi-urbaines la deuxieme concerne les centres ville , qui ne pas lies à une grille normative, mais comporte une approche plus specifique dans la determination des besoins en terrain et surface deplancher par rapport aux activites centrales à developper.

Le troisieme concernant les activités industrielles est généralement traite par des ratios, de consommation de sol,lies au types d'industries dominantes à developper, et s'exprime à travers le rapport d'emplois à l'hectare .

(I) Les tableaux de ce sous chapitre figurent dans l'annexe

a) Conscmmation du scl des établissements humains

La détermination des besoins en terrain pour l'urbanisation vont être bases sur l'adoption d'uen grille de standard de conscmmation du scl (grille d'équipement normes ....).

Cet intrument de prgrammation, revet plus un aspect econcmique trait d'union entre la demande qui peut s'exprimer en termes de besoins cu d'aspirations et la solvabilite de cette demande, qui se concretise par les investissements consentis en tant que repcnses aux bescins exprimes par la demande, la determination des besoins d'une population, est déja tres complexe même pour les situations presentes, elle le sera encore plus pour des situations futures .

C'est pcur cela que la grille choisie , est presente ici plus par rappcrt à sa structure et aux indications qu'elle comporte que pour les quantites exprimes, demandes et bescins , cu niveau de solvabilité admise.

Elle presente quatre types d'utilisation du scl,par rapport aux fonctions principales, habitat (A), Circulation (B),espaces vert amenages et places (C) et les équipements (D).

Les espaces utilises par les équipements restent invariables et sont lies au niveau de desserte ou d'influence (voisinage , quartier , ville), les supplement de superficie d'un niveau à l'autre , sont liées au niveau des activités de ces équipements (ex. école primaire , C.E.M , Iycée, éccle specialisée, école superieure.....).

Par ailleur des activites specifique peuvent être indiques en plus de la monanclature des équipements , a leur niveau d'influence correspondant, quartier , ou ville, généralement au dela du voisinage .

Par contre les autres utilisation du sol, Habitat, circulation et espace vert sont liées par le rapport des densites et du nombre de niveau choisi, en fonction de la typlogie considéree pour l'amenagement de l'espace.

Ces données sont articulées a chaque niveau d'organisation de la ville, (voisinage , quartier, et ville), la consommation du sol par l'habitat resta invariable et lie particulierement au nombre de niveau defini par la typologie choisie.

Par contre les autres fonctions, circulation,,espace de rencontre , vont connaitre un réajustement par rapport au niveau de desserte (quartier,ville), introduisant ainsi, les infrastructures routiers principales , et les espaces publics, places ; parc , ...ect .

Pour les densites elles sont calculées pour chaque niveau d'organisation (voisinage, quartier, ville), et par rapport aux caracteristiques typlogiques d'organisation du tissu urbain, (NB de niveau , densites residentielles).

Cela permet de faire des verifications des le debut d'une approche d'intervention, entre les disponibilites de terrain urbanisables, et le programme, déterminant la demande en terrain, et d'avoir un aperçu sur les caracteristiques,d'organisation du tissu urbain (densite,NB de niveaux moyen).

NOTA/: D'autres méthodes plus élaborées peuvent donner des resultats plus complet" Consommation d'espace par l'habitat et les équipements ". V.3 I.A.U.R.P.

Par rapport aux agglomerations rurales, et semi-urbaine nous adoptons le même type de grille, les données quantitatifs,de consommation du sol m2 / hab sont prises de la grille proposée par le COMEDOR , au seminaire de l'habitat rurale en 1973, cette nous semble la plus complete .

b/ CENTRE VILLE /

La détermination de la consommation de sol pour les centres villes de la zone sont basées sur les études effectuées à Tiaret, echantillon assez faible pour tirer des conclusion et pouvoir arriver de veritables propositions , néanmoins c'est l'unique possibilité dont on dispose, d'autant plus que Ksar-Chellala , attiendra approximativement la taille actuelle de Tiaret .

Pour cela, il s'agit de passer des surfaces de plancher des activites localisées dans le centre ville de Tiaret(centrale et autres), à des surfaces au sol, en tant qu'indicateur ,,de dimensionnement des futur centre de la zone d'intervention .

Pour cela , nous devons proceder à certains réajustements , en connaissance du problème du centre de Tiaret , certaines activités centrales sont situées en dehors du centre(la Wilaya), une faiblesse de certaines activites centrale,(culture et loisir) par rapport à d'autres activites dont la localisation serait souhaitable , en dehors du centre .

Une augmentation du rapport m2 / Hab, en vue des perspective d'intervention de la zone , et de l'intention de relever le niveau des services .

c) Zone inustrielle et amenagement technique /

Le ratio retenu la consommation du sol des zones industrielles, est celui qui concerne les petites et moyennes industries.

Ce ratio ne depasse pas 70 emplois à l'ha , pour une meilleur utilisation , et des facilites de viabilisation , on propose des lots de 0,5 ha , (50 par 100 m), pouvant donner des multiples de lots de 1 ha à 2 ha par unite productive .

La surface batis du lot de base sera de 30 à 40 % soit 1500 à 2000 m2 de surface batie , avec une possibilité d'extension du batiment de 5% , soit une surface batie totale de 2500 m2 .

Pour l'amenagement technique, zone de tres faible emplois,le rapport est determine par en fonction de la population de la ville , norme compatible avec la quantite de dechets a traiter considere approximativement à 5 m2 / Hab (Rihosek).

4.6.1.2. Les Infrastructures Techniques /

Les infrastructures techniques sont appréhendés du point de vu des niveaux de standards qui sont envisagés en fonction de l'intensité des activités humains , ils sont déterminés par les subsystémes qui les constituent .

Une première agrégation va s'appuyer sur la présence o
sence du subsystéme , ensuite intervient la que
elle s'exerce le subsystéme et qui est déterminée ,
tance ou l'absence d'un réseau du subsystéme .

On peut considérer que le niveau de standard maximum doit être constitué par l'ensemble des subsystémes , qui seront déterminés par des réseau complets , donc les niveaux de standards sont nuancés par rapport au réseau, ce qui détermine pour chaque subsystéme trois possibilités :

- Le réseau est complet (Condition optimale).
- Le réseau est incomplet (condition moyene).
- Le réseau est inexistant (condition faible).

Par ailleur le niveau d'utilisation des services offerts par les infrastructures est lié au niveau de confort par lequel ces services sont distribués, ce qui rejoint donc le niveau de standard des infrastructures techniques (voir tebleau N° 24 et N° 25) (I) .

Dans le cadre de développement de la zone de Oued-Touil les niveaux de standards, 3.4. et 5 , articulés par rapport aux tailles des agglomérations proposées pour la zone .

- De 700 à 5.000 habitants standard 3

- De 7.000 à 40.000 habitants standard 4 .

- De 45.000 à 100.000 habitants standard 5 .

Pour chaque niveau de standard nous introduisant des nuances, suivant la compatibilité entre la taille et la necessité du réseau.

Cet aspect nous permet de répondre aux besoins, tout en introduisant la valeur économique qui justifie l'investissement à accorder aux infrastructures techniques en rapport avec le niveau d'activité (Tabl. N° 26), par ailleur chaque subsystéme est estimé par des paramétres économiques, liés au confort par lequel s'exerce le subsystéme .

L'ensemble des subsystéme d'un niveau de standard vont constituer la valeur du niveau de standard qui est exprimée par des points économiques , en considerant qu'un point économique est estimé à 20.000 DA / Ha , on peut en déduire les coûts des infrastructures .

(I) Les Tableaux N°24 et N° 25 , ont été élaborés par Mr:Rihosek ingénieur en infrastructures , en tenant compte des conditions Algeriennes , à travers les données statistiques .

4.6.1.3. <u>Utilisation des ressources hydrauliques et coûts d'utilisation /</u>

Les besoins en eau pour l'agriculture déterminés dans des conditions de mise en valeur maximum sont estimés à 280.000 m3 par jour pendant une période d'irrigation variant de 210 à 235 jours par an (voir le sous chapitre 2.2.4) le tableau N° 27; montre les besoins pour chaque périmétre de mise en valeur , en ce qui concerne la mise en valeur des terres minimum les besoins en eau sont estimés à 79.950 m3 par jour .

Les besoins pour les autres types de consommation agglomérations y compris les industries , sont déterminés par le tableau N° 25 .

Le tabeau N°28 , récapitule les données concernant l'utilisation des ressources hydrauliques , en y introduisant la possibilité du recyclage des eaux au niveau de chaque variante retenue .

Les coûts d'utilisation des ressources hydrauliques , sont considéres de l'exploitation , de la source jusqu'au lieu d'utilisation, agglomérations et parcelles , les aménagements concernant les agglomérations ou les parcelles de mise en valeur ne sont pas pris en compte .

Donc en considérant les coûts de la mise en valeur des terres qui sont estimés de 44.300 à 76.500 DA / Ha, soit une moyenne de 60.400 DA / Ha, les coûts d'utilisation des ressources hydrauliques (forrages, station de pompages , et réseau d'adduction), constituent les 40 % du coûts totale de la mise en valeur , soit 25 .000 DA / Ha .

Le réseau supplémentaire pour l'adduction des agglomération est évalué à 25 % du coût d'utilisation des ressources hydrauliques pour l'agriculture , dans le cas d'un mise en valeur maximum, dans le cas où la mise en valeur des terres agricoles est minimum, l'exploitation des ressources pour le développement urbain prendra une grande part, au niveau soit de l'utilisation que du coût umpartie aux agglomérations , les coûts d'utilisation des ressources pour l'agriculture sont évalués à 30 % du coût d'utilisation pour l'urbanisation . (Tableau N° 29).

4.6.1.4. Les coûts d'urbanisation /

I'estimation des coûts d'urbanisations est envisagée pour appréheder les implications des variantes par rapport à la structure déterminée par la taille et la strate des agglomérations et les exigences implicites liées à cette structure.

Ces éxigences sont liées au niveau d'activités humaines à travers les differents types de concentration , qui doivent être compatibles avec la cadre de vie qu'implique cette concentration .

Les paramétres retenus pour déterminer, l'estmation des coûts), d'urbanisation sont les suivants :

- Les infrastructures techniques .
- Les programme logements .
- Les programme des équipements .
- La voirie .
- Et les espaces verts .

Malgrés que les estimations des coûts d'urbanisations se basent sur des valeur économiques grossières particulièrement par rapport aux differentes réevaluations , néanmoins elles permettent de comparer les variantes proposées , par ailleur la considération relative a donner a ces estimations , est determinée par le fait qu'elles sont présentée en coûts pour un hectare d'urbanisation . (Tableau N° 30).

5.EVALUATION DES VARIANTES: CHOIX DU PLAN DE LA ZONE DE OUED TOUIL/

Le choix de la variante a proposer en tant que plan pour l'aménagement de la zone de Oued-Touil , vase faire par l'avaluation des quatres variantes possibles retenues dans le sous-chapitres 4.5 .

Cette évaluation va nous permettre de vérifier la niveau de réponse de chaque variante par rapport aux objectifs retenus à l'interieur de cette recherche et qui sont :

- Integration de la zone à sa région .
- développement rural équilibré par rapport à la structure actuelle du territoire .
- Relever le niveau urbain .
- Utilisation rationnelle des ressources .

Par ailleur une évaluation par rapport aux coûts d'utilisation des ressources hydrauliques , et aux coûts d'urbanisation, nous permet de tester les variantes au niveau des implications des aménagements , par rapport à l'utilisation des ressources , à la localisation et à la taille des agglomérations .

L'apréciation à donner au niveau de chaque critère d'évaluation et pour chaque variante est :

0 à 3 points pour une réponse faible / aux objectifs , ou coûts élevé
3 à 6 points pour une réponse moyenne/aux objectifs ou coûts moyen
6à 10 points pour une réponse bonne / aux objectifs , ou coûts faible.

Les variantes à évaluer sont les suivantes :

- A , Variante A.I.2 (Fig N° 38)
- B , Variante A.2.I. (Fig N° 39).
- C , Variante A.3.2. (Fig N° 42).
- D , Variante A.4.I. (Fig N° 43).

5.1. Evaluation des variantes par rapport aux objectifs /

5.1.1. Intégration de la zone à sa région . (Tableau N° 43).

Les critères retenues pour déterminer le niveau de réponse à cet objectif sont les suivants :

1) Les liaisons déterminées par le réseau routier, particulièrement les route principales et les raccordements avec le réseau national .

2) Le développement du transport public par rapport à l'importance du réseau , et au niveau de desserte du territoire .

3) Le pied des centres urbaines de la zone par rapport à ceux de la région .

TABLEAU N° 43 : INTEGRATION DE LA ZONE A SA REGION

	A	B	C	D
1) Laiaisons efficaces	3	8	3	5
2) Développement des stransports	5	7	5	5
3) Equilibre des centres	8	7	3	4
	16	22	11	14

5.I.2. Développement rural équilibré par rapport à la structure actuelle .

I'évaluation de cet objectif est déterminée par rapport (tableau N° 44).

1) Au niveau d'intégration de la structure rurale existante à la nouvelle structure déterminée par le développement de la zone cette intégration se situe au niveau de l'importance des interventions dans les zones rurales .

2) Au pied des centres ruraux relàtivement aux centres urbains, et aux possibilités qu'auront les centres ruraux à maintenir les populations rurales, par ailleur le pied des centres ruraux va déterminer la dynamique nouvelle des zones rurales .

3) A la cbhérence de la localisation de l'habitat rural, relativement aux aires de productions .

TABLEAU N° 44 . DEVELOPPEMENT RURAL EQUILIBRE .

	A	B	C	D
1) Intégration de la structure actuelle aux interventions nouvelles	5	7	5	7
2) Le pied dex centres ruraux	3	7	5	8
3) Localisation de l'habitat	6	6	6	6
	14	20	16	21

5.1.3. Relever le niveau urbain . (tableau N° 45).

Les critères d'évaluation sont considérés par rapport !

1) Au pied des agglomérations urbaines au niveau de la zone .

2) Au pied des centres urbains et des équipements .

3) Au niveau de standard des infrastructures techniques .

TABLEAU N° 45 . RELEVER LE NIVEAU URBAIN

	A	B	C	D
1) Poid des agglomérations urbaines	8	7	5	3
2) Les centres et les équipements	8	7	5	3
3) Les infrastructures techniques	6	6	6	6
	22	20	16	12

5.1.4. Utilisation rationnelles des ressources . (Tableau N° 46).

Les critères retenus sont :

1) Création de conditions favorables au développement des activités agro-pastorales , par rapport à l'utilisation des terres bonnes pour l'agriculture et des ressources hydrauliques .

2) La considération d'une urbanisation sur la base des ressources hydrauliques disponibles , en évitant les concurrences avec le secteur agricole .

3) La considération du recyclage des eaux , par rapport à la croissance urbaine , où la disponibilité des eaux à recyler dépend de la taille des agglomérations .

TABLEAU N° 46 : UTILISATION RATIONNELLES DES RESSOURCES .

	A	B	C	D
1) Conditions favorable au développement agricole	3	6	3	6
2) Urbanisation par rapport aux ressources disponible	3	7	3	6
3) Niveau de recyclage des eaux	8	7	3	2
	14	20	9	14

5.2. Evaluation par rapport aux coûts d'utilisation des ressources Hydrauliques et aux coûts d'urbanisation . (Tableau N°47).

Pour cet aspect nous raportons les données des sous-chapitres (4.6.1.3 et 4.6.1.4), avec une pondération pour les coûts d'urbanisation qui sont considérer à ce niveau en coût par habitants , pour les coûts d'utilisation des ressources hydrauliques on ne tient compte que des coûts relatifs à l'urbanisation .

TABLEAU N° 47 : COUTS D'UTILISATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET D'URBANISATION .

	212.000 Hab .		125.000 Hab	
	A	B	C	D
1) Coût d'utilisation des ressources par rapport à l'urbanisation :				
TOTAL (DA . 10^6	233,75	159,45	233,75	159,45
PAR HABITANTS (DA . 10^3)	1,10	0,75	1,87	1,27
	6	8	2	4
2) Coût d'urbanisation				
TOTAL	30.500	27.700	17.000	15.000
PAR HABITANTS (DA . 10^3	143	130	136	120
	2	6	5	8

5.3. TABLEAU RECAPITUALTIF N° 48 : EVALUATION GLOBAIE DES VARIANTES .

	A	B	C	D
1) Intégrati on de la zone à sa région	16	22	11	14
2) Développement rural équilibré par rapport à la strcture existante .	14	20	16	21
3) Relever le niveau urbain	22	20	16	12
4) Utilisation rationnelle des ressources .	14	20	9	14
5) Coûts d'utiligation des ressources hydrauliques .	6	8	2	4
6) Coûts d'urbanisation .	2	6	5	8
	74	96	59	73

I'alternative choisie, est la variante A.2.1. elle est caracérisée par l'hypothèses (h.I.2), mise en valeur des terres maximum avec 12.050 héctares , et une croissance démographiques forte avec 212.000 habitants en l'an , 2.000 , cette alternative va être développée en tant que plan de strusture, pour,la zone de Oued-Touil , dans la deuxième partie .

D E U X I E M E P A R T I E

L E P L A N D E S T R U C T U R E D E L A Z O N E D E O U E D - T O U I L

I. L'alternative choisie : Le développement équilibré et la diffusion de l'urbanisation

II. Le plan de structure de la zone de Oued-Touil

III. Les politiques du plan de structure et les structures de gestion

IV. Les trois étapes du plan de structure

V. Les implications du plan de structure dans le développement des plans de détail

DEUXIEME PARTIE .

IE PLAN DE STRUCTURE DE IA ZONE DE OUED TOUII .

I'aménagement de la zone de Oued-Touil, se présente comme une alternative complémentaire à la création de la ceinture industrielle Est-Ouest, il vise le developpement de l'arrière pays de cette ceinture industrielle suivant les spécifique de cette zone (ressources et potenialités).

Les déséquilibres qui caractérisent la zone de Oued-Touil s'expriment à travers :

- Le phénomène de l'éxode rural .
- La faiblesse de l'armature urbaine , qui n'arrive pas a maintenir le flux population qui quitte la zone .
- I'isolement de la zone par rapport aux centres principaux de la région du à la faiblesse des infrastructures routières et du transport public.

La dynamique négative de ce territoire le rend encore plus senible aux interventions ponctuelles , qui pourraient constituer des aires d'attractions , et aggraveraient ainsi les déquilibres actuels .

La nécessité d'un développement équilibré, qui réparti les interventions dans le territoire, et qui recherche l'optimisation du développement des différentes parties du territoire , suivant leur potenialités, ne réalise qu'une partie du but qu'on se propose d'atteindre .

Le developpement intégré agro-urbain .
Celui ci , s'il tend vers l'optimisation des conditions d'équilibre il doit déterminer les interactions des interventions dans le territoire, et leur implications , qui vont constituer les aspects stratégiques du développement de la zone .

Les relations et les interactions qui vont s'établir entre le developpement urbain et rural, ne seront plus conçues sous des formes concurrentielles, le plan doit prendre en charge ces problèmes, et leur donner une place prioritaire dans l'aménagement de cette zone .

A travers le processus d'élaboration du plan (première partie ch.4), nous avons examiné en fonction de paramétres essentiels, les situations possibles de transformation du territoire, et nous avons constaté que les implications des interventions ne tendent pas toujours vers des conditions optimales d'un développement équilibré, l'alternative que nous developpons dans cette partie est considérée comme celle qui donne une réponse optimale aux objectifs (1è partie ech.5).

I - L'alternative choisie : Le développement équilibrée et la diffusion de l'urbanisation .

I.I-Déscription de l'alternative choisie

La zone de Oued-Touil, que nous analysons dans cette deuxième partie en tant que " champ" opérationnel du plan , est un territoire à vocation agricole, l'alternative de développement que nous avons choisie découle de cette vocation ,il s'agit d'une proposition de développement intégré " agro-urbain", qui articule l'exploitation des ressources naturelles à la mise en place d'un véritable systéme urbain et régional à l'interieur de la zone,la création de ce sysqtéme répond à deux nécessités :

- La gestion du développement intégré de la zone de Oued-Touil ne peut se faire que dans le cadre d'un systéme territorial ou les politiques d'intervention sont cohérentes .

- Le développement équilibré de la zone par rapport au grand axe de développement industriel Est-Ouest, déterminé par les deux pôles de Tiaret et de Ain-Oussera .

Le scenario souhaité concerne le développement " agro-urbaine", de toute la zone , où le rôle et les fonctions de chaque partie du territoire sont définis à l'interieur de ce cadre de réference ce scenario s'articule au niveau spatiale par :

- Le renforcement et le développement des structures urbaines le long de l'axe Nord-Sud (interieur à la zone), par la croissance des villes de Ksar-Chellala (72.000 hab), Sidi-Ladjel, Z'melet EAK , et Idrissia (25.000 hab), et par la création de l'axe urbain Est-Ouest de Ksar-Chellala à Hassi-Bahbah .

- Le développement du secteur agricole, qui est à la base de la croissance du système , dans la valée de oued-Touil, dans la zone de Serguine , ainsi que d'autres zones déterminées à l'intérieur du périmètre d'étude (zones vertes, et de reboisement , zones de pâturage) .

- Le développement du réseau des infrastructures routières par la création des axes principaux , Nord-Sud (reliant la route nationale N° 40 à la nationale N° 28), et Est-Ouest , (reliant la zone à la route nationale N° 1).

Le scenario que l'on propose pour la zone de Oued-Touil, est déterminé par les objectifs identifiés comme necessaires pour aboutir au but, le développement intégré " agro-urbain", ces objectifs que nous définissons comme stratégiques par rapport au type de développement de la zone sont les suivants :

a) Intégration de la zone à sa région .

b) Développement rural équilibré par rapport à la structure actuelle du territoire .

c) Relever le niveau urbain dans la zone ;

d) Utilisation rationnelle des ressources agricoles et hydrauliques .

La définition des objectifs stratégiques nous permet d'un part d'envisager les politiques de leur réalisation à l'interieur du plan d'autre part d'introduire le plan de structure en tant qu'instrument opérationnel de la croissance de la zone de Oued-Touil .

1.2. Rôle et relations des elements structurants / (Fig.nº 45)

Les agglomérations urbaines constituent les principaux élements structurants, de ce territoire leur niveau de service et leur poids fait d'eux des centres d'attractions au niveau de la zone, cet aspect déterminé en fonction d'un distribution homogène des services dans le territoire et de l'acquisition d'un niveau de service compatible avec la condition d'équilibre par rapport aux pôles régionaux, c'est ainsi que la structure proposée détermine:

- Un centre principal , Ksar-Chellala .
- Et trois centres secondaires, Z'Malet EAK, Sidi-Ladjel, et Idrissia dont le poids est équivalent en ce qui concerne les services .

Par contre la situation géographique de chaque centre va impliquer une spécifité du rôle qu'il aura dans le développement de la zone:

- Ksar-Chellala, en tant que centre principal, de la zone concentrera des services de haut niveau (administration politique, économique , technique), qui seront le support du développement de la zone .

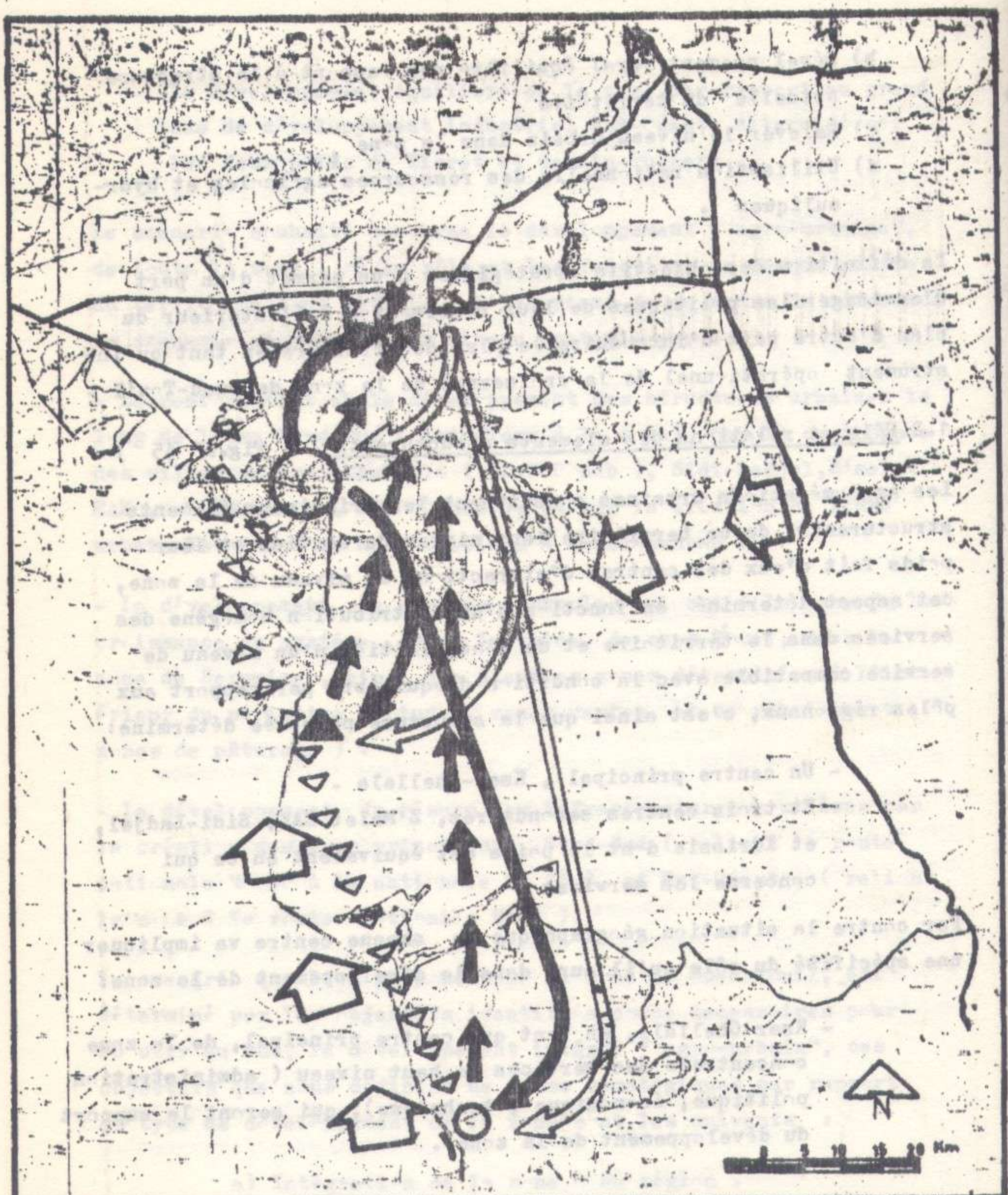


FIG 45 ROLES ET RELATIONS DES ELEMENTS STRUTURANTS.

LEGENDE de la fig. 45

Roles

Centre de service .

Centre de tri .

Marché agricole

Centre de service .

Relations

Distribution de services .

Distribution des produits venant de l'extérieur

Expédition des produits de la zone vers l'extérieur

Nouveaux axes d'acheminement des troupeaux nomades .

Distribution de la matière première (agricole) .

- Sidi-Ladjel, situé dans le carrefour de l'axe Est-Ouest (routier et ferré), avec l'axe principal de la zone (Nord-Sud), va être le centre de tri de la zone, avec une gare et une zone de dépôt .

- Z'Malet EAK, est le point de convergence des troupeaux nomades, aux quels elle assurera les services , de scutient , et developpera des activités dans le domaine de l'élevage (aliment du bétail, marché ovin, abattoirs, traitement des produits agricoles , cuir , laine).

- Idrissia , constitue un centre de service pour sa zone immédiate, et aura activités de transformation des produits agricoles .

Les relations structurelles vont être déterminées à travers les échanges qui vont s'établir entre ces villes dont les fonctions sont complémentaires .

- Ksar-Chellala va dispenser les services necessaire au fonctionnement et au développement de toute la zone (Crédit bancaire , assistance technique, formation, recherche).
- Sidi-Ladjel, fera la distribution des produits venants de l'extérieur de la zone, et assurera l'exportation des produits de la zone vers la région .
- Z'Malet EAK, va fournir la matière première aux usines de transformation des produits agricoles .

2. Le plan de structure de la zone de Oued-Touil

2.1. Rôles et critères du plan de structure .

Le plan de structure constitue le cadre de cohérence des politique d'interventions dans la transformation du territoire ,il détermine les conditions de gestion et de contrôle des actions qui agissent sur le territoire, en les orientant vers les objectifs à atteindre.

Cet instrument de planification spatiale, le plan de structure,ce donne des moyens de contrôle et d'orientation du processus de transformation du territoire , les politiques du plan .

Le rôle du plan de strcture est défini par les fonctions suivantes:

1) Il doit refléter les objectifs à atteindre, par l'explicitation de leur implications , les actions à entreprandre .

2) Il offre un cadre de concertation et de coordination des intervention des secteurs aménagements de l'espace, dont il détermine les inter-relations .

3) Il sert à évaluer et à déterminer les actions sectorielles et inter-sectorielles, qu'il fait converger vers les objectifs,il identifi particulièrement celles qui sont stratégiques .

4) Il constitue le cadre réglementaire de l'aménagement de l'espace qui se défini par les politiques du plan de structure, ceux-ci constituent l'espect stratégique de sa mise en oeuvre .

5) Il détermine, ou donne une orientation, pour les interventions de détail, pour les parties considérées stratégiques à l'interieur du plan de structure .

6) Il constitue le cadre de réference pour la gestion de la planification spatiale, et la base du contrôle des intervantions dans l'espace .

Ia forme du plan de structure est constituée par l'ensemble des documents graphiques (plans et diagrammes), et écrits (chapitres complétant les documents graphiques en y apportant plus de clarté).

L'ensemble des documents doivent rendre explicite le contenu du plan de ctructure , ce contenu est constitué par :

- Ia localisation et la taille des differentes activité et espaces, ainsi que la structure des communications .
- Ies politiques du plan; qui sont constituées par les objectifs des politiques les actions stratégiques qui en découlent , ainsi que les moyens à mettre en oeuvre et les opérateurs .
- Un phasage qui articule les actions dans le temps , et en déterminant celles qui sont prioritaires .

2.2. Les instruments de planification en Algerie

2.2.1. Les schémas de développement spatial régionaux . (I)

On peut citer l'expérience de l'ex-ministère des travaux publique et de la construction, pour l'étude des schémas régionaux, qui ont portés sur quelques sites, ces études ont été considéres du point de vu de recensement et des prévisions de la population et de l'emplois, du recensement des terres agricoles et des possibilités de mise en valeur ainsi que des projets industriels.

Il s'agisait principalement de dresser des bilans, d'établir des prévisions , et de tester la capacité des sites , qui permettraient d'établir une hypothèse au schema d'aménagement régional, celui-ci donnera une orientation aux plans d'urbenisme des villes de la région .

(I) Abdelli M. Expériences urbanistiques en Algerie depuis l'indépendance OPAU - CRAU I978

Par ailleur l'ex-secrétariat d'état au plan à entrepris des études devant servir à la préparation des plans économiques, cette tâche a été poursuivie par le ministère de la planification et de l'aménagement du territoire .

Ces études sont constituées par des dossiers, qui devraient servir de base aux éventuels schémas d'aménagement régionaux, ces dossiers concernent :

- La répartition de la population par Wilaya, Daira et commune .
- Les Potentialités et les ressources naturelles .
- Le secteur ,agricole .
- L'Industrie .
- Les équipements , et l'habitat .

2.2.2. Le plan d'urbanisme de la commune . (I)

Ce plan issue de la refonte de l'ancienne législation qui ne prévoyée que l'intervention au niveau des agglomérations,intéresse l'ensemble du territoire communal, ce plan comprend quatre phases d'élaboration :

1) Analyse de la situation actuelle de la commune :

- La situation démographique .
- La situation dans le cadre régional .
- La situation dans le cadre régional .
- Le site naturel .
- La situation de l'habitat, des équipements collectifs et des infrastructures .
- Les activités économiques et sociales .

(I) Contenu du contrat type pour l'élaboration du plan d'urbanisme à partir de I975 .

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME EL-HARRACH BIBLIOTHEQUE

2) Perspectives de développement de la commune, pour le moyen terme à l'échéance de la planification nationale, et pour le long terme , ces perspectives intéresseront ;

- La démographie .
- L'activité économique et sociale .
- Les besoins urbains (habitat, équipements , infrastructures , activités) .
- Les besoins en terrains et les périmètres d'urbanisation .

3) Propositions d'aménagement , à partir de l'analyse de la situation actuelle de la commune et de l'évaluation des besoins urbains et des perspectives de développements ,il sera établi des propositions d'aménagement concernant :

- Le moyen terme, sous forme de schémas de développement urbain opérationnels.
- Le long terme, sous forme de schemas d'urbanisation.

4) Mise au point définitive , sur la base des directives données par les autorités de l'APC et de la Wilaya , il sera procadé à la mise au point définitive des solutions d'aménagement à moyen terme et à long terme .

Les propositions d'aménagement concerne d'une part l'ensemble du territoire communal et elles doivent contenir :

- La délimitation des principales zones de la commune (zones rurales et périmètres d'urbanisation, zones industrielles), la répartition globale de la population (tailles des agglomérations).
- La répartition entre les agglomérations , des équipements collectifs principaux .

- Le dispositif général d'alimentation en eau et de protection contre les eaux, celui de l'alimentation en électricité et en gaz, des agglomérations .
- Le schéma des routes principales de la commune ainsi que celui du réseau ferré .

D'autre part des agglomérations de la commune et elles doivent contenir :

- La délimitation du périmètre d'urbanisation .
- La délimitation des zones d'activités et des zones d'habitat existantes à rénover ou à créer .
- Le programme global de chaque zone (surface, nombre de logements nature des activités et nombre d'emplois, équipements .....).
- La répartition spatiale des équipements collectifs principaux à construire .
- Le dispositif général de distribution d'eau, d'assainissement , de protection contre les eaux , d'alimentation en électricité et gaz .
- Le schéma de la voirie urbaine principale avec indication des caractéristiques principales .
- Le schéma du dispositif du transport urbain, le cas échéant .

Notes : le plan de structure que nous proposons pour la zone de Oued-Touil est inspiré :

- des travaux du "Miistry of housing and local governement welsh office , HMSO , London I970 "

" developement plans " pour le county de Planshire C.C .

- de l'oeuvre de J. Brian Mc Loughlin

' Planificoation urbaine et régionale ' collection aspects de l'urbanisme Dunod I977

- du plan d'urbanisme de la (ou des) commune (s) en vigueur depuis I975 en Algerie "Ministère de l'habitat de la construction et de l'urbanisme"

- du schéma d'aménagement de la métropole Lyon-Saint étienne-Grenoble .

'Ministère de l'équipement et du logement' Groupe permanent d'études de l'OREAM I97I .

3. Les politiques du plan de structure et les structures de gestion .

3.I Identification des politiques du plan de structure .

A l'interieur du plan de structure nous déterminons huits politiques d'intervention dans la zone de Oued-Touil ces politiques sont :

I) La politique de la mise en valeur des terres agricoles :

déterminée dans le cadre des problémes que connait le secteur agricole dans la zone et dont l'impact se situe au niveau de la structure des zones rurales . Cette politique détermine les conditions de réalisation du plan en ce qui concerne le développement des zones rurales .

2) La politique de l'emplois et des secteurs d'activités :

détermine la cohérence de la structure de l'emplois dans la zone ,en vue des perspectives établies par les prévisions du plan cette cohérence est déterminée par :

- le renforcement du secteur tertiaire pour la satisfaction des besoins de la population et l'acquisition d'organes de gestion compatibles avec le développement de la zone
- le développement du secteur primaire en rapport avec la mise en valeur des terres agricoles
- le développement du secteur secondaire lié à un contexte agricole, par la promotion des industries de transformation et le développement de l'industrie locale .

3) La politique des centres ,urbains et ruraux :

constitue le cadre d'une distribution homogéne des services et la mise en place d'un niveau élevé de service par la oréation de centre important .

4) La politique de l'habitat

établie le cadre de la réponse aux besoins en fonction de la croissance du territoire en mettant en évidence les différentes possibilités qu'offre le plan en s'intégrant au cadre institutionel concernant cet aspect .

5) La politique du tourisme et des aires de loisirs :

va permettre la valorisation des potentialités permettant le développement de ce secteur et par la même occasion permettre a ce secteur de participer à l'amélioration de l'environnement dans la zone .

6) La politique d'utilisation des ressources hydrauliques

va permettre d'établir un cadre de concertation des differents utilisateurs et une réglementation rigoureuse dictée par les conditions naturelles de la zone .

7) La politique de développement des établissements humains

détermine la cohérence de la croissance des agglomérations en fonction des disponibilités des ressources , des roles et fonctions projetés en rapport avec le développement de la zone

8) La politique des communications

est conçue dans un cadre de développement global de la zone et de la région; elle est impliquée par le développement des échanges dans la zone et de la zone avec sa région, par le développement des transports inter-urbain pour permettre l'accessibilité aux différents niveaux de services .

3.2. Les politiques du plan de structure .

3.2.1. Politique de la mise en valeur des terres agricoles (Fig n°

Le développement des zones rurales est basé sur la mise en valeur des terres agricoles, celle-ci constitue l'unique moyen de dégager ces zones de leurs caractéres d'économie de subsistance de paupérisation de la population et de la dégradation progressive et continuelle du territoire (terres agricoles, pâturages et ressources hydrauliques).

Le développement de l'agriculture à travers l'ensemble des terres à mettre en valeur, va contribuer à la création d'une structure économique rurale par la rationalisation de la production agricole (systéme et mode de production), et à l'acquisition d'une indépendance alimentaire par sa production (l'élévage) .

Pour la zone de Oued-Taui la mise en valeur va constituer le meilleur moyen pour atteindre un développement équilibré dans la région , et l'unique possibilité de fixer les populations rurales dans la zone .

Objectifs de la politique :

- Améliorer les conditions de l'élevage ovin dans la zone .
- Rompre avec l'economie de subsistance, et mettre en place une structure économique intégrée au marché national .
- Arrêter la dégradation des terres agricoles et des pâturages .
- Développer la production agricole .
- Elever le niveau de la vie dans les zones rurales.

Actions stratégiques :

- Acquisition par l'état , des terres identifiées bonnes pour l'irrigation (12.050 ha).
- Fertilisation des sols par les travaux de bonification .
- Exploitation des ressources hydrauliques pour l'irrigation .
- Mise en place des réseaux d'adduction d'eau .
- Rationalisation de l'exploitation des pâturages .
- Acquisition des moyens de production et organisation du secteur agricole .
- Création d'exploitations d'état .

Moyens à utiliser :

- Le financement de la mise en valeur se fait par l'etat.
- Donner la priorité à l'agriculture pour l'utilisation des ressources hydrauliques, par la mobilisation de 280.000 m3 / jour , soit 60 millions m3 par an (voir ch.2.2.4. premiere partie).

-Mise en défend des pâturages .

- Promouvoir la formation professionnelle dans l'agriculture , l'élevage et l'irrigation .
- Elever les revenus dans le secteur agricole .
- L'indemnisation des terres irrigables retenues dans le programme de la mise en valeur , se fait suivant le rapport de 10 ha de terre non irriguée pour 1 ha de terre irriguée .

Opérateurs :

- Directions de l'hydraulique et de l'agriculture pour assurer les études et le suivi des travaux de la mise en valeur des terres agricoles .

- Coopératives autonomes pour la gestion et l'exploitation des terres .

- La commercialisation de la production par les offices .

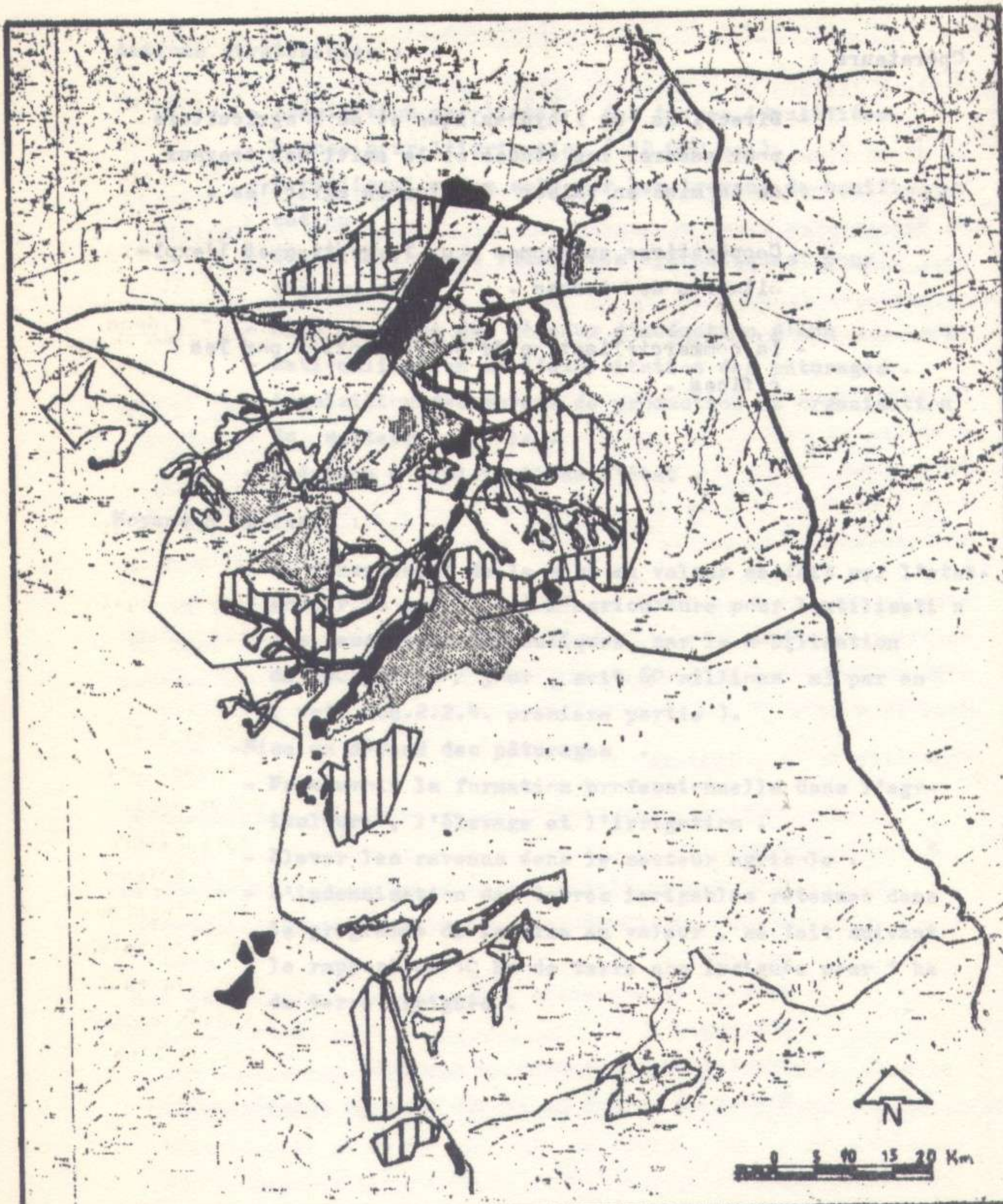


FIG 46 POLITIQUE DE LA MISE EN VALEUR DES TERRES AGRICOLES

3.2.2. Politique de l'emploi et des secteurs d'activités .

La politique de l'emploi du plan vise au plein empl i dans la zone à l'étape horizon du plan , la satisfaction de la demande de la population de la zone , est une préoccupation importante du plan, néanmoins la localisation d'emplois doit être basée sur les potentialités des aires capables de recevoir les grandes concentrations d'emplois, en articulant la disponibilité des ressources et des possibilités de les mettre en valeur,dans un cadre de développement intégré, qui déterminent les activités à promouvoir dans un contexte agricole .

Le secteur primaire , il reste étroitement lié à la mise en valeur des terres agricoles , la localisation des emplois dépend des sites de la mise en valeur, la restructuration du systéme et du mode de production , ainsi que l'élévation des revenus dans l'agriculture constituent les conditions d'un développement équilibré de la zone où la compagne peut sortir de sa situation de dominée .

Le secteur secondaire, d'une part ce secteur va contribuer à la formation d'un développement intégré sur le plan économique, par la création des industries de transformation des produits agricoles , ce qui établira une inter dépendance entre l'agriculture et l'industrie , qui va se traduire par des rapports de complementaires, et une convergence des intérets, dans ce cadre l'agriculture bénéficiera des moyens de l'industrie (technique , recherche materiel), du point de vu stratégique cet aspect ne sera pas exclusif des dépendances trop poussées et généralisées aux deux secteurs pourraient entrainer leur echec en cas de faiblesse de l'un d'entre eux .

Aussi faudra-t-il diversifier le sectrur secondaire en développant d'autres ressources du territoire et en l'orientant vers les besoins de la zone qui naitront avec son développement particulierement les secteurs du BTP , et des materiaux de construction .

On développera aussi l'industrie locale organisée en petites unités qui peuvent être localisées en zones rurales ,d'autre part le secteur secondaire est le moyen déterminant pour répondre à la demande qui va être constituée par le forte croissance du territoire , tout en mettant en place une base économique qui est l'unique condition d'arriver à un développement harmonieux .

Au vue de la forte croissance urbaine dans la zone , la grande part de ce secteur sera localisée dans les agglomérations, au niveau des zones rurales les prévisions d'emplois dans le secteur secondaire vont nous permettre de favoriser l'exode agricole par rapport à l'exode rural, dans un contexte planifié.

Ceci par rapport au secteur primaire qui n'offre pas un potentiel d'emplois pouvant maintenir l'ensemble des actifs actuels du secteur, ainsi que les demandes futures qui doivent trouver satisfaction dans les autres secteurs .

Le secteur tertiaire, il est appréhendé du point de vu de la satisfaction des besoins du territoire , qui vont en grandissant en rapport avec le développement économique de la zone .

Les branches d'activités du tertiaire sont conçues à l'interieur de la cohérence de développement de la zone , c'est ainsi que:

- Le developpement de la zone , rend necessaire une structure de gestion capable de prendre en charge la croissance du territoire par la mise en place d'activités centrales, décisionnelles d'administrations politique , technique, juridique et économique .

- Le renforcement des branches du commerce et des services,par rapport aux faiblesses actuelles et aux perspectives de developpement .

- Le développement des transports en considération de la croissance économique de la zone .

Objectifs de la politique :

- Plein emploi à l'étape horizon du plan(an 2.000), sur la base de l'hypothèse d'un taux d'activité de 21 % et d'un taux d'occupation de 95 % .
- Restructuration du secteur primaire .
- Développement du secteur secondaire .
- Développement du secteur tertiaire .

Actions stratégiques :

- Création d'emplois principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire ;par la mise en valeur des ressources et des potentialités du territoire .
- Mettre en place un nouveau systéme se production (révolution agraire).
- Développer les moyens et les techniques de production.
- Mettre en place une structure de formation dans les domaines de l'agriculture et l'irrigation .
- Eléver les revenus dans l'agriculture , par l'amélioration de la production .
- Création d'industries de transformation des produits agricoles.

- Promouvoir les industries locales .
- Dynamiser et développer le BTP , par l'exploitation des carrières de la zone et par la production des materiaux de construction .
- Aménagement des zones industrielles, dans les sites de Ksar-Chellala (70 ha), Z'Malet EAK , Idrissia , Sidi-Ladjel, (32 ha), pour chaque site .
- Développement des aires d'activités centrales, à Ksar-Chellala (23 ha), pour les villes secondaires Z'Malet EAK , Idrissia , et sidi-Ladjel , (8 ha).
- Renforcement des structures de gestion du territoire en ce qui concerne l'administration politique, juridique, économique , et technique .
- Développement des services et des équipements dans la zone.

Moyens à utiliser :

- Investissements dans les secteurs d'activites .
- Utilisation des moyens de la révolution agraire pour la restructuration du secteur primaire .
- Application de la procédure des zones industrielles pour l'aménagement des sites d'activités productives .
- Incitations aux industries de transformation, particulièrement , les industries alimentaires en rapport avec la production de la zone , aux industries textiles et du cuir .
- Accorder des investissements à l'industrie locale, pour assurer son développement (carrières, ressources touristiques ....).

Opérateurs :

- Les ministères concernés des differentes activités à travers leurs directions , ainsi que les directions de Wilaya .

- Impliquer les sociétes nationales, au niveau des directions régionales .

- Les autorités locales de la zone, pour la gestion des espaces d'activité industrielle et pour la coordination de l'utilisation des ressources de la zone .

3.2.3. Le politique des Centres /

La zone connait actuellement un trés faible niveau d'équipement d'autant plus que la structure des centres ne constituent pas un suffisant pour couvrir les besoins du territoire .

Ces centres, à caractere rural (Souks), sont parfois en contradiction avec les aspirations et les tendances de croissance des agglomérations de la zone , ces centres qui sont déja insuffisant pour les agglomérations qui les abritent, sont encore inaccessibles aux habitants des zones rurales qui constituent actuellement la majorité de la population de la zone .

De ce fait , et en tenant compte des objectifs de relever le niveau urbain et d'élever le niveau d'accessibilité des zones rurales aux services et aux équiperents , en considère une structure de centres hiérarchisée, en définissant le rôle et l'importance des centres par rapport à leurs zones d'influences .

Ces centres ne sont pas considères uniquement comme des lieux de satisfaction des besoins de la population, mais doivent être des centres de vie autour desquels s'organise la communauté urbaine et rurale .

Ils seront les élements structurant de l'établissement humain et du territoire ,les centres ruraux, ils seront développés sur les principes des centres des villages agricoles socialistes, leur rôle et leur influence locale s'orientent vers une meilleur desserte des zones rurales .

Actions stratégiques :

- Hiérarchiser les centres suivant leur niveau de service et d'équipements et leur zone d'influence.
- Le centre principal de la zone , Ksar-Chellala , doit se faire par le regroupement des activités centrales existantes et doit être développé à un niveau compatible avec le développement de toute la zone .
- Les centres urbain secondaires, de Z'Malet EAK, de Sidi Ladjel de Idrissia , seront développés graduellement en rapport avec leur agglomérations , suivant les éxigence de développement du territoire.
- Les centres ruraux seront développés en rapport avec le processus de croissance du territoire, et ne liaison avec la restructuration des zones rurales, ils passeront ainsi de centres de villages primaires issus de la mise en valeur des terres agricoles, jusqu'à des centres de villages tertiaires voir même des centres d'agglomérations semi-urbaines .

Moyens à utiliser :

- Regroupement des programme des different secteur liées aux activités tertiaires .
- Promouvoir la construction de surface de bureau à louer aux differents organismes publics et privés.
- Développer des services de soutient aux activités tertiaires .
- Assurer une coordination des interventions dont les programmes ne peuvent pas être intégrés .

Opérateurs :

- l'opérateur principal , pour la promotion (proposition de programme financement et realisation), et la gestion des centres est l'autorité locale , concernée qui recevra une délégation de pouvoir des secteurs publics, impliqués par les activités définiés à l'interieur des programmes d'intervention (administration , justice, commerces .....).

3.2.4. La politique d' l'Habitat

La politique de l'habitat est conçue à l'interieur de la cohérence de développement de la zone, il s'agit d'éviter de créer des zones d'habitat qui deviendrait des zones d'émigration par rapport au lieu de travail et constituer des cités dortoirs.

Ils serait impératif de minimiser les déplacements motorisés entre le lieu de résidence et celui du travail, puisque le plan ne prévoit pas un développement des transports qui tient compte de cet aspect, de ce fait les programmes d'habitat doivent être déterminés par rapport aux prévisions d'emplois à leur localisation dans la zone .

Ils serait necessaire d'exploiter les differentes possibilités d'intervention par la variété des types d'habitats et des différents opérateurs possibles, en déterminant l'intervention du secteur public qui peut se situer à plusieur niveaux (prise en charge totale, viabilisation des terrains , aides financières aides materielles , aide technique).

Les interventions en milieu urbain vont être constituées d'une part par des opérations de restructuration , pour améliorer le cadre de vie (infrastructures techniques, équipements, espaces libres , conditions du confort du logement), et sauvegarder la patrimoine bati , d'autre part par des opérations nouvelles de grandes capacités , pour répondre aux besoins déterminés par la croissance des villes de la zone .

Les interventions en milieu rural vont être constituées par la création de villages agricoles autour de la mise en valeur des terres agricoles, et la réorganisation de l'habitat rural éxistant en l'orientant vers la formation d'habitat groupé, ainsi que par l'implantation d'équipements de première necessité,ceci doit être conçu en rapport avec la nouvelle structure économique qui s'établira dans la zone.

Objectifs de la politique:

- Sauvegarder le patrimoine bati .
- Palier au déficit actuel, en matière de logement et d'équipements d'accampagnement .
- Satisfaire les besoins nouveaux .

Actions stratégiques :

- Restructurer les villes, par la requalification des espaces urbaines, la rénovation et l'amélioration du cadre bati .
- Implanter des équipements et des espaces verts dans les quartiers existants .
- Les opérations nouvelles de logements et d'équipements sont articulées au niveau des villes par :

a) Des opérations de grande capacité , avec un centre de quartier (Zhun).

- b) Des opérationsde faible capacité , déterminées par rapport à la disponibilité de terrain (lotissement).

- Les opérations d'habitat rural sont déterminées par :

1 a) La localisation stratégique des villages agricoles liées à la mise en valeur des terres .

2 b) Et par l'habitat rural groupé concerné par la restructuration des zones rurales .

Moyens à utiliser :

- Utiliser le P.M.U , pour la rénovation .
- Les opérations d'équipements dans la ville existante s'appuient sur la procédure d'expropriation pour utilité public (concernant particulèrement les terrain inutilisés en évitant ainsi toute spéculation foncière .
- Une aide de l'état doit être envisagée pour l'amelioration du cadre bati, pour les biens immobilier privés.
- Pour les opération nouvelles :

a) Utiliser la procédure " ZHUN", pour la réalisation de nouveaux quartiers urbains .
b) Promouvoir la vente au public de lot viabilisés par la commune .

- La réalisation des villages agricoles est prise en charge par l'état dans un cadre planifié lié à la mise en valeur des terres .
- Engager l'aide de l'état pour la réorganisation de l'habitat rural groupé .
- Inciter l'investissement privé dans l'immobilier pour la concrétisation des rues commerçantes, et de petites opérations de logements .

Opérateurs :

- L'opérateur principal est l'autorité locale qui a pouvoir de gestion et de contrôle , des opérations, avec la charge de coordination des autres opérateurs qui pourrait être constitués par
- Les structures publiques intervenant dans les opérations de logements et d'équipements .
- Le secteur privé investisseur dans l'immobilier .
- Le secteur privé consommateur (construction unifamilliale)

3.2.5. Politique du tourisme et des aires de loisirs .(Fig nº 47)

La politique du tourisme et des aires de loisirs de grande importance va articuler le double objectifs d'amméliération de l'environnement , par la mise en valeur des ressources touristiques (sources thermales et zones boisées), et de création d'activités touristiques dans la campagne .

Cela se fera par la prise en charge des travaux de reboisement déja engagés, dans la zone, ces travaux doivent prendre une dimension importante pour la valorisation de l'environnement ,et un élargissement vers le développement du tourisme et des aires de loisirs .

Les zones forestières à aménager , qui sont situées à proximité des agglomérations , constituent des espaces tampons de transition , entre les villes et les campagnes , ces zones seront protégées par des limites d'utilisation aux seules activités récréatives et agricoles .

Objectifs de la politique :

- Développer les possibilités touristiques de la zone.
- Valoriser une activité attractive par rapport à la régio
- Satisfaire les besoins de la population en loisirs .

Actions stratégiques :

- Mise en valeur des potenialités touristiques et de loisir par l'aménagement des sources thermales et des zones vertes .
- Protection du paysage .
- Equiper les zones d'activités touristiques et de loisirs (camping, balades equestre ,).

Moyens à utiliser :

- Frapper les sites choisis d'une utilisation limitée.
- Indiquer les zones potentielles pouvant recevoir des activités touristiques et de loisirs .

Opérateurs :

- Les autorités locales pour le tourisme populaire et les aires de loisirs .
- Le ministère du tourisme pour les grandes infrastructures touristiques (hotel, complexe touristique et stations thermales).

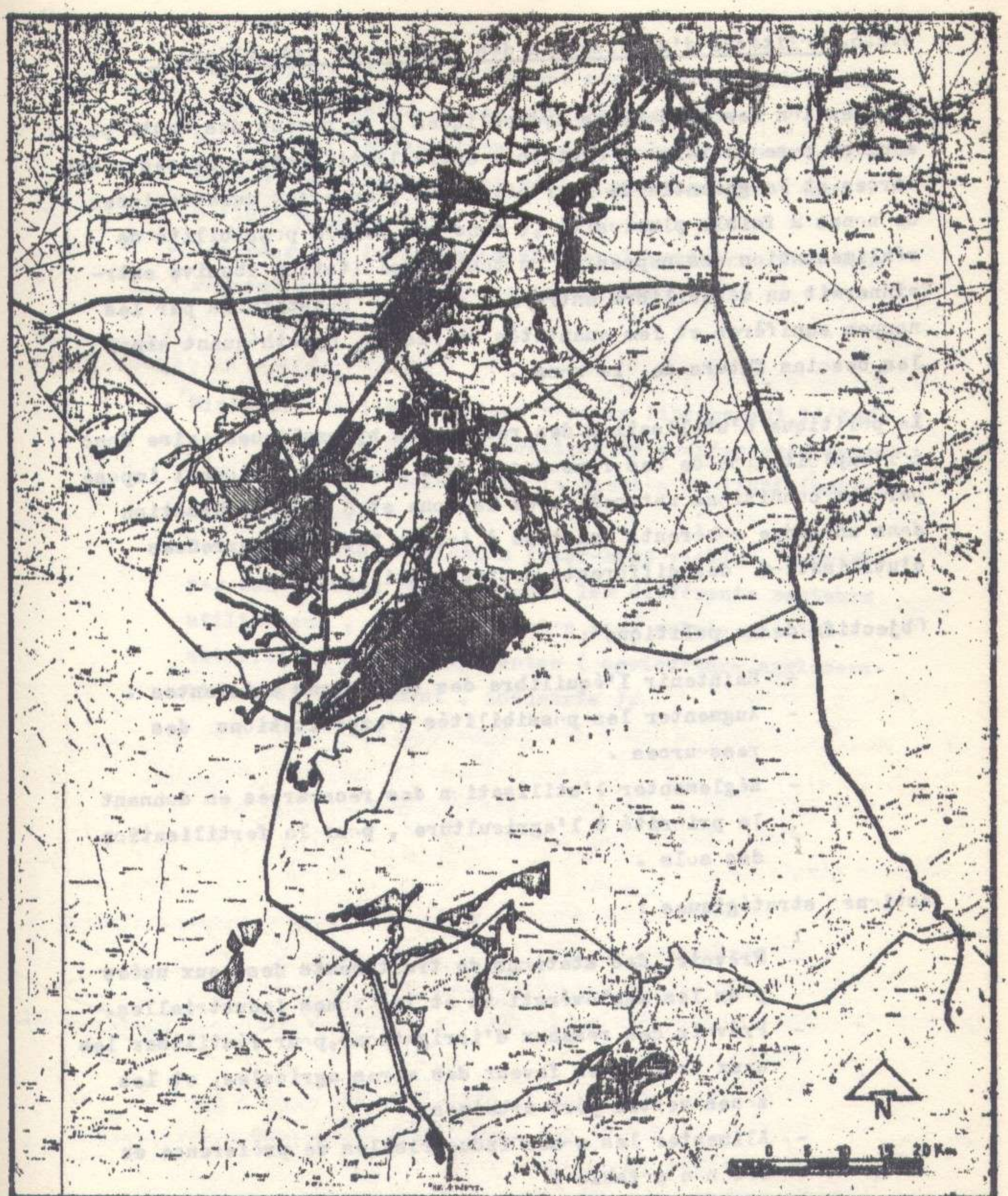


FIG 47 POLITIQUE DU TOURISME ET DES AIRES DE LOISIR

3.2.6. Politique d'utilisation des ressources hydrauliques .

La question des ressources hydrauliques , au niveau des Hauts plateaux se pose en terme d'équilibre entre l'utilisation de ces ressources et la garantie de leur pérennité , en effet caracterisées de zones à faible pluviosité ,(donc une faible possibilité de réalimentation des nappes), où toute exploitation abusive entrainnerait un désquilibre entre les réserve constituées par les nappes aquifères et les quantités utilisées, hypothéquant ainsi les besoins futurs de la zone .

La politique d'utilisation des ressources hydrauliques, vise donc à l'exploitation de ces ressources dans un cadre rationnel imposé par les conditions naturelles de la zone et à leur utilisation dans un cadre cohérent, qui tend à éviter les connccurrences d'utilisation des différents secteurs utilisateurs .

Objectifs de la politique :

- Maintenir l'équilibre des ressources existantes .
- Augmenter les possibilités d'exploitations des ressources .
- Réglementer l'utilisation des ressources en donnant la priorité à l'agriculture , pour la fertilisation des sols .

Actions stratégiques :

- Prévoir des stations de traitements des eaux usées pour les agglomérations et les zones industrielles.
- Prévoir des réseaux d'irrigations,pour réutiliser les eaux traités en faveur des aires agricoles, et les zones vertes péri-urbaines .
- Alimenter les zones industrielles de préference en eau non potable .
- Prévoir un système de drainage pour favoriser l'infiltration des eaux et permettre ainsi la réalimentation des nappes .

Moyens à utiliser :

- Réglementer l'utilisation des eaux, particulièrement pour les secteurs autres que l'agriculture .
- Prescrire l'implantation dans la zone d'industrie polluantes particulièrement celles qui engendrent une pollution chimique .
- Accorder des investissements supplémentaires pour les réseaux d'infrastructures techniques.

Opérateurs :

- Ministère de l'hydraulique pour le financement, l'étude et le contrôle des interventions de grandes envergures.
- Les autorités locales pour la gestion de l'utilisation des ressources .
- Création d'une commission inter-sectorielle , composée par des nombres représentants les différents secteurs utilisateur , cette commission sera animée par les autorités locales compétantes (agriculture, agglomerations, environnement , industrie).

3.2.7. Politique de développement des agglomérations ·(Fig nº 48)

La politique de développement des agglomérations est considérée par rapport à la cohérence du développement global de la zone, elle implique la confrontation , des rôles et fonctions attribués à chaque partie du territoire avec la compatibilité déterminée par le volume des activités et donc des tailles possibles des agglomérations .

Par ailleur la déterminante définie par la disponibilité des ressources va créer des contraintes ou des facteurs , à la croissance des agglomérations .

Cette politique se présente comme une synthèse des autres politiques et détermine le cadre d'ensemble de la croissance des agglomérations , et du territoire par la répartition de la population et des activités liées à cette population .

Objectifs de la politique :

- Développer une armature urbaine par rapport à des centres hiérarchisés .
- Occupation équilibré du territoire .
- Atteindre une cohérence entre la taille des agglomérations et les activités à développer, et la disponibilité des ressources .

Actions stratégiques :

- Localisation des activités par rapport aux disponibilites des ressources , des fonctions et rôles projetés.
- Déterminations des périmétres d'urbanisation par rapport aux volumes des activités (industrie, résidence,équipements).
- Créer les conditions du développement urbain par :
  = La mise en valeur des ressources liées à ce développement .
  = La création d'emplois .
  = La satisfaction des besoins sociaux (logement,équipements..

Moyens à utiliser :

- Le contrôle de la croissance des agglomérations va être articulé à l'interieur de l'aménagement global de la zone et est déterminé par :

1- Les agglomérations pouvant avoir une forte croissance en rapport avec les roles et fonctions projetés et avec la disponibilité des ressources .

2- Les agglomérations qui auront une limitation de croissance à la taille proposée , en rapport aux rôles et fonctions projetés (villages agricoles).

3- Les agglomérations qui auront une limitation de croissance déterminée par la disponibilité des ressources.

Opérateurs :

- Les autorites locales concernées, et chargées par la gestion de l'agglomération .
- Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire .

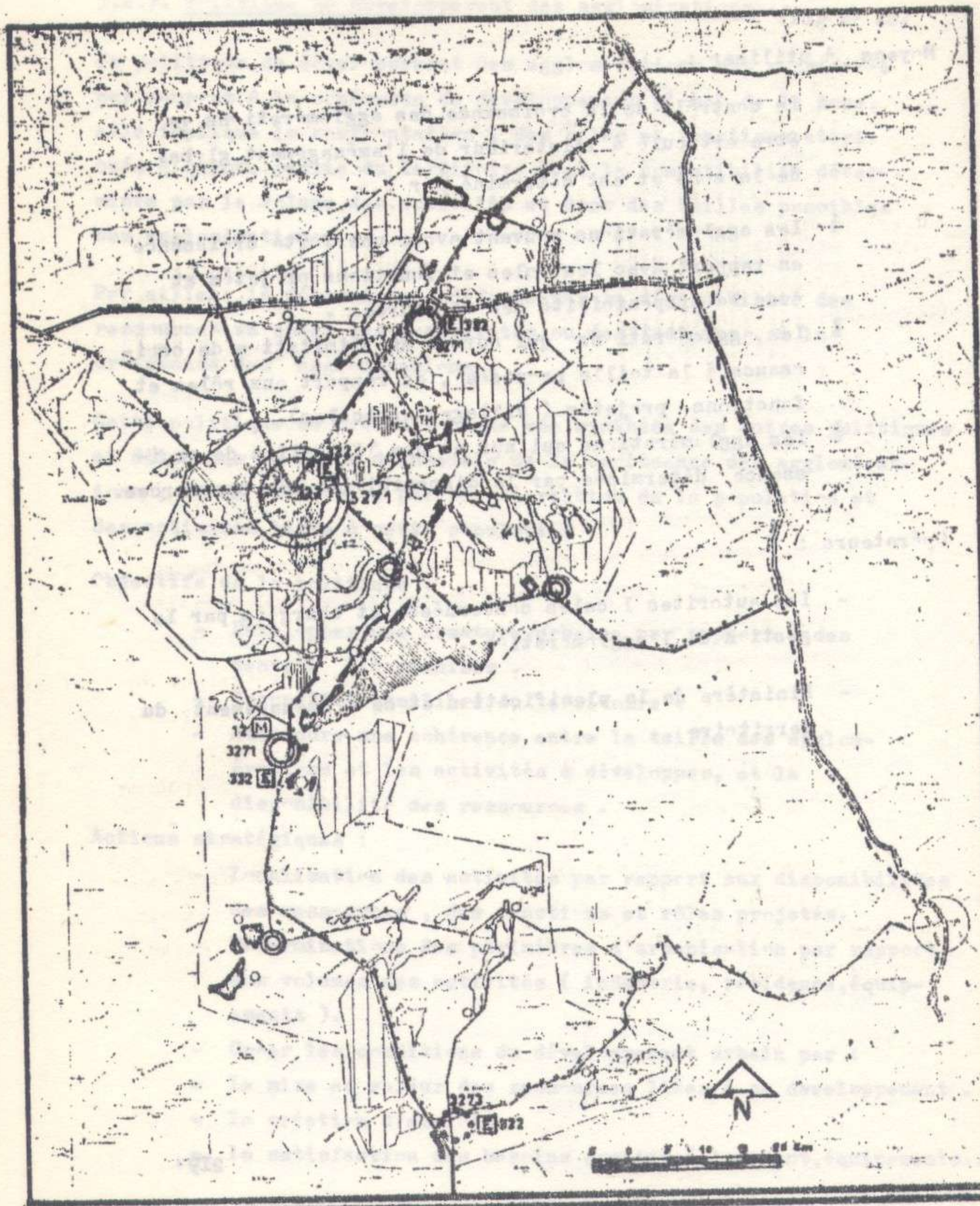


FIG 48 POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES AGGLOMERATIONS

3.2.8. Politique des communications . (Fig nº 49)

Le réseau des communications considére (infrastructure routière et transport public), est envisagé de manière à donner une liaison éfficace entre toutes les parties de la zone, il s'accroche au réseau régional et national, pour permettre le développement des échanges .

Le rôle des communications dans le développement économique de la zone va être déterminé par :

- L'accessibilité aux ressources pour leur mise en valeur .
- L'établissement de nouveaux rapports entre la zone et sa région par des échanges constitués de l'approvisionnement de la zone en produits et matériaux nécessaires à son développement, et de l'exportation des produits de la zone vers la région et le territoire national .
- L'établissement de nouveaux rapports à l'interieur de la zone , et entre cheque partie dont les rôle et les fonctions sont complémentaires (voir CH.1.2.).
- Les possibilités de mettre en place un nouveau systéme de transhumance motorisé .

Le rôle des communications dans le développement social de la zone va être déterminé par le niveau d'accessibilité aux services et aux équipements de la zone et de la région, à travers le réseau du transport public .

Moyens à utiliser :

- Mettre en place les infrastructures routière et de transport en commun parallelement au développement de la zone .
- Le financement et la réalisation doivent être distingués par rapport au niveau de l'importance du réseau à mettre en place :

= Le niveau local intégré aux autres actions d'aménagements financé par la commune .
= Le niveau qui implique l'aménagement de la zone et de la région sera financé par le ministère des travaux publics .

- Mettre en place une société de transport pour assurer les déplacement intérieur à la zone, et pour pouvoir répondre aux besoins futurs .
- Prévoir des lignes de transports de niveau régionales.

Opérateurs :

- Autorité locale, et autorité chargée de la gestion de toute la zone .
- Ministère concernés par les infrastructures routières et ferrovières , et par transports .

Nota : les figures n° 50 , 5I , et 52 représentent une sythése de l'ensemble des politiques du plan .

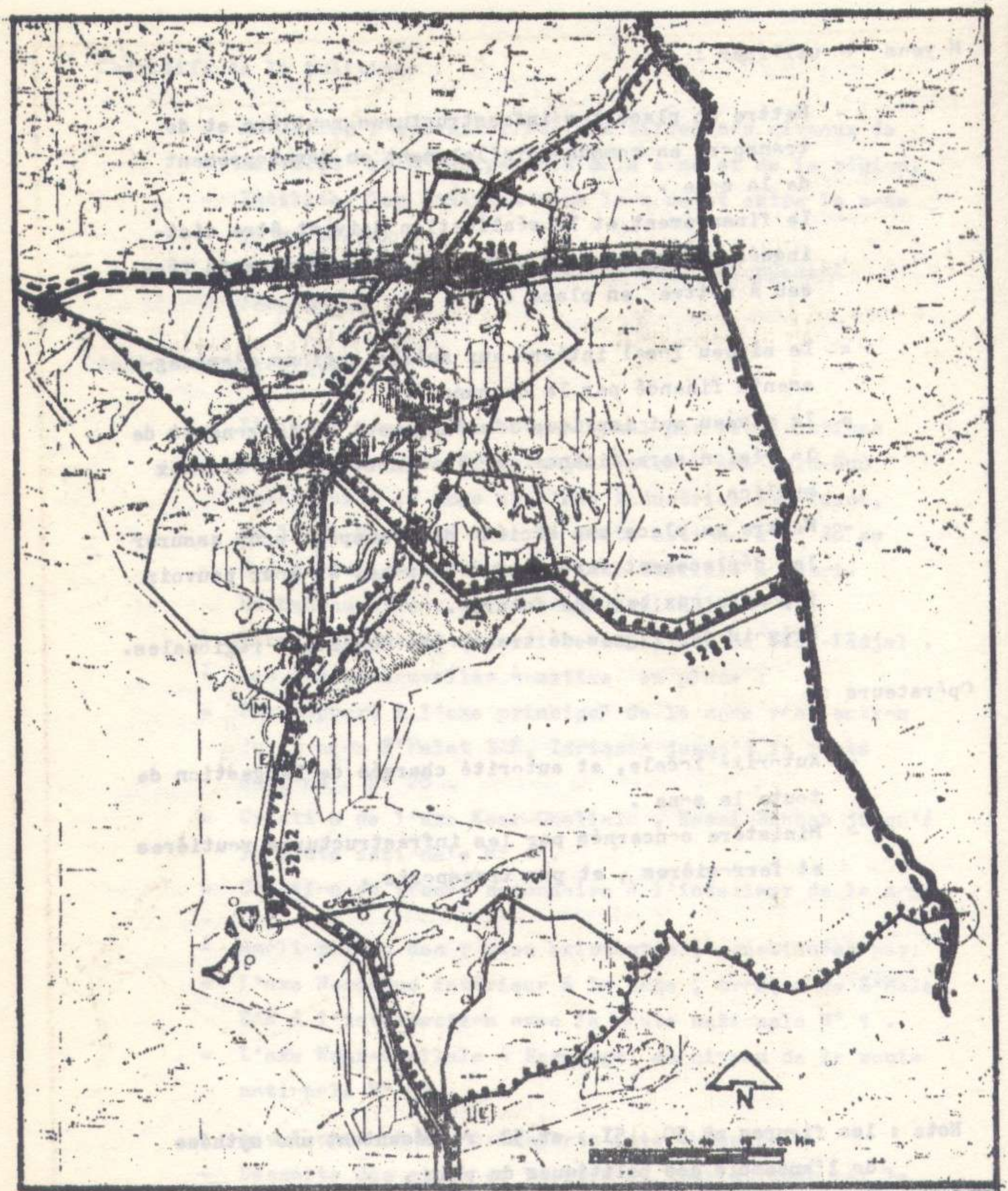


FIG 49 POLITIQUE DES COMMUNICATIONS

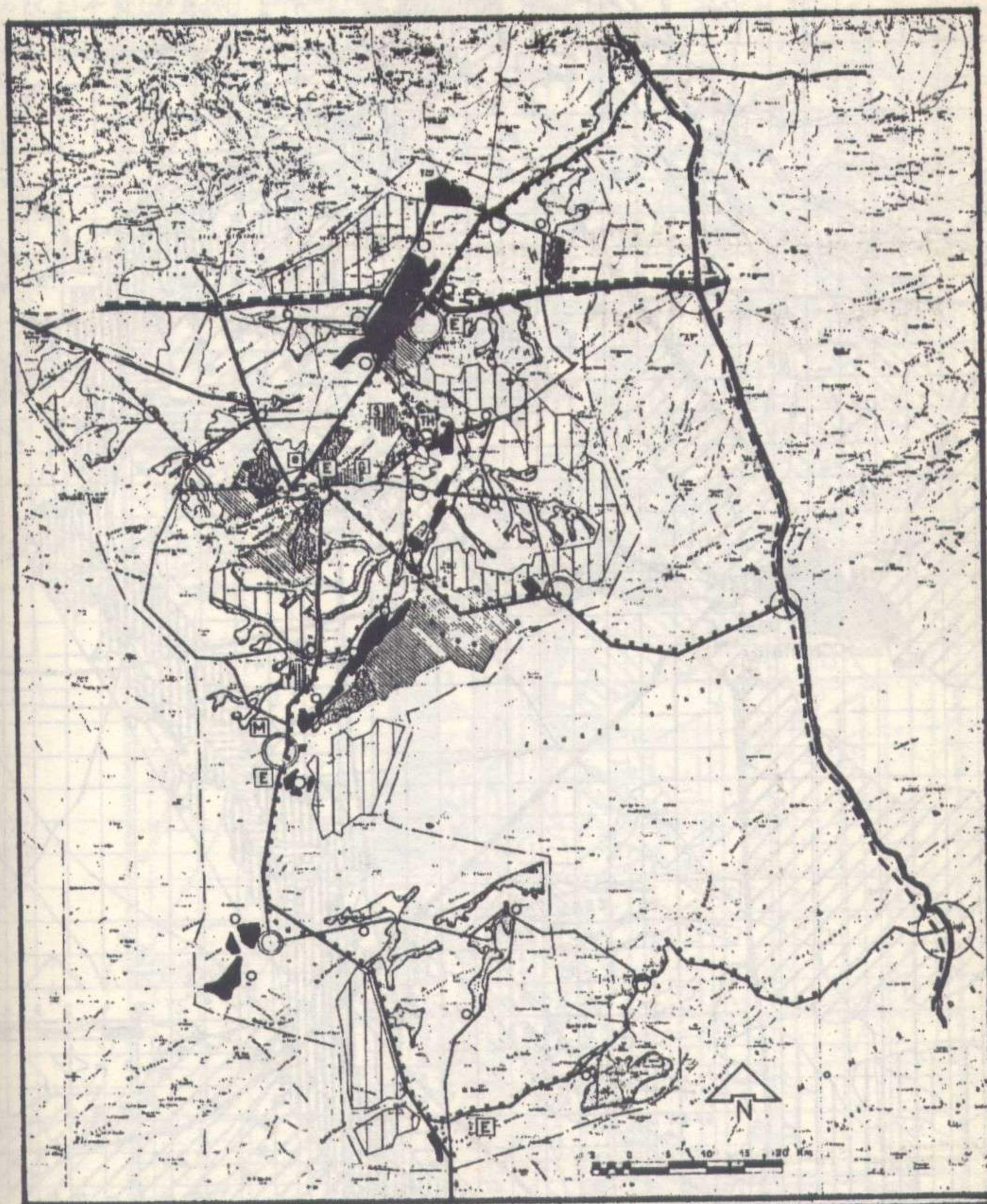
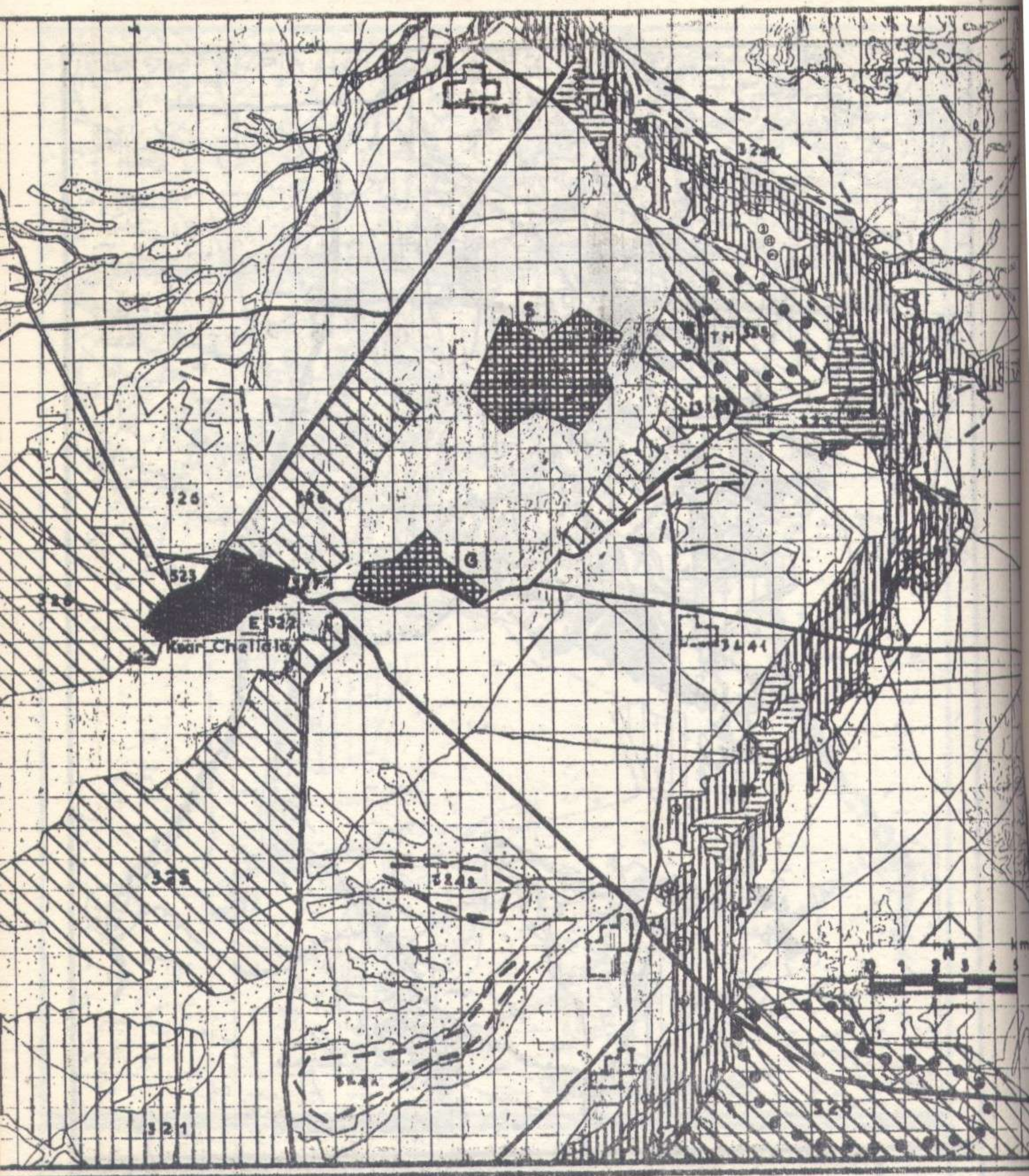


FIG 50 LES POLITIQUES DU PLAN


TH
G
E 322
Ksar Chellala
326
523
324
325
321
3241
3241
3241

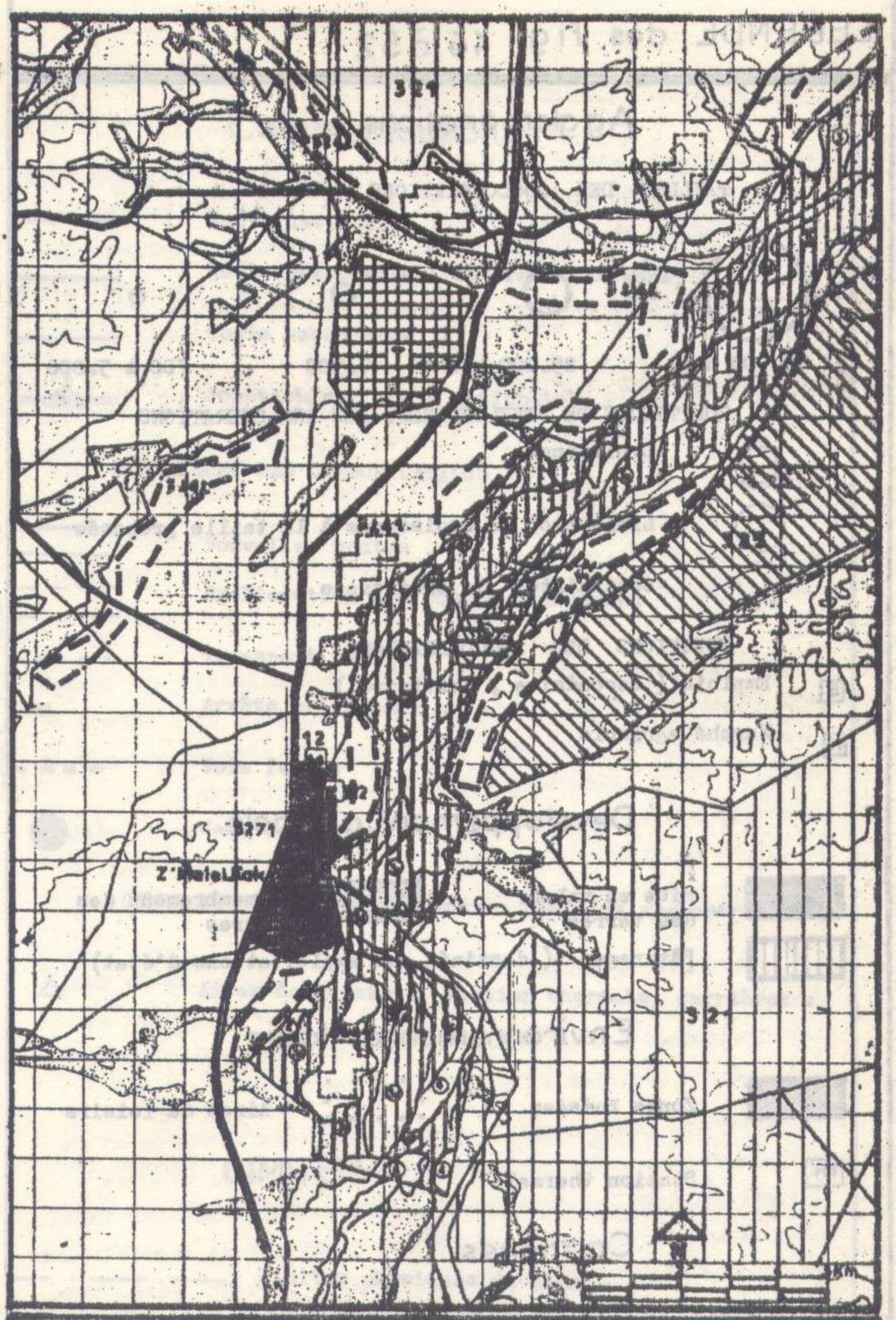


FIG 52 — LES POLITIQUES DU PLAN:

ZONE DE Z'MALET E.A.K

LEDENDE des fig 46 à 52

Agglomerations

TAILLES DES AGGLOMERATIONS



72.000 hab



25.000 hab



7.500



700 à 5.000

POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DES AGGLOMERATIONS



Croissance



Limitation de croissance à la taille proposée



Contraintes de croissance

FONCTIONS DES AGGLOMERATIONS

[E] Emplois (secondaire , tertiaire)

[M] Marché agricole

Developpement agricole



Mise en valeur des terres



Remembrement des terres

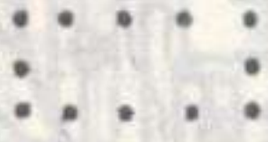


Pâturages (destinés aux exploitations d'état)

Environnement et loisir



Zones boisées



Aires de loisirs

[TH] Station thermale

Carrieres

[S] Sable



[G] Gravier

[T] Tout-venant

Communications

Route nationale

Route principale (interne à la zone)

Route secondaire

Jonction sur route nationale

POLITIQUES DES COMMUNICATIONS

Nouvelles routes

Amélioration des routes existantes

Transport public

Arrêts principaux

Voie ferrée

Gare ferrovière

GENERATEURS DE FLUX (autres ceux des agglomérations)

△ Aires de loisirs , station thermale, carrières .

LIMITES

Limites physiques du plan

3.3. Les structures de gestion .

Le plan de structure que nous proposons pour le développement de la zone de Oued-Touil par la mise en valeur de toutes les potentialités et des ressources du territoire , implique à travers sa dimension et son envergure :

- que la décision d'établir et d'orienter ce plan ne peut être prise qu'à un niveau politique central :
  - Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire
  - Ministère de l'habitat,de la construction et de l'urbanisme

- que les investissements et les moyens à mettre en place pour prendre en charge les actions déterminées dans le cadre des politiques du plan ne peuvent être considérés qu'en rapport avec cette décision politique .

L'importance des actions à entreprendre impliquent non seulement plusieurs intervenants dans l'aménagement de l'espace et le développement de la zone , mais aussi plusieurs niveaux de décision de la hiérarchie politico-administrative .
Néanmoins les éxigences du suivi et du controle de la mise en oeuvre du plan de structure , déterminent la mise en place des structures de gestion politico-administratives et techniques .
Ces structures se situent à deux niveaux de la prise de décision ,de la gestion et du controle du plan de structure et sont déterminés à l'intérieur de la hiérarchie politico-administrative actuelle . On distingue donc :

I) Le comité intercommunal ,chargé de la coordination et du controle du processus global de mise en oeuvre du plan et particulièrement des actions stratégiques relevant d'un intérêt commun pour toute la zone,il est constitué de représentants des communes du périmétre d'intervention, il a une délégation de pouvoir des autorités supérieur (Wilaya) (I)

2) Les autorités communales , cargés du suivi et du controle des interventions relevant d'un intérét local .

Le plan de structure donne les limites des aires d'interven - tion et les actions à entreprendre dépendant de chaque niveau d'autorité

(I) Le comité intercommunal est une structure déterminée au niveau du contrat type pour l'établissement du plan de la cémmune ou du groupement d'urbanisme de ...

4. Les trois étapes du plan de structure .

La conception du phasage du plan de structure est basée sur la dynamique de transformation du territoire qui va être déterminée par les interventions des differents secteurs aménageurs de l'espace à travers les programmes sectoriels et leur implications La prise en charge de cet aspect dans la formulation du phasage du plan , implique l'introduction :

- du facteur temps dans le processus de transformation de l'espace , où l'état actuel est considéré à travers toutes ses dimensions et caractéristiques qui sont déterminées par la dynamique actuelle du territoire .
- de la simulation de la dynamique de croissance du territoire déterminée principalement dans ce cas par les effets et les impacts des interventions sur les comportements caractérisés par les tendance actuelles dans le territoire .

Le développement intensif qui va caractériser la zone de Oued-Touil est déterminé à l'intérieur du phasage du plan où chaque phase constitue une étape déterminante dans le processus de transformation et de développement de la zone . Donc chaque étape est caractérisée par des interventions les plus significatives et qui tendent vers la concrétisation des buts .

Le plan de structure est constitué de trois étapes quinquénales de I985 à I'an 2.000 :

- la première étape de I985 à I990 :

'Mise en place des conditions d'équilibre '

Elle comporte les actions prioritaires , l'engagement de la mise en valeur des terres agricoles , la mise en place des villages agricoles et des structure urbaines compatible avec la croissance des agglomérations de la zone .

- la deuxiéme étape de I990 à I995 :

' Croissance urbaine et stabilisation des zones rurales '

Elle met en place les éléments structurants du territoire , par l'achévement de la mise en valeur des terres agricoles et l'implantation de l'ensemble des villages agricoles ,ainsi que par la concrétisation des roles et fonctions des agglomérations urbaines .

- la troisième étape de I995 à 2.000 :

' stabilisation de la croissance du territoire '

Elle réalise pleinnement les fonctions du territoire à travers les differents éléments de sa structure . C'est une période de grande stabilité , le rythme de développement n'a plus un caractère intensif ,mais néanmoins le potentiel acquit va permettre un développement qui reste important .

Il s'agit à ce moment de reprendre le processus et de definir les objectifs qui vont déterminer le développement future de la zone .

4.I La première étape I985 - I990 :

'Mise en place des conditions d'équilibre '

4.I.I Les actions prioritaires . (Fig nº 53)

Les actions prioritaires du plan sont identifiées par rapport aux aspects fondementaux du développement et de la croissance de la zone de Oued-Touil .Elles sont déterminées en rapport avec les politiques et les objectifs du plan et constituent la stratégie de sa mise en oeuvre .Il s'agit d'une part de répondre aux besoins qui se manifestent dans la zone par rapport aux programmes d'interventions déterminés par la croissance du territoire, d'autre part d'intervenir par des actions stratégiques déterminées à l'intérieur des politiques du plan en considérant particuliérement celles qui sont prioritaires. Celles-ci sont constituées par les actions qui mettent en place les conditions d'un développement équilibré en considérant:

- le maintient des populations rurales pour minimiser les attractions des aires urbaines , par le développement des zones rurales

- la dynamique de la croissance urbaine dans la stratégie de développement de la zone

- les opérations interdépendantes qui sont déterminées principalement dans la politique d'utilisation des ressources hydrauliques . Ces opérations constituent les actions intégrés et impliquent une coordination rigoureuse dans la mise en oeuvre du plan

4.I.I.I Les actions prioritaires dans le développement rural .

Elles sont constituées par les terres de mise en valeur et les terres de remembrement et sont à la base de la création des établissements humains et du développement des zones rurales .

Les critéres déterminants la priorité d'intervention pour la mise en valeur des terres et du remembrement sont :

I) la répartition des interventions dans l'ensemble du territoire , implique des actions de mise en valeur et de remembrement au niveau de chaque partie du territoire

2) Il faut faire de la mise en valeur une action de développement dans les zones rurales où elle constitue l'essentiel des programmes d'interventions .

3) La mise en valeur doit être le moyen de fixer les populations rurales là ou le développement urbain n'a pas un caractère intensif et permettre ainsi de garder le potentiel humain dans les zones rurales .

4) Le développement des périmétres péri-urbains , là ou le développement urbain a un caractère intensif est le meilleur moyen de garantir la protection et la sauvegarde des terres agricoles contre toutes formes d'urbanisation .

5) Il serait indispensable de coordonner les actions de mise en valeur des terres agricoles avec la mise en place des infrastructures routières , de transport d'énergie, et d'adduction d'eau . En prenant en considération un développement minimum des infrastructures dans la première étape .

L'identification des périmétres de mise en valeur et de remembrement des terres agricoles qui constituent les actions prioritaires par rapport aux critères ci-dessus sont :

- dans la sous zone de Sidi-Ladjel , les périmétres P.8 et P.I2

- dans la sous zone de Ksar-Chellala lé périmétre R.6
- dans la sous zone de Serguine les périmétres P.5 et P.4'
- dans la sous zone de Z'malet Eak les périmétres P.2 et P.3
- dans la sous zone de Idrissia les périmétres P.9 et P.II .

(P. désigne les périmétres de mise en valeur)
(R. désigne les périmétres de remembrement)

4.I.I.2 Les actions prioritaires dans le développement urbain.

Elles sont déterminées en rapport avec la forte croissance que vont connaitre les villes de la zone , il s'agit principalement des actions de mise en place des éléments composants la nouvelle structure des agglomérations urbaines :

- la constitution des réserves foncières en vue des perspectives de croissance des villes
- les interventions dans les tissus urbains éxistants au niveau des infrastructures techniques , de la requalification des espaces et des fonctions
- l'aménagement de nouveaux sites pour recevoir , les activités productives et les activités centrales

4.I.I.3 Les actions intégrées .

Elles concernent principalement l'exploitation des ressources hydrauliques :

- la mise en place d'un réseau d'exploitation et d'adduction d'eau pour la distribution aussi bien des terres agricoles que des établissements humains
- la mise en place de stations de traitement des eaux usées au niveau des établissement humains
- la mise en place de réseau permettant le développement des aires agricoles et des zones vertes péri-urbaines par l'exploitation des eaux traitées dans les stations de traitements des villes .

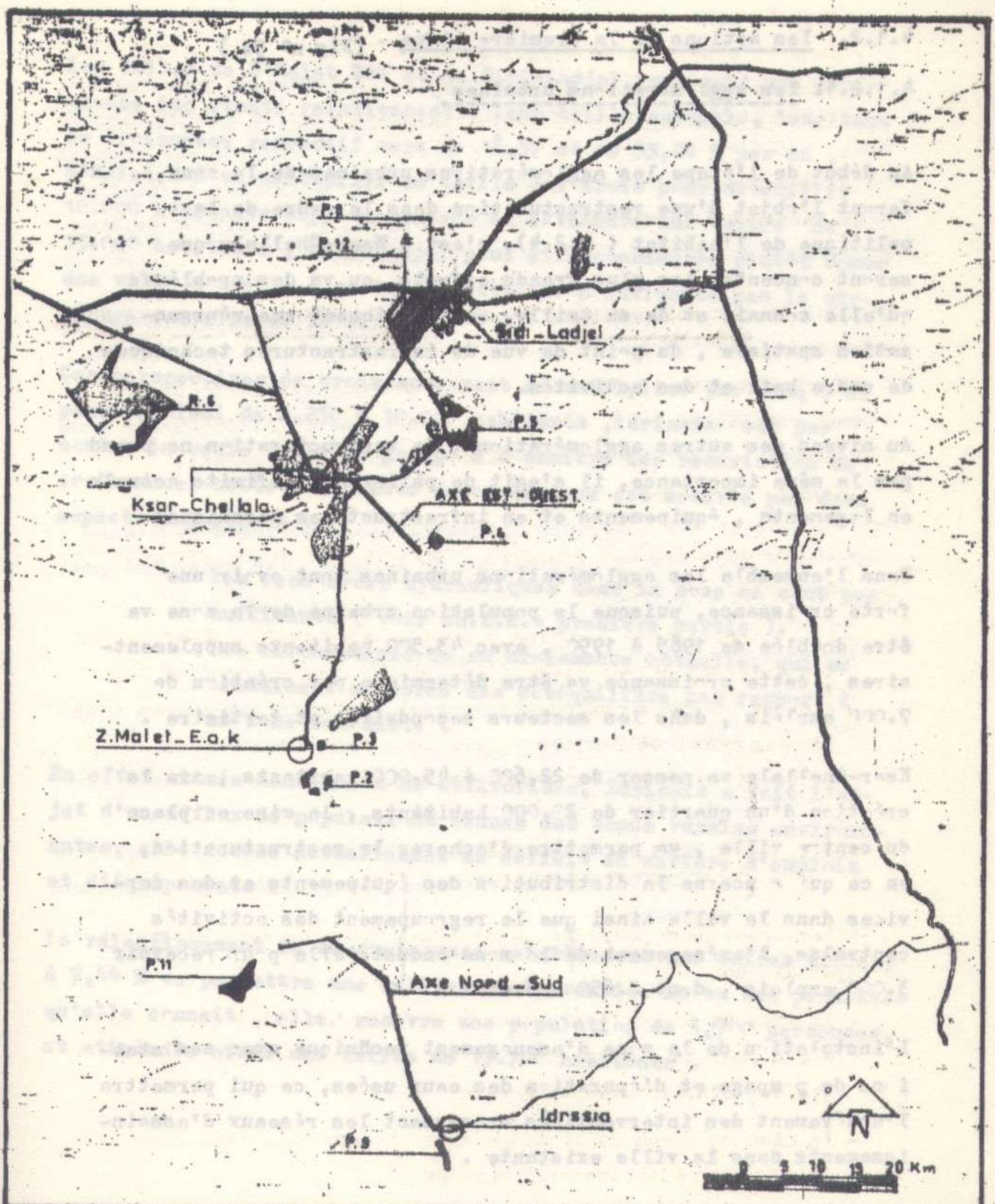


FIG 53	ACTIONS PRIORITAIRES

4.1.2. Les actions de la première étape · (Fig nº 54)

4.1.2.1. Les agglomérations urbaines /

Au début de l'étape les agglomérations urbaines de la zone, feront l'objet d'une restructuration dans le cadre de la politique de l'habitat (3.2.4), c'est à Ksar-Chellala que seront concentré les plus grands efforts, au vu des problémes qu'elle connait et de sa taille, qui impliquent une réorganisation spatiale , du point de vue de infrastructures techniques de cadre bati et des activités.

Au niveau des autres agglomérations, la restructuration ne prend pas la même importance, il s'agit de pälier aux déficits actuels en logements , équipements et en infrastructures techniques.

Dans l'ensemble les agglomérations urbaines vont avoir une forte croissance, puisque la population urbaine de la zone va être doublée de 1985 à 1990 , avec 43.500 habitants supplementaires , cette croissance va être déterminée par création de 7.000 emplois , dans les secteurs secondaires et tertiaire .

Ksar-Chellala va passer de 22.600 à 45.000 habitants , ave la création d'un quartier de 20.000 habitants , la mise en place du centre ville , va permettre d'achever la restructuration, en ce qui concerne la distribution des équipements et des services dans la ville ainsi que le regroupement des activités centrales, l'aménagement de la zone industrielle pour recevoir 3.000 emplois , dont 2.650 nouveaux .

L'installation de la zone d'amenagement technique avec ses stations de pompage et d'épuration des eaux usées, ce qui permettra l'achévement des interventions concernant les réseaux d'assainissements dans la ville existante .

Les villes de Z'Malet EAK et de Sidi-Ladjel vont voir une croissance importante relativement à leur taille actuelle, leur taux de croissance respectif sera de 18,57 et de 35,24 % par an , Z'Malet EAK va multiplier sa taille par trois pour acceuillir 10.000 habitants supplémentaires et atteindre une taille de 15.000 habitants , sidi-Ladjel peut être considérée plutôt comme une ville nouvelle , sa taille actuelle n'influence pas la structure nouvelle de la ville.

Ces perspectives de croissance vont la multiplier par cinq , et passera ainsi de 2.210 à 10.000 habitants ,idrissia est par contre la seule ville du groupe a connaitre des restriction de croissance, cette contrainte de croissance est motivée par deux aspects importants :

- les ressources hydrauliques dans la zone ne sont pas suffisants (voir ch.2.2.4 première partie).
- les circonstance de sa croissance actuelle, qui se traduisent en terme des déséquilibre par rapport à sa zone immédiate .

En effet située dans une zone défavorisée, Idrissia a fait l'abjet d'un afflux de populations venues des zones rurales environnantes, elle accuse actuellement un déficit en matière d'emplois et d'équipements .

Le ralentissement de sa croissance relativement aux autres villes, à 7,44 % va permettre une meilleur intervention au vu des problèmes qu'elle connait , elle recevra une population de 4,700 personnes, et atteindra ainsi une taille de 15.700 habitants .

Ces villes, dont la fonction de centre , secondaire, par rapport au centre principal de Ksar-Chellala, leur confère un rôle important au niveau de leur zone , ces centres de décision par rapport aux interventions locales, regrouperont des activités tertiaire aussi bien administratives que techniques , et un niveau de services compatible avec leur zone d'influence.

En outre leur croissance ne peut être considère sans une base économique réelle, la création d'un centre ville, et d'une zone industrielle au niveau de ces villes est une necessité dans le cadre de développement de la zone , dans cette étape chaque zone industrielle regroupera 1.000 emplois aproximativement .

Le regroupement des activités industrielles, au niveau de l'ensemble des agglomérations urbaines de la zone est déterminé par deux aspects principaux :

1) Les aspects fonctionnels déterminés par :

- L'accessibilité par rapport aux infrastructures routière principales .
- La possibilités d'organiser des services communs aux activités industrielles .
- De prévoir des équipements communs, pour les employes.
- La possibilités de résoudre les problèmes de nuisance éventuels .

2) Les aspects découlants de la politique d'utilisation des *ressources hydrauliques (ch.3.2.6)* qui est une imposition majeure par rapport au développement des agglomérations urbaines impliquent par rapport à l'aménagement des zones industrielle :

- De localiser celles-ci prés des zones d'aménagement techniques pour avoir un réseau spécifique reliant la zone industrielle à la station de traitement des eaux usées, et de créer un réseau de distribution des eaux non potables pour l'industrie .

- Ces zones doivent occuper un site particulier, du point de vu de la morphologie,et particulièrement les zones d'aménagements techniques , doivent être localisées en aval de la ville , occupant ainsi une position basse, pour permettre la récupération des eaux usées de toute la ville, ce systéme est déterminé par le polygone des infrastructures techniques , dont le point de convergence se situe dans la zone d'aménagement technique.

4.1.2.2. Les agglomérations rurales et la mise en valeur des terres agricoles /

Les interventions de la mise en valeur des terres agricoles, pendant la première étape du plan, marqueront un pas décisif dans la restructuration des zones rurales, elles absorberont 43% de l'emplois primaire actuel, en offrant des conditions optimales d'exploitation des terres et de revenus dans l'agriculture .

Elle permettront l'implantation de onzes villages agricoles sur les dix-huit prévus pour l'étape horizon du plan, l'amélioration des conditions sociales se concrétise par la création de 587 emplois dans les services ce qui portera à 758 emplois dans les services (171 emplois en 1985), et à 45 % l'absorption des emplois actuels dans le cadre de la restructuration des zones rurales .

Il faut remarquer que les rapports entre le volume d'emploi existant et l'emplois à créer ne different presque pas en quantité il s'agit principalement dans le cadre de la restructuration du secteur agricole d'arriver à une comptabilité entre les rapports , production et revenus , et d'agir sur les autres secteurs pour le maintient des populations rurales à la campagne en créant des conditions de développements déterminées à la base par la croissance du territoire, où le facteur humain a une grande importance .

Les interventions dans les zones rurales sont déterminées à l'intérieur du cadre communal, qui implique la gestion décentralisée au niveau de chaque sous-zone rurale liée à son chef-lieu de commune.

La sous-zone de Serguine dépendra directement de Ksar-Chellala, jusqu'à la mise en place de structure de gestion local,l'importance des interventions dans cette sous-zone éxige non seulement un plan d'ensemble d'occupation du sol, mais une gestion locale qui recevra une délégation de pouvoir des autorités compétantes. On remarque par ailleur que les limites communales de cette sous-zone sont mal définies .

La sous-zone de Sidi-Ladjel .

C'est la plus importante , par le nombre d'emplois qu'offre la mise en valeur des terres agricoles, celles-ci sont concentrées autour de Sidi-Ladjel, le reste de la sous-zone est constitués de quelques terres de remembrements .

L'engagement des périmètres P.12 dont les délais de réalisation s'étendront sur six ans , avec une possibilité de créer 99 emplois par an , et du P.8 qui donnera 94 emplois par an et sera réalisé en deux ans , ces périmètres permettront la création de deux villages agricoles, dont la taille vers la fin de la première étape sera de 1.455 habitants pour le P.8 et de 2.056 habitants pour le P.12.

Le remembrement des terres va toucher les périmètres R.1 prés de Chabounia et le R.2 prés de Sidi-Ladjel , cela permettra de stabiliser 564 emplois agricoles .

Ia Sous-Zone de Ksar-Chellala.

Dans cette sous-zone il n'y aura pas d'intervention de mise en valeur , donc elle va être constituée principalement par la restructuration des terres agricoles à travers le remembrement il faut remarquer que des possibilités de mise en valeur existent (terres , eau), mais l'absence d'études concrétes, nous astreins à les considérer,parciellement irriguées .

Le remembrement du périmètre R.6 situé au Nord-Ouest de Ksar-Chellala , avec une superficie de 6.800 ha et la création de 200 emplois permettra la création d'un village agricole, de 1.000 habitants , et le remembrement du périmètre R.9, dans l'aire périurbaine de Ksar-Chellala avec une superficie de 2.500 ha qui donnera 75 emplois , cette action va permettre le contrôle de l'expansion de l'aire urbaine de Ksar-Chellala, vers le Nord; et contribuer à la création de la ceinture verte freppé d'une utilisation limitée, à l'agriculture aux espaces verts et de loisirs .

Ia Sous-Zone de Serguine .

Elle connaitra l'engagement de trois périmètres de mise en valeur avec la création de 877 emplois et une population de 5.422 habitants .

IE périmètres P.5 situé à proximité de la ferme école, donnera avec la réalisation de la première tranche , 320 emplois dans agriculture et 80 emplois dans les services et un village de 2.477 habitants .

Cette intervertion sera caractérisé par le démarrage de la construction du village pour reloger, une quarantaine de familles,établies actuellement dans les terres agricoles à mettre en valeur .

La mise en valeur de ce périmètre offrira un potentiel de 109 emplois par an , par ailleur la situation de ce périmètre ,proche des zones d'exploitations minérales (carrières), va permmettre le développement du village , dés le début de l'étape il pourra offrir des services en plus de ceux qui existent actuellement, ainsi il sera le support à l'intervention de remembrement des périmètres, R.10 , R.11 et R.12 , qui mettra en place 136 emplois et 840 habitants .

La réalisation des périmètres P.4 et P10 , va permettre d'amorcer la concrétisation de l'axe Est-Ouest (Ksar Chellaàa , Hassi-Bahbah le P.4 sera pleinnement réalisé dans cette période, il donnera 56 emplois par an , et à fin de l'étape , 282 emplois et un village de 2.179 habitants , par contre le P.10 connaitra un rythme de réalisation plus long , et vers la fin de l'étape n'offiria qu'une 100 d'emplois et une village primaire (700 habitants).

La Sous-Zone de Z'Malet EAK .

C'est la zone la plus défavorisée du point de vue du potentiel d'emplois qu'offrirait la mise en valeur des terres agricoles, celui-ci atteindra à la fin de la mise en valeur 678 emplois dans agriculture .

L'engagement progressif de presque tous les périmètres,pendant la première étape, va permettre une amélioration graduelle des conditions de l'élevage dans la zone , particulièrement en ce qui concerne l'approvisionnement en fourrages des troupeaux nomades .

les périmètres P.2 et P.3, offriront le maximum d'emplois; relativement aux autres périmètres de la zone , et leur réalisation permmettra de concrétiser l'action intégrée d'utilisation des ressources hydrauliques, pour l'agriculture et la ville de Z'Mlet EAK .

C'est les seuls périmètres irrigués par les eaux souterrains dans la sous-zone , par ailleur l'engagement du remembrement des périmètres , R.17 , R.18 et R.19 , permettra de maintenir les populations dans la sous-zone , avec la création de 201 emplois .

La Sous-Zone de l'Idrissia .

Cette sous-zone est caractérisée par la dispersion des aires d'intervention , il faudrait réaliser le maximum d'interventions pour agir non seulement sur le développement rural, mais aussi pour contre balancer la forte croissance de la ville de l'Idrissia.

Cela dans le but de fixer les populations rurales, et d'arriver à maintenir une stabilisation du mouvement de la population dans cette sous-zone , tout en mettant en place les éléments de la structure de la sous-zone .

La première étape concernera les périmètres , du P.9 à proximité de l'Idrissia , et du P.11 situé entre Z'Mlet EAK , et Idrissia ces actions vont permettre l'amorce de l'axe principal de la zone.

les P.9 et P.11 , permettront la création de 682 emplois et deux villages de 2.500 habitants chacun, la restructuration de presque toute la partie au Nord de l'Idrissia avec le remembrement des terres (R.20 , R.21 , R.22), donnera 221 emplois dans l'agriculture et une organisation d'habitat rural groupé de 1.454 habitants au total .

Toute l'opération de la première étape aboutira à la mise en place de 1.042 emplois dans l'agriculture et les services , avec une population de 6.451 habitants repartie entre les villages et les groupements d'habitat rural .

4.1.2.3. I'Environnement et les aires de loisirs .

Dans la première étape du plan on ne prévoit pas d'intervention spécifique pour l'extension des zones vertes et de reboisements, il s'agit particulièrement de veiller au maintient et à la préservation du patrimoine existant , et de l'emélioner suivant la disponibilité des ressources .

La préservation des zones boisées et des pâturages va être déterminée par des utilisation du sol limités par rapport :

- Aux extension des aires urbaines dans des zones affactées à l'agriculture et à la création de zones vertes.
- Aux nouveaux défrichements des terres sur les pâturages.
- Aux réserves de zones de pâturages pour les exploitations d'elevages .
- A la rationnalisation d'utilisation des pâturages.

Le développement des aires de loisirs n'aura pas une grande importance dans cette,étape , il sera réduit à la préparation des aires de loisirs et touristiques , au Nord de Serguinr par la création d'une zone verte et d'amélioration de l'environnement, pour l'implantation d'une station thermale .

Cette faible intervention ptient compte de l'intensité des intervention dans les autres secteurs de développement de la zone, (agglomérations urbaines et rurales, et mise en place d'une structure économique).

Par ailleur le développement des zones vertes péri-urbaines, sera impérativement lié à la croissance des agglomérations, pour dégager les quantités d'eau recyclée indispensables au développement de ces zones , cet impératif est aussi déterminé par les éxigences de réalimentation des nappes aquifères, en favorisant l'infiltration des eaux recyclées .

4.1.2.b. Les Communications .

Le développement des infrastructures routières, et une des actions stratégiques du plan, pour pallier à l'insuffisance du réseau les actions à entreprendre vont consister d'une part à satisfaire les liaisons des aires d'interventions de la première étape , et d'améliorer le réseau existant .

Ces opérations doivent êtres conçues dans un cadre de coordination générale , par rapport aux actions de la zone dans la première étape, la nécessité d'agir sur le miniumum necessaire dans cette étape soutenue par la volonté de donner la priorité au développement des agglomérations , et de l'intervention en zone rurale par la mise en valeur des terres .

L'amelioration du réseau va consister par l'élargissement de l'axe routier Nord-Sud , suivant la ligne , Chabaunia , Sidi-Iadjel, Ksar-Chellala, Z'Malet EAK , et le tronçon Ksar-Chellala,Tiaret par Recheiga .

Le demarrage de l'axe principale Nord-Sud , par rapport au nouveau réseau , va se concrétiser par la réalisation du tronçon Idrissia, P.1 dans la sous zone de l'Idrissia , dans la même sous zone la réalisation d'une route secondaire , qui relie le P.11 à Charef , en passant le secteur de remembrement au Nord de l'Idrissia

Ces actions sont motivées par la necessité de pourvoir la sous zone de Idrissia d'une infrastructure routière permettant son développement .

Dans la sous zone de Serguine et de Sidi-Iadjel , la route secondaire liant Ksar-Chellala , le P.5 au P.8 et P.12 , suivant le tracé d'une piste existante carrossable , prend une grande importance , par rapport aux agglomérations rurales qu'elle dessert et passe par deux generateur de flux les zones d'exploitation minerales , a l'Est de Ksar-Chellala et au Nord du P.5 , au niveau de la même zone l'amorce de l'axe Est-Ouest , avec le tronçon Ksar-Chellala , au P.4 .

En se qui concerne les generateurs de flux mise à part ceux pres cites situés dans la sous zone de Serguibe , il y a la zone d'exploitation minerale au Nord de Z'Malet EAK , qui est desservie par la route existante .

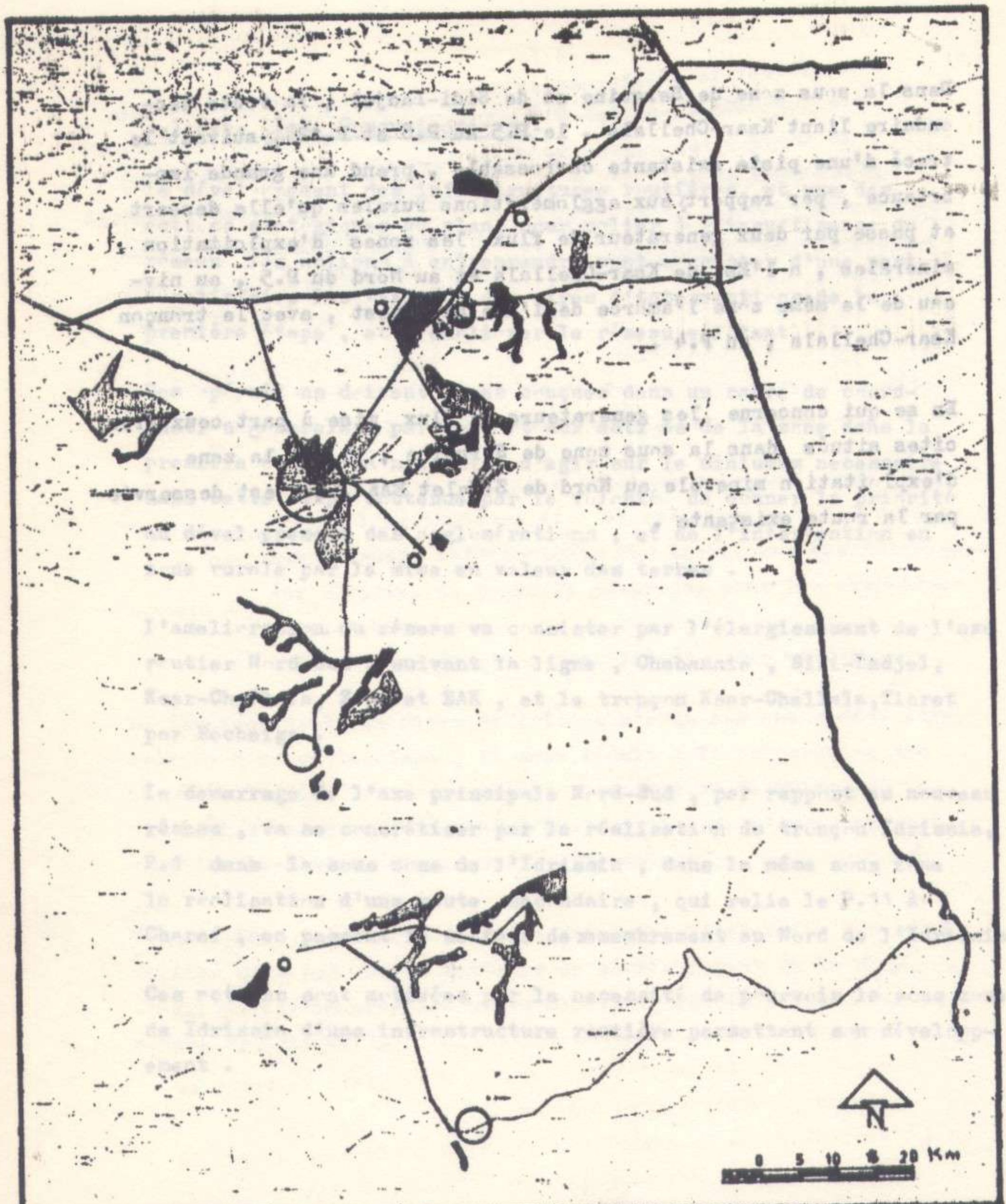


FIG 54 PREMIERE ETAPE : 1985 -1990

4.2. La deuxième étape I990 à I995 : (Fig n° 55)

'Croissance urbaine et stabilisation des zones rurales'

Cette étape comportera les cinq interventions déterminantes dans la croissance du territoire et la mise en place des structures :

- l'achévement de la mise en valeur et du remembrement des terres agricoles
- l'apparition des agglomérations semi-urbaines
- le développement effectif des agglomérations urbaines déterminé par l'affirmation de leur role dans le développement de la zone
- les aménagements touristiques et des aires de loisirs
- le développement des infrastructures routières et de transport .

4.2.I. Les agglomérations urbaines .

Les agglomérations urbaines vont acceuillir une population supplémentaire de 40.000 habitants , et affirmer leur rôle dans le développement de la zone :

- Ksar-Chellala développera son secteur tertiaire par la création de 3.000 nouveaux emplois et avec 6.000 emplois aux total dans le tertiaire , elle connaitra le développement de son centre ville et du niveau de ses équipements qui seront le support de la demande du territoire . La croissance de son industrie relativement à la première étape sera ralentie en faveur des autres agglomérations .

L'absorption de la nouvelle population se fera au niveau de la création d'un nouveau quartier de 20.000 habitants avec un centre de quartier .

- Les agglomérations urbaines secondaires de Z'Malet Eak, de Sidi-Ladjel et de Idrissia vont par contre développer leur industrie qui dominera le secteur tertiaire . Cela en rapport avec l'accroissement de la production agricole en ce qui concerne Z'Malet et Idrissia .
Sidi-Ladjel développera les structures liées aux transports avec la création de la gare ferrovière et une zone de dépot, en plus des activités de transformation des produits agricoles .

4.2.2 Les agglomérations rurales et la mise en valeur des terres .

L'ensemble des sous zones rurales connaitront l'achévement de la mise en valeur et du remembrement des terres agricoles, à la fin de cette étape . Les actions principales seront constituées par la création d'emplois dans les secteurs primaire et tertiaire et de sept villages agricoles ainsi que le développement des groupements d'habitat rural avec des équipements de première nécessité .
Les zones rurales vont connaitre l'émergence des agglomérations semi-urbaines ,de Hassi El Mahaka (P.4') et de Ben-Dbeila (P.II) qui vont avoir un programme d'activités secondaires de 500 emplois et tertiaires de 300 emplois . L'agglomération de Ras-Makloufi (P.IO) sera au début de sa véritable croissance avec I70 emplois dans chaque secteur (secondaire et tertiare) .

4.2.3 L'environnement et les aires de loisirs .

Dans cette étape on va intensifier les actions déterminantes pour l'amélioration de l'environnement et la création des activités touristiques et de loisirs .
Les extensions des zones vertes aux environs des villes seront liées à l'utilisation des eaux traitées au niveau stations de traitement , on développera ainsi :
- à l'Ouest de Ksar-Chellala 2.500 ha à boiser
- au Sud de Sidi-Ladjel I.600 ha .

Les grandes zones vertes seront constituées par l'extension des zones :
- au Sud de Ksar-Chellala avec 3.500 ha
- et la zone comprise entre Z'Malet Eak et Serguine avec I5.000 ha

avec une importante aire de loisir .

- au Nord de Serguine avec 2.000 ha , et la création d'activités touristiques (station thermale) .

4.2.4 Les communications .

A la fin de cette étape la structure des communications sera concrétisée au niveau :

I) des infrastructures routières par :

- l'achévement de l'axe principal Nord-Sud intérieu r à la zone et reliant ainsi l'ensemble des agglomérations urbaines et élargissant les relations avec lá région
- la mise en place du deuxième tronçon de l'axe Est-Ouest (Ksar-Chellala à Hassi-Bahbah) , avec les routes secondaires on donnera un réseau routier important à la sous zone de Serguine
- le développement du réseau secondaire pour la desserte des zones rurales au Nord de Ksar-Chellala et de Sidi-Ladjel
- la création de la liaison entre les agglomérations de Ben-Dbeila (P.II) et Charef par l'achévement du deuxième tronçon de cette liaison .

2) Des transports par :

- le développement des transports en relation avec la mise en place du réseau routier va être déterminé par la liaison de l'ensemble des agglomérations urbaines et semi-urbaines de la zone ainsi que par la desserte de l'ensemble des zones rurales
- sur le plan régional l'axe Est-Ouest déterminé par la ceinture industrielle va permettre la mise en place d'une gare ferrovière au niveau de Sidi-Ladjel .

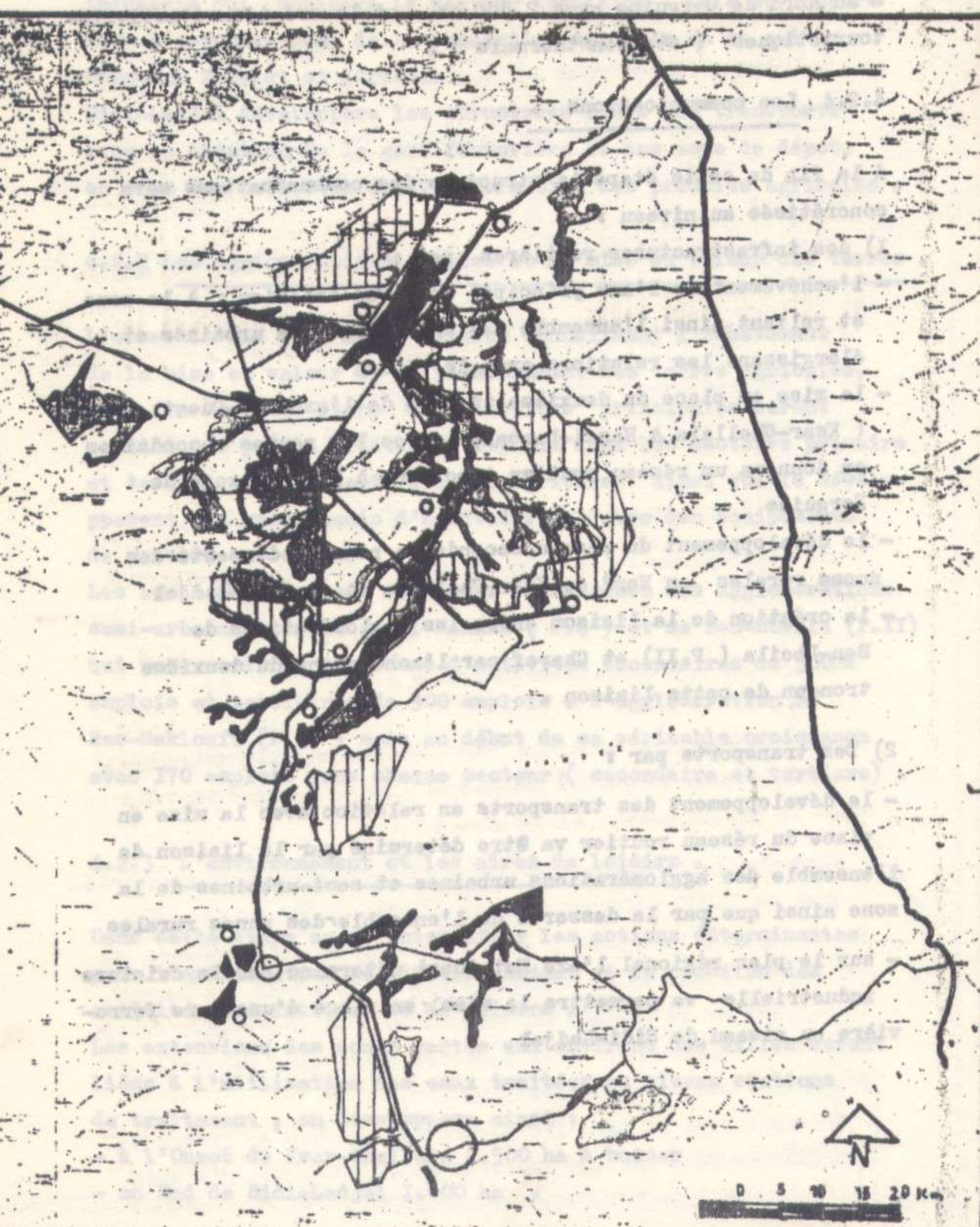


FIG 55 | DEUXIEME ETAPE : 1990 - 1995

4.3 La troisième étape du plan de I995 à 2.000 . (Fig nº 56)

'Stabilisation de la croissance du territoire '

La stabilisation de la croissance du territoire va demander des efforts dans la maitrise du maintient de l'équilibre qui devrait caractériser le développement du territoire . Ces efforts vont être déterminés par les interventions suivantes :

- ralentir la croissance des agglomérations urbaines
- maintenir les populations des zones rurales par des programmes d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire

4.3.I Les agglomérations urbaines .

Ksar-Chellala va poursuivre sa croissance de ville tertiaire par le développement des activités de cette branche et avec 3.000 nouveaux emplois ce qui portera à 9.000 emplois tertiaires et affirmera son role de cantre décisionnel et de service . Sa taille atteindra à la fin de l'étape 72.000 habitants .
Les agglomérations de Z'Malet Eak , Sidi-Ladjel et Idrissia vont atteindre leur structure de ville secondaire déterminée par l'équilibre entre les activités secondaires et tertiaires. Leur taille atteindra 25.000 habitants .

4.3.2 Les agglomérations semi-urbaines .

Elles vont affirmer leur rôle dans le développement de la zone et constitueront les éléments d'équilibre entre la croissance urbaines et le développement des zones rurales .
Les efforts seront particuliérement concentrés au niveau de l'agglomération de Ras-Makloufi (P.IO) et caractérisés par des actions conjuguées avec l'achévement de troisiéme tronçon de l'axe Est-Ouest (K.C - H.B) et l'aménagement de la zone de loisir située au Nord de cette agglomération .

4.3.3 Les agglomérations rurales .

Les interventions en zones rurales dans cette étape seront caractérisées par les efforts de maintient de la population pour équilibrer ces zones par rapport à la croissance des agglomérations urbaines .
De ce fait les agglomérations rurales seront concernées par des actions de création d'emplois dans le secteur secondaire (I.000 ep) et dans le secteur tertiaire (400 ep) pour élever le niveau de services dans ces zones .

4.3.4 L'environnement et les aires de loisirs .

Dans cette étape les aménagements déterminés au niveau des actions de la deuxiéme étape , vont permettre au secteur du tourisme de jouer pleinnement son rôle .
L'attraction des aires touristiques au Nord de Serguine et celles situées à proximité de Ras-Makloufi ,va être déterminée par leur accessibilité au niveau régional .

4.3.5 Les communications .

Dans cette étape on vera l'achévement des infratructures déterminée par les actions suivantes / :
-réalisation du troisiéme tronçon de l'axe Est-Ouest (K.C-H.B)
-le développement du réseau secondaire intérieur à la zone reliant les villages agricoles et conçu en boucles qui donneront une structure de liaison territoriales au niveau de chaque sous zone .
Le transport va être développé au niveau régional suivant les nouvelles directions , Est- Ouest et Nord-Sud .

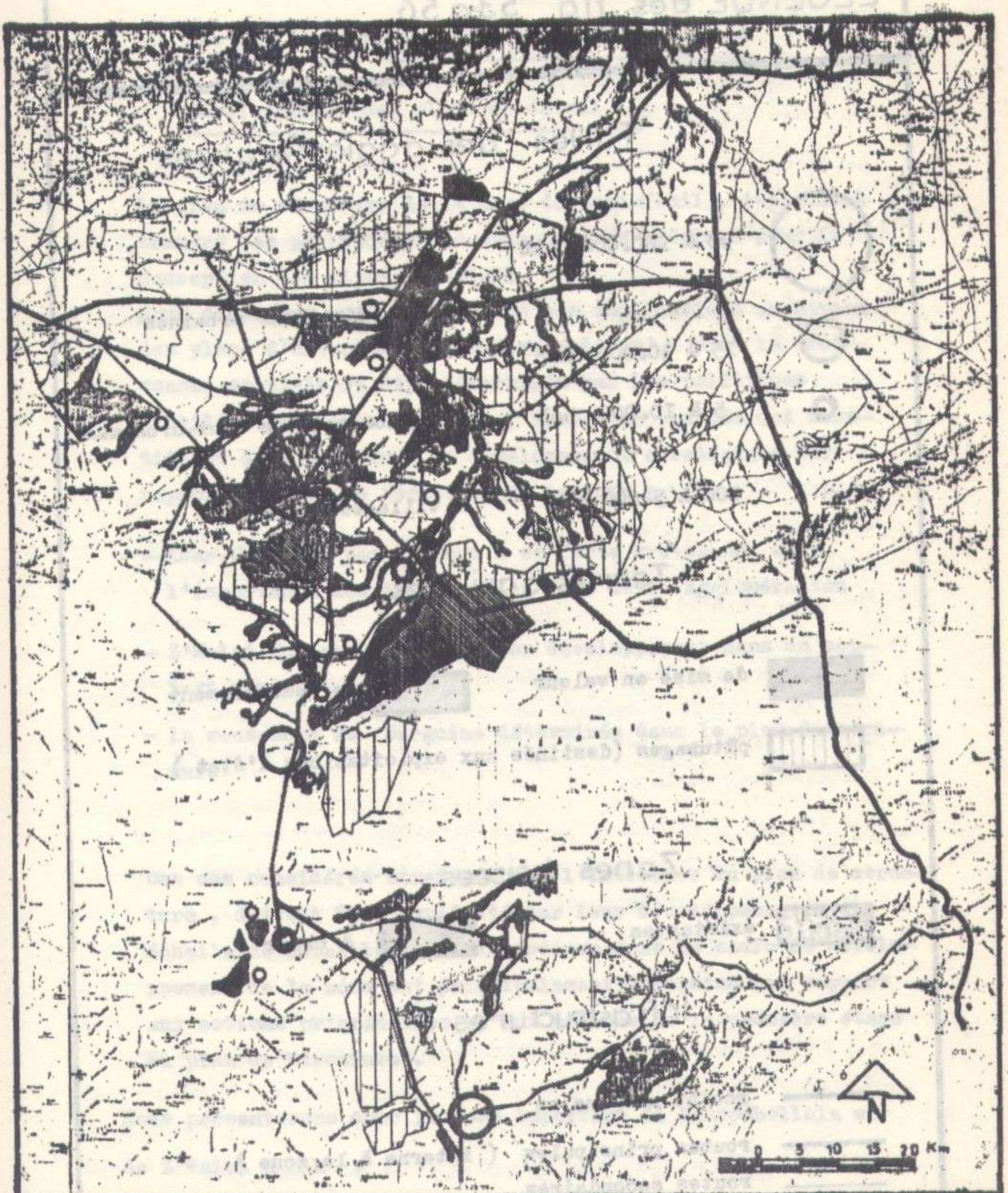


FIG 86 TROISIEME ETAPE : 1995 2000

LEGENDE des fig 53 à 56

Tailles des agglomerations

50 à I00.000 hab

agglomérations urbaines

I5 à 30.000 hab

5 à I0.000 hab agglomérations semi-urbaines

700 à 5.000 hab villages agricoles

Terres agricoles

de mise en valeur

de remembrement

pâturages (destinés aux exploitations d'état)

Zones boisées

existantes

à créer

Infrastructures

routes nationales

routes principales (interne à la zone)

routes secondaires

carrières

LEGENDE des fig 53 à 56

Tailles des agglomerations

50 à 100.000 hab

agglomérations urbaines

15 à 30.000 hab

5 à 10.000 hab — agglomérations semi-urbaines

700 à 5.000 hab — villages agricoles

Terres agricoles

de mise en valeur

de remembrement

pâturages (destinés aux exploitations d'état)

Zones boisées

existantes

à créer

Infrastructures

routes nationales

routes principales (interne à la zone)

routes secondaires

carrières

5. Les implications du plan de structure dans le développement des plans de détail .

Le plan de structure de la zone de Oued-Touil , implique à travers ses politiques des orientations précises pour la conception des plans de détail .
Nous éxaminons particulièrement ces implications au niveau des plans d'urbanisme des agglomérations dont la croissance spatiale va être déterminée par les politiques d'utilisation des ressources , terres et eau .Et qui constituent donc des aires de développement stratégique par rapport au plan de structure de la zone :

- Ksar-Chellala par rapport à sa forte croissance et à l'importance des intervention dans cette agglomération

- Z'Malet Eak par rapport à son développement dans un contexte agricole

- la sous-zone de Serguine déterminée dans le plan de structure

Ces cas considérés stratégique à l'intérieur du plan de structure , doivent être explicité par leur développement à une échelle de détaille, leur importance dans le cadre de développement de la zone est principalement déterminé par rapport aux actions prioritaires et aux actions de la première étape du plan de structure .

Nous présenterons donc les cas important de Ksar-Chellala et de Z'Malet E a k .

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME BIBLIOTHEQUE

5.I Le plan de Ksar-Chellala .

5.I.I Délimitation de l'aire d'urbanisation .(Fig nº 57)

La délimitation du périmétre d'urbanisation sera déterminée par la demande en terrain pour l'ensemble des activités urbaines en fonction des standards . Cette demande sera confrontée avec les capacités du site déterminées par les terrains urbanisables en fonotions des critéres de constructibilité,de servitudes et de nuisances (I) .
D'autre part tout site comporte une logique d'aménagement déterminant les affectations du sol possibles aux différentes activités urbaines . Nous insistons particulièrement sur le réseau des infrastructures techniques qui du point de vue de l'économieet de l'efficacité de l'utilisation de la morphologie du site devient une contrainte importante dans la formulation du plan .

Le site de Ksar-Chellala présente trois possibilités d'extension de la ville , suivant les directions, Nord , Est et Ouest , la direction Sud étant bloquée par le relief de Djebel-Ben-Hammade :

- à l'Ouest l'extension peut se faire de la ville existante jusqu'au ravinnement causés par les eaux d'écoulement et à la zone de reboisement Ouest
- au Nord la limite de l'extension est déterminée par proximité des terres agricoles
- à l'Est par le relief de Kef-Djefala et par la zone de reboisement au Nord-Est

(I) Mc Harg . Analyse écologique in AA nº I64 I974
(2) Analyse du site (CADAT) CNERU , PUD de Ksar-Chellala I974
(application de cette méthode)

Ces limites sont précisées par le poligone des infrastructures techniques , déterminé par rapport à la ligne de pente minimale admissible pour l'écoulement des eaux usées ,en fonction du point zéro de la station de traitement (des eaux usées) .

5.I.2 Les lignes directrices de l'organisation spatiale . (Fig n°57)

La localisation des activités principales va s'appuyer sur des considérations morphologiques déterminées par la meilleur utilisation du site ,fonctionnelles en implicant les relations entre les differentes activités et les conséquences de leur localisation sur le fonctionnement de la ville ; ainsi que ceux déterminées par les aspects techniques de l'aménagement .

Le réseau des infrastructures techniques va influencer l'ensemble de la structure du plan du point de vue de l'économie des interventions et du fonctionnement de la ville tout au long de son processus de croissance . Ce réseau fortement contraint par le site auquel il doit s'adapter pour minimiser les coûts des infrastructures ; doit permettre la viabilisation de nouvelles aires d'urbanisation suivant les besoins de chaque étape de croissance de la ville .

La zone d'aménagement technique outre ses fonctions de grand parc de stationnement et d'entretient des véhicules de transport (public,marchandises) elle est particulièrement destinée à recevoir les stations de pompages et de traitement des eaux ainsi que les transformateursd'énergie électrique .Cette zone doit être liée à la zone industrielle par rapport à leur caractère d'activités nuisantes, et leur relations fonctionnelles . Par ailleur la zone d'aménagement technique est localisée par rapport au polygone des infrastructures .

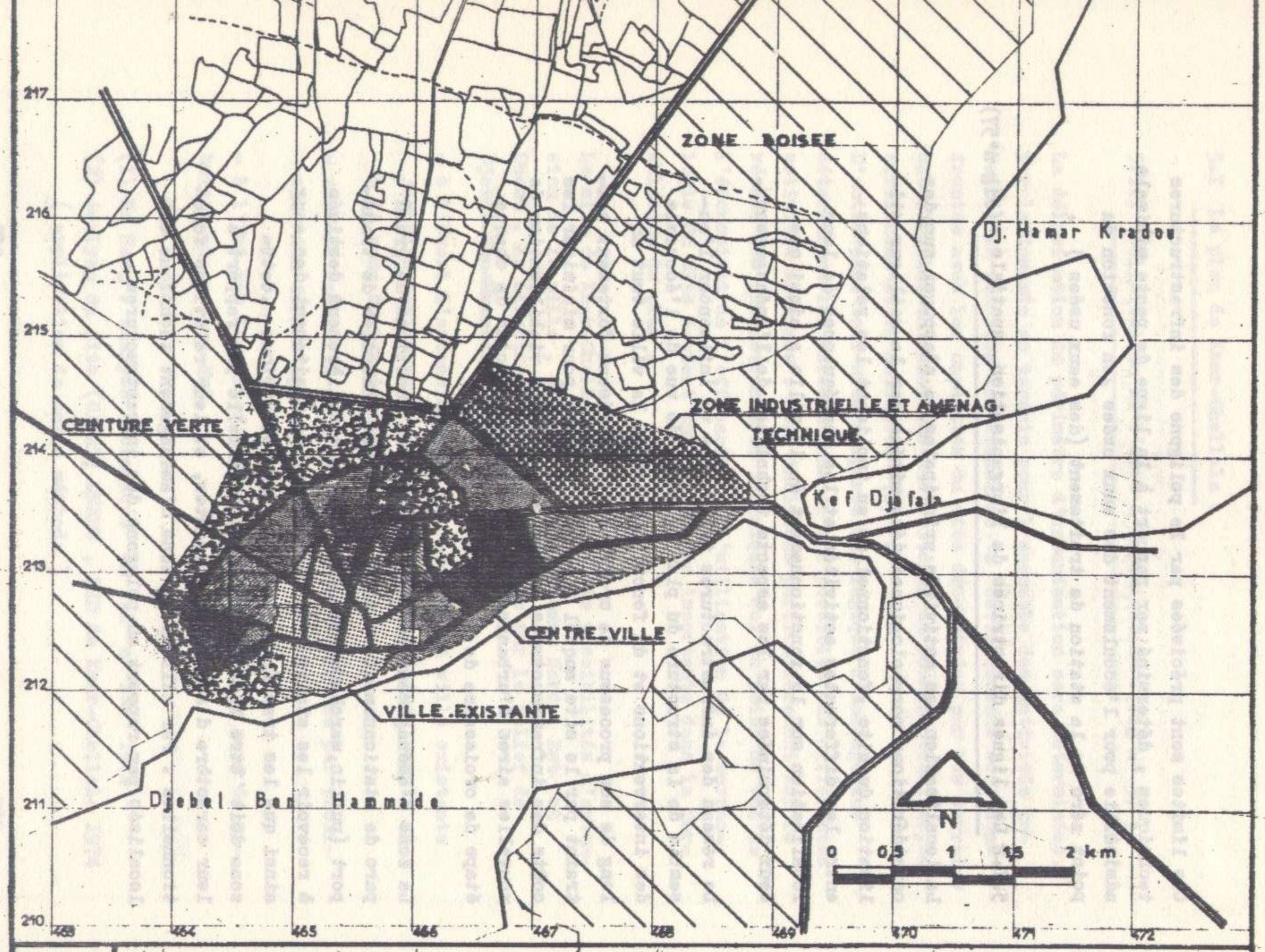


FIG 57 LIMITES D'URBANISATION ET ORGANISATION SPATIALE DE KSAR-CHELLALA

La zone verte de grande capacité,déterminée par l'éxistance à proximité de la ville actuelle d'une cuvette dont la viabilisation poserait des problémes techniques et augmenterait les coûts de son urbanisation,trouverait l'opportunité de son utilisation en tant qu'espace vert qui pourrait en même temps servir de lieu d'accumulation des eaux de pluies favorables à la création d'un tel espace .

Le centre ville et les équipements d'influence régionale ne pouront pas être localisés dans le tissu existant vu que d'une part ce dernier est déjà saturé et qu'il serait impossible de dégager unesuperficie qui pourrait acceuillir le nouveau centre d'autre part le centre actuel ne présente pas les caractères que ce soit sur le plan fonctionnel, formel ou d'éléments structurants qui impliquerer son extension .

L'infrastructure routière déterminée par le besoin de liaisons éfficaces de ces zones d'activités qui se traduit principalement par la rocade Nord , passant au Sud de la zone industrielle reliant ainsi les routes de Wilaya n° I37 et n° 77 ; le centre vile et la zone verte y sont directement reliés par une artère urbaine . Le réseau routier éxistant dans la ville est reconsidéré sur le plan fonctionnel en boucle conjugué avec le réseaux assemblés primaires des infrastructures techniques.

5.I.3 Les actions prioritaires du plan . (Fig n° 58)

Elles vont avoir une importance primordiale pour le développement de la ville et assurer la reussite de la restructuration des secteurs urbains existants .
Elles sont définies par trois interventions dont l'interdépendance va impliquer une réciprocité de relations entre la croissance et la restructuration de la ville :

- le développement du réseau d'assainissement par rapport à la restructuration va être conditionné par la politique d'utilisation des ressources hydrauliques dont le principe du recyclage des eaux (réalimentation des nappes, irrigation des aires agricoles et vertes péri-urbaine)va impliquer la mise en place de la

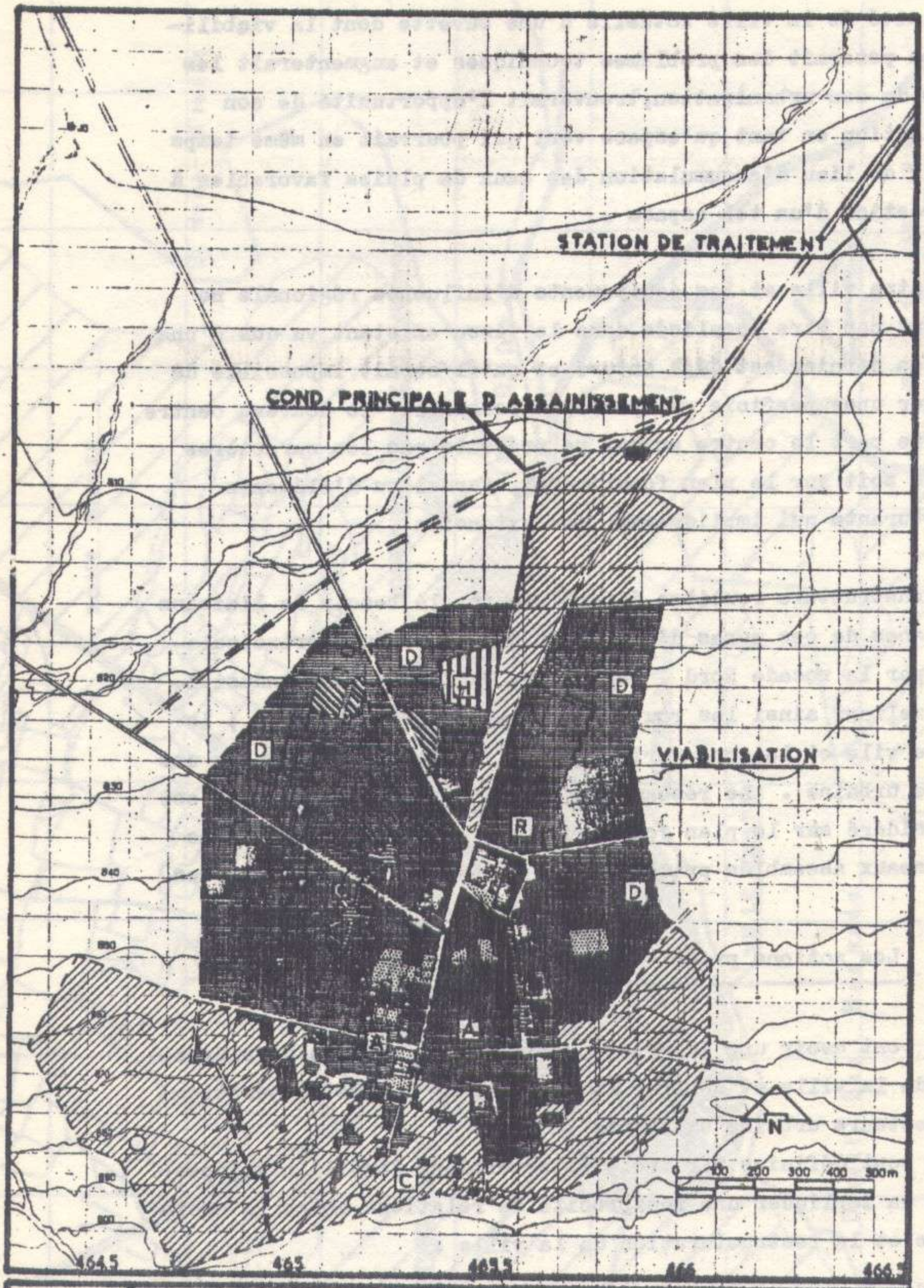


FIG 58 ACTIONS PRIORITAIRES

de la zone d'aménagement technique avec sa station de traitement

- le transfer des activités productives ,vers des zones plus adéquates (zone industrielle)pour la réutilisation des terrains et locaux dans le cadre de la restructuration

- l'aménagement de la partie devant recevoir les activités tertiaires actuellement dispersées dans la villeet dont le regroupement en un centre prend un caractère stratégique par rapport au développement de ces activités . Cette concentration des activités centrales permettra la croissance de ces activités et le controle de l'évolution du centre en rapport avec la dynamique de croissance de la ville et des activités tertiaires

5.I.4 La première étape du plan I985-I990 .(Fig n° 59)

Le probléme de croissance de la ville implique que la conception de chaque étape doit résulter du raisonnement que la ville doit constituér un systéme fonctionnel complet qui se suffira des actions programmées dans chaque étape .

L'intervention de restructuration de la ville va consister en général en des actions d'amélioration du cadre de vie ,de récupération du parc immobilier, et de redistribution de certaines activités :

- l'assainissement sera d'une grande importance dans cette étape la mise en place d'un réseau couvrant toute la ville existante et l'élimination des rejets d'égouts situés à l'intérieur des ilots . Ce réseau doit être envisagé par rapport aux perspectives de développement de la ville et doit être lié à la station dé traitement des eaux usées . Par ailleur l'assainissement des ilots permettra de récupérer les espaces qui seront destinés aux équipements urbains (places ,espace vert, jeux).

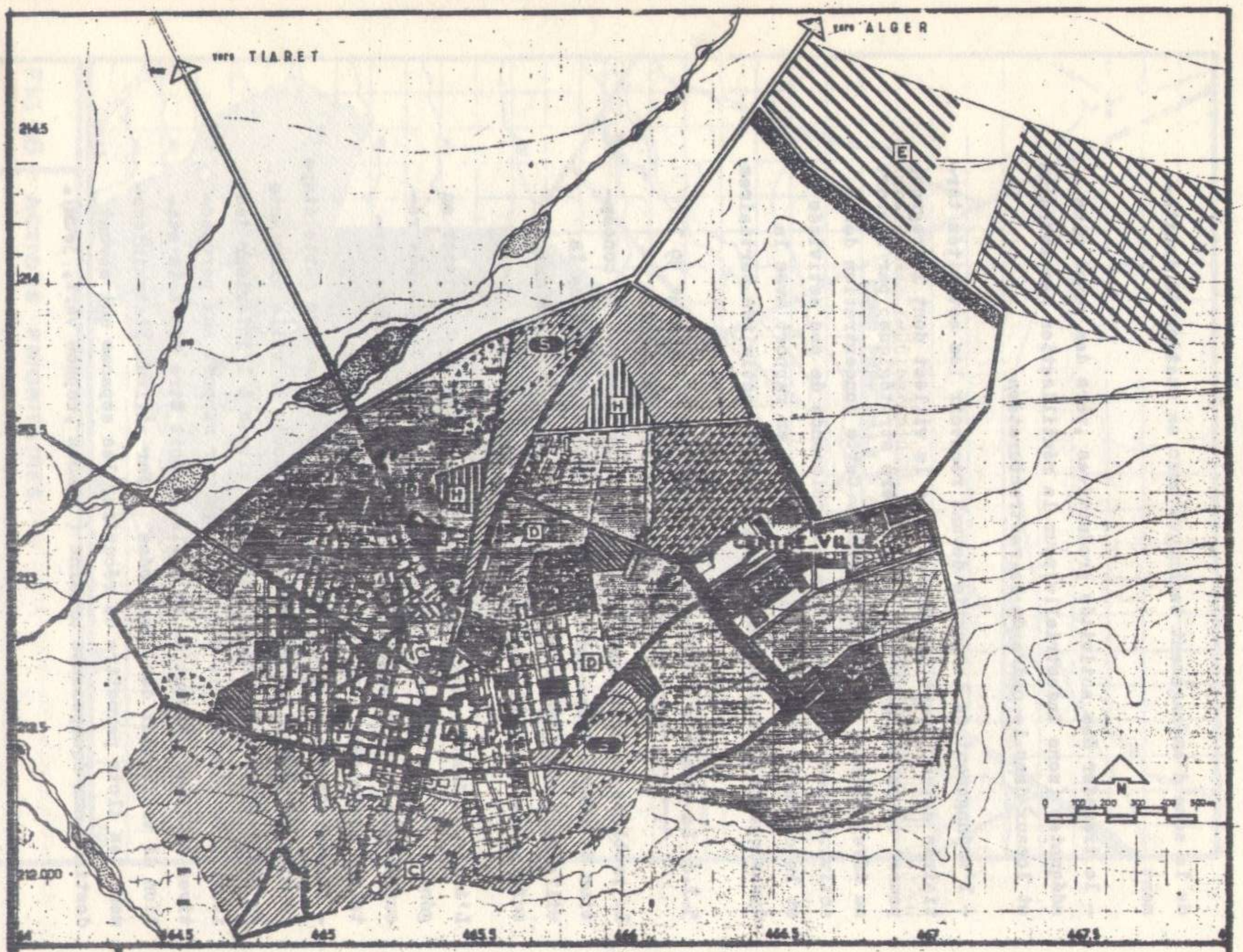


FIG 59 PREMIERE ETAPE : 1985 - 1990

- un programme d'intervention constitué de quatre petites opérations de logements avec équipements d'accampagnement. et la création de I04 emplois résidentiels dans les parties Nord et Ouest de la ville existante :

- La partie Ouest de la ville sera urbanisée dans son ensemble par des interventions privées ce qui réduira l'intervention de l'état à la mise en place des infrastructures ,des équipements et à la viabilisation des lotissements . Cette partie sera définitivement délimitée par le réseau d'infrastructure primaire et la rocade Nord . Elle ne comportera pas d'activités importantes donnant lieu à un contrôle strict de son développement .

- la partie Nord à proximité du CEM ,abrite actuellement des dépots de la SAP et de l'ONAMA , elle sera l'objet d'une opération de I77 logements avec équipements dés le transfer des dépots dans la zone industrielle .

- la partie Sud de la ville gardera son caractère actuel,d'habitat de faible densité avec des vergers , en plus des difficultés de son urbanisation elle permettra à la ville de conserver une zone verte importante . Cette zone comporte aussi des servitudes qu'ilserait opportun de développer dans un environnement vert : chateau d'eau et le cimetière dont l'extension pourra se faire vers l'Est de cette partie .

- la partie centrale de la ville aura une intervention plus caractérisée .

Restructuration de la partie centrale (Fig n° 60)

La réorganisation de cette partie va consister en trois actions principales :

- la création d'un axe piéton
- reconversion de l'ancien centre ville en centre artisanal
- la création de deux rues commerciales .

L'axe piéton sera créé transversalement aux rues suivant la direction Est - Ouest reliant ainsi les deux zones d'extension

de la ville,donnant une liaison de la partie Ouest avec le centre artisanal et une ouverture vers l'Est liant ce dernier au nouveau centre ville .Cet axe piéton sera constitué par un ensemble d'espaces verts aménagés et des équipements ,articulant ainsi les différents ilots de cette partie de la ville qui sont actuellement caractérisés par une forte densité .
Le choix de la direction de l'axe piéton est suggéré par la disposition des ilots et est déterminé par la volonté de changer la direction de la tendance de croissance spatiale de la ville en crayant une direction préférencielle plus adaptée aux nouveaux axes de développement du tissu urbain; aboutissant ainsi aux centres d'intérêts les plus importants : centre ville, aires de loisirs ,équipements de niveau ville .

Le centre artisanal : Il s'agira de renforcer la fonction artisanale dans le centre ancien qui actuellement regroupe un grand nombre d'ateliers et certains services . Ce centre sera organisé autour d'une place récupérée par la démolition de deux ilots vétustes . Cette place abritera un marché urbain périodique .

Les rues commerciales : Deux rues seront aménagées en rues commerciales ; l'une au Nord de la partie centrale ,située entre deux placettes et continue jusqu'à l'axe piéton , cette rue commerciale prend ces atouts dans le fait que les placettes sont le point de convergences de plusieurs rues . L'autre à l'Est acouillait des commerces périodiques (Souk) trouverait l'opportunité de son utilisation en tant que rue commerciale permanante .

La zone d'extension Est . Cette partie est beaucoup plus sensible particulièrement par rapport à la concentration d'activités importantes (centre ville ,zone industrielle)et à la dimension des opérations , et nécessite donc un approfondissement aux échelles de détailles pour :

- le centre ville
- la zone industrielle et d'aménagement techniques
- d'un quartier de 20.000 habitants (ZHUN)
- la zone verte et l'aménagement d'un parc urbain .

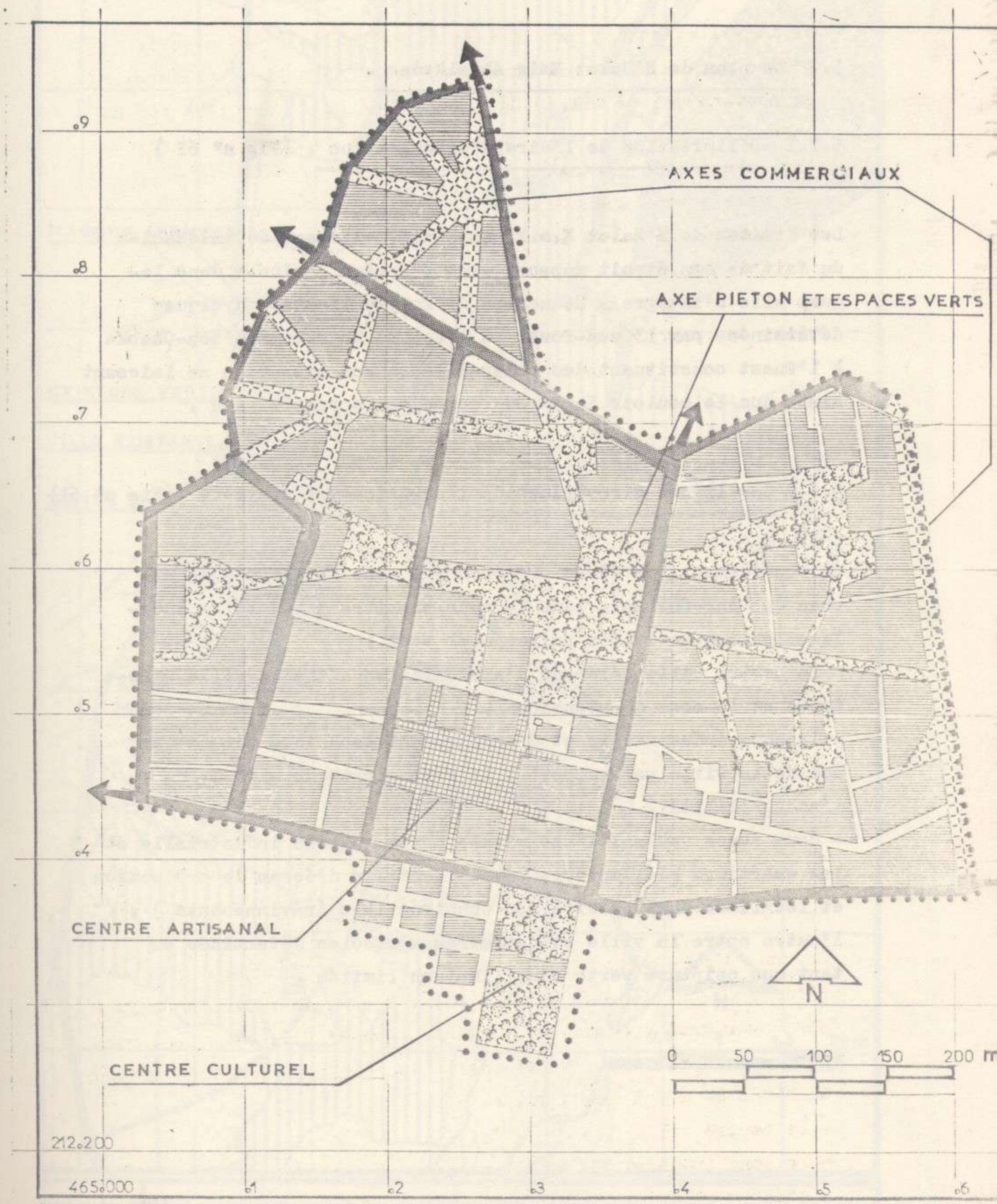


FIG.60 RESTRUCTURATION DE LA PARTIE CENTRALE

5.2 Le plan de Z'Malet Emir Abdelkader .

5.2.I Délimitation de l'aire d'urbanisation . (Fig n° 6I)

Les limites de Z'Malet E.a.k sont difficilement définissables du fait de son étroit rapport avec l'espace agricole dans lequel elle s'intégre . Néanmoins de fortes limites physiques déterminées par l'Oued-Touil à l'Est et le relief d'Ech-Chebka à l'Ouest constituent des contraintes à son extension ne laissant ainsi que le couloir Nord- Sud comme seule possibilité .

5.2.2 Les lignes directrices de l'organisation spatiale .(Fig n° 6I)

On considérant les mêmes critéres qui sont développés au niveau de Ksar-Chellala dans le sous chapitre 5.I.2 ; les localisation des activités principales sont :

- le centre ville ,élément d'articulation entre la ville existante et la zone d'extension .
- la zone industrielle et d'aménagement technique situées au Sud de la ville par rapport à la morphologie du site et de l'accessibilité .
- deux zones verte ; l'une située entre la zone industrielle et les quartiers résidentiels ,ayant fonction d'écran de protection et localisée dans un site non constructible (ravinnements) ; l'autre entre la ville et les aires agricoles déterminée en tant que ceinture verte d'utilisation limitée .

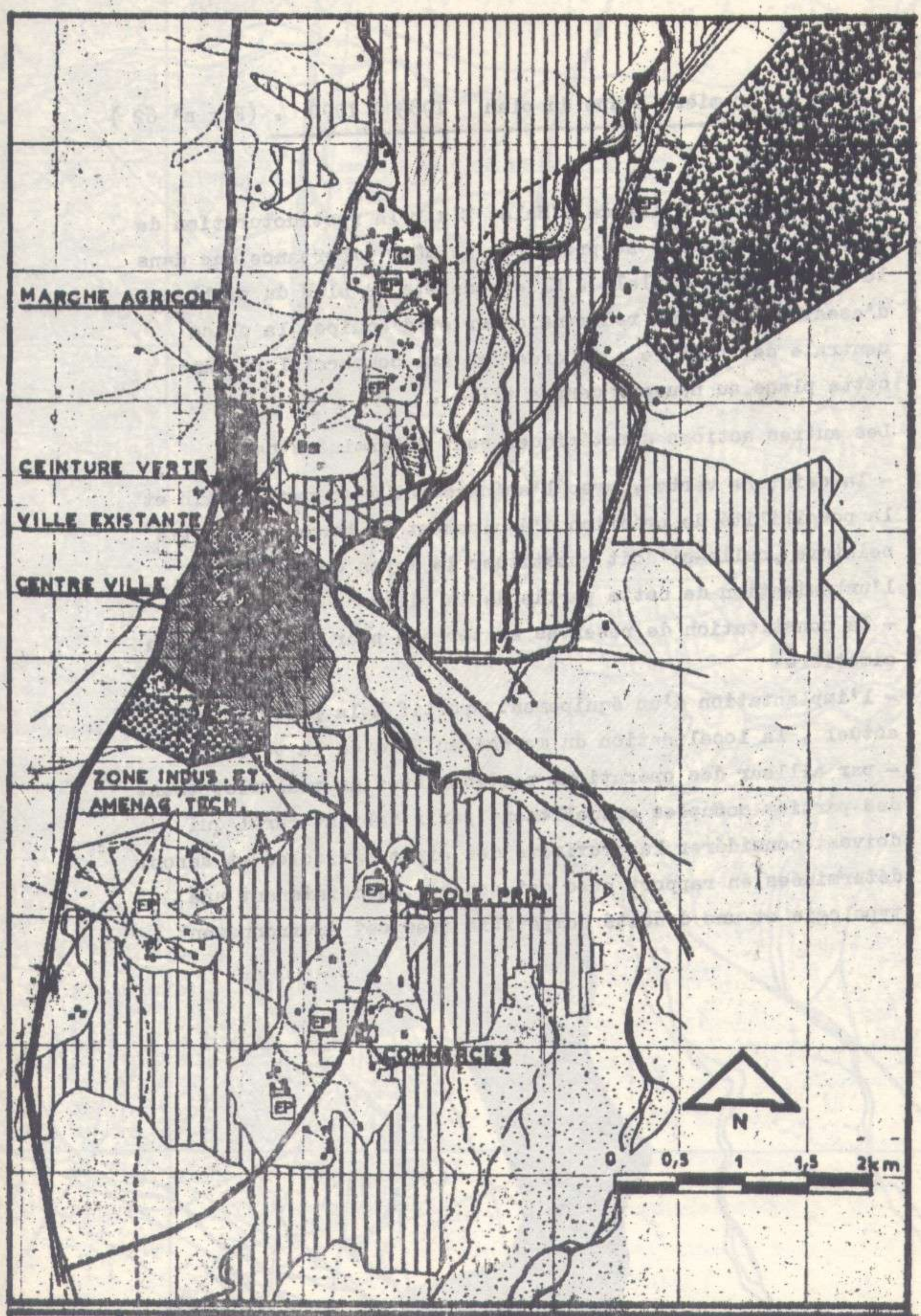


FIG.61 LIMITES D URBANISATION ET ORGANISATION SPATIALE DE Z'MALET_E.A.K.

5.2.2 La première étape du plan I985 - I990 . (Fig n° 62)

Au niveau de la ville de Z'Malet E.a.k la restructuration de la partie existante ne prend pas la même importance que dans le cas de Ksar-Chellala . Elle consiste en plus du problème d'assainissement de redimensionner et d'équiper la place centrale de la ville , de créer un axe commercial reliant cette place au nouveau centre ville .

Les autres actions stratégiques sont déterminées par :

- la ceinture verte , avec l'aménagement d'un parc urbain et la possibilité de création d'équipement en bordure de cette ceinture ,celle-ci doit constituer le moyen de maitriser l'urbanisation de cette partie de la ville .
- la constitution de reserves en terrain pour l'extension du cimetière
- l'implantation d'un équipement sportif à la place du souk actuel , la localisation du marché au Nord de la ville .
- par ailleur des opérations particulières de redéveloppement des parties occupées actuellement par l'habitat rural qui doivent considérer la proximité des aires agricoles et seront déterminées en rapport avec cet aspect ,en maintenant une typologie et une densité compatible avec cet environnement .

FIG 62 PREMIERE ETAPE : 1985_ 1990

LEGENDE des fig 58-59-62

FONCTIONS URBAINES

ACTIVITES RESIDENTIELLES

Résidence

Commerce

Equipements

Hopital

LOISIRS

Parc

Sport

UTILITES PUBLIQUES

Cimetière

Station de traitement

Chateau d'eau

ACTIVITES PRODUCTIVES

Industrie

Marché et abbatoirs

COMMUNICATIONS

Route principale périphérique

Artères urbaines

POLITIQUES

UTILISATION LIMITE

Ceinture verte

Ecran d'arbres

Développement indus .

Développement des commerces

Localisation d'équipements

GESTION DU TRAFIC

Priorité piétone

Aire de parking controlée

TYPES DE TRAITEMENTS

Conservation

Amélioration

Redéveloppement

Développement

LIMITES

___ . ___ . Limites physiques d'intervention des autorités locales

C O N C L U S I O N

"Formuler un plan ,c'est choisir les états futurs du systéme,projetés ou simulés,qui sont susceptibles de susciter les conditions optima. On définit ces conditions optima en se référant aux indicateurs de réalisation tirés des buts " (I)

Au niveau du processus de formulation du plan (première partie)nous avons éxaminé en fonction de paramétres essentiels les situations possibles de transformation du territoire.Et nous avons constaté que les implications des interventions ne tendent pas toujours vers des conditions optimales d'un développement équilibré et ne réalisent donc pas l'ensemble des objectifs .

Donc nous insisterons encore une fois sur l'importance de la détermination des buts (et des objectifs) pour une meilleur orientation du plan .

Par ailleur l'opérationnalité du plan doit être déterminée par :

- l'identification des politiques du plan,à l'intérieur desquelles sont définis;les actions stratégiques,les moyens et les opérateurs
- la considération de la dynamique de transformation du territoire qui sera articulée à travers le paramétre temps ,les interactions des différentes interventions ainsi que la prise en charge des effets et impacts de ces interventions .Cela entraine la détermination des actions stratégiques à l'intérieur de la cohérence du plan,identifiées comme necessaires à la réalisation des buts .
- la nécessité de définir une stratégie de mise en oeuvre du plan, celleci doit être envisagée au niveau des actions prioritaires et impliquent l'engagement du processus de transformation du territoire .

(I) Cadwick G.F. op.cit. In "planification urbaine et régionale" par McLoughlin J.B.

Do

Les plans intercommunaux ,en tant qu'échelle intermédiaire entre le plan d'urbanisme directeur (PUD) et les plans régionaux (non définis concrétement),doivent constituer un instrument de planification nécessaire à la maitrise de la croissance du territoire d'autant plus qu'il est difficile d'envisager un plan de développement à l'intérieur des seules limites communale ,en considérant une seule commune .

Donc cette nécessité ,déterminée à l'intérieur du rôle du plan en tanqu'instrument de coordination et de controle,où peuvent être envisagées les differentes interventions liées aux differents acteurs ,aménageur de l'espace, et gestionnaires responsables du controle;au niveau local (communal) et au niveau intercommunal en relation avec les intérêts commun de l'ensemble des communes .

B I B L I O G R A P H I E .

Equilibre régional .

M.A / "Aménagement du territoire : Des distorsions "
In Révolution Africaine n° 703 I977

M.Atcheba / "Léquilibre régional :Une seile Algerie "
In Revolution Africaine n° 668 I976

K.Zemouri/ "Equilibre régional: Répartir les efforts et les effets"
In Révolution Africaine n° 747 I978

H.Mezli / "La lutte contre le déséquilibre régional . Du général au particulier " In Révolution Africaine n° 489 I973

"Politique de développement régional : la fin des disparités "
M. Djeich n° I38 I974

Monde rural .

Rapport ville-campagne .

Elie Mauret / "Pour un équilibre des villes et des campagnes"
Dunod I974

A.Prenant / "Rapport villes campagnes dans le Maghreb"
In revue Tunisienne des sciences sociales decembre I968

A.Berger J.Rouzier / "Ville et campagne la fin d'un dualisme"
Economica I977

"Petites villes et pays dans l'aménagement rural "
Association des ruralistes Francais CNRS .

Cusset J.M./"Urbanisation et activités agricoles" Economica Paris I975

Lawless Richard I /"Evolution des rapports ville-campagnes: le cas de Tlemcen,à l'Ouest de l'Algérie " In XXIV congrés international de sociologie OPU Alger mars I974

Aménagement et développement rural .

"Mise en valeur du bassin inférieur du Chelif " MARA ; Alger I968

"Irrigation du périmétre du moyen Chelif " MARA ; Alger I966

Granger Florent / "Plan d'aménagement définitif du périmétre irrigable de Oued-Fodda . Alger Imbert I949

Cote M. /"L'aménagement des hautes plaines " Lyon I972

Djilali Ben Amrane /"Agriculture et développement " SNED ALger I980

"Problémes de restructuration rurale en Mitidja orientale " CNERAT In cahier de l'aménagement de l'espace I979

Le Cor J. /"Agriculture, développement et organisation spatiale . Le modéle Algerien " In bulletin de la société Languedocienne de géographie nº IO . I976

Miette R. /" L'agriculture dans le développement Algerien " In Afrique Asie nº I04 I975

Flacide Rambaud /" Société rurale et urbanisation " Seuil I969

Boumaza N. /" Politique de lhabitat rural et aménagement du territoire en Algerie " In bulletin de la société Languedocienne de géographie nº IO I976

Le Houerou H.N /" Ecologie, démographie et production agricole dans les pays méditerranéens du tiers monde "In options méditerranéennes nº I7 fevrier I973

L'agriculture pendant la période coloniale .

Chevalier Auguste /"L'agriculture coloniale , origine, évolution"
Paris PUF I942

Esnard H. /"Les exploitations agricoles eurpéennes en Algerie .
Essai de présentation cartographiques " In Méditerranée I96I

Yacono X. /" La colonisation des plaines du Chelif .. (
(de la vigerie au confluent de la Mina) " Alger Imbert I955

Drech J. /"Agriculture en Afrique du Nord " Paris CDU I956

Isnard H. / "Structure de l'agriculture musulmane en Algerie,à la veille de l'insurection " In Méditerranée I960

Riviére Ch./" Traité d'agriculture pour le Nord de l'Afrique
Algerie,Tunisie,Maroc,Tripolitaine ." Paris,Challnel I9I4

Les zones arides et semi-arides ,et nomadisme .

Miette R. /"Le probléme de la steppe Algerienne "
In Afrique Asie moderne nº I00 I974

Montchausé G. /"La steppe algerienne,cadre d'interactions entre
l'homme et son milieu " In options méditerranéennes nº I3 I972

"Histoire de l'utilisation des terres,des régions arides "
Paris UNESCO I96I

"Etudes socio-économique sur le pastoralisme " (Dairates d'El-Bayadh
et de Méchéria) AARDES aout I975

Lehureaux L. /" Le nomadisme et la colonisation sur les Hauts-
Plateaux de l'Algerie " I93I

Bourgeois P.. /"La régression du nomadisme en Algerie"Mén,et not du CHEAM Paris I946

Espeisse R. /"Les populations nomades dans le Sud Oranais" Mén et not. du CHEAM Paris I960

Baumer M. C. /"Un futur possible pour les zones arides et semi-arides autour de la Méditerranée " In options méditerranéennes n°23 I974

El Kenz H. /"Approche des conditions de développement de la production ovine steppique " AARDES .

Miette R. /"L'élevage en Algerie et les impératifs nutritionnels " In L'Afrique Asie moderne n° I08 I976

L'habitat rural .

Lepoul G. /" I.000 villages socialistes en Algérie " In Maghreb,Machrek n° èè I977

"L'habitat dans les zones pastorales et de cultures aléatoire. (correspondant aux régions des hauts plateaux et limitrophes - sahariennes) " AARDES I975

Planhol X (de) /" Les transformations récentes de l'habitat et du paysage rural en Algérie " In cahiers outre mer I960

Bugnicourt J. /"Les nouveaux centres ruraux en Algérie" Direction de l'agriculture et des forêts, délégation générale I960

Marouf N. /"Terroirs et villages Algériens" OPU Alger I98I

Mégeraud R. /" Les villages socialistes en Algérie . Problémes agraires au Maghreb " Aix en provence ,CRESM I977

Méthode et concepts .

McLoughlin J. B. /"Planification urbaine et régionale" Dunod I977

Isar Walter /" Méthode d'analyse régionale " Dunod I978

Alexander Christopher /"De la synthése de la forme,essai" Dunod I97I

OREAM (groupe d'étude) /"Schéma d'aménagement de la métropole : Lyon,Saint-Etienne,Grenoble " Travaux de recherches de prospective mars I97I

Dowidar M./" La stratégie du développement économique et social et la relation entre l'agriculture et l'industrie" In XXV° congrés international de sociologie OPU Alger mars I974

"Developement plans for County " Ministry of housing and local government , welsh office ,HMSO London I970

Marouf N./"La relation ville campagne "(dans la théorie et la pratique " OPU I98I

Marshall J.W./"The location of service towns ,an approch to the analysis central place systems " University of Toronto Press I969

McHarg /" Analyse écologique " Architecture d'aujourd"hui n°I64 I972

Bauer J. Roux J.M./" La rurbanisation ,ou la ville éparpillée " Seuil Paris I976

"Agriculture - Environnement ,éléments pour une évaluation de l'espace rurale " Documentation Française 'Environnement' Paris I975

Bibliographie générale .

Despois J./" Les paysages agraires . traditions du Maghreb et du Sahara " Annales de géographie n°396 I964

Isnard H./" Pays et paysages méditerranéens " PUF I973

Boukhobsa M./"Les attributaires de la révolution agraire " AARDES

Cote M./"Révolutionagraire et espace rural: le cas des hautes plaines de l'Est Algérien " In bulletin de la société Languedocienne de géographie n° IO I976

Cote M./" Mutations rurales en Algérie : le cas des hautes plaines de l'Est " OPU Alger I979

Ben Achnou A./"Exode rural en Algérie " CREA , SNED

Benseguени O. Galice G. Bobo G./"Articulation des logiques politico-administratives et socio-économiques dans l"aménagement " IN cahiers de l'aménagement de l'espace I979

Bellatréche A./"Procéssus et lutte contre l'érosion" In cahier de l'aménagement de l'espace I979

Sari D./"Premier aperçu général sur l'accroissement de la population de I966 à I977 :les rapports et incidences sur lés aménagements régionaux en cours " In cahiers de l'aménagement de l'espace I978

Tehami A./" Le programme Algerien des industries locales" SNED/OPU I979

Ben Achnou A./"Planification et développement en Algérie I962-I980" Alger I980

Marouf N./"Statut de la paysannerie Algérienne à travers l'évolution socio-juridique des structures agraires " In XXIV® congrés international de sociologie OPU Alger mars I974

Ben Achnou A./"Economie Algerienne enjeux et réalités "In Révolution africaine nº 721 et 722 1977

Abdeli M./"Expérience urbanistique en Algérie depuis l'indépendance " pré-étude EPAU CRAU 1978

Pasqualini R./"Monde rural,développement industriel urbain et activités touristiques ." In XXIV congrés international de sociologie OPU Alger mars 1974

Ichboudene L./"Les villages socialistes en Algérie " Receuil de textes de 1972 à 1979 centre de documentation CRAU 1979

Boumaza N./"Aspects territoriaux de la localisation des zones industrielles en Algérie (approche sommaire des effets spatiaux de l'industrialisation) In cahiers de l'aménagement de l'espace .

"Introduction à la constitution d'une armature territoriale " (COMEDOR ', Seminaire national sur l'habitat rural mars 1973

Marouf N./"Urbanisme et ruralisme dans le tiers monde " In revue des sciences sociales nº 4-5 1980 (panorama)

Milton Santos/"Urbanisation,régionalisation,croissance (remarques au sujet du cas Algérien) In bulletin de liaison cartographique et statistiques ; Secrétariat d'état au plan , nº 6 Alger oct. dec. 1969

Venturini E./" l'amenagement du territoire " In Revue des sciences sociales nº 4-5 oct -nov 1980 (panorama)

Benatia F. Boutefnouchet M. Icheboudéne L. /" La famille et l'habitat dans le cadre d'un village socialiste agricole particulier (village solaire intégré) In Revue des sciences sociales panorama nº 4-5 oct nov 1980

Sallez A./"Polarisation et sous-traitance ,conditions du développement régional " Eyrolles Paris 1972

Preteceille E./"Planification urbaine et politique"In Pour un urbanisme d'avenir,revue nouvelle critique nº spécial 1974

Etudes et documents .

"Etudes de la possibilité des productions de cultures fourragères dans le département de Médéa " Mission soviétique I966-I970

"Etudes géobotaniques des pâturages du secteur Ouest du département de Médéa " Mission soviétique I970

"Irrigation de 2.500 ha dans la vallée de Oued-Touil-Nahr-Oussel" rapport de situation , secrétariat d'état à l'hydraulique Wilaya du Titeri I97I

"Le projet intégré de mise en valeur agro-industrielle et socio-économique de la zone de Oued-Touil - Nahr-Ouassel " rapport de présentation du projet , Ministère de la mise en valeur des terres et de l'hydraulique ,I978

"Enquête socio-économique et relevé " atelier A7 semestre I980-I98I EPAU I98I

"Approche de l'aménagement des Hautes Plaines " volume I et 2 EPAU I980 ,I982

"Plan d'urbanisme directeur de Ksar-Chella " ex CADAT I974

Cartographie et photo-aériennes .

Cartes I G N aux échelles : I/500.000
I/200.000
I/I00.000
I/50.000

Photo aériennes couverture de la zone de Oued-Touil I N C I973
aux échelles : I/40.000
I/20.000 stério
I/8.000 stério
I/5.000

Fond de plan et anlyses sur photo-interprétation :

zone de serguine I/20.000

zone de Z'Malet Eak I/20.000

Liste des figures .

I	Situation de la zone d'étude	2
2	Relief	4
3	Densité de population	II
4	Population active résidente/dans l'agriculture et nomadisme	I7
5	Population active résidente/dans l'administration et commerce	I9
6	Population active résidente/dans le B T P et tranport-entrepôts	2I
7	Population active résidente/dans industrie de transformation et autres industries	23
8	Critères de délimitation de l'aire d'étude	25
9	Délimitation retenue	27
I0	Flux de transport public (SNTV) et infrastructure routière	35
II	Armature urbaine pôles et relais	37
I2	Hiérarchie administrative	39
I3	Taux de centralité dans la Wilaya de Tiaret	42
I4	Zones géographiques de l'Algérie du Nord	45
I5	Plan parcellaire et habitat (Z'Malet Eak)	46
I6	Parcours des troupeaux nomades	50
I7	Répartition de l'habitat rurale (Z'Malet Eak)	52
I7Bis	Habitat et parcellaire aux environs du village de Z'Malet Eak .	53
I8	Plan parcellaire et habitat (Serguine)	55
I9	Schémas d'organisation de l'habitat rural	58
20	Schémas d'organisation de l'habitat rural	60

2I	Répartition de la densité nette (I974)	64
22	Caractères des quartiers de la ville	67
23	Occupation du sol	70
24	Equipements	72
25	Commerces - services et artisanat	74
26	Réseaux d'infrastructures techniques	76
27	Possibilités de développement de l'agriculture et de l'élevage	80
28	Les terres de mise en valeur et les horizons aquifères	8I
29	Les zones homogénes et les aires d'intervention	90
30	Les hypothéses de bases	93
3I	La croissance urbaine	II5
32	Croissance à développment équilibré	II8
33	Maintien de l'équilibre éxistant	I2I
34	Le développement rural	I24
35	Les éléments invariants	I28
36	Les facteurs et les contraintes d'aménagement	I3I
37	La croissance urbaine diffusée	I36
38	La croissance urbaine concentrée	I39
39	Le développement équilibré :la diffusion des centres	I42
40	Le développement équilibré :la concentration	I45
4I	Renforcement des centres ruraux	I48
42	Maintien de l'équilibre éxistant	I5I
43	La diffusion de l'urbanisation	I54
44	L'équilibre des centres urbains	I57

45	Rôles et relations des éléments structurants	I86
46	Politique de la mise en valeur des terres agricoles	200
47	Politique du tourisme et des aires de loisir	2I5
48	Politique de développement des agglomérations	220
49	Politique des communications	224
50	Les politiques du plan	225
5I	Les politiques du plan : zone de Ksar-Chellala et de Serguine	226
52	Les politiques du plan : zone de Z'Malet E.a.k	227
53	Actions prioritaires	235
54	Première étape : I985 - I990	250
55	Deuxième étape : I990 - I995	254
56	Troisième étape :I995 - 2000	257
57	Limites d'urbanisation et organisation spatiale de Ksar-Chellala	262
58	Actions prioritaires	264
59	Première étape : I985 -I990	266
60	Restructuration de la partie centrale	269
6I	Limites d'urbanisation et organisation spatiale de Z'Malet E.a.k	27I
62	Première étape : I985 - I990	273

A N N E X E S .

Ressources agricoles et hydrauliques	I a
Standards de consommation du sol	I2 a
Les infrastructures techniques	I5 a
Utilisation des ressources hydrauliques et coûts d'utilisation	I8 a
Coûts d'urbanisation	22 a
Quantification des variantes	23 a

APTITUDE DES TERRES POUR LES CULTURES AGRICOLES IRRIGUES .
MESURES DE BONIFICATIONS NECESSAIRES .

I - Bonne pour n'importe qu'elles cultures, sans bonification, préalablrd; une planification est nécessaire.

Les irrigations par remplissage et par billons jusqu'à 200m.
Normes d'irrigation jusqu'à 1.000 m3 / Ha / an .

IIa)- De même , mais les arrosages sont fréquents par court billon (jusqu'à 100 m).

Les normes d'irrigation jusqu'à 700 m3 / He / An, l'appart des emgrais par appoint .

II- Bonne pour n'importe quelles cultures agricoles, mais nécessitent des lavages préalables avec une normes de 2.000m3/ha.

Sans construction de drainage , une planification est necessaire les irrigations par billon et planches courts , les normes d'irrigation sont de 700 m3 / Ha l'appert des engrais par appoints .

III- Bonne pour n'importe quelles cultures à la condition de construire un reseau de drainage maintenant le niveau des nappes phreatiques pas plus de 2m à la surface des sols-les lavages preables ne sont pas necessaire les normes d'irrigations pour les sols de tenture lourde jusqu'à 1000 m3 / Ha .

IIIa)- De même , mais reclamant des lavages preables avec les normes de 2.000 à 3.000 m3 / ha , les normes d'irrigation 900m3/ha. la longueur des billons jusqu'à 150 m .

IIIc- Bonne pour n'importe quelles cultures à conditions de construire un reseau profond de drainage et en réalisant des lavages préalables avec les normes de 500 à 1000 m3/ha ,pendant la periode de mise en valeur, la construction des drains supplementaires .

Les normes d'irrigations pour les sols de tentures lourdes 1000m3/ ha , legere 700 m3 / ha .

IIIb- Bonne pour n'importe quelles cultures è conditions de construire un petit et épais reseau de drainage en executant des lavages préalables avec les normes jusqu'à 5000 m3 / ha ,pendant la periode de mise en valeur la construction des drains supplementaires provisoires , les normes d'irrigations 1000 m3 / ha , les irrigations par remplissage .

IIId- De même , mais les lavages préalables avec les normes de 10.000 à 15.000 m3/Ha, pendant la periode de mise en valeur la construction des drains tanpes supplementaires, periode de mise en valeur 3 - 4 années .

IV- Terres qui ne sont pas bonnes pour l'irrigation d'apres les conditions , le relief, la roche sous jacente non alteree etc...

-o-o- PROFONDEUR DU GISSEMENT DES NAPPES PHREATIQUES -oO-

I + profond que 5 m .

II_a + profond que 2 m .

II + profond que 3 m .

III + de 0,5 à 3 m .

IIIa + de 0,5 à 5 m .

IIIb + profond que 3 m .

IIIc + de 1 à 6 m .

IIId + de 0,5 à 3 m .

IV

-o0o- CARACTERISTIQUES DES GROUPES -o0o-

I - Terres non salines à une profondeur jusqu'à 2 m, avec une évacuation des nappes phreatiques assurée, sols = Gris, brun clair et de prairie de texture de limons lourds .

IIa- Terres non salines à une profondeur de 2m, une évacuation des nappes phreatiques assurée .
Sols = Gris brun clair et de prairie de texture de limons lourds.

II- Terres de salinite faible et moyenne au premier(titre)avec une évacuation.
Sols = Gris brun clair et gris claire de texture de limon leger et moyen .

III- Terres sans salinite des le premier metre avec une faible évacuation locale de nappes phreatiques .
Sols = de prairie gris brun clair, de prairie gris brun .

IIIa- Terres de salinite faible au premier métre avec une évacuation non assuree des nappes phreatiques .
Sols = gris, brun clair, de texture de limons moyen et leger.

IIIb- Terres à salinite moyenne et forte au premier métre avec une couche imperméable à la profondeur du 2eme demi métre et une évacuation non assurée des nappes phreatiques .

Sols = de prairie gris brun clair et texture de limon lourd .

IIIc- Terres à salinite moyenne et forte au 1er métre avec une évacuation non assurée des nappes phreatiques .
Sols = Gris brun, clair de prairie de texture de limon ; lourd, moyen et leger.

IIId- Sl'ntchaks) chlorure et mixte et sols contenant des l'assise d'1 métre plus de 2% de sels , avec une évacuation non assurée des nappes phreatiques .

IV - Sols, Gris brun faiblement developpes sols peu epais gris brun clair sur les pentes ardues sables stabilisées et mouvant dépôts alluviaux de piemonts .

-oOo- DENOMINATION DES CULTURES -oOo-

C^1_1 Orge , Serghs , Avoins , Iuzerne .

C1 Orge, Vesce , Avoine , Iuzerne exclue .

M1 N'importe quelles cùltures legumieres .

M3g Les cucurbitacés et les pommes de terres .

E Terres qui ne sont pas bonnes pour l'irrigation .

-o-o- RESSOURCES DES TERRES EN EAU . BONNES A L'UTILISATION POUR L'IRRIGATION -o-o-

N°	Emplacement du terrain irrigué	Sources d'irrigation	Débit d'exploitation (de calcul) : 1 /	Superficie irrigué net	Répartition des terres irriguées par catégorie de sol de bonifications						
					I	Ia	II	III	IIIa	IIIb	IIIc
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	I.Irrigation régulière par les eaux souterraines.										
	1.Région Ben Djbeila	Dépôts alluviaux	500	800	600	-	-	-	200	-	-
	2.Région de Taguine	Dépots du turonien	250	500	-	-	-	-	400	-	100
	3.Région de Taguine	Dépôts alluviaux	150	-	-	-	-	-	100	-	100
	4.Au sud est de chellala	Dépôts du barrémien albien .	1000	2100	-	100	300	1400	300	-	-
	5.A l'est de chellala (région de la ferme ecole).	Dépôts du tithonique	300	600	-	-	400	-	200	-	-
	6.Au nord de chellala (région de l'oued ouerk).	Dépôts du barrémien albien .	100	200	-	-	-	200	-	-	-
	7.Au nord de chellala.	Dépôts du pliocène quaternaire inférieur.	200	450	-	-	-	-	450	-	-
	8.Au Nord est de chellala dans la vallée de Touil au confluent avec l'Ouerk.	Dépôts alluviaux .	500	1100	-	300	-	-	-	-	800
	9.Dans la région de Zénina.	Dépôts du barrémien albien.	200	350	100	100	-	250	-	-	-
	10.Dans la région d'ain Oussera .	Dépôts du barrémien albien .	250	450	-	150	-	300	-	-	-
	EN TOTAL .../...		3450	6750	600	650	700	2150	1650	-	1000

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	II. Irrigation régulière des reservoirs .										
11	Réservoir de Ben Djbeila Oued Touil .	-	900	-	-	-	-	350	-	550
12	Réservoir de Sidi Bou Daoud oued Ouerk .	-	850	-	850	-	-	-	-	-
	En Total	-	1750	-	850	-	-	350	-	550
	Total de l'irrigation régulière	-	850	-	-	-	-	-	-	-
	III. Irrigation de crue.									
13	Barrage N°1 (alignement d'oued touil près le projet du service de l'exploitation d'eau du département de Médea dans la région de Taguine .	-	500	-	-	-	-	250	-	250
14	Barrage N° 2 Oued Touil	-	300	-	-	-	-	150	-	150
15	Barrage N° 3 Oued Touil	-	1200	-	-	-	100	1100	-	-
16	Barrage N° 4 Oued Touil	-	400	-	-	-	400	-	-	-
17	Kef Lasfar Oued Nahr Ouassel	-	1150	-	-	-	-	-	1150	-
	TOTAL	-	3550	-	-	-	500	1500	1150	400

-CoC- IES RESSOURCES DES TERRES BONNES POUR I'IRRIGATIC

PAR IES TERRAINS DE LA VAILEE DE L'OUED TOUII -CoC-

(en hectares)

No No	Dénomination des terrains	Catégories de sol de bénifications							
		I	Ia	II	III	IIIa	IIIb	IIIc	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 -	Ben Djbeila embouchure Sakhni .	670	-	-	-	580	610	-	1360x
2 -	Embouchure de Sakhnia région de Taguine .	-	-	-	-	940	335	68C	1955
3 -	Région de Taguine embouchure de Zalech .	-	-	-	-	-	783	485	1268
4 -	Emouchure de Zalech alignement à 27 km en aval de Taguine .	-	-	-	79C	610	255	335	299C

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
5.	Alignement à 27 km en avel de Taguine Bel Kreitar .	-	-	1255	1928	2572	1485	1550	8790
6.	Bel Kreitar Sidi Ladjel .	-	1247	-	403	480	1095	628	3853
	AU TOTAL	670	1247	1255	3121	6182	4563	3678	20716

NOTE / : Sur le premier terrain, situé dans les limites du département de Tiaret, le levé de sol de bonification est executé seulement sur la superficie assurée par les ressources d'eau.

-o-o- IES RESSOURCES APPROXIMATIVES DES EAUX SOUTTERRAINES DE LA PARTIE OUEST DU DEPARTEMENT DE MEDEA -oOo-

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
No p/ V.II p.2a .	Dénomination du terrain	Horizon aquifère.	Ressources sommaires m 3 / s.	Nombre de forages d'exploitation recommandé	Distance entre les forage m	profondeur des forages m	abaissement de projet du niveau . m	Débit de projet du forage. l / s .	Débit d'exploitation sommaire recommandé . m 3 / s
I	Vallée de Oued Touil de Ben Djeibila à l'alignement dans 5 km en bas du village Taguine .	al Q3 - 4	0,65	25-35	1500-2500	20-35	4-6	15 - 25	0,65
II	Vallée de Oued Touil du pont Bel Kreiter à la route nationale Sidi-Ladjel - Tiaret .	al Q3 - 4	0.63	10-30	300-500	35-50	4-10	25 - 80	0,50

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
III	De la chaine montagneuse de Chellala à Oued Nahr Ouassel.	N2 - Q1	0.38	10-20	500-750	50-100	7-15	10-20	0.20
IV	Aux environs du village Taguine .	Cr_2^t	0,25	3-5	750-1000	150-250	5-10	50-75	0.25
V	Aux environs du Village Zenina	Cr_1^{b-al}	-	10-15	500-750	150-200	10-20	10-20	0.20
VI	Sur la rive droite de l'oued Touil et à proximité du village Ain Oussera .	Cr_1^{b-al}	7.00	50-75	500-750	40-120	15-25	15-25	1.25
VII	Au nord de la chaine montagneuse de Chellala dans la région de oued Ouerk .	cr_1^{b-al}	0.81	5-10	500-750	200-250	10-30	13-40	0.10
VIII	Extrémité sud de la chaine montagneuse de Chellala .	I_3^{km+t}	0.48	5-10	1000-1500	400-450	20-60	35-105	0.30
	AU TOTAI .../...		10-20						

b 44

TABLEAU N° 21 -o o- CONSOMMATION DU SOL EN MILIEU URBAIN m2 / Hab . -ooo-

NOMBRE D'HABITANTS	DISTRICT 5.000						QUARTIER 20/50.000				VILLE 100.000 ET PLUS			
NOMBRE DE NIVEAUX	2	4	6	8	10	12	2	4	8	10	2	4	6	8
HABITAT	13,37	6,68	4,46	3,34	2,67	2,25	13,37	6,68	3,34	2,67	13,37	6,68	4,46	3,34
CIRCULATION	13,17	11,33	10,62	10,40	10,22	10,10	15,20	13,90	12,30	1 ,60	16,20	14,20	13,20	12,40
ESPACE VERT. AMENAGE	22,47	15,78	13,09	12,89	12,35	12,03	28,58	22,30	18,10	15,20	29,70	23,10	21,10	20,30
EQUIPEMENTS Enseignement-education			7,20				+ 1,03	= 8,23			+ 0,08	= 8,31		
Culture-Inst.Publ.			0,07				+ 0,58	= 0,65			+ 0,07	= 0,72	ex2,96	
Sport et Loisir			0,18				+ 1,00	= 1,18	ex 2,75		-	= 1,18	ex 1,19	
Santé-Assist.Publ.			0,30				+ 0,57	= 0,87			+ 1,10	= 3,07	ex 1,80	
Commerce			0,48				+ 0,50	= 0,98			+ 1,51	= 2,49	ex 0,27	
Restauration			0,10				+ 0,15	= 0,25			+ 0,30	= 0,55		
Hotellerie			-					-			+ 0,06	= 0,06		
Services			-				+ 0,39	= 0,39			+ 0,01	= 0,40	ex 0,46	
Administration locale			-				+ 0,05	= 0,05			+ 0,25	= 0,30	ex 0,90	
Sciences et recherche			-				+ 0,05	= 0,05			+ 0,005	= 0,005		
Organisation de masse			-				+ 0,01	= 0,01			+ 0,015	= 0,025		
TOT.EQUIP.			8,33				+ 4,28	= 12,61	ex 2,75		+ 3,40	= 17,11	ex 7,58 ex10,33	
TOTAL M2 / HAB	57,34	42,12	36,50	34,96	33,45	32,69	61,43	47,16	38,02	33,75	62,67	47,38	42,06	39,44
DENSITE HAB/HA	174	237	273	286	298	305	162	212	263	296	159	211	237	253

Source : VUVA - PRAHA (Adaptation).

TABLEAU N° 22 CONSOMMATION DU SOL

POUR L'AGGLOMERATIONS - RURALES et SEMI-URBAINES .

NB d'habitants	700 à 2.450			2.800 à 5.000			7.000 à 15.000		
Niveau moyen	I			I	2	3	2	4	6
A.Habitant	60			50	37,5	25	25	12,5	6,25
B.Ciculation	12,7			14,25	13;25	12,25	15	13,5	12,75
C.espace vert et libre .	22			25	20,5	18	28	22	18
Enseignement et education .	3,4			+ 1,25	= 4,65		+ 0,35	= 5	
Culture	0,7			+ 0,6	= 1,3		+ 0,2	= 1,5	
Sport et loisirs	0,2			+ 2	= 2,2		+ 0,3	= 2,5	
Sante	0,2			+ 0,2	= 0,4		+ 0,1	= 0,5	
Commerces	0,2			+ 0,3	= 0,5		+ 0,1	= 1	
Services	0,2			+ 0,2	= 0,4		+ "		
Clute	0,2			+ 0,3	= 0,5		+	= 0,5	
Adminstration	0,2			+ 0,6	= 0,8		+ 0,2	= 1	
D.Total équip.	5,3			+ 5,45	= 10,75		+ 1,25	= 12	
TOTAL M2 / Hab	100			100	82	66	80	60	49
Densite brure hab / Ha .	100			100	122	152	125	166	204

TABLEAU N° 23 . ACTIVITES ET SURFACES DE PLANCHER DU CENTRE VILLE DE TIARET .

			m2/Hab.
1) Alimentation générale	6.982,95 m2	7,86 %	0,111
2) Services	32.896,56 m2	37,05 %	0,52
3) Bureaux	17.461,59 m2	19,67 %	0,28
4) Culture et Loisirs	6.498,60 m2	7,32 %	0,10
5) Commerces (Articles menagers).	12.884,02 m2	14,51 %	0,20
6) Achats anomaux	6.468,50 m2	7,28 %	0,10
TOTAL .../88.767,21 M2		100,00 %	14,11

SURFACE AU SOL 26,56 HA .

TABLEAU N° . SURFACES PLANCHERS ET SOL PROPOSEES POUR KSAR - CHELLALA

m2/Hab	m2 plancher	nb de niveaux moyen	m2 sol.
1) 0,10	7,200	1,0	7.200
2) 0,55	39,600	1,0	39.600
3) 0,45	32.400	6,0	5.400
4) 0,50	36,000	2,0	1.800
5) 0,25	18.000	1,5	12.000
6) 0,15	10.800	1,0	10.800
TOTAL			
2,00	144.000	1,55	93.000

On considerant que la surface batie est de 40 % par rapport à la surface totale, le centre occupera une surface de 23,25 Ha .

TAB. A - COMPOSITION D'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE PAR RAPPORT AUX NIVEAUX D'ACTIVITE HUMAINE

TAB. N 24

SUBSYSTEMES D'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE	GROUPPEMENT	TRANSP.	SERVICES							PROTECTION			RECYCLAGE			POINTS ECONOMIQUES
	NUMERO	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	DESIGNATION	T	EA	E	G	CU	ES	EE	EGT	EP	EG	DS	R (EG)	R (DS) A	R (DS) EN	
	OBJETS	INFORM.	EAU	MODES D'ENERGIE						NATURE	RESIDUES					
NIVEAUX D'ACTIVITES HUMAINES ~ STANDARDS D'INFRASTR. TECH. ZONE RESIDENTIELLE	0	/	SR 10	/	/	/	SR 1	SR 5	SR 1	/	SR 7	SR 2	/	/	SR 3	1
	1	/	SR 12	/	○ 15	/	SR 1	SR 5	SR 1	SR 7	SR 10	SR 2	/	SR *	SR 3	2
	2	/	SR 22	• 300	○ 20	SR 5	/	/	/	SR 3	SR 12	SR 5	/	SR 5	/	12
	3	/	• 500	• 350	• 165	SR 10	/	/	/	○ 50	SR 25	○ 100	/	/	/	40
	4	• 225	• 600	• 450	• 400	SR 25	/	/	/	• 2000	• 1500	○ 200	/	/	/	180
	5 a	• 250	• 650	• 590	• 500	SR 100	/	/	/	• 2500	• 1800	○ 200	/	/	/	200 – 280
	5 b				/	• 2000										
	6 a	• 450	• 980	• 600	• 600	SR 250	SR 1000	SR 1500	• 1500	• 2700	• 2000	○ 200	/	/	/	230 – 640
	6 b				/											
INDUSTRIE	a	• 250	• 700	• 1000	• 900	• 2500	/	/	/	• 3000	• 3000	○ 150	/	/	/	305 – 640
	b					SR 250	SR 1000	SR 1500	• 1500							
LOISIR	a	/	/	•	/	/	/	/	/	/	SR 50	○ 150	/	/	/	15 – 400
	b	• 150	• 400	350	• 250	• 2000	• 1500	• 1500	• 1500	• 1500	• 1500		• 400	• 2000		

REMARQUES:

SUBSYSTEME
- • COMPLET
- ○ INCOMPLET
- SR SANS RESEAU
- / PAS PRESENT

- LES CHIFFRES REPRESENTENT LES PARAMETRES ECONOMIQUES RELATIVES DE DIFF. SUBSYSTEMES
- POINTS ECONOMIQUES SONT LA SOMME DE PARAMETRES ECONOMIQUES DE CHAQUE NIVEAU DIVISE PAR 30

DESIGNATION DES SUBSYSTEMES

T - TELEPHONE	EGT - EN. GEOTH.
EA - EAU	EP - EAU PLUV.
E - ELECTRICITE	EG - EGOUT
G - GAS	DS - DECHETS SOL.
CU - CHAUFF. URB.	R (EG) - EAU USEE
ES - ENER. SOLAIRE	R (DS) A - D.S. - AGRICULT.
EE - ENER. SOL.	R (DS) EN - D.S. - ENERGIE

SOURCES: ETUDE DES CONDITIONS ALGERIENNES
VUVA PRAHA

RIHOSEK

TAB. B - ZONE RESIDENTIELLE - INFRASTRUCTURE TECHNIQUE - PARAMETRES DE FONCTION (PAR HABITANT) - UNITE JUSQU'A 5000 HAB.

TAB. N 25

SUBSYSTEMES 1)	NUMERO	1	2	3 - 8	9	10	11
	DESIGN. 1)	T	EA	EN (ENER. TOTALE)	EP 2)	EG	DS
	UNITE	p	ℓ/j	kWh/a	ℓ/s/ha	g BOD/j	kg/j
STANDARDS ~ NIVEAUX D'ACT. H. 1)	0	/	10	890	15	30	0,5
	1	/	20	1430	24	32	0,55
	2	/	35	2030	30	35	0,60
	3	/	45	3050	33	37	0,70
	4	0,02	120	3380	36	42	0,90
	5	0,10	200	3900	50	47	1,20
	6	0,20	280	4900	55	55	1,40

DISTRIBUTION D'ENERGIE TOTALE EN FONCTION D'UTILIS. EN %			
CUIS.	EAU CH.	CHAUFF.	ECLAIR. MÉCH.
35	6	58	1
25	7	66	2
18	9	69	4
16	12	65	7
15	17	59	9
14	22	53	11
13	23	52	12

REMARQUES:

1) - VOIS TAB. A

2) - PAR ha BATI

p. - PAIRS TELEPH.

ℓ/j - LITRES PAR JOUR

kWh/a - kW HEURS PAR AN

ℓ/s/ha - LITRES PAR SECOND PAR HECTAR

g BOD/j - GRAMMES DE DEMAND D'OXIGEN BIOCHIM. PAR JOUR

kg/j - KILOGRAMMES PAR JOUR

PUISSANCE ENERGETIQUE RELATIVE AUX ELEMENTS PORTEURS D'ENERGIE

1 kWh	GAZ NAT.	PETROL	CHARBON	BOIS SOL.
	150ℓ	140 kg	190 kg	1000 kg

p 16 d

SOURCES: ETUDE DES CONDITIONS ALGERIENNES
VUVA - PRAHA RIHOSEK

TABLEAU N° 26 -o-o- DETERMINATION DES NIVEAUX DE STANDARDS ET POINTS ECONOMIQUES (ETABLISSEMENTS HUMAINS) -oOo-

NIVEAUX DE STANDARD	COM	SERVICES								PROTECTION			RECYCLAGE			POINTS ECONOMIQUES
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
3 a	/	.	.	0	SR	/	/	/	0	SR	0	/	/	/	34 (4a et 10 a)
3 b				40 . 165	10				50	25 . 700	100				40 (4 b et 10 a) 62 (4 b et 10 b)
4 a	.	.	.	0	SR	/	/	/	.	.	0	/	/	/	170 (4 a)
4 b	225	600	450	100 . 400	25				2000	1500	200				180 (4 b)
5 a	.	.	.	0	SR	/	/	/	.	.	0	/	/	/	204 (4 a)
5 b	250	650	500	150 . 500	100				2500	1800	200				216 (4 b)
INDUSTRIE a	.	.	.	.	SR	/	/	/	.	.	0	/	/	/	305
INDUSTRIE b	250	700	1000	800	250	SR 1.000	SR 1500	1500	3.000	3.000	150 . 2.000	600	350	1000	640
LOISIRS	/	/	.	/	/	/	/	/	/	SR 40	0	/	/	/	18
	150	400	350	250	2000	1500	1500	1500	1800	1800	150	400	200	/	400 31 (2 b)

TABLEAU N° 27 BESOINS EN EAU POUR L'AGRICULTURE

N° Parc	Emplacement	Debit d'emploi m3/s .	Superficie nette Ha	Normes d'irrig. m3/ha/an/ 10³	besoins par an m3 / 10⁶
1	BENI-DJEILA	0,5	600 (I) 200(IIIa)	10.000 9.000	7;8
2	Z'MAIET EAK	0,25	400(IIIa) 100(IIIc)	9 8,5	4,45
3	Z'MAIET EAK	0,15	100(IIIa) 100(IIIc)	9 8,5	1,75
4	KSAR-CHEILALA	1	100(Ia) 300(II) 1.400(III) 300(IIIa)	7 7 10 9	19,3
5	SERGUINE	0,3	400(II) 200(IIIa)	7 9	4,6
6	KSAR CHELLAIA (NORD)	0,1	200(III)	10	2
7	KSAR CHELLAIA (NORD)	0,2	450(IIIa)	9	4,05
8	SIDI LADJEI	0,5	300(Ia) 800(IIIc)	7 8,5	8,9
9	IDRISSA	0,2	100(Ia) 250(III)	7 10	3,2
10	AIN OUSSERA	0,25	150(Ia) 300(III)	7 10	4,05
TOTAL		3,45	6.750		60,30

TABLEAU N° 29 COUT D'UTILISATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

(en millions de dinars).

VARIANTES				
Couts pour la mise en valeur des terres agricoles				
	12.050 Ha	212,5		212,5
	2.500 Ha	62,5	62,5	
Couts specifique à l'urbanisation .				
M.V.MAX	12.050 Ha	53,2		53,2
M.V.MIN	2.500 Ha	202,5	202,5	
Participation de l'urbanisation aux couts , a la M.V		31,25	106,25	31,25	106,25
(I) C M.V U.R.H.		31,25	106,25	31,25	106,25
(2) URB C.U.R.H.		233,75	159,45	233,75	159,45
(3) TOTAI C.U.R.H.		265	265,7	265	265,7

(I) Coûts d'utilisation des ressources hydraulique pour la mise en valeur des terres .

(2) Coûts d'utilisation des ressources hydrauliques pour l'urbanisation .

(3) Coûts d'utilisation des ressources hydraulique total .

TABLEAU N° 30 . COUTS POUR UN HA D'URBANISATION

(en millier de dinars).

Taille agglomération .	700à 1.400	1.750 à 2.450	2.800 à 5.000	7.000 à 15.000	25.000 à 40.000	45.000 à 100.000
Infrastructure Techniques	680	800	1.240	2.800	3.600	4.400
Logements	1.330	1.330	1.330	2.850	4.200	4.900
Equipements	596	596	1.330	1.800	2.550	3.290
Voiries	399	399	399	500	680	650
Espaces verts	270	270	270	360	540	525
TOTAL	3.275	3.395	4.570	8.300	11.600	27.000

4.6.2. Quantification des variantes .

I) Variante A.I.2 : La croissance urbaine concentrée.

TABLEAU N° XI : BESOINS EN TERRAIN (En Ha).

Agglomérations				
Taille (Hab)	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
1) Habitat	507,00	622,71	60,00	300,00
2)Inustrie	124,95	160,12	10,00	21,00
3)Centre ville	27,30	29,07	-	
4) Equip.Ville	36,75	-	-	
5)Equip.ville		29,88	-	
TOTAI	696,00	841,78	70,00	321;00

TOTAI POUR TOUTE IA ZONE : 1.929 HA

TABLEAU N° 32 / LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES .

Agglomérations	Urbaines		semi-urbaines	rurales
Taille	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
Niveau d'infr. Techn.	5	4	4	3
Points econom.	220	180	140	62
Coût DA.10^3.Ha	4.400	3.600	2.800	1.240
Coût total DA . 10^6	3.062	3.030	196	398

Coût total pour toute la zone : 6.686 DA . 10^6 .

TABLEAU N° 33 / CONSOMMATION EN EAU POUR LES AGGLOMERATIONS .

Agglomération	URBAINE		semi-urbaines	RURALES
Taille	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
Standards de consommation	200	120	120	45
Besoins m3/J	16.900	10.800	900	1.350

Besoins total pour toute la zone : 29.950 m3 / j .

2) Variante A.2.I . Le développement équilibré diffusion
De l'urbanisation

TABLEAU N°34 . BESOIN EN TERRAIN . (En Ha).

Agglomération	URBAINES		semi-urbaines	RURAL
Taille	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
1) Habitat	432,00	518,92	180,00	425,00
2) Industrie	106,50	133,44	29,00	31,00
3) Centre ville	23,25	24,22	-	-
4)Equip.ville	31,32	-	-	-
5)Equip.ville	-	24,90	-	-
TOTAL	593,00	701,00	209,00	456,00

Total pour toute la zone : 1.959 Ha .

TABLEAU N° 35 . LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES .

Agglomération				
Taille	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
Niveau d'infr. Techn.	5	4	4	3
Points économ.	220	180	140	62
Coût DA.10^3/Ha.	4.400	3.600	2.800	1.240
Coût total DA. 10^6.	2.609	2.525	585	565

Coût total pour la zone : 6.285 DA . 10^6.

TABLEAU N° 36 / CONSOMMATION EN EAU POUR LES AGGLOMERATIONS .

Agglomération	URBAINES		semi-urbaines	RURALES
Taille	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
Standards de consommation	200	120	120	45
Besoins m3/J	14.400	9.000	2.700	1.912

Besoins total pour toute la zone : 28.012 m3 / J .

3) Variante A.3.2. **Maintient de l'équilibre existant**

renforcement des centres ruraux .

TABLEAU N°37 . **BESOINS EN TERRAIN** . (EN HA).

Agglomération	URBAINES		semi-urbaines	Rurales
Taille	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
1) Habitat	299,95	259,46	60,00	300,00
2) Industrie	71,08	66,73	10,00	21,00
3) Centre ville	16,15	12,11	-	-
4) Equip. Ville	21,75	-	-	-
5) Equip. Ville	-	12,45	-	-
TOTAL	408,93	350,75	70,00	321,00

Total pour toute la zone : 1.150,68 HA .

TABLEAU N° 38 . LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES .

Agglomération	URBAINES		semi-urbaines	RURALES
Taille	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
Niveau d'infr. Techn.	5	4	4	3
Points économ.	220	180	140	62
Coût DA.10^3/HA	4.400	3.600	2.800	1.240
Coût total DA. 10^6.	1.799	1.263	196	394

Coût total pour toute la zone : 3.652 DA.10^3.

TABLEAU N° 39 . CONSOMMATION EN EAU POUR LES AGGLOMERATIONS.

Agglomération				
Taille	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
Stabdards de consom.	200	120	120	45
Besoins m3/J	10.000	4.500	900	1.350

Besoins total pour toute la zone : 16750 m3/ J .

4) Variante A.4.I : Développement rural ,

DIFFUSION de l'urbanisation .

TABLEAU N° 40 . Besoins en terrain (En Ha).

Agglomération	URBAINES		semi-urbaines	RURALES
Taille	40 à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
1) Habitat	239,96	207,57	120,00	400,00
2) Industrie	56,87	53,37	15,18	25,14
3)Centre ville	12,92	9,69	-	-
4)Equip.ville	17,40	-	-	-
5)Equip.ville	-	9,96	-	-
TOTAL	327,15	280,59	135,18	425,14

TOTAL POUR TOUTE LA ZONE : 1.168,06 HA .

TABLEAU N° 41 : LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES .

Agglomérations	URBAINES		semi-urbaines	RURAIES
Taille	40 à 100,000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à5.000
Niveau d'infr. Techniques .	5	4	4	3
Points économ.	220	180	140	62
Coût DA.10^3/ha.	4.400	3.600	2.800	1.240
Coût total DA. 10^6	1.439	1.010	378	527

COUT TOTAL POUR TOUTE LA ZONE : 3.355 DA .10^3 .

TABLEAU N° 42 . CONSOMMATION EN EAU POUR LES AGGLOMERATIONS

Agglomération	URBAINES		semi-urbaines	RURALES
Taille	40à 100.000	10 à 30.000	5 à 10.000	700 à 5.000
Standards de consommation	200	120	120	45
Besoins m^3/j	18.000	3.600	1.800	1.800

Besoins total pour toute la zone : 15.200 m^3/J .

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME EL-HARRACH BIBLIOTHEQUE